



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**Vichy Val d'Allier**

Communauté d'agglomération



## **CONTRAT DE VILLE**

**pour les quartiers prioritaires  
de Vichy et de Cusset**



## **CONTRAT DE VEILLE ACTIVE**

**pour les quartiers de Bellerive-sur-Allier**



**Agglomération de Vichy**

**Politique de la Ville 2015 - 2020**



## Préambule

## Le territoire

### 1 Présentation générale

#### 1.1 Présentation du territoire

- 1.1.1 La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier p 6
- 1.1.2 La ville de Vichy p 10
- 1.1.3 La ville de Cusset p 12

#### 1.2 La nouvelle géographie prioritaire

- 1.2.1 Les modalités de définition de la nouvelle géographie prioritaire p 13
- 1.2.2 Les quartiers prioritaires de l'agglomération Vichy Val d'Allier p 17
  - 1.2.1.1 Le quartier des Ailes/Port Charmeil (Vichy) p 18
  - 1.2.1.2 Le quartier Cœur d'agglomération (Vichy – Cusset) p 20
- 1.2.3 Les quartiers placés en veille active p 21
  - Golf / Champ du bois / Clair matin (Bellerive/ Allier)
- 1.2.4 Le quartier vécu p 21

## Les bilans

### 2 État des lieux de la politique de la ville sur Vichy Val d'Allier

#### 2.1 Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) p 22

#### 2.2 Bilan des dispositifs adossés au contrat de ville

- 2.2.1 Bilan des opérations de rénovation urbaine p 27
- 2.2.2 Le Programme de réussite éducative (PRE) p 28
- 2.2.3 Bilan de l'Atelier santé ville p 31





## *Le contrat de ville pour les quartiers prioritaires*

<b>3</b>	<b>Définition du cadre stratégique</b>	
<b>3.1</b>	<b>Eléments de diagnostic</b>	p 33
<b>3.2</b>	<b>Panorama des dispositifs liés au contrat de ville</b>	p 69
<b>3.3</b>	<b>Cadre stratégique d'intervention</b>	p 71
<b>4</b>	<b>Gouvernance</b>	
	<b>Les modalités de pilotage</b>	p 74
<b>5</b>	<b>Elaboration</b>	
<b>5.1</b>	<b>La participation des habitants</b>	
5.1.1	La démarche partenariale de rencontre des habitants	p 76
5.1.2	Les conseils citoyens	p 76
	5.1.2.1 Composition et fonctionnement	
	5.1.2.2 Modalités d'association des conseils citoyens au processus d'élaboration et de suivis des contrats.	
<b>5.2</b>	<b>Méthodologie d'élaboration</b>	p 78
<b>6</b>	<b>Orientations stratégiques - objectifs</b>	p 81
<b>7</b>	<b>Mise en œuvre</b>	
7.1	<b>L'appel à projets</b>	p 87
7.2	<b>Les financements</b>	p 88
<b>8</b>	<b>Evaluation</b>	p 90
<i>Le contrat de veille active pour les quartiers de Bellerive-sur-Allier</i>		<i>p 92</i>
<i>Les annexes</i>		<i>p 104</i>





## Préambule

---

### La politique de la ville

**La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** souligne que la politique de la ville est « *une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants* » et précise qu'elle « *est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.* »

Cette double finalité d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et de réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires est explicitée par un ensemble d'objectifs précisés par l'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, dans le cadre d'une logique d'intervention qui passe à la fois par des actions en direction des « personnes » (volet social) et des actions en direction des « lieux » (volet urbain). Ainsi est-il indiqué que la politique de la ville « *vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :*

- 1° *Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;*
- 2° *Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;*
- 3° *Agir pour le développement économique, la création d'entreprise et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;*
- 4° *Agir pour l'amélioration de l'habitat ;*
- 5° *Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;*
- 6° *Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;*
- 7° *Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;*
- 8° *Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;*
- 9° *Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;*
- 10° *Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »*





**En outre, la loi de programmation pour la ville et la cohésion** urbaine du 21 février 2014 crée et rend obligatoire les conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires, inscrivant également les principes généraux qui devront guider leur action : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

La politique de la ville constitue en définitive l'outil par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée un projet de développement social, économique et urbain en faveur des habitants des quartiers, qui, du fait des difficultés qu'ils rencontrent, sont reconnus comme prioritaires.

## Le contrat de ville

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 donne une base légale au contrat de ville qui constitue le cadre local de mise en œuvre de la politique de la ville et qui doit mettre en œuvre l'articulation la meilleure possible entre les volets social urbain et économique de la politique de la ville.

*« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions.*

*Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré [...], les sociétés d'économie mixte [...], les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité [...].*

Le présent contrat de ville engageant les partenaires-signataires pour la période 2015/2020 a été approuvé par le Conseil Communautaire (24 septembre 2015), par l'Etat, par le Conseil Régional (XXXX), le Conseil Départemental (13 octobre 2015), les conseils municipaux de Vichy (25 septembre 2015), de Cusset (30 septembre 2015) et de Bellerive-sur-Allier en sa qualité de signataire d'un contrat de veille active (17 septembre 2015).

**Le présent contrat est conclu pour la période 2015/2020. Il prendra fin au 31 décembre 2020.**





# 1 Présentation générale

## 1.1 Le territoire : l'Établissement Public de coopération intercommunale et les collectivités concernées par la nouvelle géographie prioritaire

### 1.1.1 La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier



A l'ouest de la future région Auvergne Rhône-Alpes, l'agglomération Vichy Val d'Allier est située dans le département de l'Allier, département rural du centre de la France de 343 000 habitants répartis sur 248 communes rurales et 36 urbaines.



Les 77 000 habitants de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier sont répartis dans 23 communes, dont 70% concentrés sur le cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Abrest).





*Créée le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier est un établissement public de coopération intercommunale dont le fonctionnement est régi par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et la législation en vigueur. Elle a pour objet d'associer des communes « au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».*

#### Les 23 communes de VVA :

- Abrest • Bellerive/Allier • Billy
- Bost • Brugheas • Busset • Charmeil
- Cognat Lyonne • Creuzier le Vieux
- Creuzier le Neuf • Cusset
- Espinasse Vozelle • Hauterive
- Le Vernet • Magnet • Mariol
- Seuillet • Saint Germain des Fossés
- Saint Rémy en Rollat • Saint-Yorre
- Serbannes • Vendat • Vichy

#### **Ses compétences statutaires :**

##### **Obligatoires :**

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- **Politique de la ville**
- Incendie et secours

##### **Optionnelles :**

- Voirie
- Assainissement
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

##### **Facultatives :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Etude, création et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage
- Sécurité et hygiène
- Enseignement
- Enfance et jeunesse , -Loisirs
- Réflexion, création et participation à des projets de coopération avec les territoires environnants
- Soutien aux équipements non reconnus d'intérêt communautaire, opérations et activités culturels ou sportifs favorisant le développement économique ou la cohésion sociale ou valorisant l'image de l'agglomération
- Accompagnement d'aménagement de voirie sur les voies autres que celles reconnues d'intérêt communautaire
- Participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques contractuelles d'aménagement des centres-bourgs des communes de Vichy Val d'Allier
- Accompagnement de projets facilitant, sur le territoire de Vichy Val d'Allier, l'accès au tourisme et au sport à des personnes qui en sont socialement ou physiquement exclues
- Coordination, animation et promotion du tourisme dans l'agglomération en liaison avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Vichy et les autres Offices et Syndicats d'initiative de l'agglomération
- Développement du territoire communautaire





**La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier** est administrée, dans les conditions prévues à l'article L.5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, par un Conseil composé de conseillers des communes-membres, répartis de telle manière qu'aucune commune ne détienne seule la majorité des voix, en fonction des strates de population.

#### *Le conseil communautaire*

Les 68 élus (9 suppléants) représentant les 23 communes de VVA se réunissent une fois par trimestre en Conseil Communautaire pour prendre des délibérations relatives à des dossiers relevant de l'ensemble des compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération.

#### *Le Bureau communautaire*

Le Bureau de Vichy Val d'Allier, composé du Président, de 14 Vice-Présidents et de 13 membres se réunit afin d'impulser les orientations politiques, d'examiner l'avancement des principaux dossiers et de préparer les débats du Conseil Communautaire.

*Les Commissions* donnent les grandes orientations et arrêtent des projets, dans le cadre des compétences de Vichy Val d'Allier :

Commission n°1 : Développement économique – Emploi – Enseignement supérieur

Commission n°2 : Aménagement de l'espace – Développement durable – Transports – Habitat

Commission n°3 : Cohésion sociale – Culture – Sport – Enfance – Jeunesse

Commission n°4 : Travaux – Voirie – Bâtiments – Déchets – Assainissement

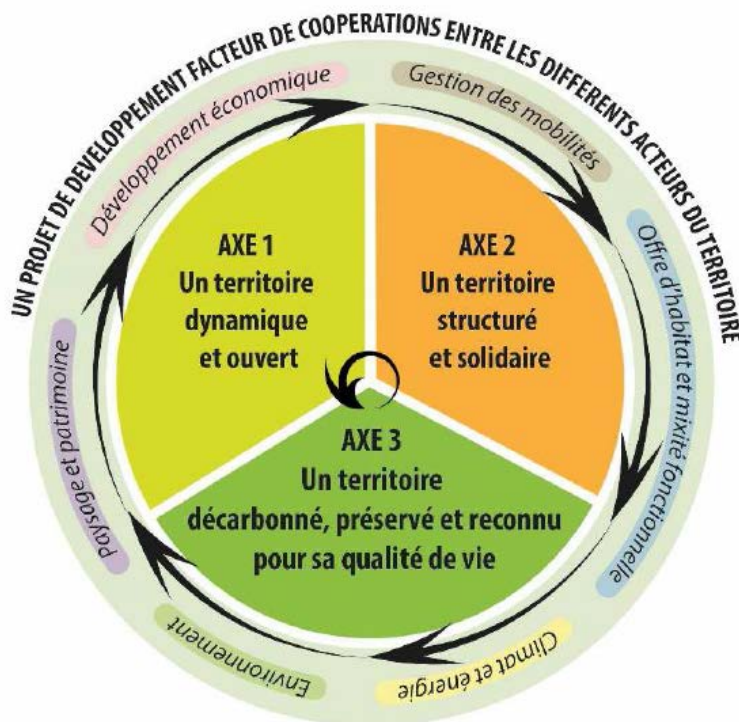
Commission n°5 : Ressources humaines – Finances – Mutualisation





## Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI)

*Un élément de stratégie définie à l'échelle communautaire, nécessairement articulé avec le contrat de ville* (cf. intégralité du document en annexe)



La convention signée le 8 janvier 2015 dans le cadre de l'axe territorial urbain (axe 8) par la Région auvergne et six communautés d'agglomération (dont Vichy Val d'Allier) a permis à VVA de déposer un dossier de candidature pour son PDUI.

Ce projet de territoire s'articule autour des 3 axes stratégiques du SCOT et les grandes orientations du PDUI rejoignent la même stratégie globale présentant des enjeux prioritaires permettant de faire de l'agglomération vichyssoise un territoire dynamique, ouvert, structuré et solidaire, décarbonné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie.

Les thématiques essentielles développées dans le PDUI concernent le développement économique, la gestion des mobilités, l'offre d'habitat et de mixité fonctionnelle, le climat l'énergie et l'environnement.

La demande de PDUI permet de prendre en compte les quartiers en décrochage identifiés comme zone d'enjeu dans un objectif de réappropriation par et pour la population. Parmi les secteurs prioritaires identifiés, apparaît nettement le quartier « cœur d'agglomération » et plus précisément le quartier de Presles/Arçins, en attente d'un important et déterminant programme de renouvellement urbain.

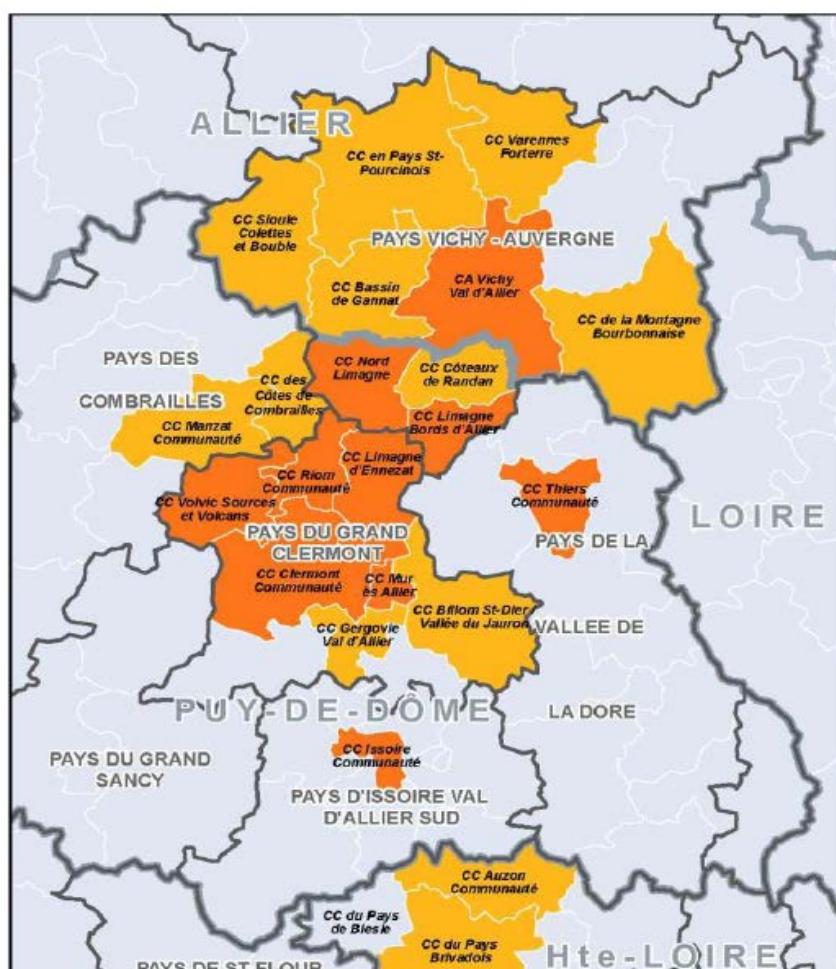




## Inscription dynamique au syndicat « Métropole Clermont Vichy Auvergne »

La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier est également adhérente au syndicat « Métropole Clermont Vichy Auvergne » pour une animation, une coordination et un pilotage de réflexions stratégiques et d'actions d'intérêt métropolitain.

Ce syndicat mixte "ouvert" regroupe 11 établissements publics de coopération intercommunale : les 2 communautés d'agglomération Clermont Communauté (21 communes) et Vichy Val d'Allier (23 communes), les 8 communautés de communes d'Issoire-Communauté, Limagne Bords d'Allier, Limagne d'Ennezat, Mur ès Allier, Nord Limagne, Riom Communauté, Thiers Communauté, Volvic Sources et Volcans, la Chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne.



EPCI constituant le syndicat mixte

EPCI souhaitant intégrer

la commission des EPCI associés





### 1.1.2 La ville de Vichy

Sous-préfecture de l'Allier, Vichy est la ville-centre de l'agglomération Vichy Val d'Allier, deuxième agglomération d'Auvergne derrière celle de Clermont-Ferrand. Après plusieurs décennies de baisse de sa population, intervenue comme dans la plupart des villes-centre au profit des communes périphériques de l'agglomération, Vichy attire à nouveau des habitants et en compte aujourd'hui plus de 25 000.

Vichy constitue **un pôle d'attractivité** commercial, culturel et de loisirs pour la région Auvergne et bien au-delà. L'activité économique de Vichy est essentiellement tertiaire : commerce, tourisme d'affaire et tourisme sportif, thermalisme et remise en forme, et compte également un secteur public important en lien avec son statut de ville centre dotée, notamment, d'un centre hospitalier desservant tout l'arrondissement.

Vichy propose, dans un cadre de vie remarquable (parcs thermaux, architecture, lac d'Allier...), des équipements et services culturels et sportifs de grande qualité : Conservatoire de musique à rayonnement départemental, médiathèque, opéra, musées, Centre Culturel Valéry Larbaud, Parc omnisport,...

Outre ses huit écoles maternelles, ses six écoles élémentaires, ses trois collèges et un lycée, Vichy est depuis 2001 une ville universitaire. Le pôle universitaire Lardy compte aujourd'hui 13 filières (*créées en partenariat avec les Universités de Clermont- Ferrand et/ou des établissements spécialisés*), dans les secteurs de la pharmacie, de la santé, de la nutrition, du commerce, de l'entrepreneuriat, de l'informatique/ multimédia, du journalisme et de la gestion.

Installé au Pôle Lardy, le CAVILAM (*Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias*), leader dans le domaine de l'enseignement des langues et de l'innovation pédagogique, accueille près de 4000 étudiants étrangers, représentant plus de 120 nationalités, venant apprendre ou se perfectionner en français (*parmi eux, près de 800 enseignants de français dans le monde*).

Enfin, Vichy accueille une école d'infirmière et la seule école de formation en kinésithérapie d'Auvergne.

L'attractivité de Vichy résulte aussi de la politique volontariste menée en matière d'aménagement et d'urbanisme. Depuis plus d'une vingtaine d'années, la ville s'est engagée avec ses partenaires dans un vaste plan de modernisation pour faire de Vichy une grande station européenne dédiée à la beauté, la santé - nutrition, la forme, le bien-être et les loisirs. De très importants investissements ont ainsi été réalisés dans les secteurs du thermalisme et de la remise en forme, du tourisme d'affaires, de l'hôtellerie et du sport, parallèlement à un travail de rénovation architecturale et de restructuration de la ville. Citons parmi eux :

- La rénovation du grand marché couvert de centre-ville et de ses abords
- La reconversion de friches thermales et industrielles pour créer le pôle universitaire, le complexe des 4 Chemins ou encore l'ATRIUM (centre d'activités tertiaires)
- La rénovation du Grand Casino en Palais des congrès - Opéra





- L'aménagement du pôle multimodal adossé à la gare SNCF, entièrement réhabilitée
- La création d'un vaste cœur de ville piéton et de parkings souterrains
- La création ou rénovation d'équipements sportifs de proximité
- L'aménagement des berges de l'Allier, qui constituent désormais un point d'attractivité majeur.



Les quartiers prioritaires de Vichy sont donc directement concernés par ces aménagements, qui ont permis de changer le visage du quartier de la gare (pour le quartier prioritaire « cœur d'agglomération ») et de ré-ancrer le quartier des Ailes, dont les 600 logements sociaux viennent d'être entièrement rénovés par la SEMIV, au reste de la ville, grâce à la promenade sur les berges de l'Allier.

La municipalité entend poursuivre sur cette voie, et a décidé de lancer plusieurs projets qui vont bénéficier particulièrement aux quartiers prioritaires : rénovation du groupe scolaire Sévigné Lafaye, poursuite de l'aménagement des berges d'Allier en direction de Port Charmeil, création d'un parc naturel urbain.

L'ensemble des services municipaux, et notamment le centre social Barjavel et le CCAS, en lien avec les associations de quartiers et les conseils citoyens s'impliqueront dans ces projets.





### 1.1.3 la ville de Cusset

Cusset est la quatrième ville du département de l'Allier avec plus de 14 000 habitants.

Elle dispose de 4 lycées (deux généraux et deux professionnels publics et privés), deux collèges et 10 écoles maternelles et primaires (publiques et privées).

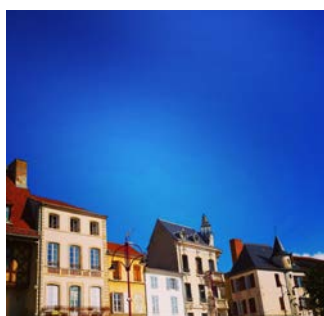
Elle compte environ 450 entreprises et 250 commerces (source CCI 2012), de nombreux équipements sportifs : une maison des sports, trois stades ainsi qu'une piscine et un stade bouliste d'agglomération, culturels et associatifs : un théâtre entièrement reconstruit en 2007 de 350 places dont la saison réunit chaque année plus de 1000 abonnés- Scène régionale d'Auvergne en 2010 et scène conventionnée cirque en 2011-, une bibliothèque municipale, une école de musique de 300 élèves (dont un département jazz), une salle de spectacle modulable (900 spectateurs debout ou 500 assis) : l'espace Chambon, une maison des associations : le centre Eric-Tabarly, un musée (ancien vestige en élévation des fortifications du XVème siècle), un réseau de souterrains du XVème siècle dont on visite aujourd'hui une galerie Elle dispose également de 4 maisons de l'enfance et un conseil communal des jeunes et une cuisine centrale qui peut produire jusqu'à 1300 repas/jour en moyenne.



En 2012, Cusset a été sacrée ville la plus sportive du Massif central.

Le profil de la commune est semi-rural puisque les 2/3 de son territoire sont en campagne. L'ancien cœur historique a subi une forte opération de rénovation urbaine de 1960 à 1977. Ceci donne à Cusset un profil atypique où HLM côtoient quelques maisons et bâtiments médiévaux. Autour du cœur de ville se sont développés différents quartiers. Liés à la rénovation urbaine les quartiers de Presles et Darcins, aujourd'hui classés en partie, quartiers prioritaires, se composent en majorité d'immeubles. D'autres quartiers, plus récents, se sont développés avec un habitat de type pavillonnaire (Puy Besseau, Chassignol).

Face aux nombreux défis qui les attendent, les élus de Cusset ont axé leurs objectifs sur le cadre de vie et le bien-être dans les quartiers.



Aussi, de nombreux projets verront le jour d'ici à 2020 : refonte du plan de circulation, développement des zones de stationnement, mise en valeur des axes de circulation (traitement des ronds-points), mise en valeur des entrées de ville, désenclavement du quartier de Presles, mise en place des comités de quartiers (8 comités), rénovation du cœur de ville et du cours Lafayette, redynamisation du centre-ville (traitement des espaces verts et amélioration de la propreté – création d'animations d'envergure de type Flamboyantes), mise en réseau des professionnels de la ville à travers l'opération Made in Cusset (Entreprises, commerces et exploitations agricoles).

En marge, un vaste programme autour de la sécurité viendra conforter les actions engagées. Une convention de partenariat sera prochainement signée avec les forces de police nationale ; le déploiement de caméras de vidéoprotection, le renforcement des effectifs de la police municipale devraient conforter la quiétude des habitants.





## **La nouvelle géographie prioritaire**

A titre de rappel, l'ancien contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé pour la période 2007/2014 avait retenu la géographie prioritaire suivante :

- en niveau 2 (*classement qui correspond aux quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont telles que la mobilisation des moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire*).

- . la ZUS des Ailes Port Charmeil (Vichy)
- . la ZUS de Presles/Darçins (Cusset)

- en niveau 3 (*classement qui correspond aux quartiers pour lesquels les actions à mettre en œuvre relèvent davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun*)

- . les cités Clair Matin, Champ du Bois et Golf (Bellerive-sur-Allier).

Ce classement avait été établi suite au travail d'analyse, confié à la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) et à l'INSEE, portant essentiellement sur l'observation des populations à faible revenu et des jeunes en difficulté au plan de leur insertion professionnelle.

### **1.2.1 Les modalités de définition de la nouvelle géographie prioritaire**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a réformé la géographie prioritaire de la politique de la ville en identifiant des quartiers « prioritaires ». Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine a consisté à repérer les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire. En effet, plusieurs indicateurs statistiques, du champ de l'économique, du social et de l'urbain, peuvent décrire les difficultés rencontrées par les habitants des quartiers. Toutefois, la concentration de population à bas revenus est un critère qui est très fortement corrélé aux autres indicateurs sociaux que l'on mobilise généralement pour décrire les territoires : part des familles monoparentales, taux de chômage, proportion de logements sociaux, etc. et présente l'avantage d'être disponible à une maille géographique très fine, le « carreau ».

Concrètement, la méthode retenue fixe dans un premier temps un seuil de bas revenus, calculé à partir du revenu médian métropolitain et du revenu médian de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » à une approche de « ségrégation » en mêlant deux références : le décrochage, d'une part par rapport aux revenus de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et, d'autre part, par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Ce seuil de bas revenus est défini, pour les unités urbaines de 10 000 à moins de 5 millions d'habitants, de la façon suivante :

$$S = 0,6 \times ((0,7 \times \text{RMUC-nat}) + (0,3 \times \text{RMUC-UU}))$$

*S est le seuil de revenu médian par unité de consommation, RMUC-nat est le revenu médian par unité de consommation de la France métropolitaine et RMUC-UU est le revenu médian par unité de consommation de l'unité urbaine au sein de laquelle est situé le quartier.*





La méthode recherche ensuite, par un balayage du territoire métropolitain préalablement découpé en carreaux de 200m de côté, les carreaux, situés dans des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, dont plus de la moitié de la population est en dessous de ce seuil de bas revenus.

Une fois détectés, ceux-ci sont agglomérés entre eux, et lorsque cet agglomérat dépasse les 1 000 habitants, la zone est identifiée comme étant une zone de concentration urbaine de population à bas revenus. Le carroyage offre ainsi une souplesse dans l'analyse du territoire : il permet, d'une part, de s'affranchir de toute limite administrative et offre, d'autre part, une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des milieux urbains où les phénomènes sont infracommunaux.

La méthode retenue a ainsi redessiné une carte des concentrations urbaines de pauvreté. À l'échelle nationale, le nombre de quartiers prioritaires situés dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants est passé de 2 300 quartiers relevant de la politique de la ville à 1 300 aujourd'hui. Cette nouvelle approche représente un tournant par rapport à celles employées précédemment, puisqu'elle ne comprend pas de référence explicite à la forme du bâti, ou à des difficultés relatives à l'habitat. Elle répond également à une volonté de concentrer les efforts de l'État vers un nombre plus réduit de quartiers. Les nouveaux quartiers dits « prioritaires » viennent ainsi se substituer aux ZUS pour les avantages réglementaires et aux anciens quartiers CUCS pour les crédits spécifiques de la politique de la ville.

### **La définition des périmètres des quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy : Proposition du CGET (juin 2014)**



Les contours proposés par le CGET sont délimités par une surface de couleur orange.  
Les anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont délimitées par un trait de couleur rouge.  
Les anciens quartiers des Cucs sont délimités par un trait de couleur bleu.

Source : INSEE - Revenus locaux localisés 2011  
Traitements : CGET/DST/Orrv





Le seuil de bas revenus retenu pour définir les contours de la géographie prioritaires de l'agglomération de Vichy s'élève à 11 400 €

Le 23 juin 2014, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a publié la carte nationale des nouveaux quartiers dits « prioritaires ». Deux quartiers ont ainsi été identifiés sur le territoire de l'agglomération de Vichy : **Cœur d'agglo (Z0026 : Vichy – Cusset)** et **Les Ailes (Z0027 : Vichy)**.

Les contours de ces deux quartiers prioritaires ont fait l'objet d'un dialogue entre les services de l'État, ceux de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et les élus des villes de Vichy et Cusset afin d'adapter la proposition initiale du CGET à l'expertise locale et aux spécificités du territoire.

Ainsi, les quartiers Port Charmeil, au nord du quartier des Ailes, à Vichy, et Arcins, à l'est du quartier Cœur d'agglo, à Cusset, ont été intégrés à la nouvelle géographie prioritaire.

#### Nombre d'habitants et revenus médians moyens des quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy.

##### Comparaison entre le périmètre proposé par le CGET et le périmètre retenu à l'issue du dialogue.

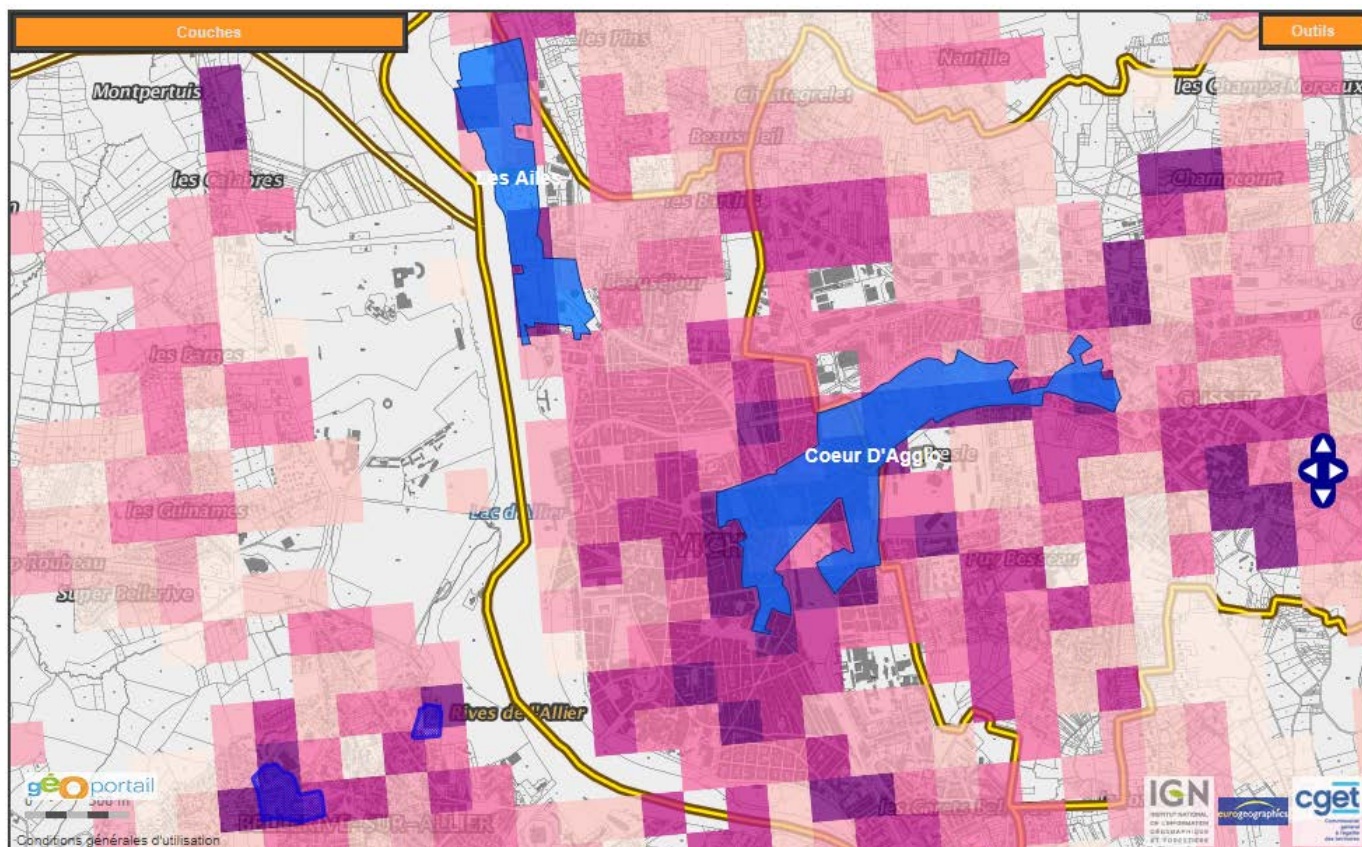
Quartier	Population			Revenus		
	Initiale (proposition CGET du 23/06/2014)	Après modification s (retour INSEE)	Seuil EPCI	Avant modifications (proposition CGET)	Après modifications (retour INSEE)	Seuil EPCI
Cusset / Presles – Vichy / gare (Z0026)	3 771	3 780	5 580	11 300	10 700	11 400
Les Ailes (Z0027)	1 302	1 750		8 500	8 600	
<i>Total EPCI</i>	<i>5 073</i>	<i>5 530</i>				







## Les quartiers prioritaires issus de la nouvelle géographie :



### Quartiers prioritaires


Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer

 Quartiers prioritaires

Source : CGET – Janvier 2015

### Quartiers Cucs hors Zus






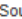
Quartiers des contrats urbains de cohésion sociale 2006-2014. Ces quartiers ont été remplacés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)

 Quartiers des Cucs hors Zus

Source : CGET

### Taux des ménages à bas revenus

Le nombre total de ménages dont le revenu fiscal par u.c. se situe en dessous du seuil de bas revenu (60 % de la médiane de la distribution) rapporté au nombre total de ménages

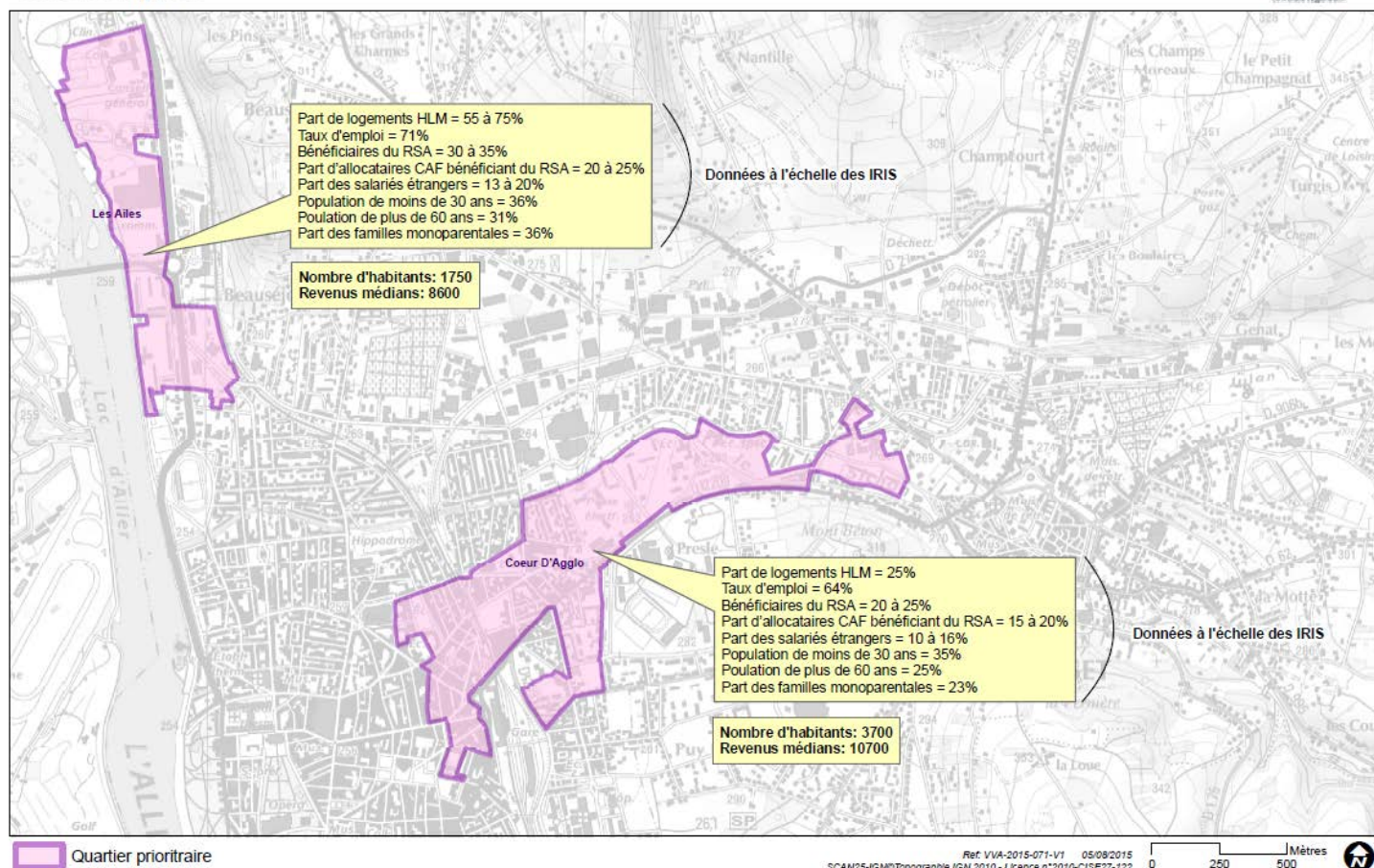
-  moins de 4,2 %
-  moins de 8,2 %
-  moins de 17 %
-  moins de 25 %
-  moins de 35,7 %
-  plus de 35,7 %

Source : Revenus fiscaux localisés 2010 – INSEE



1.2.2 La géographie prioritaire de l'agglomération de Vichy, établie pour 6 ans à compter de 2015, comporte deux territoires-cibles :

## Nouvelle géographie prioritaire Statistiques





**1.2.2.1 Le quartier des Ailes/Port Charmeil** situé, sur le territoire de la ville de Vichy (et très marginalement sur la commune de Creuzier le Vieux) comprend 1750 habitants au revenu médian estimé à 8 600 €

Les Ailes et Port Charmeil, bien que constituant le même quartier prioritaire, ne présentent pas les mêmes caractéristiques en termes d'habitat et de cadre de vie.

Les deux composantes sont bien desservies par le réseau de transports en commun et bénéficient de commerces de proximité et d'une zone commerciale.

### Le quartier des Ailes




Les logements des Ailes viennent d'être entièrement rénovés par la SEMIV.



Au-delà du cadre de vie considérablement amélioré (habitat entièrement rénové - accès direct sur les promenades le long du Lac d'Allier) le quartier bénéficie d'une mixité fonctionnelle : écoles, commerces, et prochainement installation de l'Inspection de l'Education Nationale (Vichy 1 et Vichy 2). Il est relié au centre-ville par une promenade entièrement réaménagée permettant une circulation piétonne, piste cyclable – voie limitée 30 km/h.

Le centre social « Barjavel », le gymnase, les écoles maternelle et élémentaire ainsi que l'aire de jeux en libre accès (en cours de rénovation) complètent l'offre du quartier.

 A l'extrémité sud du quartier, un seul bâtiment « les Sablettes » est la propriété du bailleur social « Allier Habitat » et n'a pas à ce jour bénéficié d'un programme de rénovation de la même ampleur que les autres bâtiments des Ailes.





## ▲ Port Charmeil

Au nord du quartier prioritaire « les Ailes », également le long de la rivière Allier, Port Charmeil est essentiellement constitué de logements sociaux, d'un collège public, d'un hypermarché.



France Loire est propriétaire depuis janvier 2010 du site "Résidence Port Charmeil"

— Les bâtiments ont été rénovés en 2011- 2012

- isolation par l'extérieur, et individualisation du chauffage de 4 des 7 bâtiments,
- remplacement sur l'ensemble des bâtiments, des portes de logement, des portes d'immeuble, de l'interphonie, de la ventilation.

— Depuis 2012 l'accent a été mis sur le cadre de vie :

- chemin destiné aux piétons,
- passerelles d'accès aux immeubles,
- réfection en peinture des halls d'entrée,
- traitement des encombrants.

— Les projets France Loire :

- agrandissement de l'Agence France Loire qui est implanté sur le site,
- création de colonnes enterrées pour le traitement des déchets ménagers

**Restent à traiter : les bords de l'Allier et la liaison entre "Résidence Port Charmeil" et le quartier des Ailes.**





1.2.2.2 **Le quartier « cœur d'agglomération »** situé sur le territoire des villes de Vichy et Cusset comprend 3780 habitants au revenu médian fixé à 10 700 €

La particularité de ce quartier réside dans sa situation, à la fois sur Vichy et sur Cusset, et dans leurs caractéristiques différentes :

— la partie vichyssoise est située près de la gare, des commerces, des services et présente un habitat diffus propriété majoritairement de bailleurs privés. Peu d'éléments sont aujourd'hui disponibles sur cette partie. Il est donc nécessaire de se mobiliser pour nourrir le diagnostic amorcé.



- Présence de l'ATRIUM, ensemble immobilier tertiaire exceptionnel qui présente une offre adaptée à tout projet de création et de développement d'entreprise (8 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, une pépinière de 20 espaces meublés de 18 à 22 m<sup>2</sup>, un hôtel d'entreprises avec des espaces à partir de 30 m<sup>2</sup>, une salle de visioconférence, des open spaces divisibles allant de 450 à 1 150 m<sup>2</sup> et 110 places de parking) ;
- 3 écoles maternelles, deux écoles élémentaires
- 2 gymnases,

Des projets :

- La « bourse du travail » qui pourrait être rénovée et devenir un lieu de vie pour le quartier,
- l'implantation prochaine de Pôle Emploi.

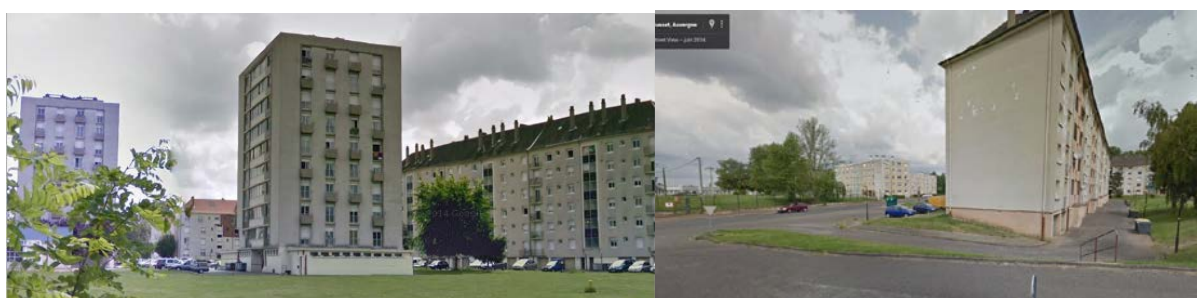




— En revanche, la partie cussétoise correspond en grande partie à l'ancienne ZUS comprenant notamment le quartier de Presles qui est en attente d'un important et déterminant programme de renouvellement urbain pour lequel ont été identifiés les principaux enjeux de désenclavement, de réhabilitation (notamment énergétique), de mixité, de recomposition urbaine et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

La situation géographique reste toutefois avantageuse : proximité des grands équipements de l'agglomération (hôpital, lycée, gare, zone commerciale)

Le quartier comprend le centre social « la Passerelle », deux écoles maternelles et élémentaires, un gymnase, une piscine communautaire couverte, une Maison de l'Enfance et l'agence de proximité « Allier Habitat ».



### 1.2.3 Les quartiers placés en « veille active »

Dans le cadre du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale, deux quartiers de l'agglomération de Vichy, le quartier « Champs du bois - Clair matin » et le quartier du Golf, situés sur le territoire de la ville de Bellerive-sur-Allier étaient classés quartiers prioritaires de niveau 3. Sortis de la nouvelle géographie prioritaire, ils font l'objet, à la demande du Maire de Bellerive/Allier, d'un contrat spécifique de veille active, joint au présent contrat de ville.

1.2.4 En outre, **la notion de « quartier vécu »** (sans péri métrage précis) permet de prendre en compte les usages des habitants, les lieux fréquentés (écoles, équipements sportifs, zones d'activités, etc...) et conduit à identifier les institutions, infrastructures, équipements et plus largement les politiques publiques dont les habitants des quartiers prioritaires sont bénéficiaires.





## **2 État des lieux de la politique de la ville sur la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier**

### **2.1 Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)**

Le CUCS signé le 20 décembre 2006 pour la période 2007/2014 a visé à définir :

- les thèmes prioritaires d'intervention ;
- une approche transversale et partenariale de la politique de la ville ;
- l'échelle pertinente des interventions : agglomération, ville, quartier ;
- un programme d'actions global et cohérent répondant aux problématiques des personnes et des territoires en difficulté ;
- une programmation financière ;
- l'organisation technique adéquate à l'échelle d'intervention territoriale ;
- l'articulation entre les politiques de droit commun et les politiques spécifiques à mettre en œuvre.

L'Etat et ses partenaires ont soutenu prioritairement les politiques locales portant sur les cinq thèmes suivants :

- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative (réussite scolaire, l'accès à la culture et au sport) ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- l'amélioration de la prévention et de l'accès aux soins.

Le contrat a également pris en compte de manière transversale et dans chacune des thématiques prioritaires :

- des objectifs en faveur de l'intégration, de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations ;

- la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse (soutien éducatif incluant l'aide aux parents, l'accès au savoir, à la culture, au sport, accès aux droits, insertion sociale et professionnelle, prévention de la délinquance et de la récidive).





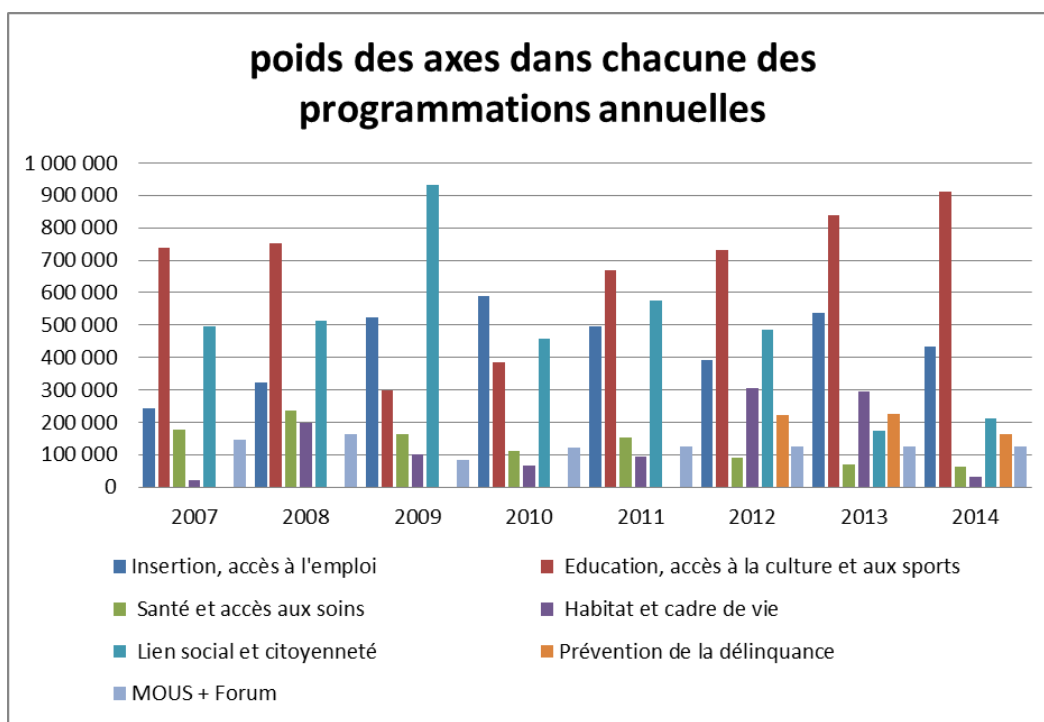
L'évolution du CUCS depuis sa signature peut se mesurer par :

Le bilan quantitatif :

<b>Bilan financier du CUCS/ nombre de projets subventionnés</b>										
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
nombre de dossiers										
<b>Insertion, accès à l'emploi</b>	axe 1	8	11	19	25	31	23	24	21	162
<b>Education, accès à la culture et aux sports</b>	axe 2	45	34	16	19	24	25	29	31	223
<b>Santé et accès aux soins</b>	axe 3	5	10	13	6	8	9	4	5	60
<b>Habitat et cadre de vie</b>	axe 4	2	5	2	2	2	3	2	3	21
<b>Lien social et citoyenneté</b>	axe 5	11	12	30	14	18	15	10	10	120
<b>Prévention de la délinquance</b>	axe 6						5	3	2	10
<b>MOUS + Forum</b>		1	1	1	1	2	2	2	2	12
<b>TOTAL</b>		72	73	81	67	85	82	74	74	608







<b>Bilan financier du CUCS/ coût total des projets</b>									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
<b>Insertion, accès à l'emploi</b>	243 399	321 964	525 058	587 890	496 848	391 477	537 553	431 854	<b>3 536 043</b>
<b>Education, accès culture / sports</b> axe 2	736 890	751 761	296 859	385 495	668 620	733 043	839 037	909 795	<b>5 321 500</b>
<b>Santé et accès aux soins</b> axe 3	176 385	236 371	163 553	111 090	154 312	89 145	70 262	63 916	<b>1 065 034</b>
<b>Habitat et cadre de vie</b> axe 4	22 150	199 377	100 500	66 000	95 450	306 358	295 300	31 000	<b>1 116 135</b>
<b>Lien social et citoyenneté</b> axe 5	495 668	513 528	931 198	459 191	577 156	484 268	174 053	211 244	<b>1 169 565</b>
<b>Prévention de la délinquance</b> axe 6						221 455	226 868	162 498	<b>910 921</b>
<b>MOUS + Forum</b>	144 550	163 404	83 639	121 000	124 000	124 000	124 000	124 000	<b>1 008 593</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 819 042</b>	<b>2 186 405</b>	<b>2 100 807</b>	<b>1 730 666</b>	<b>2 116 386</b>	<b>2 349 746</b>	<b>2 267 073</b>	<b>1 934 307</b>	<b>16 504 432</b>





<b>Sources, montants et taux de subvention</b>											
subventions aux projets	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL		
insertion/accès emploi	montant	<b>13 830</b>	<b>59 790</b>	<b>111 125</b>	<b>130 030</b>	<b>113 447</b>	<b>72 950</b>	<b>64 900</b>	<b>50 450</b>	<b>616 522</b>	
	Etat	12 330	17 350	38 600	45 730	42 667	26 350	25 100	17 450	225 577	
	CD	1 500	10 000	20 000	21 000	12 980	16 600	10 500	9 000	101 580	
	VVA	0	32 440	52 525	63 300	57 800	30 000	29 300	24 000	289 365	
	taux	<b>5,68</b>	<b>18,57</b>	<b>21,16</b>	<b>22,12</b>	<b>22,83</b>	<b>18,63</b>	<b>12,07</b>	<b>11,68</b>		
	Etat	5,07	5,39	7,35	7,78	8,59	6,73	4,67	4,04		
	CD	0,62	3,11	3,81	3,57	2,61	4,24	1,95	2,08		
VVA	0,00	10,08	10,00	10,77	11,63	7,66	5,45	5,56			
Education, accès culture / sports	montant	<b>111 700</b>	<b>72 510</b>	<b>49 000</b>	<b>51 170</b>	<b>54 141</b>	<b>69 248</b>	<b>80 740</b>	<b>75 900</b>	<b>564 409</b>	
	Etat	41 100	22 250	19 000	32 970	28 841	41 748	35 840	31 200	252 949	
	CD	33 800	25 300	6 000	10 500	14 500	16 000	19 800	18 800	144 700	
	VVA	36 800	24 960	24 000	7 700	10 800	11 500	24 600	25 900	166 260	
	taux	<b>15,16</b>	<b>9,65</b>	<b>16,51</b>	<b>13,27</b>	<b>8,10</b>	<b>9,45</b>	<b>9,62</b>	<b>8,34</b>		
	Etat	5,58	2,96	6,40	8,55	4,31	5,70	4,27	3,43		
	CD	4,59	3,37	2,02	2,72	2,17	2,18	2,36	2,07		
VVA	4,99	3,32	8,08	2,00	1,62	1,57	2,93	2,85			
santé accès aux soins	montant	<b>10 585</b>	<b>28 678</b>	<b>50 500</b>	<b>15 010</b>	<b>6 120</b>	<b>8 900</b>	<b>7 000</b>	<b>4 000</b>	<b>130 793</b>	
	Etat	2 700	2 300	27 000	7 510	1 660		1 500	1 000	43 670	
	CD	0	11 500	11 500	2 500	3 960	3 700	2 000	1 000	36 160	
	VVA	7 885	14 878	12 000	5 000	3 500	5 200	3 500	2 000	53 963	
	taux	<b>6,00</b>	<b>12,13</b>	<b>30,88</b>	<b>13,51</b>	<b>3,97</b>	<b>9,98</b>	<b>9,96</b>	<b>6,26</b>		
	Etat	1,53	0,97	16,51	6,76	1,08	0,00	2,13	1,56		
	CD	0,00	4,87	7,03	2,25	2,57	4,15	2,85	1,56		
VVA	4,47	6,29	7,34	4,50	2,27	5,83	4,98	3,13			
Habitat et cadre de vie	montant	<b>9 600</b>	<b>9 300</b>	<b>69 300</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>12 500</b>	<b>12 500</b>	<b>11 000</b>	<b>132 200</b>	
	Etat	0	3 000	3 000	2 000		3 000	3 000	6 000	20 000	
	CD	2 000	13 800	2 500	1 000	4 000	6 500	6 500	2 000	38 300	
	VVA	7 600	2 500	63 800	1 000		3 000	3 000	3 000	83 900	
	taux	<b>43,34</b>	<b>4,66</b>	<b>68,96</b>	<b>6,06</b>	<b>4,19</b>	<b>4,08</b>	<b>4,23</b>	<b>35,48</b>		
	Etat	0,00	1,50	2,99	3,03	0,00	0,98	1,02	19,35		
	CD	9,03	6,92	2,49	1,52	4,19	2,12	2,20	6,45		
VVA	34,31	1,25	63,48	1,52	0,00	0,98	1,02	9,68			
lien social et citoyenneté	montant	thème commun avec prévention de la délinquance					<b>34 000</b>	<b>34 100</b>	<b>28 472</b>	<b>96 572</b>	
	Etat						6 000	7 000	7 942	20 942	
	CD						15 100	11 400	7 500	34 000	
	VVA						9 900	12 700	10 600	33 200	
	CAF	pour Fonds de Participation des Habitants					3 000	3 000	3 000	2 430	11 430
	taux	thème commun avec prévention de la délinquance					<b>7,02</b>	<b>19,59</b>	<b>13,48</b>		
	Etat						1,24	4,02	3,76		
	CD						3,12	6,55	3,55		
	VVA						2,04	7,30	5,02		
CAF	pour Fonds de Participation des Habitants					0,62	1,72	1,15			
prévention de la délinquance	montant	<b>70 350</b>	<b>62 674</b>	<b>145 350</b>	<b>47 900</b>	<b>42 300</b>	<b>17 500</b>	<b>2 500</b>	<b>4 500</b>	<b>393 074</b>	
	Etat	23 200	18 339	28 400	17 300	18 900	5 400	FIPD		111 539	
	CD	18 100	13 525	11 500	23 600	11 500	2 500	0	0	80 725	
	VVA	29 050	30 810	12 000	7 000	11 900	9 600	2 500	4 500	107 360	
	taux	<b>14,19</b>	<b>12,20</b>	<b>15,61</b>	<b>10,43</b>	<b>7,33</b>	<b>3,61</b>	<b>1,44</b>	<b>2,13</b>		
	Etat	4,68	3,57	3,05	3,77	3,27	1,12	FIPD			
	CD	3,65	2,63	1,23	5,14	1,99	0,52	0,00	0,00		
VVA	5,86	6,00	1,29	1,52	2,06	1,98	1,44	2,13			
MOUS / Forum (ingénierie)	montant	<b>39 106</b>	<b>36 106</b>	<b>39 000</b>	<b>36 000</b>	<b>40 000</b>	<b>39 100</b>	<b>37 100</b>	<b>36 400</b>	<b>302 812</b>	
	Etat	24 624	21 624	24 000	21 000	23 500	23 100	21 100	20 400	179 348	
	CD	14 482	14 482	15 000	15 000	16 500	16 000	16 000	16 000	123 464	
	taux	<b>27,05</b>	<b>22,10</b>	<b>46,63</b>	<b>29,75</b>	<b>32,26</b>	<b>31,53</b>	<b>29,92</b>	<b>29,35</b>		
	Etat	17,03	13,23	28,69	17,36	18,95	18,63	17,02	16,45		
CD	10,02	8,86	17,93	12,40	13,31	12,90	12,90	12,90			





### Une évaluation qualitative :

• **L'évaluation intermédiaire** intervenue en 2009 a permis d'opérer quelques ajustements en réponse aux manques repérés tels que : insuffisance de travail partenarial par méconnaissance de l'action des différents acteurs, manque de lisibilité dans les financements qui arrivent en outre tard dans l'année, saupoudrage des moyens financiers, peu d'innovation, manque avéré de repérage des publics avant le démarrage des actions ...

Les premières réponses ont concerné les lettres de notification commune (Etat, Conseil Général, VVA) de subvention et le vote des programmations au cours du 1<sup>er</sup> trimestre pour permettre un démarrage des actions au plus tôt dans l'année.

En outre, depuis 2010, les partenaires-financeurs (Etat, Conseil Départemental, Vichy Val d'Allier) organisent, chaque année, un forum sur une thématique spécifique :

- ~ 2010 : la politique de la ville et ses enjeux
- ~ 2011 : les discriminations
- ~ 2012 : la participation des habitants
- ~ 2013 : l'interculturalité (comprenant une dimension participative dans l'organisation).

Le nombre de participants a augmenté chaque année variant de 85 à 240 personnes en 2013.

Durant ces rencontres, l'interconnaissance entre partenaires a contribué à l'identification des missions de chacun et le montage des projets en commun.

A l'appui, une présentation générale de l'ensemble des projets retenus, sous forme de livret, a permis à tous les partenaires d'avoir une vision d'ensemble de chacune des programmations annuelles.

Enfin, le forum était également l'occasion de faire un point précis sur l'appel à projets qui était, à ce moment, lancé pour l'année suivante.

En revanche, la contractualisation sur 3 ans souhaitée n'a pas pu être mise en œuvre.

• **L'évaluation finale** s'est faite en collaboration avec les porteurs de projets qui ont été invités à croiser leur regard sur chacun des axes du contrat, au cours d'une journée, le 20 novembre 2014.

Cette journée d'échanges a permis d'affirmer l'intérêt :

— des partenaires à porter des projets en direction des quartiers prioritaires (entre 70 et 75 projets/an) ;





— de prioriser une thématique, celle de la maîtrise de la langue française qui pourrait avoir des effets positifs tant en matière de réussite éducative ou d'accès à l'emploi qu'en termes d'accès aux soins, de cadre de vie, de lien social, ou de prévention de la délinquance. Il est donc décidé que cette thématique serait travaillée de façon transversale dans la mise en œuvre du présent contrat de ville ;

— de s'appuyer sur des opérateurs uniques, experts de certaines questions, par exemple le Programme de Réussite Educative (PRE) et les centres sociaux pour l'animation des quartiers afin d'assurer une meilleure articulation et coordination des projets ;

— de prévoir la possibilité de contractualiser, sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans, pour des projets qui s'inscrivent dans la durée et/ou pour ceux qui démarrent à l'automne et nécessitent notamment de se caler sur le calendrier scolaire.

## 2.2 Bilan des dispositifs adossés au contrat de ville

### 2.2.1 Bilan des opérations de rénovation urbaine/volet habitat

L'agglomération de Vichy n'a jamais bénéficié de programme complet de rénovation urbaine. Toutefois, au titre des opérations isolées, l'agglomération a bénéficié de subventions versées par l'ANRU au cours des années écoulées dans les conditions suivantes :

2007

Allier Habitat - Cusset - Les Arcins - Réhabilitation - 155.716,32 €(soldée)

Logivie - Vichy - Port Charmeil - Réhabilitation (tr. 1) - 26.005,83 €(soldée)

2010

Allier Habitat - Cusset - Presles - Réhabilitation (tr. 1) - 371.798,21 €(soldée)

2011

SEMIV - Vichy - Les Ailes - Réhabilitation - 430.631,68 €(payé à 70%, demande de solde attendue)

France Loire (après transfert patrimoine Logivie) - Vichy - Port Charmeil - Réhabilitation (tr. 2) - 147.366,40 €(soldée)

2012

Allier Habitat - Cusset - Presles - Réhabilitation (tr. 2) - 154.088,53 €(payé à 70%, demande de solde attendue)

Au total, sur le PNRU1, l'ANRU aura alloué 1,29 M€de subventions pour les ZUS de VVA (sur les 1,38 M€de l'enveloppe départementale pluriannuelle).





## 2.2.2 Bilan du Programme de réussite éducative (PRE)

géré par la Caisse des Ecoles de Cusset au seul bénéfice des jeunes cussétois à ce jour.

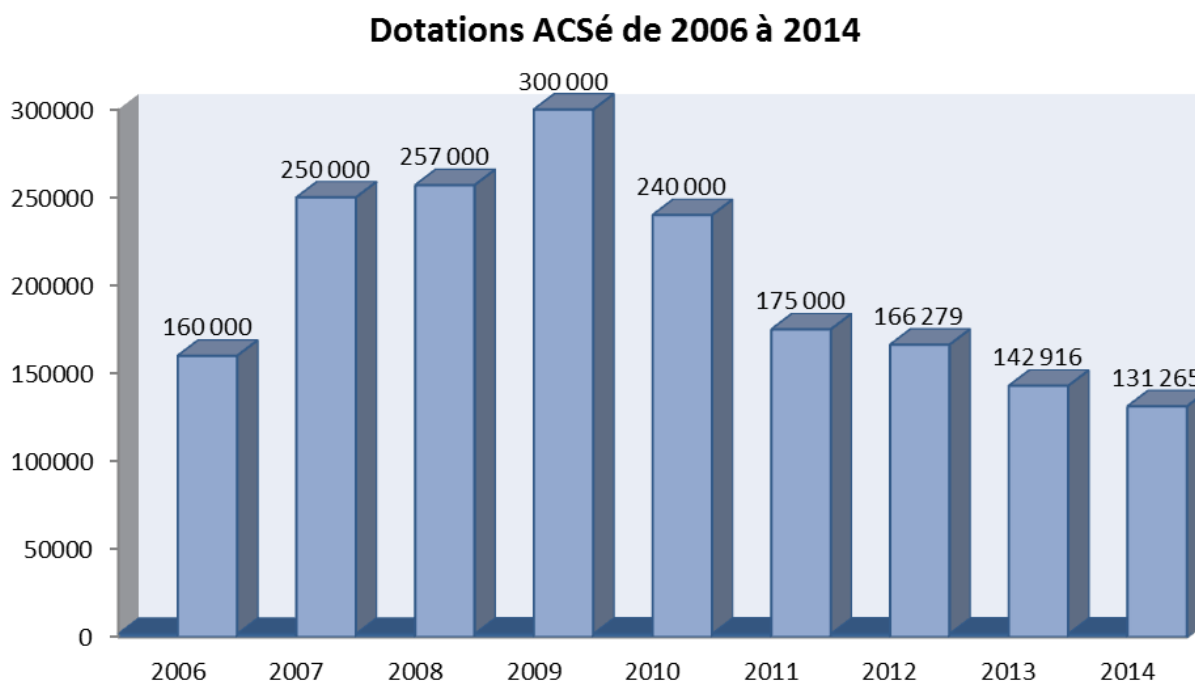
### 2.2.2.1 Les principes généraux du PRE (orientations nationales)

Créés en 2005, les programmes de réussite éducative (PRE) reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique.

Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de 2 à 16 ans) et débouchent sur un suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues...

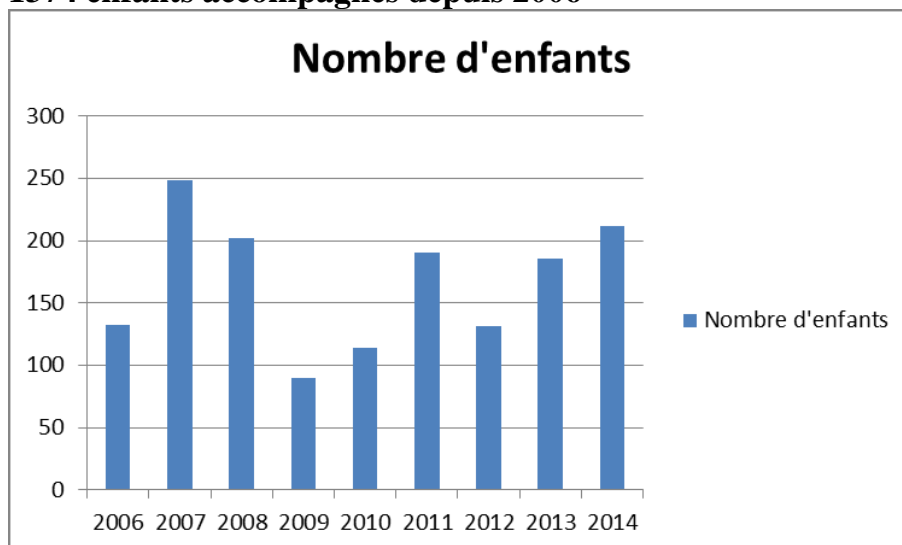
### 2.2.2.2 le bilan 2006/2014

#### Evolution de la dotation de l'Etat

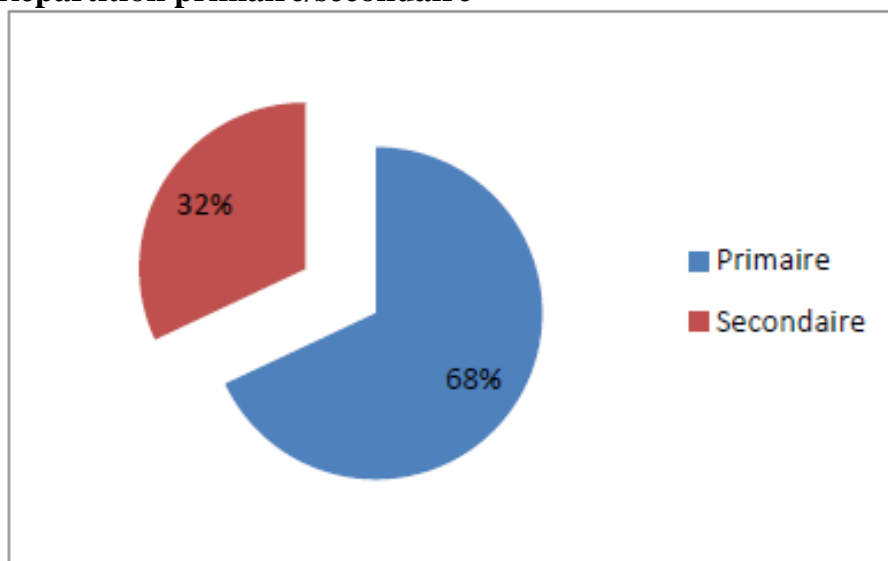




### 1374 enfants accompagnés depuis 2006

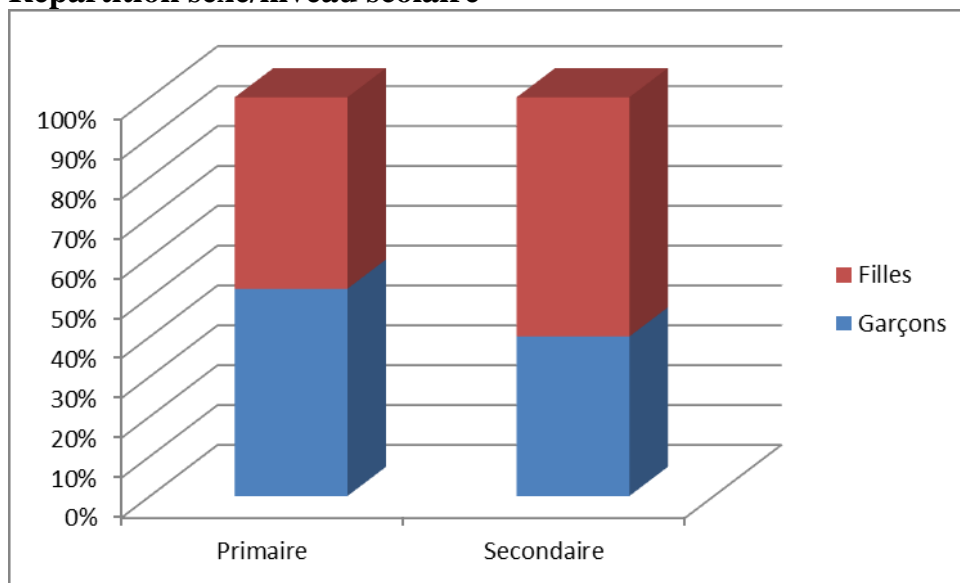


### Répartition primaire/secondaire

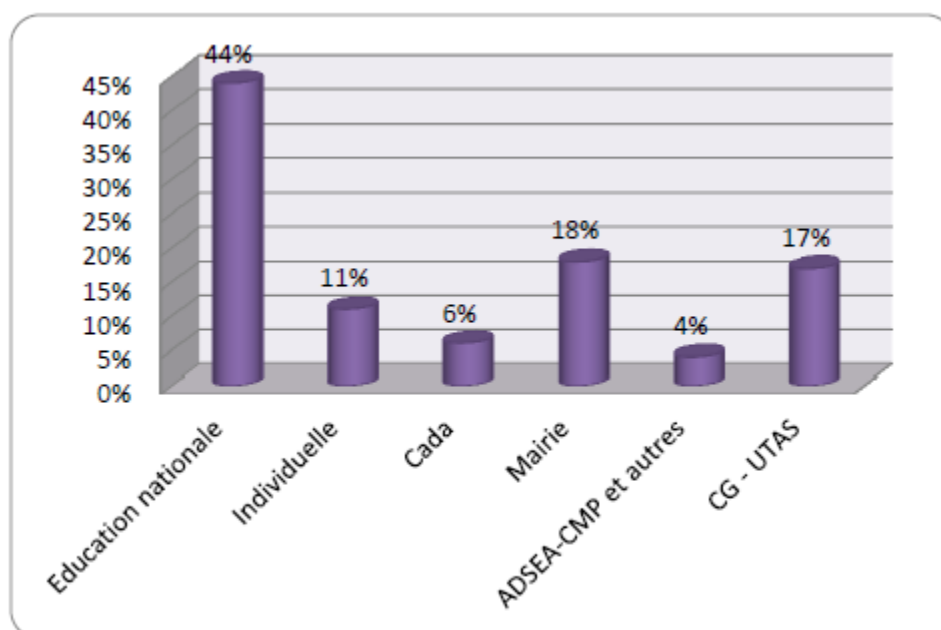




### Répartition sexe/niveau scolaire



### Origine de l'orientation des situations vers le PRE





### 2.2.2.3 Les axes d'intervention (au nombre de 4)

- Soutien à la scolarité :

- Soutien secondaire : soutien en mathématiques, français, anglais. Préparation au Brevet des collèges. Activités France et Langue Etrangère
- Soutien primaire : soutien dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Activités de France et Langue Etrangère
- Aide aux voyages scolaires

- Soutien éducatif :

Aide individuelle psycho-éducative

- Action de soutien à la parentalité
- Ateliers de médiation éducative : escalade, poney

- Accompagnement à la santé :

- Aide à l'orientation des familles
- Actions d'éducation à la santé : « jeux » dangereux et pratiques violentes etc.

- Activités culturelles, sportives et de loisirs :

- Aide à l'inscription dans les clubs sportifs
- Sorties culturelles
- Aide aux séjours de vacances et de loisirs

### 2.2.3 Bilan de l'Atelier santé ville

---

L'Atelier Santé Ville a été porté par l'association ALIE dans le cadre d'une convention d'objectifs signée pour la période 2008/2010.

Il a été créé afin de favoriser l'articulation des interventions sanitaires, sociales et administratives pour garantir à tous l'accès aux droits, l'accès à la prévention et l'accès aux soins.

Les objectifs :

- améliorer la prise en charge des populations précarisées par une coopération plus étroite entre professionnels de différents secteurs (conjuguer et harmoniser les interventions médicales et sociales sur un objectif commun d'aide à la personne) ;
- améliorer l'information en direction des publics précaires ;
- améliorer la visibilité des services et des missions de chacun (permettre aux différents partenaires de se connaître et de mener une réflexion commune)
- développer des actions pédagogiques et d'éducation à la santé ;







- mutualiser les compétences et harmoniser les actions de santé (améliorer l'articulation entre les différentes initiatives pour contribuer à des objectifs locaux de santé publique) ;
- mettre en place des formations destinées aux professionnels du réseau (favoriser des actions nouvelles conçues dans un esprit de partenariat) ;
- être un centre de ressources d'informations en matière de santé publique ;
- aider les professionnels à se repérer dans les réseaux ;

Une telle démarche permet de mettre en place des actions d'éducation pour la santé travaillées avec l'ensemble des partenaires locaux dont on sait qu'elles sont, autant voire plus efficaces que la mise en place des grandes campagnes avec supports publicitaires, qu'elles soient d'éducation ou de dépistage.

Public ciblé : toute personne en situation de précarité rencontrant des difficultés dans le domaine de la santé.

#### Territoire d'intervention

- Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- Communauté d'agglomération.

#### Les groupes de travail

L'ASV est une organisation de professionnels et sa richesse provient de la rencontre et de l'échange entre ses membres. Des groupes de travail ont été constitués afin de favoriser les rencontres entre les institutions, les échanges d'informations et la construction collective de projet d'actions.

➔ En 2008 : mise en place de 4 groupes de travail, réunissant les acteurs locaux concernés :

Groupe 1 : « Accès aux soins »

Groupe 2 : « Mieux répondre à la souffrance psychique des personnes »

Groupe 3 : « Proposer une prévention santé mieux adaptée aux besoins et attentes de la population »

Groupe 4 : « Promouvoir la mise en réseau des partenaires locaux »

➔ En 2009, reprise difficile de l'activité sous la forme de 3 groupes de travail :

1/ accès aux soins,

2/ information et prévention de la santé

3/ alimentation et comportement alimentaire

**Le bilan au regard des objectifs est très décevant** : absence de stabilité dans l'équipe, 2 ou 3 réunions pour chacun de groupes de travail concernant essentiellement la réalisation de plaquettes de présentation de l'ASV et mise en ligne de documents sur un site internet partagé.

Depuis 2010, l'ASV n'a plus eu d'activité. L'association Alié qui, par ailleurs portait notamment le CHRS et l'abri de nuit, n'existe plus sur le territoire.





## 3 Définition du cadre stratégique

### 3.1 éléments de diagnostic

Données statistiques complémentaires (kit de données d'aide au diagnostic)						
<a href="http://www.ville.gouv.fr/?donnees-statistiques-pour-l-3529">http://www.ville.gouv.fr/?donnees-statistiques-pour-l-3529</a>						
Mise en forme selon les trois piliers du contrat de ville						
<b>COHESION SOCIALE</b>						
Prestations sociales						
	Revenu ≥ 50% des prestations sociales	Revenu = 100% prestations sociales	Personnes percevant le RSA	Personnes percevant le RSA socle	Personnes percevant une allocation logement	Personnes percevant des aides personnalisées au logement
EPCI VVA	29,9%	19,2%	21,8%	17,3%	68,1%	22,2%
QPV "Les Ailes"	> 40%	20-25%	30-35%	20-25%	> 80%	> 70%
QPV "Cœur d'agglomération"	35-40%	20-25%	20-25%	15-20%	> 80%	< 40%
Soins et petite enfance						
	<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>				
	Médecins pour 100000 habitants	Structures de garde pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans				
EPCI VVA	106	3				
QPV "Les Ailes"	60-90	0-6				
QPV "Cœur d'agglomération"	90-140	0-6				
<b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>						
Logement						
	Part des HLM	Logements vacants	Logements en location			
EPCI VVA	9,9%	14,5%	39,4%			
QPV "Les Ailes"	55-75%	7-10%	75-85%			
QPV "Cœur d'agglomération"	< 25%	> 10%	55-65%			
<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>						
Développement économique						
	Entreprises pour 1000 habitants	Création d'entreprises				
EPCI VVA	68	16%				
QPV "Les Ailes"	40-60	15-20%				
QPV "Cœur d'agglomération"	> 50	15-20%				

A propos du quartier « Les Ailes – Port Charmeil » :

Une **hausse de la précarité des ménages** observée ces dernières années (SEMIV : 65 % des locataires perçoivent l'APL).

41% des locataires de la SEMIV ont + de 65 ans.

48% des locataires sont des personnes seules.

23% de familles monoparentales.

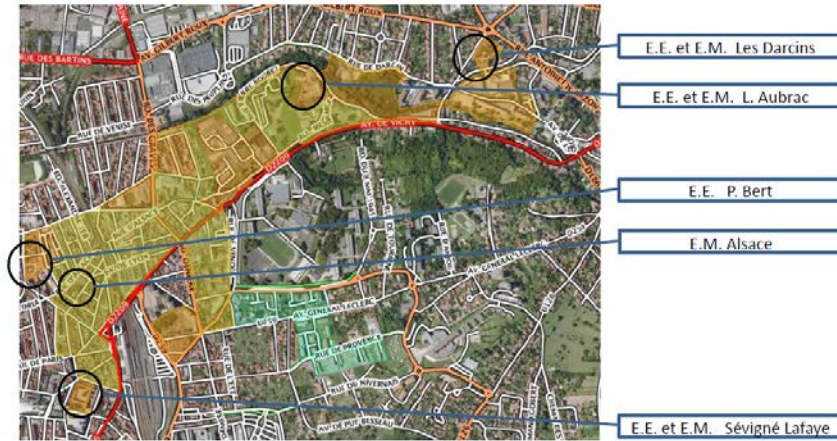
26% de couples.



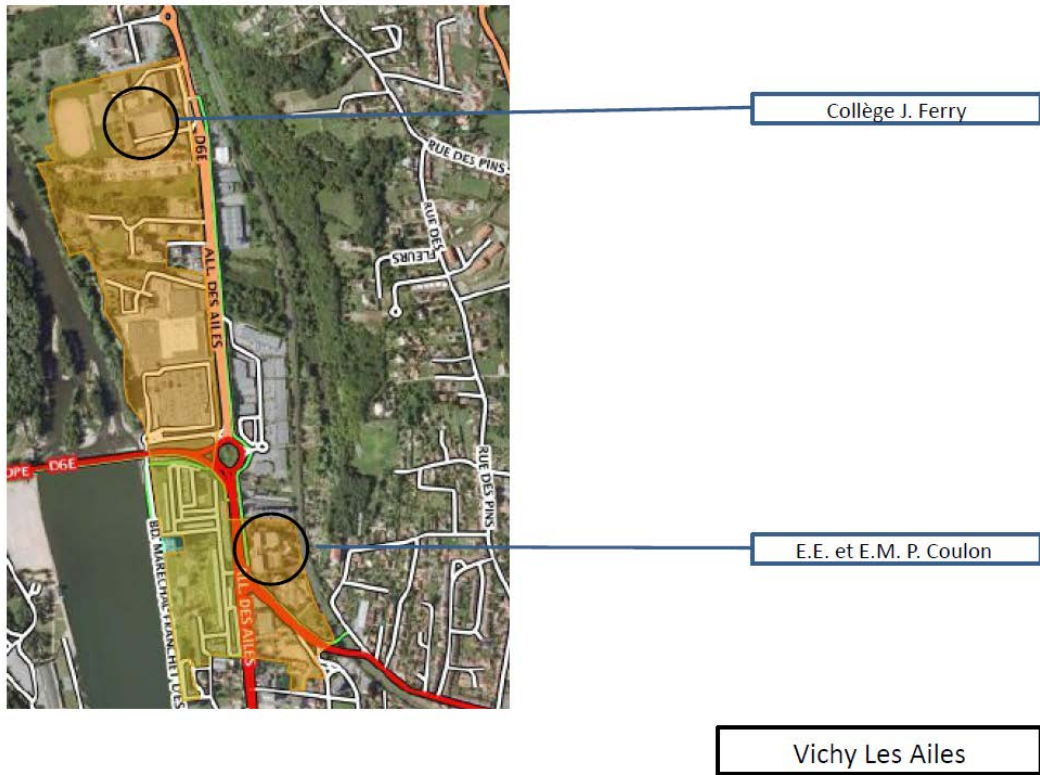


## pilier 1 : cohésion sociale

⇒ en matière de réussite éducative



Vichy Cœur d'agglomération





## ⇒ en matière de réussite éducative

### Éducation prioritaire :

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation pour l'école de la République s'est donnée pour objectif de réduire de 10% les écarts de réussite scolaire entre les écoles et établissements en éducation prioritaire et les autres.

Par la convention du 7 octobre 2013, le ministère de l'éducation nationale, le ministre délégué à la réussite éducative et le ministre de la ville s'engagent pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire des enfants relevant de la politique de la ville.

La mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme de la politique de la ville répondent à la même volonté d'inscrire dans un même calendrier, de soutenir et de coordonner des actions mises en œuvre par les différents acteurs.

### Principes retenus pour organiser le réseau d'éducation prioritaire

**La nouvelle répartition des réseaux d'éducation prioritaire** entre les académies a été construite sur la base de critères objectifs pour que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire. L'indice social retenu prend en compte le taux de PCS défavorisées, le taux de boursiers, le taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible et le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Cet indice permet de retenir pour le département de l'Allier :

- 2 REP + Collège Jules-Verne – Montluçon, Collège Jean-Zay – Montluçon
- 4 REP Collège Maurice-Constantin-Weyer – Cusset, Collège Jules-Ferry – Vichy, Collège Emile-Guillaumin – Moulins, Collège André-Boutry – Lurcy-Lévis

**La convergence des territoires prioritaires** garantira une cohérence entre les deux réformes, refondation de l'éducation prioritaire et réforme de la politique de la ville.

Conformément à la convention interministérielle avec le ministre de la ville, et rappelée dans un courrier adressé au Préfet de l'Allier en date 8 décembre 2014, une attention particulière est portée à la convergence entre les territoires prioritaires et les futurs réseaux d'éducation prioritaire.

En ce qui concerne le département de l'Allier, toutes les écoles et établissements situés sur les quartiers de ville sont intégrés dans les réseaux d'éducation prioritaire. Une attention particulière sera portée aux établissements situés hors politique de la ville mais scolarisant des élèves issus de ces quartiers.





**Un réseau d'éducation prioritaire est constitué** d'un collège – tête de réseau et des écoles qui alimentent de façon significative ce collège. Une cohérence pédagogique et une cohérence de territoire sont toujours recherchées dans la définition du réseau.

### **REP Jules-Ferry, Vichy**

Au titre de la politique de la ville les écoles suivantes sont intégrées au réseau du collège Jules-Ferry :

- Ecole maternelle Alsace
- Ecole maternelle Pierre-Coulon
- Ecole maternelle Sévigné
- Ecole élémentaire Paul-Bert
- Ecole élémentaire Pierre-Coulon
- Ecole élémentaire Sévigné-Lafaye

Les élèves des écoles Alsace et Paul-Bert poursuivent leur scolarité au collège Les Célestins alors que les enseignants de ces écoles participent au conseil école-collège avec les enseignants du collège Jules-Ferry.

Les élèves des écoles Sévigné et Sévigné-Lafaye poursuivent leur scolarité au collège Les Célestins. Ces écoles sont rattachées fonctionnellement au REP Jules-Ferry dans un souci de cohérence territoriale sur l'agglomération.

### **REP Maurice-Constantin-Weyer, Cusset**

Au titre de la politique de la ville les écoles suivantes sont intégrées au réseau du collège Maurice-Constantin-Weyer :

- Ecole maternelle Les Darcins
- Ecole maternelle Lucie-Aubrac
- Ecole élémentaire Les Darcins
- Ecole élémentaire Lucie-Aubrac

Au titre de la cohérence de réseau et au regard des difficultés sociales et scolaires rencontrées par les élèves qui y sont scolarisés, les écoles suivantes sont intégrées au réseau :

- Ecole maternelle Jean-Zay
- Ecole élémentaire Liandon

L'école Jean-Zay alimente en totalité l'école élémentaire Liandon.

Bien que n'étant pas situé sur le territoire prioritaire de la nouvelle politique de la ville, 92% des élèves de l'école Liandon sont scolarisés au collège Maurice-Constantin-Weyer (et représentent 32% des effectifs des élèves de 6<sup>ème</sup> de ce collège).





**Quartiers prioritaires : inventaire des besoins dans la circonscription de Vichy 1 - Février 2015**

Quartier prioritaire	ECOLES	Effectif école	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ	Besoins FLE-FLS	Nb PPRE
Cœur d'agglo – Cusset	CUSSET maternelle Les Darcins	102		11	8	7	
Cœur d'agglo – Cusset	CUSSET Les Darcins	175	15		12	8	12
Cœur d'agglo – Cusset	CUSSET Presles L. Aubrac	154	20	11	32	30	5
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY maternelle Sévigné	73	6	4	1		
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY Sévigné/lafaye	184	21	13	30	10	9
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY maternelle Alsace	103		11	7	29	
Cœur d'agglo – Vichy	VICHY Paul Bert	110	18	7	13	13	15
Les Ailes	VICHY maternelle Pierre Coulon	117		13	8		
Les Ailes	VICHY Pierre Coulon	142	18	11	20		
Cusset J Zay		174					
Cusset Liandon		310	49	2	20		4
	<b>TOTAL</b>	<b>1644</b>	<b>147</b>	<b>83</b>	<b>151</b>	<b>97</b>	<b>45</b>
		Effectif total	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ		
	RASED rattaché au sect. coll CUS	1406	90	24	98		
	RASED rattaché au sect. coll VIC	1568	84	59	137		
	<b>TOTAL</b>	<b>2974</b>	<b>174</b>	<b>83</b>	<b>235</b>		
		Effectif total CUSSET	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ		
	RASED rattaché à CUSSET (Cusset + Lapalisse)	2079	104	30	143		
		Effectif total VICHY	Nb suivis E	Nb suivis G	Nb suivis ψ		
	RASED rattaché à VICHY	1987	121	83	186		
	<b>TOTAL</b>	<b>4066</b>	<b>225</b>	<b>113</b>	<b>329</b>		
	Difficultés fréq. Rencontrées E	langage oral très limité ; difficultés à se faire des représentations mentales ; difficulté à se mettre en projet d'élève ; souvent en décalage avec les attentes de l'école ; culture de l'écrit très pauvre et parfois inexistante.					
	Difficultés fréq. Rencontrées G	Agitation ; distractibilité ; agressivité ; besoin d'être investi pour prendre confiance et organiser sa pensée, son langage, ses repères, ses liens aux autres et éveiller le plaisir d'apprendre.					
	Difficultés fréq. Rencontrées ψ	Retard dans la mise en place du langage comme fonction symbolique (signifiant/signifié) ; difficultés à se représenter l'objet absent par manque d'expérimentation dans la construction de l'environnement ; difficultés à organiser sa pensée et à l'exprimer par le langage.					





Base élèves 1er degré : Pourcentage d'élèves en retard scolaire en classes ordinaires

Année Scolaire : 2014-2015

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EN DE L'AL  
ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Date d'observation : 21/01/2015

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+
IEN VICHY I	485	1,4%		478	4,2%		482	10,6%	0,4%	479	10,0%	0,4%	489	10,2%	0,2%	450	14,2%	0,2%
<b>DEPARTEMENT DE L'ALLIER</b>	<b>3249</b>	<b>2,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>3284</b>	<b>6,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>3301</b>	<b>10,0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>3297</b>	<b>10,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>3254</b>	<b>10,7%</b>	<b>0,4%</b>	<b>3215</b>	<b>12,7%</b>	<b>0,2%</b>
ECOLES HORS RRS	2913	2,2%	0,1%	2930	6,0%	0,1%	2915	9,9%	0,3%	2892	10,1%	0,1%	2881	10,2%	0,3%	2865	12,1%	0,2%
ECOLES RRS	336	1,8%		354	6,5%	0,3%	386	10,6%	0,3%	405	10,9%	0,5%	373	14,2%	0,5%	350	17,4%	

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élèv.	Ret. 1an	Ret. 2a+
<b>CUSSET</b>	<b>128</b>	<b>2,3%</b>		<b>123</b>	<b>4,9%</b>		<b>111</b>	<b>9,0%</b>		<b>137</b>	<b>10,2%</b>		<b>121</b>	<b>11,6%</b>	<b>0,8%</b>	<b>114</b>	<b>16,7%</b>	
E.M.PU JEAN ZAY (0030612Z)	62	1,6%																
E.M.PU LES DARCINS (0030616D)	31																	
E.E.PU LES DARCINS (0030927S)				38	2,6%		33	3,0%		34	2,9%		42	14,3%	2,4%	27	14,8%	
E.E.PU LIANDON (0030611Y)				53	5,7%		50	12,0%		69	8,7%		55	5,5%		64	18,8%	
E.E.PU LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	8,7%		19	5,3%		21	14,3%		21	28,6%		15	33,3%		11	27,3%	
<b>VICHY</b>	<b>160</b>	<b>0,6%</b>		<b>160</b>	<b>5,6%</b>		<b>157</b>	<b>14,6%</b>	<b>0,6%</b>	<b>153</b>	<b>11,8%</b>	<b>0,7%</b>	<b>159</b>	<b>11,9%</b>		<b>128</b>	<b>21,1%</b>	
E.M.PU ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.PU PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.PU SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.PU PAUL BERT (0030497Z)				22			17	23,5%		27	14,8%		26	3,8%		14	21,4%	
E.E.PU PIERRE COULON (0030501D)				32	9,4%		39	12,8%	2,6%	28	21,4%		27	18,5%		21	28,6%	
E.E.PU SEVIGNE LAFAYE (0030496Y)				43	9,3%		40	15,0%		25	20,0%	4,0%	34	14,7%		38	28,9%	

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus
IEN VICHY I	485	4	0,8%	478	13	2,7%	482	28	5,8%	479	6	1,3%	489	3	0,6%	450	7	1,6%
<b>DEPARTEMENT DE L'ALLIER</b>	<b>3249</b>	<b>48</b>	<b>1,5%</b>	<b>3284</b>	<b>128</b>	<b>3,9%</b>	<b>3301</b>	<b>140</b>	<b>4,2%</b>	<b>3297</b>	<b>43</b>	<b>1,3%</b>	<b>3254</b>	<b>25</b>	<b>0,8%</b>	<b>3215</b>	<b>45</b>	<b>1,4%</b>
ECOLES HORS RRS	2913	44	1,5%	2930	114	3,9%	2915	124	4,3%	2892	41	1,4%	2881	22	0,8%	2865	40	1,4%
ECOLES RRS	336	4	1,2%	354	14	4,0%	386	16	4,1%	405	2	0,5%	373	3	0,8%	350	5	1,4%

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus	Eff. élèv.	main tenus	%main tenus
<b>CUSSET</b>	<b>128</b>	<b>2</b>	<b>1,6%</b>	<b>123</b>	<b>4</b>	<b>3,3%</b>	<b>111</b>	<b>5</b>	<b>4,5%</b>	<b>137</b>	<b>1</b>	<b>0,7%</b>	<b>121</b>	<b>1</b>	<b>0,8%</b>	<b>114</b>	<b>1</b>	<b>0,9%</b>
E.M.PU JEAN ZAY (0030612Z)	62	1	1,6%															
E.M.PU LES DARCINS (0030616D)	31																	
E.E.PU CHASSIGNOL (0030617E)	12			13			7			13			9			12		
E.E.PU LES DARCINS (0030927S)				38	1	2,6%	33	1	3,0%	34			42	1	2,4%	27		
E.E.PU LIANDON (0030611Y)				53	3	5,7%	50	3	6,0%	69			55			64		
E.E.PU LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	1	4,3%	19			21	1	4,8%	21	1	4,8%	15			11	1	9,1%
<b>VICHY</b>	<b>160</b>			<b>160</b>	<b>7</b>	<b>4,4%</b>	<b>157</b>	<b>12</b>	<b>7,6%</b>	<b>153</b>	<b>1</b>	<b>0,7%</b>	<b>159</b>			<b>128</b>	<b>1</b>	<b>0,8%</b>
E.M.PU ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.PU PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.PU SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.PU PAUL BERT (0030497Z)				22			17			27			26			14		
E.E.PU PIERRE COULON (0030501D)				32	2	6,3%	39	2	5,1%	28			27			21		
E.E.PU SEVIGNE LAFAYE (0030496Y)				43	4	9,3%	40	3	7,5%	25	1	4,0%	34			38	1	2,6%





## Diagnostic Pilier 1 : réussite éducative Contribution de la circonscription de Vichy 1

### A) Analyse des données quantitatives.

Suivi E (aide à dominante pédagogique), principalement en maîtrise de la langue : 147 élèves sur les 225 bénéficiant de ce type d'aide dans la circonscription (y compris donc les écoles du secteur de Lapalisse et de la Montagne Bourbonnaise) proviennent d'écoles en REP soit 65 %.

Suivi G (aide à dominante rééducative) : tous les élèves bénéficiant de ce type d'aide à Vichy et Cusset proviennent d'écoles en REP. 83 élèves sur les 113 bénéficiant de ce type d'aide dans la circonscription (y compris donc les écoles du secteur de Lapalisse et de la Montagne Bourbonnaise) proviennent d'écoles en REP soit 73%. *Organiser sa pensée et son langage* sont les difficultés les plus prégnantes.

Les élèves de **Liandon** semblent ne pas nécessiter d'aides à dominante pédagogique autres que celles des membres du RASED, mais celles-ci sont importantes en valeur absolue.

Les élèves de **Lucie Aubrac, P. Coulon et S. Lafaye** ont en revanche, des difficultés plus diverses : aide à dominante pédagogique importante, aide à dominante rééducative significative, suivi psychologique bien présent. **Ces trois écoles ont un profil similaire ; une priorité mériterait de leur être attribuée.**

### B) Besoins recensés, qui nécessiteraient des dispositifs complémentaires à ceux relevant du droit commun.

- 1) Un accompagnement des familles (enfants et leurs parents) non francophones dont les enfants ne relèvent pas du FLE premier degré.
- 2) Un suivi psychologique pour des élèves, parfois très jeunes, dont le comportement est préoccupant – notamment en raison d'un déficit langagier.
- 3) Deux écoles montrent des indicateurs préoccupants concernant les élèves maintenus (redoublants) comme en retard scolaire : **L. Aubrac** à Cusset et **S. Lafaye** à Vichy. **Une attention particulière serait à leur accorder.**
- 4) Des actions en direction du développement du langage oral et de la « culture de l'écrit ».
- 5) Des actions permettant aux parents de disposer d'un rôle actif dans la scolarité de leurs enfants.
- 6) Des actions éducatives et/ou pédagogiques recourant à des supports à caractère ludique.

Patrick DEVINOY – Catherine COLONNA d'ISTRIA







## Redoublement et retard scolaire

Direction des services départementaux de l'EN de l'Allier

Académie de Clermont-Ferrand

Année scolaire 2014-2015

Date d'observation : 21/01/15

Base élèves 1er degré : Les pourcentages d'élèves maintenus dans le même niveau scolaire

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus
1EN VICHY I	485	4	0,8%	478	13	2,7%	482	28	5,8%	479	6	1,3%	489	3	0,6%	450	7	1,6%
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	3249	48	1,5%	3284	128	3,9%	3301	140	4,2%	3297	43	1,3%	3254	25	0,8%	3215	45	1,4%
ECOLLES HORS RRS	2913	44	1,5%	2930	114	3,9%	2915	124	4,3%	2892	41	1,4%	2881	22	0,8%	2865	40	1,4%
ECOLLES RRS	336	4	1,2%	354	14	4,0%	386	16	4,1%	405	2	0,5%	373	3	0,8%	350	5	1,4%

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus	Eff. élév.	Maintenus	% Maintenus
CUSSET	128	2	1,6%	123	4	3,3%	111	5	4,5%	137	1	0,7%	121	1	0,8%	114	1	0,9%
E.M.P.U JEAN ZAY (0030612Z)	62	1	1,6%															
E.M.P.U LES DARCIENS (0030616D)	31																	
E.E.P.U CHASSIGNOL (0030617E)	12			13			7			13			9			12		
E.E.P.U LES DARCIENS (0030927S)				38	1	2,6%	33	1	3,0%	34			42	1	2,4%	27		
E.E.P.U LIANDON (0030611Y)				53	3	5,7%	50	3	6,0%	69			55			64		
E.E.P.U LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	1	4,3%	19			21	1	4,8%	21	1	4,8%	15			11	1	9,1%
VICHY	160			160	7	4,4%	157	12	7,6%	153	1	0,7%	159			128	1	0,8%
E.M.P.U ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.P.U PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.P.U SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.P.U PAUL BERT (0030497Z)				22			17			27			26			14		
E.E.P.U PIERRE COULON (0030501D)				32	2	6,3%	39	2	5,1%	28			27			21		
E.E.P.U SEVIGNE LAFAYE (0030496V)				43	4	9,3%	40	3	7,5%	25	1	4,0%	34			38	1	2,6%

Base élèves 1er degré : Pourcentage d'élèves en retard scolaire en classes ordinaires

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+
1EN VICHY I	485	1,4%		478	4,2%		482	10,6%	0,4%	479	10,0%	0,4%	489	10,2%	0,2%	450	14,2%	0,2%
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	3249	2,2%	0,1%	3284	6,1%	0,1%	3301	10,0%	0,3%	3297	10,2%	0,2%	3254	10,7%	0,4%	3215	12,7%	0,2%
ECOLLES HORS RRS	2913	2,2%	0,1%	2930	6,0%	0,1%	2915	9,9%	0,3%	2892	10,1%	0,1%	2881	10,2%	0,3%	2865	12,1%	0,2%
ECOLLES RRS	336	1,8%		354	6,5%	0,3%	386	10,6%	0,3%	405	10,9%	0,5%	373	14,2%	0,5%	350	17,4%	

CIRCONSCRIPTIONS	Maternelle			Cycle 2						Cycle 3								
	GS			CP			CE1			CE2			CM1			CM2		
	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+	Eff. élév.	Ret. 1an	Ret. 2a+
CUSSET	128	2,3%		123	4,9%		111	9,0%		137	10,2%		121	11,6%	0,8%	114	16,7%	
E.M.P.U JEAN ZAY (0030612Z)	62	1,6%																
E.M.P.U LES DARCIENS (0030616D)	31																	
E.E.P.U LES DARCIENS (0030927S)				38	2,6%		33	3,0%		34	2,9%		42	14,3%	2,4%	27	14,8%	
E.E.P.U LIANDON (0030611Y)				53	5,7%		50	12,0%		69	8,7%		55	5,5%		64	18,8%	
E.E.P.U LUCIE AUBRAC (0030760K)	23	8,7%		19	5,3%		21	14,3%		21	28,6%		15	33,3%		11	27,3%	
VICHY	160	0,6%		160	5,6%		157	14,6%	0,6%	153	11,8%	0,7%	159	11,9%		128	21,1%	
E.M.P.U ALSACE (0030454C)	31																	
E.M.P.U PIERRE COULON (0030448W)	25																	
E.M.P.U SEVIGNE (0030952U)	19																	
E.E.P.U PAUL BERT (0030497Z)				22			17	23,5%		27	14,8%		26	3,8%		14	21,4%	
E.E.P.U PIERRE COULON (0030501D)				32	9,4%		39	12,8%	2,6%	28	21,4%		27	18,5%		21	28,6%	
E.E.P.U SEVIGNE LAFAYE (0030496V)				43	9,3%		40	15,0%		25	20,0%	4,0%	34	14,7%		38	28,9%	





⇒ **En matière de culture**

**Contribution de la DRAC Auvergne – Diagnostic préfiguration contrat de la ville de Vichy**

Thématique	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Difficultés constatées	Actions existantes	Financements mobilisés	Freins, manques constatés	Actions à entreprendre
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	mobiliser les équipements culturels financés par l'Etat, via leurs contrats d'objectifs, et encourager leur mise en réseau avec les structures culturelles et sociales de proximité	Peu d'équipements culturels en mesure de porter les objectifs de démocratisation culturelle	Soutien financier de la DRAC aux institutions culturelles labellisées en région Auvergne, en particulier à Cusset, la scène conventionnée « arts du cirque »	DRAC et collectivités	Faiblesse de la participation financière des collectivités	Accroître la mobilisation des équipements culturels soutenus par le ministère de la Culture, pour faciliter l'accès de tous aux arts vivants, notamment l'Opéra de Vichy (en collaboration avec le Centre Lyrique d'Auvergne) les actions peuvent se traduire par une adaptation des politiques tarifaires ou des heures d'ouverture, des partenariats avec des établissements culturels sous la forme d'initiatives de sensibilisation pédagogique, d'ateliers de découverte, de pratique artistique, des résidences d'artistes, une programmation culturelle adaptée, la formation des personnels à l'accueil des publics, la création de services éducatifs
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer les projets favorisant la création partagée entre artistes et population, favoriser les rencontres avec les équipes artistiques		Présence de compagnies théâtrales qui développent des actions en direction des populations : <b>Euphoric Mouvance à Bellerive-sur-Allier, la Compagnie Zèbre théâtre à Vichy</b>	DRAC et collectivités		Développer les pratiques artistiques amateurs, notamment en musiques actuelles, en arts plastiques et en théâtre
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer les projets favorisant la connaissance de l'histoire et de la mémoire			DRAC et collectivités	En dehors des visites thématiques se déroulant l'été pour le public de touristes et de curistes (« Vichy Art Décò », « Vichy, Histoires d'eaux, 2000 ans de thermalisme » ou « Vichy, capitale de l'État français, 40-44 » on note l'absence d'actions et de projets, tout au long de l'année, en direction de la population locale et notamment des jeunes.	La ville de Vichy dispose d'un patrimoine architectural, monumental et paysager particulièrement rare qui mériterait d'être mieux valorisé auprès des populations locales, tout au long de l'année. Par exemple dans le cadre d'une convention « ville d'art et d'histoire » : conférences, journées d'études, visites classiques ou thématiques prenant parfois des formes originales (visites nocturnes, théâtralisées, rallyes, concerts...).





Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer les résidences d'artistes dans les quartiers politiques de la ville ; la dimension intergénérationnelle sera un des critères d'évaluation des projets			DRAC et collectivités		Développer des résidences territoriales permettant d'inscrire dans un territoire prioritaire ou dépourvu d'équipements culturels, des projets artistiques qualifiés et présentant une démarche ambitieuse de lien avec les publics,  Orienter l'agglomération vichyssoise vers l'accueil de résidences d'artistes plasticiens : Vichy dispose de nombreuses galeries d'art, réalise, chaque année, une exposition de photos (en plein air) soutenue par la DRAC mais qui pourrait avoir des prolongements avec l'immersion d'un artiste dans la cité auprès des populations.
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants, en particulier par le dialogue avec les professionnels du cadre bâti sur l'architecture, l'espace, l'habitat et le paysage			DRAC et collectivités		valoriser le patrimoine architectural et paysager de la ville de Vichy avec un programme pédagogique adapté auprès de la population  exemple d'actions possibles : la visite de chantiers de restauration ou de construction qui permet de sensibiliser les habitants aux techniques de restauration, la connaissance de l'histoire de l'art (Vichy illustre parfaitement les différents courants de l'histoire de l'art ou de l'architecture).
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	développer la formation aux cultures actuelles (numérique) et à l'éducation à l'image		actions autour du cinéma, avec le Pôle d'éducation à l'image (SQPCM) et le suivi des dispositifs nationaux : Passeurs d'image, écoles, collèges et lycées au cinéma. Résidence « vidéastes », en lien avec Vidéoformes à Clermont-Ferrand à la Cité scolaire Albert Londres	DRAC et collectivités		
Démocratisation culturelle	Favoriser l'accès des populations à la Culture	valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel			DRAC et collectivités		Soutenir des actions de lutte contre l'illettrisme, en direction, notamment des populations étrangères. Rôle important que doit jouer, par exemple, la médiathèque, en lien avec les établissements scolaires. Partenariat avec CAVILAM
Education artistique et	favoriser l'inclusion	Mobiliser les structures artistiques et		Jumelage entre la cité scolaire Albert	Rectorat/DRAC/DRA AF/DRJSCS/Conseil	l'absence d'indicateurs	l'un des rôles du comité de pilotage territorial constitué de





culturelle	sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle	culturelles dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, mission inscrite dans leurs cahiers des charges		<b>Londres, le lycée Valéry Larbaud avec la scène conventionnée « arts du cirque » de Cusset</b>	régional	spécifiques sur le nombre de jeunes relevant des quartiers prioritaires de la ville et impliqués dans les actions éducatives et culturelles que ces structures culturelles conduisent, donne peu d'éléments d'analyse pour évaluer la portée et le développement de cette politique publique	tous les signataires de la convention-cadre RECTORAT/DRAAF/DRJSCS/DRAC et CONSEIL REGIONAL sur l'éducation artistique et culturelle sera de fixer les indicateurs de suivi, en vue de l'évaluation conjointe des actions conduites par les partenaires
Education artistique et culturelle	favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle	encourager les projets permettant d'asseoir des actions d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire, péri-scolaire ou extrascolaire, au bénéfice des jeunes de la maternelle à l'université		les projets fédérateurs, en cherchant avec l'ensemble des partenaires, l'élargissement au hors temps scolaire, aux jeunes en situation de décrochage scolaire, aux apprentis et la participation des parents sont des dispositifs qui fonctionnent très bien, à l'exemple des projets autour de la danse « carnets de scènes » conduits par <b>l'OCCE de l'Allier</b> , au bénéfice des <b>élèves du 1<sup>er</sup> degré</b> dans les écoles du bassin de Vichy ou le projet fédérateur « musique » avec le <b>collège Maurice Constantin-Weyer à Cusset</b>	Rectorat/DRAC/DRAAF/DRJSCS/Conseil régional/	L'articulation et l'équilibre entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire sont difficiles à trouver, compte tenu des attributions et préférences des partenaires. Ainsi, le rectorat privilégie les actions du temps scolaire ; la DRAC, la DRJSCS et la région sont attentives à soutenir aussi des actions s'inscrivant dans les autres temps de l'enfant et du jeune	Les projets fédérateurs mériteraient sans doute d'être développés plus fortement à Vichy, en particulier avec les structures culturelles de proximité comme <b>le CNCS de Moulins, l'Opéra de Vichy, le centre lyrique d'Auvergne, les 3 écoles de musique de l'agglomération vichyssoise et le musée de l'Opéra de Vichy, dans les domaines du costume, de la musique et du spectacle vivant (art lyrique) ; d'autres projets fédérateurs possibles dans le domaine muséal avec les musées de Vichy (musée de l'opéra, musée de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique) et le musée de la tour prisonnière à Cusset..</b>
Education artistique et culturelle	favoriser l'inclusion sociale par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle	soutenir, les projets touchant les élèves des centres de formation d'apprentis mais aussi, et plus largement, touchant les enfants et jeunes reçus dans des accueils collectifs de mineurs ou dans des associations de jeunesse et d'éducation populaire, hors temps scolaire		ateliers d'arts plastiques péri-éducatifs en arts plastiques (Bd Manga) à la Cité scolaire Albert Londres	Rectorat/DRAC/DRAAF/DRJSCS/Conseil régional		Des actions pédagogiques en direction du jeune public aussi bien dans le cadre scolaire qu'extra scolaires : ateliers du patrimoine, parcours/jeux, concours.





## ⇒ En matière de santé

**Eléments de diagnostic préalables au Contrat Local de Santé (CLS) de Vichy** (extrait du CLS de Vichy)

	Médecins pour 100000 habitants
EPCI VVA	106
QPV "Les Ailes"	60-90
QPV "Cœur d'agglomération"	90-140

*Remarque : l'échelle territoriale est le bassin de santé intermédiaire de Vichy (niveau de territoire en santé utilisé par l'ARS Auvergne afin d'assurer la coordination des offres de prévention, médico-sociale, ambulatoire et hospitalière). C'est l'échelle de territoire sur laquelle sont basés les contrats locaux de santé, dont celui de Vichy, même si les fiches actions de ce CLS concernent un périmètre bien plus restreint, et concernent des populations des quartiers prioritaires.*

« Le diagnostic santé mené dans le cadre du programme territorial a permis de faire apparaître les caractéristiques suivantes du BSI de Vichy qui rejoignent en grande partie celles constatées au sein de la région Auvergne :

- ↻ Une densité de population très hétérogène entre les secteurs ruraux et urbains (71% de la population vit dans l'espace à dominante urbaine)
- ↻ Un vieillissement de la population : le pôle urbain de Vichy a la part des personnes de 75 ans parmi les plus élevée des pôles urbains de France
- ↻ Un isolement des personnes âgées (46% des 75 ans et plus vivent seuls)
- ↻ Une fragilité économique : près de 20% de la population du BSI vit avec un bas revenu
- ↻ Des problèmes de santé : une mortalité prématurée supérieure à la moyenne régionale (35% des décès prématurés sont considérés évitables car liés à des facteurs de risque individuels), une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire, des problèmes d'obésité observés chez les jeunes enfants, des problèmes spécifiques de santé et d'accès aux soins pour les publics fragilisés
- ↻ En ce qui concerne l'offre de prévention : présence de dispositifs spécifiques variés (Addictions, PASS, SASPP, maison des Adolescents, Equipe mobile de psychiatrie, Lits Halte-Soins-Santé)... Une articulation santé/social et une coordination des acteurs locaux à renforcer dans le cadre de parcours de soins.
- ↻ L'offre d'hébergement pour personnes âgées est plus élevée que le taux d'équipement de la région mais avec un faible nombre de lits conventionnés aide sociale notamment sur l'agglomération de Vichy. Une diversification des réponses en cours, notamment pour les personnes atteintes d'Alzheimer (PASA, accueil temporaire, accueil de jour...), mise en place d'une MAIA.
- ↻ En ce qui concerne l'offre médico-sociale pour enfants et adultes handicapés, la structuration au sein du territoire est bien engagée avec le groupement SAGES. »

Le périmètre du contrat local de santé choisi concerne les dispositifs présents sur le territoire de la ville de Vichy en contact avec des publics fragiles. Il pourra, le cas échéant, être étendu par avenant à d'autres territoires.





## Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain

### Petite enfance

	Structures de garde pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans
EPCI VVA	3
QPV "Les Ailes"	0-6
QPV "Cœur d'agglo"	0-6

### Logement

	Part des HLM	Logements vacants	Logements en location
EPCI VVA	9,9%	14,5%	39,4%
QPV "Les Ailes"	55-75%	7-10%	75-85%
QPV "Cœur d'agglo"	< 25%	> 10%	55-65%





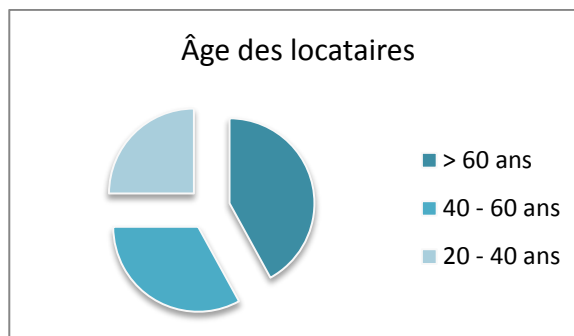
## 1.1 Diagnostic du quartier de Presles

### 1.1.1 Portraits et problématiques du quartier

#### → Population

2 350 habitants - population âgée : forte majorité de locataires + 60 ans (41%), 40-60 ans = 32%, 20 à 40 ans = 25%.

Paupérisation marquée des locataires (65 % bénéficiaires APL).



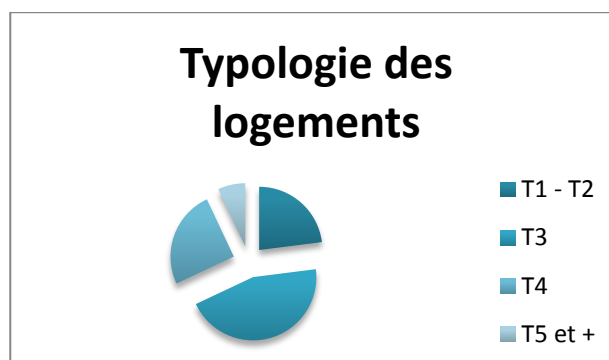
#### → Habitat

Ensemble de 442 logements sociaux (14 bâtiments) ; composition urbaine : barres et tours ; parc ancien (50% + 60 ans).

**Parc immobilier vieillissant** : Projet de réhabilitation du parc de logement social par Allier Habitat. Une logique de **reconstruction de logements sociaux** suite aux démolitions à inscrire en cohérence avec les politiques locales de l'habitat définies à l'échelle de l'agglomération.

Faible vacance : 3% ; taux de rotation : 20%.

Typologie de logements composée essentiellement de T3 (45%), 25 % de T4, 23 % de T1-T2 et 7 % de T5 et +, alors que la part des personnes seules atteint 45 %. **Absence de diversité au niveau de l'offre de logement** (locatif-accession), de la forme urbaine (petits collectifs – individuel).



Niveau de loyer plutôt bas (loyer moyen T3 : 260€+ entre 50 et 150 € de charges selon la nature du chauffage).





### → *Cadre de vie*

Quartier purement résidentiel - Aucune activité économique dans le quartier - Equipements publics dans le quartier : école, centre social « La Passerelle », gymnase, maison de l'enfance.

### → *Espaces publics – extérieurs*

De nombreux espaces publics existants sur les secteurs de Presles et Darcins et destinés à toutes les classes d'âge (aires de jeux à proximité des habitations, plateaux multisports pour les adolescents, espaces d'assise...) mais qui subissent des **dégradations**.

Des places de stationnement plutôt bien réparties, très peu de stationnement sauvage.

**Éclairage urbain refait à neuf** par la ville de Cusset.

**Présence importante de différents containers** (bennes à ordures, poubelles, récupérateurs de verres ou de vêtements) qui peut apparaître disgracieuse.

## 1.1.2 Enjeux

- Adapter la typologie des logements à la demande.
- Renforcer l'attractivité du parc HLM en favorisant notamment les **rénovations énergétiques** dans le cadre du plan gouvernemental de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) qui permettront de **réduire les charges de consommation d'énergie** payées par les locataires.
- Une stratégie patrimoniale (démolitions, réhabilitations) sur le secteur de Presles-Darcins à définir dans le cadre d'une réflexion plus large sur la **recomposition urbaine** de ce quartier.
- Examiner les observations sur la **qualité de service rendu** qui pourront être formulées par les habitants lors de l'élaboration du contrat de ville ou à l'occasion des enquêtes de satisfaction conduites périodiquement par les bailleurs HLM auprès de leurs locataires.
- Prendre en compte les enjeux d'**accessibilité des personnes à mobilité réduite**
- Rechercher les moyens de créer de la **mixité sociale**.
- Encourager une **diversité des formes urbaines**.
- Réflexion à conduire sur la **recomposition urbaine** du quartier (activités, services, équipements).

Ouverture du quartier sur l'extérieur – **désenclavement par la mobilité** :

- Voiture : liaisons routières vers l'extérieur
- Bus : desserte en transports collectifs au cœur du quartier
- Piétons : adaptation des cheminements doux.

- Réflexion sur l'implantation d'un équipement d'agglomération dans le quartier.
- **Intégrer la dimension « risques »** dans les actions d'aménagement et de renouvellement urbain

Valorisation des **berges** du Sichon.

- **Requalification paysagère** à l'échelle du quartier







## 2.1 Diagnostic du quartier des Ailes – Port Charmeil

### 2.1.1 Portrait et problématiques du quartier

#### → *Habitat*

Environ 830 logements locatifs sociaux sur le quartier.

Trois bailleurs : SEMIV (574 logements), France Loire (202 logements), Allier Habitat (50 logements).

Une typologie composée essentiellement de T3-T4 (87%) et seulement 9 % de T1-T2 et 4 % de T5.

Manque de petits logements (T2). Sachant que les T3 sont des logements de petites surfaces (environ 45 m<sup>2</sup>).

Une problématique de **vacance de longue durée** (> à 3 mois), notamment sur les Ailes (62 logements vacants depuis + 3 mois), mais d'importants travaux très récents ont visé à améliorer l'attractivité du parc HLM. Cette vacance s'explique par une **demande de plus en plus qualifiée** (logement refait à neuf, pas seulement aux normes) et concerne plus particulièrement les logements situés aux 3e et 4e étages sans ascenseur.

Majorité de **logements locatifs sociaux**. Quelques copropriétés privées.

Une morphologie du bâti typique des quartiers d'habitat social composée de **tours et de barres** en rupture avec le reste de la ville, en particulier sur Les Ailes, quartier avec **peu de mixité sociale**. Constat moins flagrant sur Port Charmeil, en raison notamment de typologies plus proches entre habitat social et copropriétés avoisinantes.

Un important **projet de requalification** du quartier des Ailes vient de s'achever : environ 25 000€ de travaux par logement (menuiseries extérieures, mise aux normes de l'électricité, remise à neuf de la salle de bains et des toilettes).

La **démolition** d'une partie du bâtiment H a permis d'**ouvrir le quartier** des Ailes sur la ville d'un côté et sur le lac d'Allier de l'autre.

Le quartier est exposé au **risque d'inondation** par la rivière Allier.

La **rénovation énergétique** de plus de 80 % du parc HLM du quartier réalisé ces dernières années (notamment label BBC Rénovation : 96 KW/m<sup>2</sup>/an pour le patrimoine récemment réhabilité de la SEMIV) du quartier réalisée ces dernières années ou en voie d'achèvement.

L'évaluation bisannuelle 2011-2012 de la convention d'utilité sociale (CUS) de la SEMIV a montré une **bonne qualité de service rendu** aux locataires au regard des indicateurs CUS (gestion des réclamations, bon fonctionnement des ascenseurs, effectif de personnel de gardiennage et de surveillance...).

Sur les Ailes, pose de 41 colonnes enterrées par VVA pour la **gestion des déchets ménagers**.





### → *Espaces extérieurs*

Une situation du quartier en **bord d'Allier** valorisante.

D'importants espaces extérieurs sur les Ailes comme à Port Charmeil, constituent un véritable atout. Mais, il est possible de constater un **manque de qualification pour un véritable usage par les habitants**, plus particulièrement au niveau de Port Charmeil (absence d'aires de jeux).

Dans le cadre du projet de requalification du quartier des Ailes, des interventions sur les espaces extérieurs ont été réalisées : rénovation de l'éclairage public, amélioration du stationnement, nouveau mobilier urbain, signalétique urbaine...

**Les espaces extérieurs et le mobilier urbain**, notamment sur Port Charmeil (espaces essentiellement constitués de pelouse, seulement quelques bancs installés à proximité du terrain de pétanque) doivent faire l'objet d'un traitement particulier.

### → *Services et commerces de proximité*

L'offre de commerces et de services pour les habitants **au sein du quartier ou à proximité est satisfaisante** : centre commercial CORA, pharmacie, nombreuses enseignes dans la zone commerciale située de l'autre côté de l'allée des Ailes, clinique « La Pergola ».

Toutefois, les axes routiers (allée des Ailes, rond-point donnant sur le pont barrage...) peuvent constituer des « **barrières** » pour accéder à une partie de cette offre.

Des commerces situés au cœur du quartier des Ailes (boulangerie, bureau de tabac, entreprise de nettoyage, mutuelle, coiffeur, association, annexe du centre social René Barjavel) mais souffrent d'un **manque de signalétique urbaine**. Une meilleure signalétique permettrait peut-être de renforcer leur fréquentation par des consommateurs extérieurs au quartier.

Les bailleurs sociaux (SEMIV, France Loire) ont des antennes dans le quartier.

### → *Equipements sportifs et associatifs*

Une offre d'équipements est présente sur le quartier mais les axes routiers (allée des Ailes...) peuvent constituer des « barrières ».

Le Centre social René Barjavel, situé au cœur du quartier des Ailes, joue un vrai rôle d'animation (activités culturelles, sportives...) et s'adresse à l'ensemble des publics (adultes et enfants). Il est complété par un lieu d'accueil parents-enfants (centre Aquarelle) et une halte-garderie.

### → *Mobilité*

Le quartier est **proche du centre-ville** de Vichy (5 mn en voiture, 34 mn à pied, 11 mn en vélo, 13 mn en bus). Il est desservi par la **ligne A** (bonne fréquentation). Le bus, le vélo et la marche sont des modes de déplacements aussi compétitifs que la voiture pour se rendre dans le centre-ville : **aménagement** des bords de l'Allier très favorable à la marche à pied et au vélo.

Pour autant, l'usage quotidien du vélo par les habitants du quartier peine à se développer **faute de stationnement sécurisé**.





Toutefois, il n'existe **pas de véritable continuité des principales circulations douces entre Les Ailes** (esplanade en bordure d'Allier) **et Port Charmeil** (allée des Ailes).

Dans la perspective du vieillissement de la population, il importe d'approfondir les **conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** des transports publics, de la voirie et des espaces publics (notamment dans les secteurs non encore traités), des logements et des établissements recevant du public (ERP).

Dans le cadre du projet de requalification du quartier des Ailes, des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées ont été réalisés par la SEMIV (création de logements accessibles, adaptation de la hauteur des boîtes aux lettres..).

### 2.1.2 Enjeux

- Réfléchir aux moyens de renforcer à moyen/long terme la **mixité sociale** sur le quartier (éco-quartier, dispositif Duflot/Pinel ...).
- Poursuivre la **réhabilitation du parc HLM** (Allier Habitat, ...) et des copropriétés du quartier, notamment en termes de **rénovation énergétique**.
- Favoriser la **mobilité en modes doux**, notamment du vélo ; le quartier bénéficie d'une bonne desserte en pistes cyclables conduisant vers le centre-ville de Vichy, et le parc omnisports) -> réfléchir à l'installation de box avec casiers individuels pour le **stationnement du vélo** afin d'en favoriser son usage quotidien.
- **Maintenir une offre de commerces de proximité** sur le quartier des Ailes.
- Réhabiliter l'immobilier commercial.
- Améliorer l'**appropriation des espaces extérieurs** par les habitants sur certains secteurs du quartier (aménagement d'aires de jeux, traitement paysager, espaces publics plus qualitatifs, ...).
- Rendre plus accessible pour les habitants l'offre de commerces et de services située en périphérie du quartier (**traversées d'axes routiers importants, cheminements piétons...**), et les équipements sportifs et scolaires.
- Intégrer la dimension **risque d'inondation** dans les projets d'aménagement et de construction.





## Pilier 3 : Emploi et développement économique

### Développement économique

	Entreprises pour 1000 habitants	Création d'entreprises
EPCI VVA	68	16%
QPV "Les Ailes"	40-60	15-20%
QPV "Cœur d'agglomération"	> 50	15-20%

Pôle Emploi possède des données récentes réactualisées tous les mois notamment sur les demandeurs d'emploi.

↔ 1 068 demandeurs d'emploi inscrits habitant les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Sur l'année 2015 : 100 jeunes bénéficieront d'un accompagnement global pour les emmener à la formation ou l'emploi en 6 mois (renouvelable une fois).

↔ Fichier entreprises CCI Vichy = 405 entreprises se trouvent dans les nouveaux quartiers prioritaires.

85 % de celles-ci sont des petites entreprises (effectifs déclarés de 1 à 5 salariés).

3 entreprises (Cora, Satel et la Pergola) ont un effectif de > 5 salariés

↔ Difficultés rencontrées par les habitants pour accéder aux informations sur la création ou la reprise d'entreprise. Dispositifs existants : « CITESLAB », permanences chambre des métiers...

↔ Difficulté majeure dans la mise en relation entre les entreprises qui recrutent et les habitants des quartiers prioritaires

↔ absence de régie de quartier

➔ **proposition collectivement retenue de mettre en place un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dédié aux quartiers prioritaires**





**Politique de la ville – 3<sup>ème</sup> pilier – Contribution de la DIRECCTE**  
**Quartiers prioritaires de VICHY**  
**26 mai 2015**

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2014-2020, troisième pilier a pour objet le développement économique et l'emploi, avec pour **objectif la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.**

## **I. Typologie générale du territoire**

Le quartier « cœur d'agglomération » (Vichy-Cusset) et le quartier « des Ailes » (Vichy) sont retenus et validés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) comme quartiers prioritaires.

Typologie d'ordre générale de ces quartiers (source INSEE) :

Si l'ensemble des quartiers du territoire national ont pour point commun de concentrer une part importante de population à bas revenus, ce critère peut recouvrir des réalités territoriales assez différentes. Quatre grands profils de quartiers ont pu être dessinés à partir des premières informations statistiques disponibles sur les populations vivant dans ces territoires. **Ainsi, les quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy appartiennent à un 5<sup>ème</sup> groupe identifié, celui des agglomérations n'ayant pas de profil majoritaire de quartiers prioritaires, mais plusieurs des autres types de quartier.**

L'analyse du diagnostic caractérise les forces et faiblesses du territoire :

### **FORCES**

→ Du territoire (second bassin de la Région, sa position stratégique confirme son attractivité) :

- Solde des entrées sorties emploi positif
- Economie diversifiée : Tissu PME – TPE
- Un tissu d'activités touristiques, sportives et commerciales
- Des zones d'activités et des parcs à thème
- Un emploi peu concentré
- Difficultés de recrutements inférieures à la Région
- Partenariat autour du SPE
- Mixité sociale réelle

→ Des Q.P.V

Un pôle d'activité de 8000M<sup>2</sup> : Atrium

Présence de service de proximité (Ailes – Cœur d'Agglomération Vichy)





## **FAIBLESSES**

### Du territoire

- Infrastructures routières et ferroviaires à améliorer
- Population plus âgée (par rapport à la Région)
- Inégalité de revenus élevés sur VVA
- Démographie d'entreprises peu dynamique
- Diminution de l'emploi salarié depuis 2005
- Taux de chômage élevé : CLD important et notamment seniors
- Moindre adaptabilité des actifs liée à leurs diplômes
- Difficulté d'accès à l'emploi et à la formation de ces publics : frein périphérique
- Recours à l'apprentissage inférieur à la moyenne Régionale

### Des QPV

#### Les Publics :

- Proportion importante de bénéficiaires du RSA (32,7%)
- Demandeurs d'emploi peu mobiles
- Taux d'emploi par rapport à l'EPCI :  
Femmes : -7,5% à -10,2% Hommes : - 6,1% à -8,3%
- Taux de Chômage au sens du recensement :  
Femmes : 20,1% (contre 13,9% EPCI) Hommes : 20,5% (contre 13% EPCI) Jeunes : 586 connus de la ML en 2013/2014  
Importants besoins de formation repérés pour certains très éloignés

de l'emploi et en grande précarité pour d'autres

- Services de proximité inexistant sur Presles – Darcins

## **OPPORTUNITES/MENACES**

- Potentiel de départs en retraite des actifs en emplois d'ici 2020 (28%)
- Rénovation de Presles
- Synergie avec Grand Clermont
- Un proche potentiel de développement industriel à l'horizon 2020 (Montpertuis)





## II. Eléments statistiques du diagnostic

### II.1. Tissu économique

Le bassin jouit d'une économie diversifiée, ce qui limite l'impact d'un choc sectoriel fort.

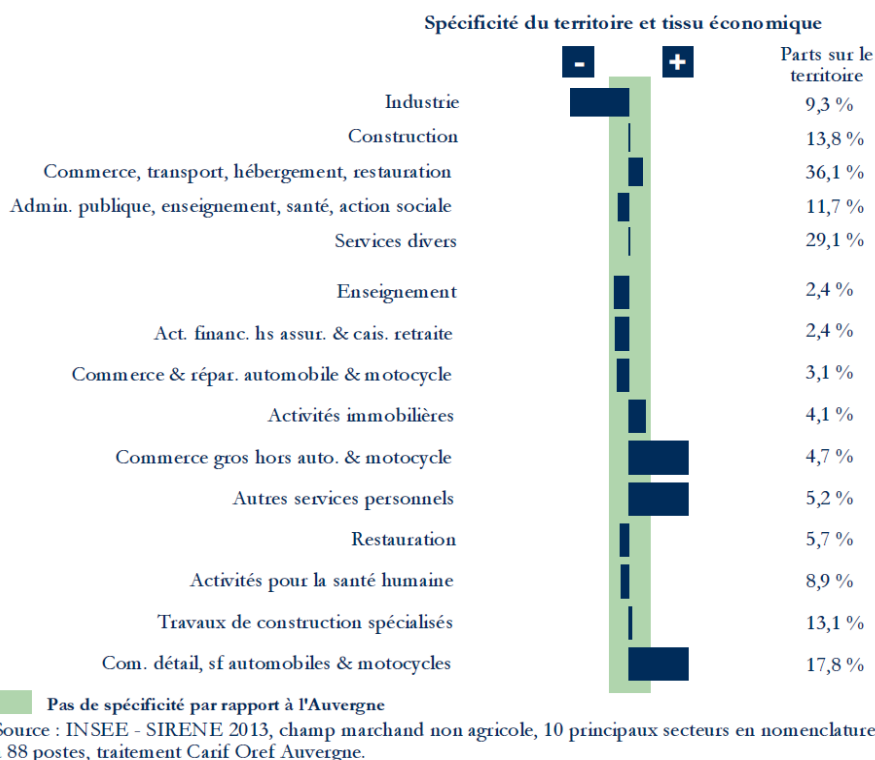
#### Les établissements par secteur d'activité

	Etablissements		Créations	
	Nb	Part étab. individuels	Nb	Taux
Total	8 425	52 %	1 035	12 %
Industrie	781	34 %	101	13 %
Construction	1 166	61 %	139	12 %
Commerce, transport, hébergement, restauration	3 040	47 %	382	13 %
Admin. publique, enseignement, santé, action sociale	984	84 %	88	9 %
Services divers	2 454	48 %	325	13 %

Source : INSEE - SIRENE 2013, champ marchand non agricole, traitement Carif Oref Auvergne.

La structure de son tissu économique ne s'écarte pas significativement de la moyenne régionale sauf par l'industrie (9,3% - contre 11% Auvergne).





### Sur l'Agglomération

VVA accueille de grandes entreprises internationales (VALMONT, CTL Packaging, l'OREAL) et sur ses 15 zones d'activité, 4 083 structures variées font la force du territoire.

L'attractivité de Vichy est également :

- l'activité touristique (saisonnière), cité thermale, de congrès.
- l'activité sportive : ses infrastructures sportives, d'accueil hôtelier, le CREPS (l'aviron, le canoé-kayak, le palais des sports, le stade DARRAGON), l'hippodrome Vichy-Bellerive /Allier (3<sup>ième</sup> hippodrome en France) et le stade équestre.
- accueil de grandes compétitions.

#### **DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 083</b>	<b>100,0</b>
Industrie	281	6,9
Construction	555	13,6
Commerce, transports, services divers	2 614	64,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	990	24,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	633	15,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).







## Une démographie d'entreprises moins dynamique qu'au régional

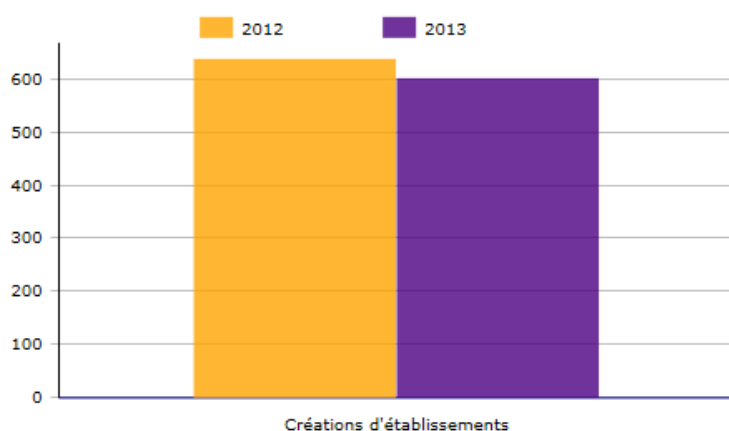
DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	603	100,0	12,2
Industrie	35	5,8	9,5
Construction	87	14,4	14,5
Commerce, transports, services divers	426	70,6	13,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	174	28,9	13,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	55	9,1	8,1

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène)

DEN G1 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

### Zoom sur les OPV

10% des entreprises majoritairement composées de très petites entreprises, sont implantées dans les quartiers, dont la majorité dans le quartier « cœur de l'agglomération » - au sein duquel se situe l'ATRIUM René Bardet (ancienne friche industrielle reconvertie en pôle d'activité) 8000m<sup>2</sup> avec sa pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprise et salles divers ; le foyer JT Victoria et son pôle d'animation.

**Le quartier « Cœur d'agglomération »** dispose d'une offre commerciale de proximité, n'est pas très éloignée du centre-ville et du marché de plein vent le mercredi matin et d'un marché couvert entièrement rénové avec de multiples commerçants, ouvert tous les matins sauf le lundi.

**Le quartier de Cusset**, enclavé, dépourvu d'activité commerciale même si un centre commercial existe sur l'autre rive du Sichon : problème important d'accès aux commerces de proximité.

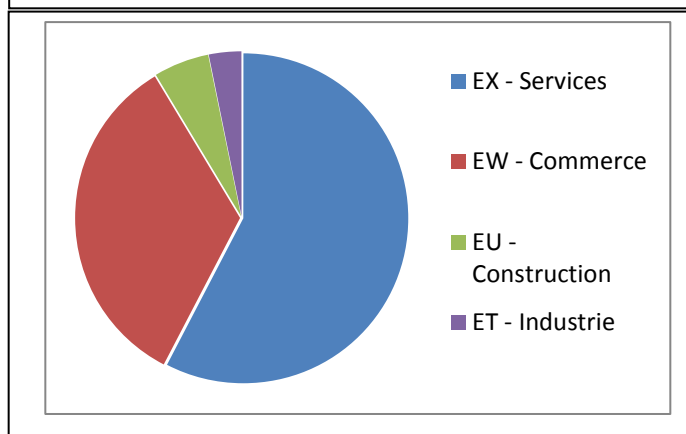
**Le quartier des Ailes** : Un pôle commercial est situé au cœur du quartier des Ailes et accueille actuellement – ses activités : un tabac presse, une pharmacie, un coiffeur, une auto-école, une boulangerie ... et jouxte la zone commerciale des Ailes et le centre commercial Cora.





## Focus sur les entreprises des QPV

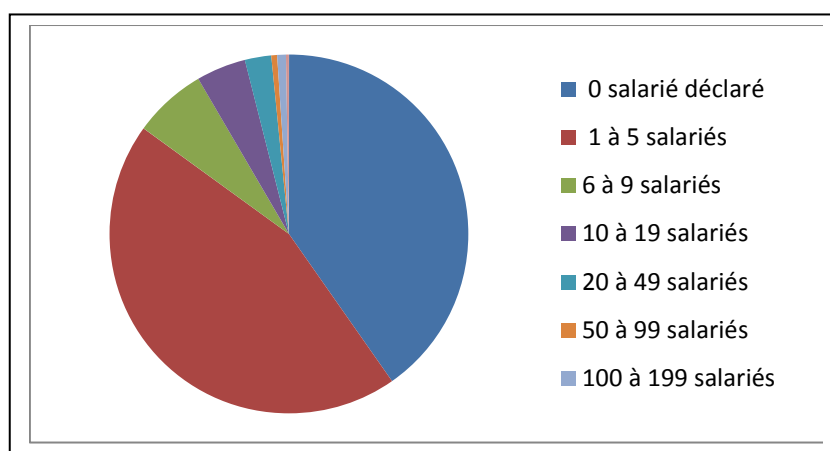
Nombre d'Entreprises recensés dans les Q.P.V.		
A17	Nombre	Part
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	137	33,7%
Hébergement et restauration	79	19,5%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	52	12,8%
Autres activités de services	42	10,3%
Construction	22	5,4%
Activités immobilières	18	4,4%
Activités financières et d'assurance	14	3,4%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	12	3,0%
Information et communication	9	2,2%
Transports et entreposage	8	2,0%
Fabrication d'autres produits industriels	6	1,5%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	3	0,7%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	0,7%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	0,2%
<b>Total général</b>	<b>406</b>	<b>100,0%</b>





### *Structure des effectifs des entreprises en QPV*

<b>Effectif non déclaré</b>	<b>(25)</b>	<b>néant</b>
<b>0 salarié déclaré</b>	<b>153</b>	<b>40,3%</b>
<b>1 à 5 salariés</b>	<b>170</b>	<b>44,7%</b>
<b>6 à 9 salariés</b>	<b>25</b>	<b>6,6%</b>
<b>10 à 19 salariés</b>	<b>17</b>	<b>4,5%</b>
<b>20 à 49 salariés</b>	<b>9</b>	<b>2,4%</b>
<b>50 à 99 salariés</b>	<b>2</b>	<b>0,5%</b>
<b>100 à 199 salariés</b>	<b>3</b>	<b>0,8%</b>
<b>200 à 499 salariés</b>	<b>1</b>	<b>0,3%</b>
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>100,0%</b>



## **II.2. Emploi et Marché du travail**

Sur ces 5 dernières années, l'emploi salarié s'est fortement contracté avec une chute brutale en 2009, une accalmie en 2010, puis un déclin graduel depuis 2011 (notamment industrie, construction et services divers).





## **II.2.1 Nombre et caractéristiques des demandeurs d'emploi des QPV**

Les périmètres des nouveaux quartiers prioritaires recensent 1068 demandeurs d'emploi (toutes catégories d'inscription) à fin novembre 2014. Cette population représente 15,8 % des DE de l'agglomération de Vichy Val d'Allier et 19,4% de la population des quartiers, alors que sur l'agglomération les DE représentent 8,7% de la population.

### **Sur les deux quartiers prioritaires : comparés à l'agglomération :**

- un taux légèrement supérieur de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (71%) contre 59% pour VVA
- un taux légèrement supérieur de jeunes 18% contre 16,3% pour VVA
- une parité, 50% sont des hommes, comme VVA
- 56% sont inscrits depuis moins d'un an,( VVA 47% ) ;18% entre 1 à 2 ans(VVA 19%) et 26 % depuis plus de (27% VVA)
- 66% ont un niveau de qualification V ou infra, contre 62% pour VVA
- un taux très supérieur de DE ayant un droit au RSA (37%) contre 23,5% sur l'agglomération.
- 10% des DE sont BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) : même proportion sur l'agglomération.

## **II.2 2 Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C dans les nouveaux QPV**

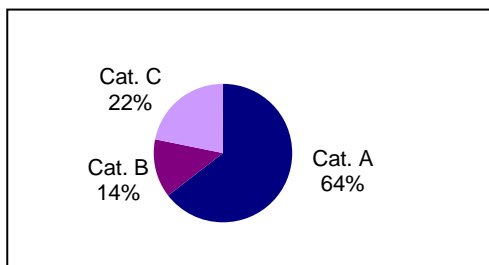
Source : Pôle Emploi/Statistique Mensuelle du Marché du Travail - Données brutes à fin septembre 2014

A fin septembre 2014, la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier recense 6 608 demandeurs d'emplois inscrits en catégories A, B ou C.

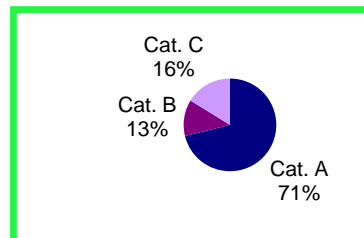
### **Comparatif entre l'agglomération VVA et les nouveaux quartiers QPV (encadré vert)**

Répartition de cette population par catégorie statistique

Catégories	Nombre	Poids
Cat. A	4 264	65%
Cat. B	903	14%
Cat. C	1 441	22%
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>100%</b>



Catégories	Nombre	Poids
Cat. A	760	71%
Cat. B	135	13%
Cat. C	173	16%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100%</b>

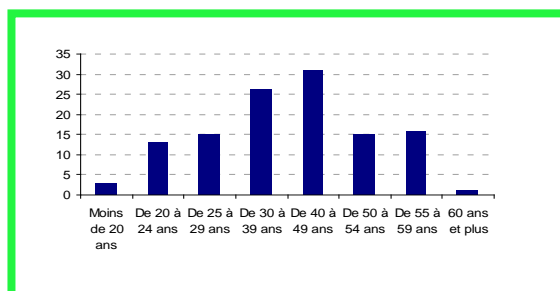
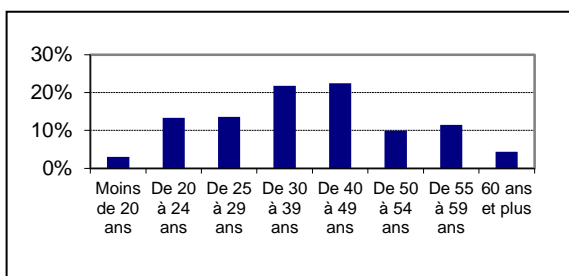




Répartition de cette population par sexe et par âge

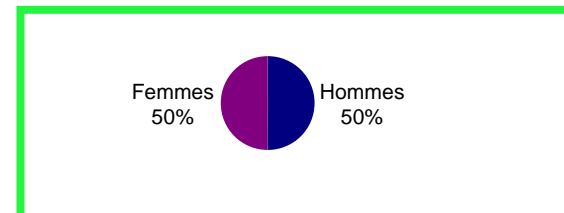
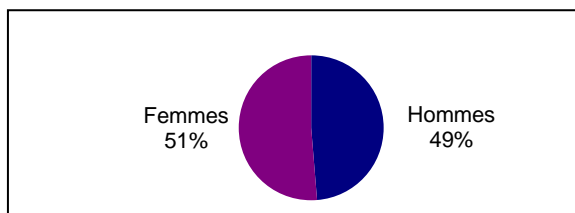
	Nombre	Part
Moins de 20 ans	201	3%
De 20 à 24 ans	879	13%
De 25 à 29 ans	899	14%
De 30 à 39 ans	1 438	22%
De 40 à 49 ans	1 487	23%
De 50 à 54 ans	658	10%
De 55 à 59 ans	759	11%
60 ans et plus	287	4%
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>100%</b>

Age	Nombre	Part
Moins de 20 ans	32	3%
De 20 à 24 ans	156	15%
De 25 à 29 ans	161	15%
De 30 à 39 ans	259	24%
De 40 à 49 ans	233	22%
De 50 à 54 ans	88	8%
De 55 à 59 ans	100	9%
60 ans et plus	39	4%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100%</b>



Sexe	Nombre	Part
Hommes	3 218	49%
Femmes	3 390	51%
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>100%</b>

Sexe	Nombre	Part
Hommes	535	50%
Femmes	533	50%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100%</b>

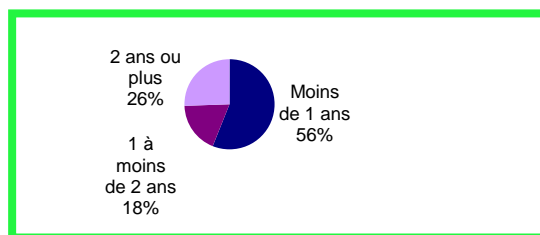
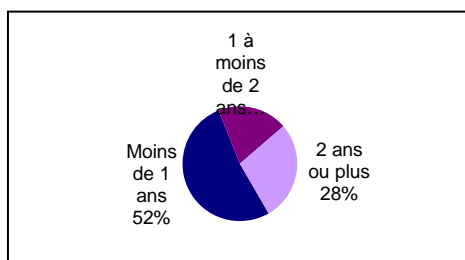




Répartition de cette population selon leur ancienneté d'inscription

Ancienneté	Nombre	Part
Moins de 1 an	3 455	52%
1 à moins de 2 ans	1 303	20%
2 ans ou plus	1 850	28%
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>100%</b>

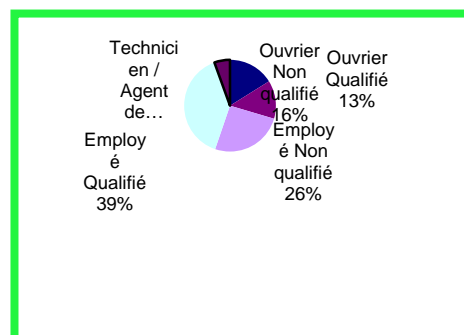
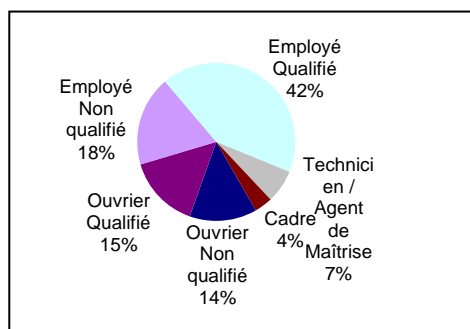
Ancienneté	Nombre	Part
Moins de 1 an	599	56%
1 à moins de 2 ans	196	18%
2 ans ou plus	273	26%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100%</b>



Répartition de cette population par niveau de qualification

Niveau de qualification	Nombre	Part
Ouvrier Non qualifié	911	14%
Ouvrier Qualifié	987	15%
Employé Non qualifié	1 216	18%
Employé Qualifié	2 801	42%
Technicien / Agent de Maîtrise	448	7%
Cadre	244	4%
Non Renseigné	1	0%
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>100%</b>

Niveau de qualification	Nombre	Part
Ouvrier Non qualifié	172	16%
Ouvrier Qualifié	144	13%
Employé Non qualifié	274	26%
Employé Qualifié	419	39%
Technicien / Agent de Maîtrise / Cadre	59	6%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100%</b>

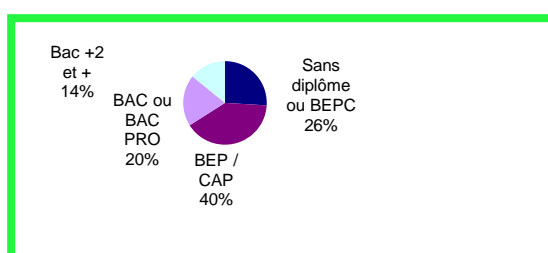
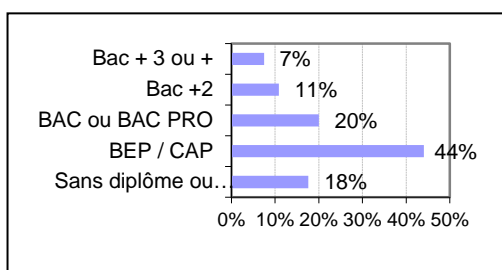




### Répartition de cette population par niveau de formation

Niveau de formation	Nombre	Part
Sans diplôme ou BEPC	1 165	18%
BEP / CAP	2 909	44%
BAC ou BAC PRO	1 322	20%
Bac +2	715	11%
Bac + 3 ou +	495	7%
Non renseigné	2	0%
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>100%</b>

Niveau de formation	Nombre	Part
Sans diplôme ou BEPC	277	26%
BEP / CAP	428	40%
BAC ou BAC PRO	212	20%
Bac +2 et +	151	14%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100%</b>



### Répartition de cette population selon le RSA

Bénéficiaire RSA	Nombre	Part
RSA	1 546	23%
NON RSA	5 062	77%
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>100%</b>

Bénéficiaire RSA	Nombre	Part
RSA	399	37%
NON RSA	669	63%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>100%</b>

### II.2.3 Etude spécifique sur la population jeune suivie par La Mission Locale (Source : Mission Locale/ décembre 2014)

VVA (Nombre de jeunes de VVA ayant eu une actualité du 01/01/2013 au 21/11/2014)									
Nb de jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
2873	528	127	144	44	634	2121	518	22723	43557
ZUS (Nombre de jeunes ZUS ayant eu une actualité du 01/01/2013 au 21/11/2014)									
Nb de jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
248	50	18	22	4	82	181	58	2613	4807
QUARTIERS PRIORITAIRES (Nombre de jeunes de "quartiers prioritaires" ayant eu une actualité du 01/01/2013 au 21/11/2014) Nouvelle géographie QPV									
Nb de jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
586	117	26	45	9	182	401	127	6198	11787





## FOCUS comparatif sur la part des jeunes résidents en ZUS ou QPV et VVA (*comparatif en nombre et selon les différents dispositifs d'accompagnement*)

VVA									
Nombre jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
2873	528	127	144	44	634	2121	518	22723	43557
Part des jeunes ZUS / VVA									
Nombre jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
248	50	18	22	4	82	181	58	2613	4807
8,63%	9,47%	14,17%	15,28%	9,09%	12,93%	8,53%	11,20%	11,50%	11,04%
Part des jeunes "quartiers prioritaires" / VVA									
Nombre jeunes	Entrés en CIVIS	Entrés en EAV	Entrés en GJ	Entrés en parrainage	Situation formation	Situation emploi	Situation PMP	Entretien Individuel	Nombre d'actus
586	117	26	45	9	182	401	127	6198	11787
20,40%	22,16%	20,47%	31,25%	20,45%	28,71%	18,91%	24,52%	27,28%	27,06%

### II.2.4 Le taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans).

Taux d'emploi des 15 à 24 ans				
Q P V	Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi	
	F	H	F	H
Cœur d'agglomération	162	169	28,45	38
Ailes	41	37	32,8	35,7
Cusset	88	38	19,35	39
GPCI	1055	1425	25,7	36,5
Ensemble QPV	291	244	26,9	37,6







## Taux d'emploi des 25 à 54 ans

Q P V	Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi		Ecart/ EPCI	
	F	H	F	H	F	H
<b>Cœur d'agglomération</b>	593	695	62,35	74,3	-12,25	-8,2
Ailes	220	210	59	68,9	-15,6	-13,6
Cusset	605	607	67,8	76,7	-8,9	-5,8
EPCI	10 267	10 737	74,6	82,5		

Taux d'emploi des 55 à 64 ans				
Q P V	Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi	
	F	H	F	H
<b>Cœur d'agglomération</b>	136	90	35,1	29,65
Ailes	45	25	35,4	30,3
Cusset	158	119	34,6	36,4





## Synthèse et objectifs

Quartiers	Taux d'activité		Actifs ayant un emploi		Taux d'emploi		Ecart EPCI /		Objectifs du pilier 3 en taux d'emploi	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
<b>Cœur d'agglomération</b>	56	69,6	890	955	46,25	56,3	-10,2	-7,4	51,35	60
<b>Ailes</b>	65,6	77	307	272	48,9	55,4	-7,5	-8,3	52,7	59,6
<b>Cusset</b>	60	70,5	850	872	47,7	57,6	-8,7	-6,1	52,1	60,6
<b>EPCI</b>	65,5	73,2	13 316	14 025	56,4	63,7				
<b>Ensemble Q P V</b>	60,5	72,3	2 047	2 099	47,6	56,4	-8,8	-7,3	<b>52</b>	<b>60</b>

Le tableau ci-dessus détermine les taux cibles du contrat de ville fixés conformément à l'article 1 de la Loi 2014-173.





Un axe transversal pour tenir compte des spécificités locales ...

# MAITRÎSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

## Réunion du jeudi 02 avril 2015 à VVA

### Compte-rendu

#### **Personnes présentes :**

- Madame Isabelle DELUNEL, Vice-Présidente – VVA
- Monsieur Sébastien DELAMARE, Délégué du Préfet – Sous-Préfecture
- Madame Martine BUISSON, Directrice service cohésion sociale et culture - VVA
- Monsieur Michel BOIRON, Directeur Général - CAVILAM
- Monsieur Grégory LASNE, Directeur Adjoint – CAVILAM
- Monsieur Patrick LECART – association Lire, Ecrire, Solidarité
- Monsieur Ludovic POMMARET, animateur territorial – Conseil Régional
- Madame Delphine PAPILLAUD, Assistante de direction, DDCSPP 03
- Madame Michèle CHARDONNIER, Présidente – association Echanges de Savoirs
- Madame Andrée DESPERONNET – association Echanges de Savoirs
- Monsieur Cédric KEMPF, Coordinateur – PRE de Cusset
- Madame Danièle ASPERT, Directrice – Centre de Ressources Illettrisme (CRI)
- Madame Isabelle MINARD, Bibliothécaire – Médiathèque Valéry Larbaud de Vichy
- Madame Catherine CARTON, Coordinatrice Education Prioritaire – Collège M.C.Weyer
- Madame Catherine COLONNA D'ISTRIA, Conseillère pédagogique – IEN Vichy 1
- Madame Nelly MERCIER, Directrice – Centre Social René Barjavel
- Monsieur Olivier CAVAGNA, Directeur du service à la population - mairie de Vichy
- Monsieur Jean-Pierre GOUAT, Directeur SEGPA – Collège M.C.Weyer
- Madame Dominique ROSTAN – Epicerie Sociale de Cusset
- Madame Sylvie VIGANCOUR, Responsable des affaires scolaires – mairie de Vichy
- Monsieur Thierry BALANDREAU, Directeur de SEGPA- collège Jules Ferry
- Madame Aurélie GACON, Conseillère en Formation Continue – GRETA
- Madame Christine TRONCY, Directrice – PEP 03
- Monsieur Yvan BAURE, Coordonnateur – PEP 03
- Monsieur Pascal GRAND, Formation Insertion Travail – Apprendre Le Français Auvergne
- Madame Céline SERMEZE, Formation Insertion Travail – Apprendre Le Français Auvergne
- Madame Emilie BRUN, cohésion sociale et culture – VVA

#### **Personnes excusées :**

- Madame Claire GRELET, Adjointe – mairie de Vichy
- Madame Mireille CHASSENIEUX, Principale – collège M.C.Weyer
- Madame Christine PIETRIGA, Principale – collège Jules Ferry





Monsieur Delamare ouvre la séance en remerciant les participants et propose d'aborder en préambule le nouveau contrat de ville et ses 3 piliers ainsi que la nouvelle géographie prioritaire de notre territoire. Ensuite, il expose la synthèse des premiers éléments du diagnostic partagés :

- Concernant le quartier nouveau (cœur agglo), il est difficile d'établir un diagnostic d'où l'intérêt de confier à un opérateur unique l'expertise et la coordination des actions relevant du même secteur.
- L'axe fort transversal à l'ensemble des piliers est **la maîtrise de la langue française** (FLE, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme). Son corollaire étant la citoyenneté. Les publics concernés sont les scolaires, les populations d'origine étrangère (notamment dans l'accompagnement au logement social) et le public en insertion.
- Partager et compléter les éléments du diagnostic, recenser l'existant afin de trouver une meilleure articulation entre les différents acteurs et éviter le saupoudrage.

Puis, chaque structure a présenté ses actions, le public visé et ses propres difficultés rencontrées.

### LES PEP 03 :

Depuis septembre, il y a 60 inscriptions pour les ateliers (12h hebdomadaire). 3 groupes ont été constitués de 15 personnes adultes. L'équipe d'Yvan Baure compte 4 bénévoles. Le travail produit concerne l'interculturalité, la mixité sociale et culturelle, la citoyenneté, la prévention, la parentalité, l'accès à la culture et un projet commun autour de la cuisine (création d'un ouvrage multilingue). Des personnes sont malheureusement encore sur liste d'attente.

### Echanges de Savoirs Alice Couzinet :

L'association compte 30 bénévoles qui propose des ateliers 1 fois par semaine sur un créneau horaire de 1 à 2 heures. 60 personnes bénéficient de ces ateliers par petit groupe de 2 à 4 personnes. Ces personnes proviennent du CADA et de Vichy. Le problème rencontré par l'association c'est l'assiduité des participants.

### GRETA Bassin Dore Allier :

Le GRETA a mis en place une action au cœur du quartier des Ailes de Vichy pour 12 femmes afin de les accompagner vers l'autonomie. Ces rencontres ont eu lieu de novembre 2014 à février 2015 à raison de deux ateliers de 2h30 /semaine. Le travail tournait autour d'outils de compréhension, lecture, écriture à partir de situations concrètes. Le GRETA est labélisé FLI (Français Langue d'Intégration).

### Lire, écrire, solidarité :

L'association compte 15 bénévoles et accueille 35 personnes. Elle propose 56h de formation par semaine à la maison des associations et à Barjavel. Les échanges sont individuels ou en très petit groupe.

### Epicierie Sociale de Cusset :

L'adhésion à l'épicierie (1€) permet d'ouvrir à tous les ateliers proposés : l'atelier « corps au mot » pour 12 personnes 2 lundis/mois avec une comédienne et une bibliothécaire formée aux ateliers d'écriture. Travail sur l'estime de soi et l'employabilité. Un accompagnement théâtre est également proposé (3spectacles par an). Ces ateliers sont pour 12 personnes mais l'épicierie rencontre des problèmes d'assiduité (7 personnes sur 12 à chaque fois).

Différents ateliers sont mis en place tout au long de l'année : cuisine, gymnastique d'entretien, estime de soi, coiffure, esthétique, bilan de compétences.





### Centre social René Barjavel :

Il y a des ateliers d'alphabétisation pour une vingtaine de personnes. Des ateliers d'improvisation théâtrale les mardis matins avec la compagnie Banzai Théâtre qui vient bénévolement. Toutefois, le centre n'arrive pas à mobiliser les personnes du quartier issues des pays de l'est.

### Programme de Réussite Educative - PRE :

Le PRE s'appuie sur un projet partagé qui comprend des actions hors temps scolaire et qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire avec des professionnels de différentes spécialités (enseignement, éducation, santé, culture et sport). Environ 1 500 enfants ont été accompagnés depuis sa création en 2006. Il fonctionne également pour les primo arrivants en intervenant avec les enfants du CADA deux soirs par semaine à raison de 2 fois 2 heures pour 15 personnes.

### Formation Insertion Travail – FIT- :

C'est une plateforme basée sur le secteur de Clermont Ferrand qui a pour mission de recevoir les personnes (700 en 2014) et d'évaluer leur besoin d'apprentissage au regard du projet de la personne. Le but étant de les orienter vers le dispositif le mieux adapté. Cette plateforme (cofinancée par Clermont ville et la DRJSCS) a également un rôle d'observation.

Centre de Ressource Illettrisme – CRI- : propose des formations pour les bénévoles de structures sur Clermont Ferrand mais ont la possibilité de se déplacer sur site. Le coût de la formation est de 500 € par journée de formation pour un maximum de 15 personnes.

Le CAVILAM : est une association qui pourrait apporter une complémentarité en termes de formation de bénévoles en mettant du personnel à disposition. Cette aide se fait déjà de manière informelle notamment pour aider à la traduction dans le cas par exemple d'une acquisition de logement entre le bailleur et la personne ne parlant pas français.

### Le Conseil Régional – CR - :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Région passe le dispositif « *compétences clés* ». Un travail de diagnostic partagé sur ces compétences clés a été lancé en consultant les opérateurs. M. Pommaret précise qu'il existe également des dispositifs dans les organismes de formation pour les salariés. Le CR intervient au sein du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – PLIE - concernant une action avec un public jeune ultramarin sur 15 mois pour 60 parcours ainsi que sur le Fonds d'Accueil des Migrants pour l'Intégration – FAMI – pour 12 personnes pour une formation en Français Langue Etrangère.

En conclusion, M. Delamare propose de :

- Développer la plateforme FIT sur le bassin de Vichy ;
- Travailler sur la coordination des besoins en formations pour les bénévoles des structures dans la prise en charge des publics ;
- Construire un document unique à l'échelle de l'agglomération (qui fait quoi et où) et obtenir la mise en place d'une porte d'entrée d'orientation unique pour les publics ;
- Contractualiser le travail du CAVILAM ;
- Développer le PRE : concernant les actions en milieu scolaire enfants/parents et ouvrir l'école aux parents, le PRE doit intégrer cette thématique. Faire bénéficier les enfants des écoles primaires d'un soutien individualisé ;
- Mettre en place un système d'accueil spécifique pour les parents de l'école Sévigné Lafaye de Vichy qui se trouve éloignée des deux collèges qui bénéficient de l'action en direction des parents.





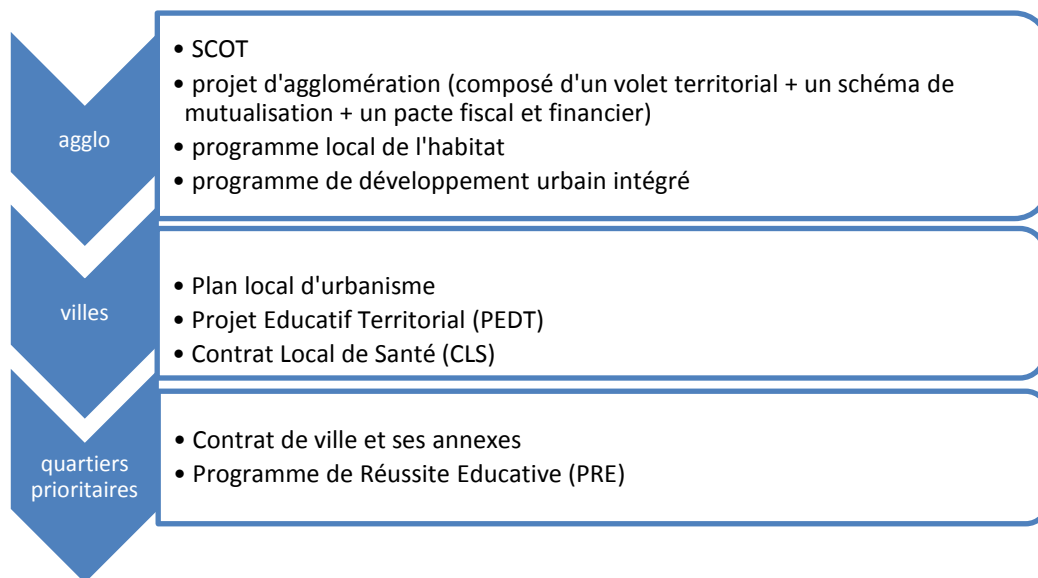
### 3.2 Panorama des dispositifs liés au contrat de ville

Le nouveau contrat de ville constitue doit constituer un « projet intégré », c'est-à-dire un projet qui articule efficacement les trois piliers du contrat, pour les rendre cohérents.

Cette cohérence passe également par une articulation étroite du contrat de ville avec les autres contrats, plans, schémas qui peuvent exister sur le territoire, à son échelle ou une échelle supra. Certains d'entre eux doivent ainsi pouvoir constituer le volet thématique du contrat de ville : par exemple, le projet éducatif territorial (PEDT) et le contrat éducatif local (CEL) pour le volet éducatif, le contrat local de santé (CLS) pour le volet santé, le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour le volet sécurité/ prévention de la délinquance,...

D'autres doivent pouvoir identifier spécifiquement les quartiers prioritaires dans leurs stratégies contractuelles et préciser les actions qui sont consacrées aux enjeux de ces derniers : par exemple, le schéma d'accueil de la petite enfance pour les départements ou le volet territorial des CPER au niveau régional. Lorsque les plans, schémas ou programmes préexistent au contrat de ville, la loi de programmation précise que l'élaboration de ce dernier n'entraîne pas leur modification.

#### A CHAQUE ECHELLE, DES DISPOSITIFS





LIENS ENTRE DISPOSITIFS LIES AU CONTRAT DE VILLE ET FINANCEMENT

piliers	thématiques	à articuler avec les dispositifs suivants	ouvrant accès aux financements suivants
<u>pilier 1</u>			
<b>cohésion sociale</b>	Enfance, Education	PRE PEDT REAAP	financements spécifiques Etat + CAF
	Lien social, intergénérationnel et citoyenneté	MONALISA	
	Prévention de la délinquance	CISPD	FIPD
	Santé	contrat local de santé	crédits ARS
	Culture		
	Sports		
<u>pilier 2</u>			
<b>cadre de vie et renouvellement urbain</b>	Habitat et amélioration du cadre de vie	NPNRU PDUI PLH GUP SCoT PLU OPAH	ANRU CPER (PRIR Presles)/axe 8 feder /ANAH
	Mobilité	PDU	
<u>Pilier 3</u>			
<b>Développement économique emploi</b>	Développement économique		CDC
	emploi/insertion	PLIE	emplois aidés/FSE
<b>axes transversaux</b>	Jeunesse		
	Egalité femmes/hommes		
	Lutte contre les discriminations		
	Maîtrise de la langue française		





### 3.3 Cadre stratégique d'intervention

Le cadre stratégique d'intervention de la politique de la ville se définit autour de 3 piliers :

- pilier 1/"Cohésion sociale" : englobe toutes les questions de petite enfance, d'éducation, de prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport. Avec deux "objectifs prioritaires" à afficher : le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Figureront dans ce pilier une "stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de la lutte contre les discriminations". Enfin, les "mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier du choc de simplification" seront indiquées.

- pilier 2/ « Cadre de vie et renouvellement urbain » : englobe les "objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale" et dans un second temps les conventions Anru elles-mêmes quand elles seront signées. Pour les quartiers non éligibles pour l'Anru, « la programmation de nouveaux équipements publics et de nouvelles activités économiques », ou encore la programmation de la "mobilité dans le parc résidentiel".

- pilier 3/"Développement de l'activité économique et de l'emploi" : regroupe les questions des contrats aidés, des aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, des présences de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers, du soutien à l'entrepreneuriat.

En outre, certaines thématiques seront travaillées de façon transversale :

- l'égalité Femme / Homme
- la jeunesse
- la lutte contre les discriminations







Enfin, les différentes réunions partenariales ont conduit à définir un axe fort, transversal à l'ensemble des piliers du contrat de ville, pour les quartiers de l'agglomération de Vichy : **la maîtrise de la langue française.**

Cet axe comporte plusieurs volets :

- le français langue étrangère (FLE) ;
- l'alphabétisation ;
- la lutte contre l'illettrisme.

La citoyenneté en est le principal corollaire.

Les publics qui doivent être ciblés sont divers :

- les scolaires : constat d'un grand nombre d'enfants qui entrent au collège sans maîtriser la lecture ;
- les populations d'origine étrangère (difficultés pour communiquer, constat établi par les acteurs de l'Éducation nationale et des services enfance des communes pour dialoguer avec les parents) ;
- la population mahoraise : difficulté pour mobiliser des dispositifs en faveur de celle-ci car elle est de nationalité française ;
- le public en insertion (importance de ce volet constaté sur le comité de pilotage du PLIE de VVA).

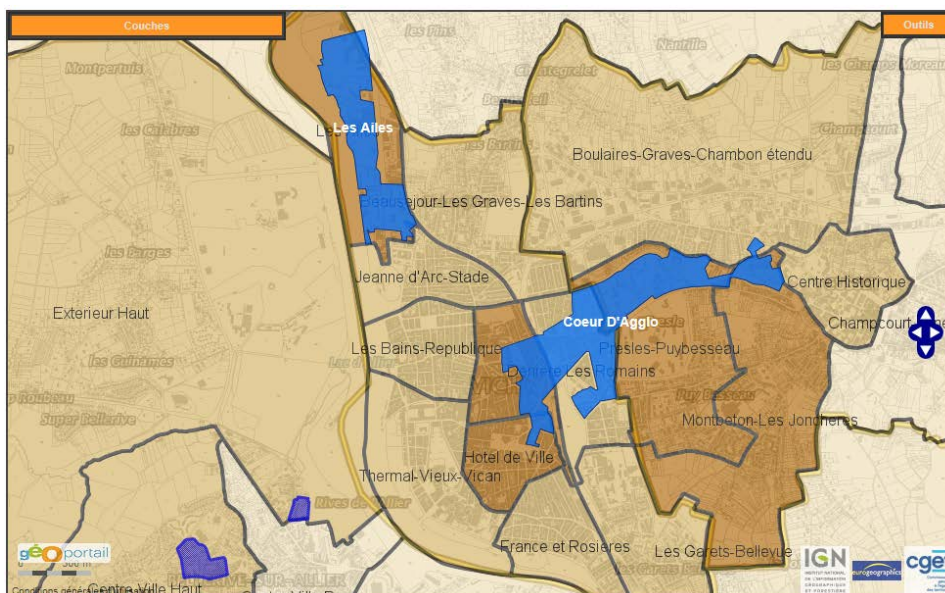
Ce volet doit donc faire l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de la réussite éducative, mais également dans le soutien aux familles monoparentales (développer les modes de garde décalés afin de proposer des cours du soir), et l'accès à l'emploi.

Il convient également de sensibiliser les acteurs du monde économique sur le volet illettrisme et susciter des actions relatives à l'accompagnement des populations maîtrisant peu ou pas le français lors de leur entrée dans le logement social.





## Part des immigrés (selon INSEE 2011/source RP) :



### Quartiers Cucs hors Zus


Quartiers des contrats urbains de cohésion sociale 2006-2014. Ces quartiers ont été remplacés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)

 Quartiers des Cucs hors Zus

Source : CGET

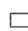




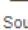
### Quartiers prioritaires

Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer

 Quartiers prioritaires

Source : CGET – Janvier 2015

### IRIS - Part des immigrés

-  Moins de 2%
-  Entre 2% et 4%
-  Entre 4% et 8%
-  Entre 8% et 15%
-  Entre 15% et 22%
-  Plus de 22%

Source : RP – Insee – 2014





## 4 Gouvernance

---

### ***Les modalités de pilotage***

*Le contrat de ville se met véritablement au service d'un projet de territoire (et non plus d'une logique de guichet). Dans cette perspective, les centres sociaux et/ou CCAS constituent le pivot de l'animation à l'échelle des quartiers.*

**Le Comité de pilotage** est l'instance décisionnelle du contrat de ville.

Il fixe les orientations stratégiques du contrat, détermine le contenu des appels à projets annuels et s'attache à garantir un véritable projet de territoire.

**Le Comité technique** prépare les travaux du comité de pilotage.

Il assure un regard transversal de la programmation annuelle des crédits spécifiques de la politique de la ville et prépare, en amont, le travail du comité de pilotage :

- il assure ainsi la préparation de l'appel à projets annuel,
- et dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle, il examine les projets déposés, réoriente, le cas échéant, les dossiers de demande de subvention vers les crédits de droit commun des partenaires.

Le comité de pilotage et le comité technique peuvent s'appuyer sur des **groupes de travail spécifiques** organisés par piliers et réunis soit de façon régulière, soit en fonction des besoins évalués par l'équipe-projet.

*Un groupe de travail spécifique au suivi de la rénovation urbaine du quartier de Presles, à Cusset, est constitué dans ce cadre. Il garantit la bonne coordination entre le projet de rénovation du quartier et les actions relevant du contrat de ville.*

**L'équipe-projet** a pour vocation d'assurer l'animation du contrat de ville.

Elle veille à assurer un suivi des actions conduites annuellement et faire émerger des projets qui répondent aux besoins identifiés. Elle est composée :

- de la directrice du service « cohésion sociale » de VVA,
- du délégué du préfet à la politique de la ville,
- des techniciens référents du conseil départemental et du conseil régional,
- un ou deux référents techniques désignés par les Maires de Vichy et Cusset.

L'équipe-projet s'appuiera le cas échéant sur des personnes qualifiées et / ou des acteurs de terrain.

**Le processus de validation de la programmation annuelle des crédits de la politique de la ville :**

Les partenaires veilleront à ce que la programmation annuelle des crédits de la politique de la ville réponde aux objectifs du contrat de ville précisés par l'appel à projet annuel.

Sur proposition du Comité de Pilotage elle sera soumise, pour validation, aux instances décisionnelles de chacun des partenaires financiers.





## schéma des instances de pilotage et de suivi du contrat de ville

### comité de pilotage (COPIL)

co-présidé par le Président de VVA (ou son représentant) et le Sous-Préfet de Vichy

rôle : définition des orientations stratégiques, suivi de la mise en œuvre du contrat de ville et validation des actions des programmations annuelles

composition : élus désignés par les Maires des communes de Vichy, Cusset et Bellerive/Allier, du Conseil Départemental, du conseil Régional ainsi que l'ensemble des membres du COTECH

coordination : Délégué du Préfet, chargé(e) de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) VVA

### comité technique (COTECH)

rôle : préparation de l'appel à projets, examen des projets en présence des porteurs de projets en vue de la programmation annuelle, suivi, évaluation

composition : Délégué du Préfet, services référents de l'Etat, techniciens référents des villes, de l'agglomération, du département, de la Région, représentants des conseils citoyens, bailleurs, CAF, CCI, CMA, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, la CDC, PRE, centres sociaux et CCAS de Vichy, Cusset et Bellerive/A

coordination : Délégué du Préfet, chargé(e) de la MOUS VVA, centres sociaux Vichy, Cusset et CCAS de Vichy

### groupes de travail ad'hoc

pilier 1

pilier 2

pilier 3

coordination : Délégué du Préfet et chargé(e) de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) VVA

### équipe projet

composition : référents politique de la ville Etat, CD, VVA, techniciens Vichy et Cusset (dont agen auxquels peuvent s'adjoindre des personnes qualifiées et/ou des acteurs de terrain en fonction des projets examinés ou des thème étudiés

rôle : animation, mise en œuvre du contrat (instruction, suivi des actions, accompagnement des porteurs de projets

coordination : Délégué du Préfet et chargé(e) de la Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) VVA

**Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)** est dédiée à l'animation du contrat et à la mise en œuvre du programme d'actions. Elle est composée de de la Directrice de la cohésion sociale de VVA et de son assistante.





## 5 Elaboration du contrat

---

### 5.1 Participation des habitants

La participation des habitants, renforcée dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, doit s'inscrire dans une démarche partenariale de co-construction avec les habitants.

**5.1.1 Une démarche partenariale** déjà réalisée pour aller à la rencontre des habitants sur un quartier prioritaire.

En 2010, la constitution d'un groupe pluri-partenarial a permis d'initier une démarche de rencontre et de participation des habitants sur la qualité de vie dans leur quartier, à partir d'une grille d'entretien co-construite par les membres du groupe.

Ainsi, entre juin et octobre 2012, neuf binômes (élu/habitant ou technicien/habitant) sont allés à la rencontre des habitants du quartier de Presles. Les 540 entretiens effectués (50,5% des logements ayant pu être enquêtés) ont été analysés et ont permis de dégager des axes de travail et des actions à réaliser. Depuis, plusieurs d'entre elles, portées par le centre social « la Passerelle », se sont concrétisées (ex : journée « interculturelité ») ou sont en cours d'élaboration (ex : projet « accorderie »).

Ce travail a également permis un croisement avec d'autres diagnostics et l'identification de « personnes ressources » qui seront sollicités et mobilisés dans le cadre de la concertation citoyenne

### 5.1.2. Les conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a créé et rendu obligatoires les conseils citoyens dans les quartiers prioritaires.

La mise en place de « conseils citoyens » doit permettre « de conforter les dynamiques citoyennes existantes et garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. »  
*(extrait du cadre de référence des conseils citoyens édité par le CGET).*

Le conseil citoyen vise à valoriser l'expertise d'usage des habitants, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Il contribue, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition et la co-construction des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.





### 5.1.2.1 Composition et fonctionnement

Sur le territoire des deux quartiers prioritaires (cœur d'agglomération et les Ailes/port charmeil), il a été décidé de créer 4 conseils citoyens :

- un pour le quartier des Ailes-Port-Charmeil,
- deux pour le quartier « Cœur d'agglomération » pour tenir compte de la spécificité de ce quartier situé à la fois sur Vichy et sur Cusset,
- un pour les quartiers de Bellerive/Allier (sortis de la géographie prioritaire et placés en veille active à la demande du Maire).
  - Pour les quartiers de Vichy, les conseils citoyens sont portés par l'association des Graves, domiciliée à la Barak, rue de Venise à Vichy.
  - Celui de Cusset est porté par l'association départementale PEP 03 dont une antenne est domiciliée au centre social La Passerelle (au sein du quartier prioritaire cœur d'agglomération/partie cussétoise).
  - Le conseil citoyen de Bellerive-sur-Allier est porté par une association créée spécialement à cet effet : l'association Cap Quartiers Citoyens.

Entre février et fin avril 2015 plusieurs réunions publiques ont permis de présenter aux habitants et aux acteurs locaux les enjeux des conseils citoyens

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part et à part égale, des représentants d'associations et acteurs locaux. Le collège « habitants » doit respecter la parité femmes/hommes.

Les 4 conseils citoyens sont en cours de constitution.

Celui du « cœur d'agglomération/ Vichy » est créé. Un courrier vient d'être adressé au Préfet pour validation. Il comprend 28 membres se répartissant, conformément à la loi, entre un collège d'acteurs locaux de 14 membres et, à part égale, un collège d'habitants respectant la parité, soit 7 femmes et 7 hommes.

Les trois autres devraient être définitivement mis en place au cours de l'automne 2015.

Une formation (co-financée par l'Etat et VVA en 2014) a démarré pour les 2 conseils citoyens de Vichy et celui de Cusset pour mieux comprendre les enjeux de la participation des habitants et acquérir les techniques et méthodes nécessaires pour susciter et animer les temps de participation.

### 5.1.2.2 Modalités d'association des conseils citoyens au processus d'élaboration et de suivi du contrat

En attendant la mise en place définitive des conseils citoyens, parmi les habitants et acteurs locaux s'étant portés volontaires pour intégrer cette nouvelle structure, des représentants ont été invités à participer à toutes les réunions : diagnostic partagé, comité technique et comité de pilotage du contrat de ville en vue de l'écriture du présent contrat.

Ils seront également associés pleinement à toutes les étapes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de ce contrat.





## 5.2 Méthodologie d'élaboration du contrat

Le contrat de ville a été élaboré à l'initiative conjointe du Président de Vichy Val d'Allier et du Préfet de l'Allier. Ont été associées les communes de Vichy et Cusset qui ont sur leur territoire un quartier prioritaire, ainsi que la Région et le Département, en fonction de leurs compétences respectives et dans le respect de leurs orientations.

D'autres partenaires investis dans ces quartiers ont été également associés à la démarche d'élaboration et à la définition des orientations et des objectifs, notamment les représentants des conseils citoyens, les bailleurs, Pôle Emploi, la Mission Locale, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, les chambres consulaires et la Caisse des Dépôts et Consignations et les associations intervenant dans les quartiers...

Entre octobre 2014 et juin 2015, plusieurs réunions de concertation ont permis de partager les éléments de diagnostics recueillis et de définir collectivement les enjeux, et les stratégies locales inscrites dans le développement global de l'agglomération.

✚ **8 octobre 2014**, en Sous-Préfecture de Vichy : une première réunion de concertation a permis de présenter aux partenaires (futurs signataires du contrat de ville) le processus d'élaboration du contrat et notamment la 1<sup>ère</sup> phase préparatoire à mettre en œuvre autour d'un diagnostic partagé s'appuyant sur les politiques conduites par les différents acteurs et en incluant les thématiques transversales (égalité femmes/hommes – jeunesse – lutte contre les discriminations) de même que le calendrier prévisionnel. Trois groupes de travail correspondant aux trois piliers (cohésion sociale, cadre de vie/rénovation urbaine et emploi/développement économique) ont été mis en place.

✚ **20 novembre 2014** : une réunion de l'ensemble des partenaires impliqués dans l'ancien contrat (CUCS) a permis une évaluation collective et partagée de ce contrat. Un croisement des éléments de diagnostic recueillis a pu être complété avec ceux collectés au cours des rencontres suivantes :

→ Pilier 1 / pilotage DDCSPP

- ✚ **13 janvier 2015** (DDCSPP Moulins) : réunion des partenaires concernés par le pilier 1
- ✚ **4 février 2015** : réunion du groupe de travail sur le thème de la réussite éducative
- ✚ **5 février 2015** : réunion du groupe de travail sur la santé et le lien social
- ✚ A titre d'information, la réunion du groupe de travail « culture » se tiendra au cours de l'automne 2015





→ Pilier 2 / pilotage DDT

✚ **13 et 19 novembre 2014** (VVA) : réunions de co-construction du projet de territoire en présence des principaux partenaires impliqués dans la rénovation urbaine et le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

D'autres réunions (près d'une trentaine à ce jour) concernant plus particulièrement le **projet de rénovation urbaine du quartier de Presles** se sont tenues.

→ Pilier 3 / pilotage la DIRECCTE

✚ **6 novembre 2014** (VVA) : réunion des partenaires autour du pilier

✚ **9 juin 2015**: première réunion du SPEP dédié aux quartiers prioritaires

En outre, concernant **la maîtrise de la langue française**, un groupe de travail a été créé, mobilisant l'ensemble des partenaires concernés par cette thématique et notamment le Centre Régional de l'Illettrisme (CRI) et le CAVILAM Alliance française.

Deux réunions se sont tenues, les **2 avril** (à VVA) et **26 mai 2015** (Sous-Préfecture) qui ont permis de conclure collectivement à la nécessité d'en faire localement un axe transversal.

Ces différentes réunions ont mobilisé de nombreux partenaires, notamment des élus, des acteurs de terrain, et des techniciens/experts des questions traitées.

Elles ont permis l'établissement d'un diagnostic partagé sur la base des éléments suivants :

- Définition des atouts et des faiblesses des quartiers prioritaires,
- Précision et mobilisation des données disponibles et identification des ressources du territoire.

Les réunions du COTECH, le **14 janvier** et du COPIL, le **21 janvier**, ont permis, sur la base du diagnostic partagé, de dégager les premières pistes de travail suivantes :

- ✚ **Nécessité de mobiliser et collecter** un nombre réduit mais pertinent (collectivement défini) de **données statistiques** permettant une observation régulière des quartiers prioritaires de manière à pouvoir en mesurer l'évolution. Cette collecte est indispensable notamment **sur le nouveau quartier « cœur d'agglomération »** qui, a priori présente un certain nombre de caractéristiques différentes et pour lequel peu de données sont à ce jour centralisées pour la partie située sur la commune de Vichy ;
- ✚ **Confirmation de la nécessité impérieuse de se mobiliser fortement autour du projet de rénovation urbaine du quartier de Presles ;**
- ✚ **Nécessité de rester également mobilisés sur les problématiques liées à l'emploi ;**







- ✚ Pertinence de travailler de façon transversale dans l'ensemble des piliers, la **maîtrise de la langue française** (FLE, alphabétisation et lutte contre l'illettrisme), pour différents publics (scolaires population d'origine étrangère, population mahoraise, public en insertion), avec pour corollaire la citoyenneté ;
- ✚ Nécessité d'améliorer la santé et l'hygiène des jeunes suivis par la Mission Locale, de **développer l'accompagnement psychologique des publics jeunes** (Maison des adolescents saturée), d'organiser et coordonner les **actions de prévention du suicide et des conduites addictives** ;
- ✚ Intérêt de confier à un **opérateur unique** l'expertise et la coordination des actions relevant d'un secteur spécifique (ex : les centres sociaux pour l'animation, le PRE pour la réussite éducative et les questions de santé, etc...) ;
- ✚ **Meilleure articulation des actions** portées dans le cadre du contrat de ville avec celles du **CISPD** sur les 3 axes définis par la stratégie nationale de prévention de la délinquance :
  - Actions en direction de la jeunesse
  - Actions en direction des victimes, prévention des violences intrafamiliales
  - Tranquillité publique (déclinée à l'échelle des quartiers prioritaires avec un point particulier autour de la Gare de Vichy).

Le diagnostic, les orientations stratégiques déclinées en objectifs ont ensuite été soumis aux partenaires.

Ils ont été validés par le comité de pilotage au cours de sa réunion du 6 juillet, devenant ainsi l'ossature du projet de développement social et urbain des quartiers, pour les 6 années à venir.





## 6 Orientations stratégiques / Objectifs

---

**Préambule :** Afin de garantir un projet de territoire co-construit et d'articuler les orientations stratégiques, les objectifs et les programmes d'actions opérationnels des différents piliers, sont identifiés les « opérateurs uniques » suivants :

- les centres sociaux Barjavel (Les Ailes –Vichy), la Passerelle (partie cussétoise du cœur d'agglomération) et le CCAS de Vichy (partie vichyssoise du cœur d'agglomération), pour toutes les actions relevant de l'animation des quartiers,
- le Programme de Réussite Educative (PRE) pour toutes les actions individuelles qui relèvent de la réussite éducative,
- la coordination des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) pour toutes les actions qui relèvent de la réussite éducative dans le cadre scolaire,
- l'équipe projet « Programme de Rénovation Urbaine » pour les questions relevant spécifiquement du programme de rénovation urbaine du quartier de Presles,
- le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP), pour les questions relevant du développement économique et de l'emploi.

*Remarque :* chaque année l'appel à projets déclinera les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre sous la forme d'un programme d'actions opérationnel.





**Les orientations stratégiques et les objectifs à décliner en programmes d'actions opérationnels sont identifiés par pilier dans les conditions ci-après :**

**Pilier 1 = cohésion sociale :**

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
Réussite éducative	Soutenir la fonction parentale	Accompagner et développer les lieux d'accueil d'accompagnement parental
		Favoriser le développement d'actions de soutien à la parentalité
		Favoriser les projets associant parents/enfants
		Développer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
		Développer de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école
	Améliorer le bien être et la réussite des élèves tout au long de leurs parcours scolaires	Réduire les écarts de réussite scolaire
		Favoriser la mixité sociale et culturelle dans les établissements scolaires.
		Favoriser et soutenir l'implication des jeunes dans les associations
		Lutter contre le décrochage scolaire
santé	Favoriser l'accès au système de soins et de santé	Améliorer l'accès aux soins de 1er recours en favorisant l'installation de médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité
		favoriser la mise en place d'actions d'éducation à la santé
	Mieux prendre en charge la souffrance psychologique	encourager la mise en place de systèmes de soutien psychologique, notamment pour les jeunes
		Réduire l'isolement des personnes
	développer les dispositifs de prévention et d'éducation à la santé	favoriser la pratique sportive
		prévenir les conduites addictives et notamment l'alcoolisation des jeunes
		favoriser les actions d'éducation à l'équilibre alimentaire
		développer l'approche spécifique des questions relatives à l'éducation à la sexualité





## Pilier 1 (suite)

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
<b>Lien social, intergénérationnel et développement de la citoyenneté</b>	Faciliter les relations sociales et solidaires	Développer les temps d'accueil des nouveaux arrivants
		Favoriser l'échange de compétences et de savoirs entre habitants
		Favoriser les temps de rencontres interculturelles
		Développer les activités partenariales et intergénérationnelles.
		Réduire les conflits de voisinage
	Renforcer l'Education à la citoyenneté, au civisme et aux principes de la République	Faire de la prévention par l'éducation au droit et à la citoyenneté par le sport, la culture, les loisirs
	Favoriser (notamment chez les jeunes) l'exercice de la citoyenneté par des projets collectifs	
	promouvoir un engagement citoyen par le service civique et l'implication des jeunes dans les associations	
<b>Prévention de la délinquance</b>	Prévenir la délinquance et la récidive	Poursuivre/comforter l'action de l'équipe de prévention spécialisée.
		Prévenir les violences scolaires
		Développer les accompagnements en faveur des jeunes sous-mains de justice (16/25 ans) et promouvoir des actions de parrainage.
		Développer des actions de prévention et de lutte contre la radicalisation
	Améliorer la tranquillité publique	Favoriser les actions relevant de la lutte contre les nuisances sonores.
		Réduire les phénomènes d'incivilités dans les quartiers.
	Développer l'accès au droit - Aide aux victimes - Médiation	Soutenir les actions visant à assurer une meilleure prise en compte des victimes d'infractions pénales.
		Développer le recours à la médiation sous toutes ses formes.
	Lutter contre les violences intra ou extra familiales - Médiation	Développer les actions de lutte contre les violences en partenariat avec l'observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le Conseil Départemental.
		Prévenir les violences intrafamiliales.
Développer et soutenir les actions en faveur de la responsabilisation des conjoints violents		
	Former à la détection des violences faites aux femmes.	
Lutter contre l'insécurité routière	Développer et soutenir les actions de prévention	
<b>Culture</b>	Développer l'accès à la culture	Proposer un accompagnement physique et psychologique pour inciter les habitants des quartiers à se rendre sur les lieux culturels
		Développer des actions culturelles de qualité au sein des quartiers
	Favoriser l'éducation artistique et culturelle	Sensibiliser aux cultures actuelles (numérique...).
		Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression des habitants

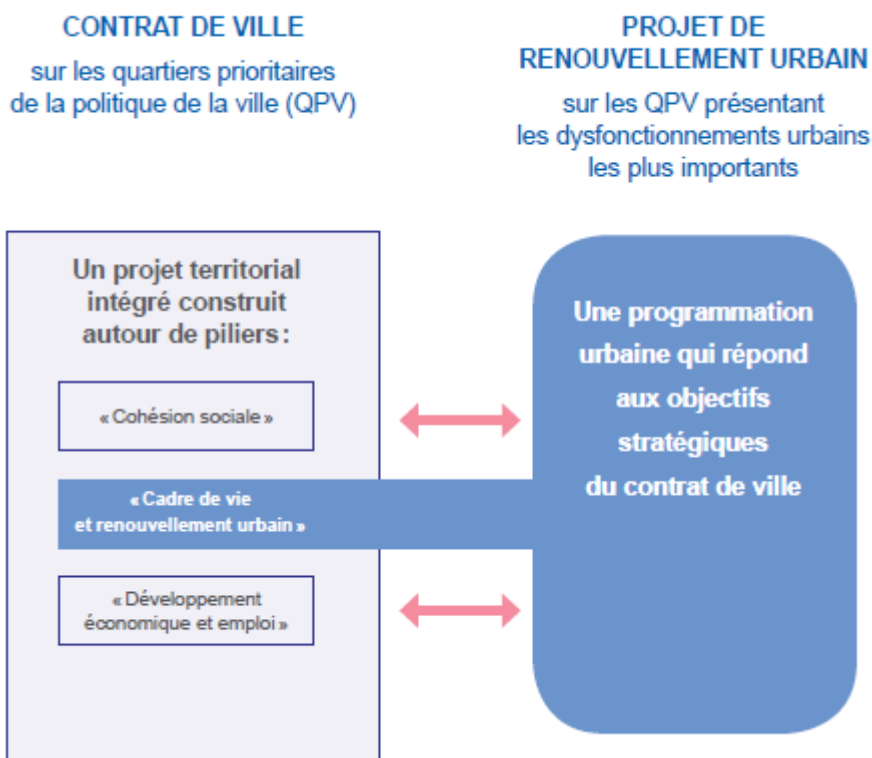




## Pilier 2 = cadre de vie et renouvellement urbain

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
Habitat et mixité sociale	Améliorer la mixité sociale	Dédensifier l'offre de logements HLM dans le quartier de Presles
		Favoriser l'émergence de programmes d'habitat privé dans le quartier de Presles (locatif privé, accession à la propriété) afin de diversifier l'offre d'habitat
		Élaborer la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (annexe du contrat de ville)
	Lutter contre les discriminations à l'accès au logement, à l'adresse, ...	
Améliorer les conditions de logement des habitants et notamment ceux du quartier "cœur d'agglomération" et maintenir une bonne qualité de service rendu aux locataires	Réhabiliter, en particulier sur le plan énergétique, les logements HLM des quartiers prioritaires	
	Poursuivre les actions engagées dans le cadre des OPAH de renouvellement urbain et de droit commun mises en place depuis le 18 octobre 2013 afin d'améliorer les conditions de logement des ménages du parc privé (traitement de l'habitat et des îlots dégradés, rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie...)	
Gestion Urbaine de Proximité	Mettre en œuvre les actions à définir dans le cadre d'une convention de GUP	objectifs à préciser à l'issue du "diagnostic en marchant"
Commerces et services de proximité	Maintenir, créer, diversifier une offre de commerces et/ou de services de proximité	Développer une offre de commerces et/ou de services de proximité dans les quartiers prioritaires
		Réhabiliter l'immobilier commercial pour maintenir voire diversifier l'offre sur le quartier des Ailes
Espaces extérieurs et de loisirs	Créer, réaménager, rénover des espaces extérieurs et de loisirs	créer, aménager des aires de jeux sur les quartiers Port-Charmeil et "cœur d'agglomération"
		Rénover, réaménager les aires de jeux du quartier des Ailes
		Requalifier les espaces extérieurs dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Presles (résidentialisation, espaces publics, aménagement des berges du Sichon...)
Equipements publics et associatifs	Développer, réhabiliter des équipements polyvalents de proximité (culturels, dédiés aux habitants, à la jeunesse, aux sportifs, ...)	Identifier les lieux propices au développement et à l'animation du quartier, les rénover pour les adapter en vue d'une appropriation des habitants
		créer un équipement d'agglomération
Mobilité et déplacements	favoriser la mobilité et les déplacements, notamment les modes doux	Désenclaver le quartier de Presles (amélioration de la desserte interne et externe tous modes) afin de le reconnecter au tissu urbain avoisinant et rendre ainsi plus accessible pour les habitants du quartier- l'accès à l'offre de commerces et de services située en périphérie





**Le quartier de Presles à Cusset (partie du quartier prioritaire "Cœur d'agglomération) est identifié comme quartier d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).**

### **Ce projet de renouvellement urbain constitue l'axe prioritaire du pilier 2.**

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain régional qui sera signée après la phase de protocole de préfiguration constituera une annexe du contrat de ville. Le projet s'attachera à prendre en compte les critères de recevabilité édictés au titre I du règlement général de l'ANRU du 7 août 2015. Il s'inscrira dans les orientations et objectifs définis ci-après pour le pilier 2, tout en recherchant une articulation avec les orientations définies pour les autres piliers 1 et 3 du contrat de ville.





### Pilier 3 = développement économique/emploi

La loi assigne à ce pilier un objectif chiffré : réduction de moitié des écarts de taux d'emploi\* entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes.

\*Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. (définition INSEE).

L'impulsion et la coordination des actions du pilier 3 s'effectuent au sein d'un Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) dédié aux quartiers, mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2015. Le pilotage est confié à la DIRECCTE

Thème	orientations stratégiques	objectifs (à décliner en programme d'actions opérationnel)
Economie	Réduire les écarts entre les besoins des entreprises et les compétences des actifs	<p>Développer des actions spécifiques tendant à revaloriser certaines branches professionnelles d'activité notamment en rapprochant les besoins des entreprises et les compétences des actifs</p> <p>Repérer des pratiques d'entreprises innovantes à valoriser et diffuser</p> <p>Travailler sur les représentations et les échanges entre monde économique et monde social.</p> <p>Inciter au développement d'activités d'utilité sociale et de services de proximité (notamment services à la personne), approfondir les métiers de demain, emplois émergents, notamment dans le milieu associatif, et étudier les possibilités de développement offertes par l'emploi partagé.</p>
	Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers	<p>Soutenir la création, l'extension, la reprise et la transmission d'entreprises (couveuse d'entreprise et/ou groupement de créateurs) ainsi que les commerces de proximité</p>
		<p>Accompagner les entreprises vers le recrutement des salariés issus des quartiers prioritaires</p> <p>Valoriser et promouvoir des projets d'insertion professionnelle auprès des entreprises</p> <p>Développer les actions innovantes d'accompagnement et de formation en direction des publics jeunes</p> <p>Accompagner les 16/25 ans sortis sans qualification professionnelle et sans projet professionnel</p> <p>Développer la mise en place, dans tout projet porté ou subventionné par la puissance publique des clauses d'insertion sociale</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi, notamment des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée, par une offre d'insertion et particulièrement d'insertion par l'activité économique</p> <p>Lever les freins à l'emploi (mobilité -y compris garde d'enfants-formation, fracture numérique, bien être et estime de soi)</p> <p>Développer des actions spécifiques d'accompagnement pour l'accès à l'emploi des femmes et pour la création d'entreprises par les femmes.</p> <p>Soutenir la professionnalisation des acteurs des structures d'accueil et d'insertion par l'activité économique</p> <p>Créer et/ou soutenir l'accompagnement des jeunes en grande précarité, exclus du droit commun, préalablement à leur positionnement sur tout dispositif de droit commun (Garantie-jeunes, emplois d'avenir, chantiers écoles, chantiers d'insertion, Ecole de la 2ème chance....)</p>





## 7 Mise en œuvre du contrat

---

### *L'appel à projets et le calendrier*

Chacune des programmations annuelles sera constituée à partir d'un appel à projets diffusé le plus largement possible, par tout moyen, et selon les étapes suivantes :

1/ Lancement de l'appel à projets dans le cadre d'une réunion publique (fin septembre).

*Les porteurs de projets sont invités à se rapprocher des « opérateurs uniques » suivants :*

- les **centres sociaux** Barjavel (Les Ailes –Vichy), la Passerelle (partie cussétoise du cœur d'agglomération) et le **CCAS de Vichy** (partie vichyssoise du cœur d'agglomération), pour toutes les actions relevant de l'**animation des quartiers**,
- le **Programme de Réussite Educative (PRE)** pour toutes les **actions individuelles** qui relèvent de la **réussite éducative**,
- la **coordination des Réseaux d'Education Prioritaire (REP)** pour toutes les actions qui relèvent de la **réussite éducative dans le cadre scolaire**,

2/ Collecte des dossiers de demande de subvention et des fiches synthétiques de présentation des projets par le service « cohésion sociale » de VVA (MOUS) au cours du dernier trimestre de l'année n-1

3/ Examen des projets par l'équipe-projet (début décembre)

4/ Comité technique + SPEP (janvier) : préparation de la programmation annuelle

5/ Comité de pilotage (fin janvier – début de février) : validation des actions de la programmation annuelle.

Les subventions sont ensuite notifiées aux porteurs de projets après validation de la programmation par le préfet (pour les crédits de l'Etat) et vote des montants de subvention par les assemblées délibérantes de l'EPCI Vichy Val d'Allier, du conseil départemental et du conseil régional au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année pour permettre le démarrage des actions au plus tôt.







## *Les financements*

- Les signataires du présent contrat s'engagent :



---

### ⇒ **la Région**

---

Au regard de ces compétences, et au-delà des crédits spécifiques ci-après mentionnés, la Région souhaite s'engager à prioriser la mobilisation des crédits de droits communs en matière de création d'entreprise, d'économie sociale et solidaire et de formation. Ces thématiques toucheront de manière transversale les piliers 1, 2 et 3 des contrats de ville.

#### **1) En matière de création d'entreprises**

---

Grâce à plusieurs dispositifs (FIAD, dispositifs régionaux et européens en partenariat avec des opérateurs (Auvergne Active, Initiative Auvergne, Réseau Entreprendre Auvergne ..), la Région soutient la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire régional avec plusieurs outils (prêts à taux zéro, prêts d'honneur (JEREMIE), fonds de garantie etc.), mais souhaite s'engager, dans le cadre des contrats de ville, à soutenir de manière spécifique (ou bonifiée) les projets portés par des habitants des quartiers prioritaires ou des projets se développant sur les quartiers prioritaires. Les modalités détaillées de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

#### **2) En matière d'économie sociale et solidaire**

---

La Région intervient dans les quartiers de la politique de la ville au titre de l'économie sociale et solidaire via le soutien à des associations porteuses de chantiers d'insertion ou de projets d'auto-réhabilitation. Au regard de la dynamique positive enclenchée par ces initiatives, la Région proposera un soutien renforcé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire portant des projets dans les périmètres des quartiers prioritaires. Les modalités précises de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

#### **3) En matière de formation**

---

La Région finance des actions de formation professionnelle au bénéfice des personnes sans emploi, notamment les jeunes (en particulier les jeunes NEET). Ce soutien est réalisé au travers du programme d'actions collectives de formation (préparatoires ou visant une certification professionnelle). Dans le cadre de la politique de la ville, la Région peut s'assurer de la présence, sur les actions de formation, de personnes issues de ces quartiers. La Région peut également financer des actions expérimentales destinées à renforcer les possibilités d'insertion professionnelle des habitants de quartiers de la politique de la ville. Dès qu'elle finance une formation, la Région apporte en parallèle à chaque apprenant le statut de stagiaire de la formation professionnelle (Code du Travail) incluant la rémunération et couverture sociale.

En outre, la Région, comme indiqué au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, mobilisera des crédits spécifiques à hauteur de 35 millions d'euros pour soutenir le renouvellement urbain (pilier 2) des quartiers prioritaires d'intérêt national et d'intérêt régional mais aussi le développement économique et l'emploi (pilier 3) dans ces quartiers.





---

## ⇒ La Caisse des Dépôts et Consignations

---

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de *l'agglomération de Vichy*.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

**1/** En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

**2/** En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

**3/** En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.





---

## ⇒ les autres partenaires

---

- s'engagent à **mobiliser prioritairement les crédits de droit commun** dont ils ont la gestion dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques publiques sectorielles respectives.

Les **crédits spécifiques mobilisés au titre de la politique de la ville** viendront de manière **additionnelle** compléter les enveloppes budgétaires dédiés aux quartiers prioritaires ;

- Ils pourront mobiliser des **crédits d'investissement** pour des projets structurants et/ou de nature à améliorer le cadre de vie des habitants.

- Ils auront la possibilité d'**inscrire dans la durée (3 ans maximum) un même projet** et uniquement dans les cas où les résultats ne peuvent être mesurés que sur cette période.

**Un même projet ne pourra pas être soutenu au-delà de 3 ans par des crédits spécifiques de la politique de la ville mobilisés par l'Etat et VVA**, à l'exception de ceux identifiés par le COPIL comme étant particulièrement pertinents et/ou efficaces

---

## 8 Evaluation

---

Les signataires du présent contrat s'engagent à **participer activement et annuellement à la mise à jour du diagnostic de territoire**.

En effet, il convient d'affirmer la nécessité pour l'ensemble des partenaires de se mobiliser de façon régulière et continue sur **la collecte et le partage de données statistiques** pour chacun des piliers pour aboutir à une observation sociale permanente et actualisée des quartiers ; cette observation devient une composante indispensable, sans laquelle l'adéquation des besoins et des moyens mis en œuvre pour y répondre (priorités, plans d'actions) ne saurait être assurée.

Les groupes de travail thématiques se réunissent de façon régulière à l'initiative de l'équipe projet afin d'adapter et le cas échéant compléter les orientations stratégiques du présent contrat en s'appuyant en particulier sur les éléments d'évaluation collectés annuellement.

Une attention toute particulière sera donnée aux travaux de l'équipe projet chargée du PRU du quartier de Presles afin d'obtenir la meilleure articulation possible avec les actions conduites dans le cadre des piliers 1 et 3.

Le présent contrat de ville doit naturellement intégrer la question de son évaluation dès la phase d'élaboration et, pour cela, formuler des objectifs et des résultats attendus qui soient évaluables et pour lesquels il convient d'identifier rapidement des critères d'évaluation et des indicateurs de résultat.





Deux modalités d'évaluation sont retenues :

### ① Evaluation des actions mises en œuvre annuellement

♦ L'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville sera réalisée au travers des **bilans annuels d'actions** (bilans d'activités et financiers) pour lesquels les critères d'évaluation et indicateurs de résultats auront été au préalable fixés et les moyens humains, techniques, et financiers mobilisés seront appréciés. A cet effet, une fiche spécifique sera intégrée au dossier de demande de subvention.

L'évaluation devant permettre de mesurer l'écart entre les résultats attendus et les réalisations, l'obligation d'établir un bilan annuel de réalisation ne peut tenir lieu d'évaluation, même s'il contribue à alimenter cette dernière.

♦ Un document de suivi des actions sera mis à jour et partagé par les partenaires.

♦ Une rencontre annuelle des porteurs de projets permettra donc une **évaluation globale des actions**.

Grâce à une animation participative, les axes prioritaires seront dégagés (nouveaux ou reconduits) et intégrés dans le nouvel appel à projets annuel qui énoncera les résultats attendus.

### ② Evaluation de la mise en œuvre du contrat de ville

Une évaluation à mi-parcours (début 2018) permettra, le cas échéant, de :

- réorienter le contrat de manière plus substantielle suite à l'analyse des écarts entre les objectifs prévus et les résultats observés,
- établir une appréciation d'ensemble sur sa conception et sa mise en œuvre.

Le contrat de ville s'appuyant largement sur une logique d'approche globale et de projet territorial, l'évaluation devra donc rendre compte de cette transversalité et de cette dynamique de projet territorial. Sera notamment mesuré l'impact global des différents dispositifs adossés (PRE, CISPD, CLS, PLIE, ...).

L'évaluation portera donc à la fois sur la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville, mais aussi sur les pratiques et les façons de faire. Il conviendra donc :

- d'identifier les résultats obtenus au regard des changements ou des améliorations constatés au profit des habitants par rapport à leur situation de départ ;
- d'apprécier l'impact de l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés sur la durée du contrat et sur les grands enjeux repérés ;
- d'apprécier les partenariats mobilisés ou encore l'approche globale, la participation des habitants et la conduite de projet (articulation entre le portage technique et le portage politique).





# Le contrat de veille active pour les quartiers de

bellerive 


## SOMMAIRE


 **Présentation de BELLERIVE SUR ALLIER**

 **Une volonté politique**

 **Les quartiers de BELLERIVE SUR ALLIER**

- La Cité Clair Matin,
- Le Champ du Bois,
- Le Golf

 **Composition du quartier de veille**

 **Les 3 piliers**

 **Réduire la pauvreté en continuant l'action sociale**

 **Cadre de vie, renouvellement urbain**

 **Développement économique et emploi**

 **Axe transversal**





# bellerive

**Bellerive-sur-Allier est une ville du département de l'Allier de près de 9 000 habitants, chef-lieu de canton. Elle est intégrée à l'agglomération de Vichy Val d'Allier (23 villes - 77000 habitants). Elle a une superficie de 1897 ha.**



Ville fleurie (2 fleurs), la ville de Bellerive est tournée vers :

***Un accueil touristique avec :***

196 chambres d'hôtels,  
148 lits en résidence hôtelière,  
227 emplacements dans les 2 seuls campings de l'agglomération.



***Un accueil collectif extraordinaire :***

201 lits au CREPS avec 1038 stagiaires accueillis en formation et 33 489 nuitées  
240 lits au Centre Omnisport, soit 240 000 passages par an, c'est la plus grande structure d'accueil sur l'agglomération

***1ère ville résidentielle de VVA :***

69% des résidences principales sont des maisons,  
66% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale.

***Une ville à vocation économique et commerciale :***

396 entreprises (privées et publiques) ont été répertoriées au 1er janvier 2013,  
Avec des zones économiques en cours de développement : Les Calabres, Le Carré d'As,  
des zones artisanales : Monzière.

Actuellement, 26% des habitants travaillent dans leur commune de résidence.

*Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).*





## En résumé.... BELLERIVE SUR ALLIER.....

### *Une ville résidentielle :*

- 69% des résidences principales sont des maisons,
- 66% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale,
- 65% des résidences principales ont été construites entre 1946 et 1990,
- 54% de la population habite la même résidence depuis plus de 10 ans,

### *Un potentiel économique :*

- 26% des habitants travaillent dans leur commune de résidence,
- 77% de la population active (15 à 64 ans) a un emploi stable : Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée,

### *Pour autant une situation qui cache des inégalités avec une population fragilisée :*

- Le revenu médian des habitants des quartiers est de 8 700€ (contre 11 400€ sur l'agglomération),
- 13% de la population entre 15 et 64 ans est en situation de chômage (au sens du recensement),
- 36% des ménages sont composés d'une personne seule (dont 24% d'une femme),
- 29% des femmes salariées travaillent à temps partiel,
- 20% des habitants ont moins de 20 ans et sont majoritairement domiciliés sur les quartiers en veille active.

## Une volonté politique ....

**De 2006 à 2014**, les quartiers de BELLERIVE étaient intégrés aux quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) signé à l'échelle de l'agglomération de Vichy.

**En 2015**, ces quartiers « CUCS non ZUS (Zones Urbaines Sensibles) » n'ont pas été retenus par l'Etat pour figurer dans la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville (le nombre d'habitants de ces 2 quartiers Bellerivois étant inférieur à 1000).

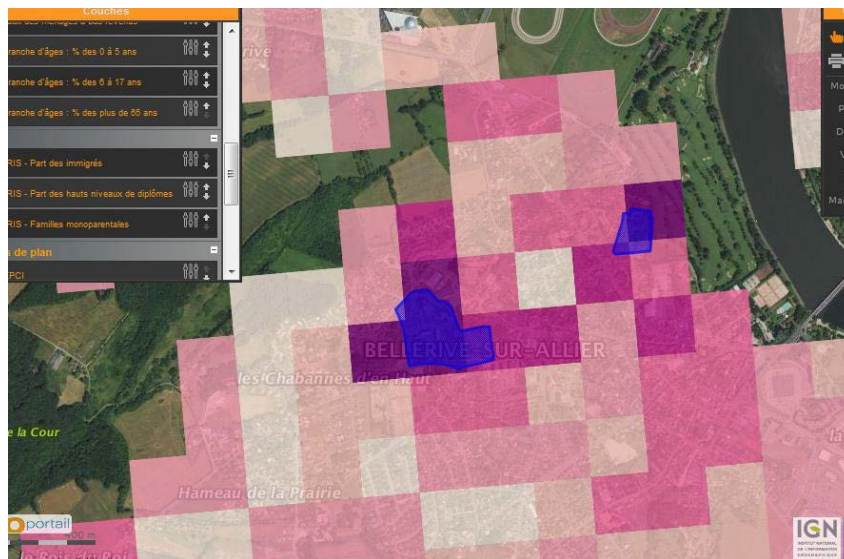
Néanmoins les revenus des habitants étant très faibles, le maire de la commune, **Jérôme JOANNET** a sollicité et obtenu du Préfet, la mise en place d'un contrat de veille active.

**Dès octobre 2014**, un comité de pilotage a permis la création d'un **Conseil Citoyen** porté par l'association « Cap Quartiers Citoyens » dont le Président est Philippe RONDEPIERRE.

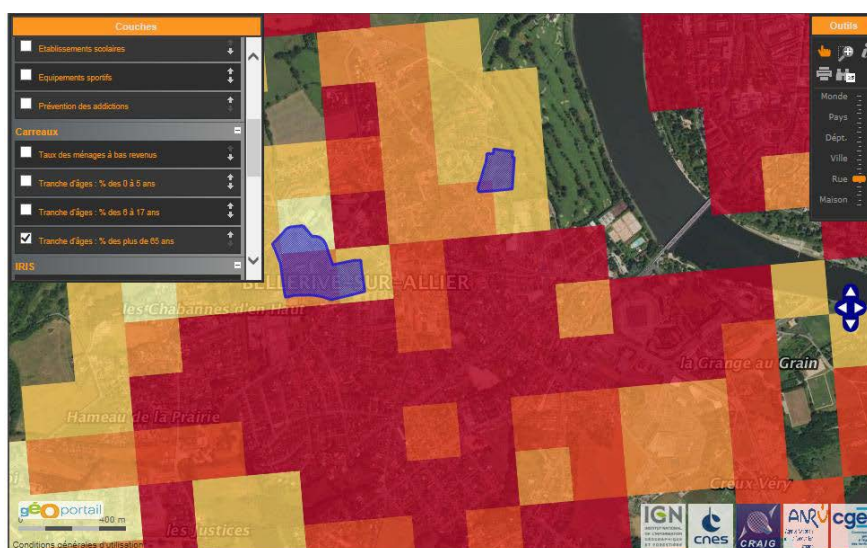




## Quartiers de BELLERIVE SUR ALLIER en veille active *En fonction des ressources (carroyage utilisé pour définir les quartiers prioritaires)*



Les zones les plus foncées représentent les poches de pauvreté sur le territoire communal.



Les zones les plus claires représentent la population la plus jeune.





## Les quartiers placés en veille active de l'agglomération se composent de :

- Champ du Bois,**
- Cité Clair Matin,**
- Le Golf.**

dont l'habitat est géré par **les bailleurs sociaux** :

- SCIC Habitat,**
- ALLIER Habitat.**

Ils regroupent :

-1297 habitants pour 408 logements (soit environ 14% de la population de la ville de BELLERIVE)

-20% sont des jeunes de moins de 20 ans,

-24% sont exclus du monde du travail,

-11,7% de demandeurs d'emploi sur l'unité urbaine (contre 10,3% moyenne nationale),

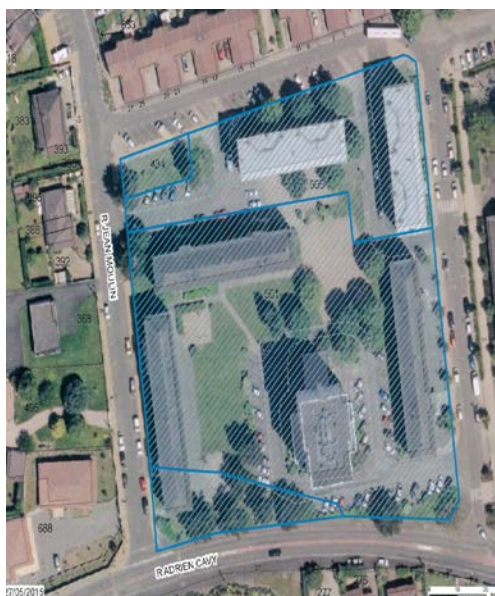
- Les revenus y sont nettement plus bas que sur l'ensemble de l'agglomération et de la région : 8 700€
- ces quartiers n'ont pas bénéficié d'investissement et de rénovation depuis 10 ans,
- un seul plan de réhabilitation s'est réalisé sur Clair Matin en 2004,
- un autre plan a été annulé par le bailleur social, sur le Golf.

Dans le cadre de la politique de la ville, aucune rénovation sérieuse ne semble pouvoir être engagée, mais a minima des aménagements au titre de la réinsertion sont indispensables, par exemple : plateau multisports.





## Cité Clair Matin



### ALLIER HABITAT

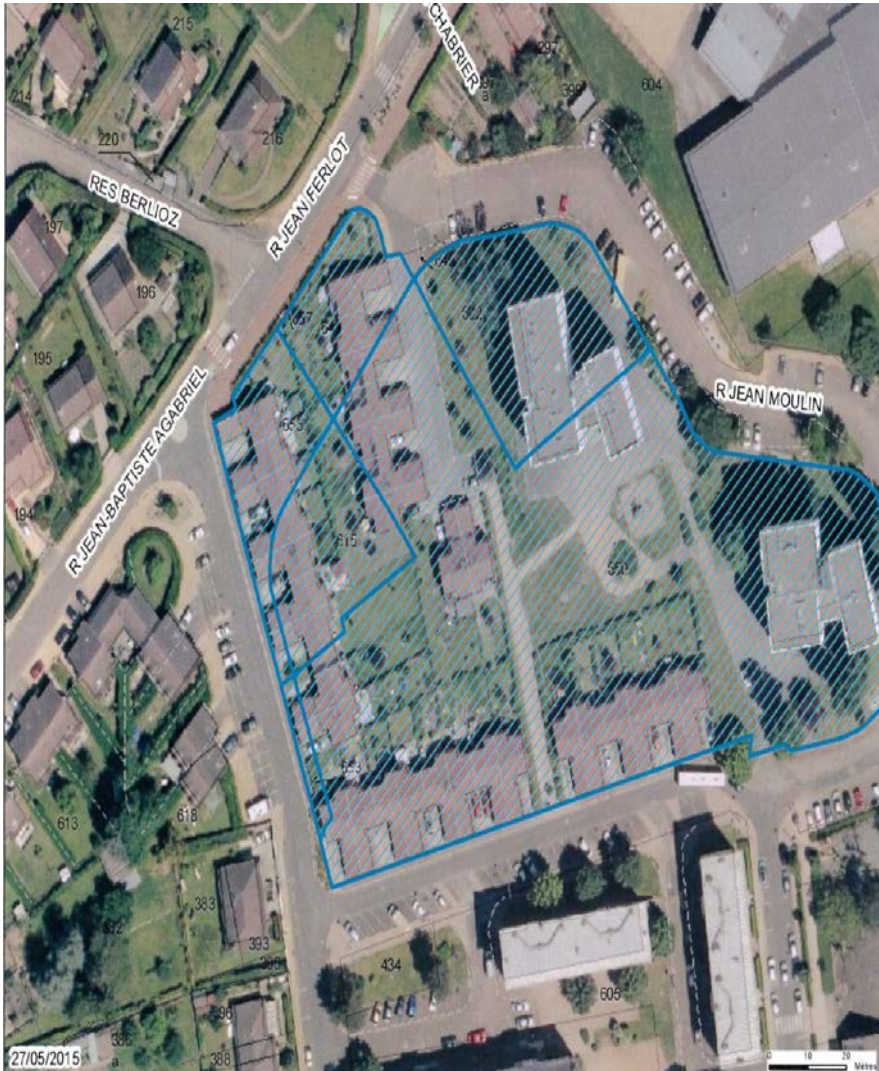
Construction en 1965, 152 appartements, Réhabilitation en 2004 6 bâtiments,

Ascenseur dans le bâtiment B DPE : codification C





# Le Champ du Bois



## SCIC Habitat

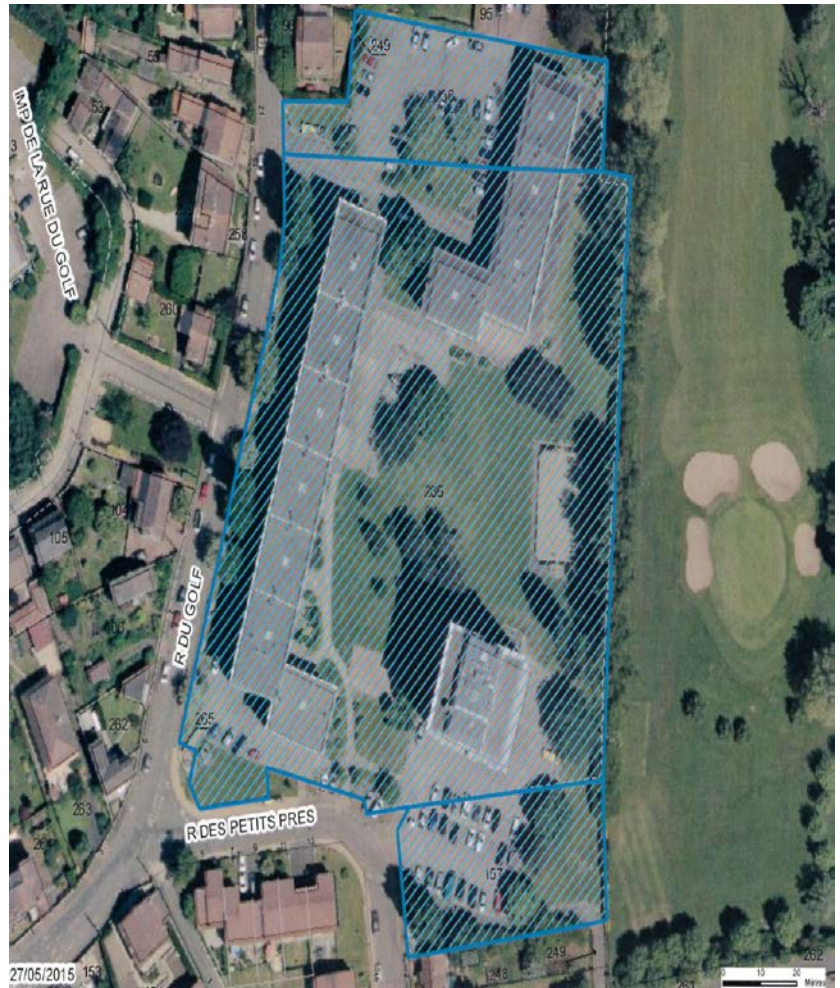
■ Construction en 1974, ■ 2 bâtiments, ■ 102 appartements,

■ Ascenseurs dans les 2 bâtiments ■ DPE : codification E





# Le Golf



## SCIC Habitat

- Construction en 1970
- 3 bâtiments
- 154 appartements
- 2 ascenseurs à la Tour du Golf
- DPE : codification E





## Axes prioritaires pour la zone de veille active

**Pilier 1 = COHESION SOCIALE : objectif opérationnel → Réduire la pauvreté en continuant dans l'action sociale**

### → en renforçant le lien social,

- Poursuivre et développer le service d'aide à la gestion du budget des ménages, mis en place par le CCAS en 2014,
- Promouvoir les ateliers d'insertion au sein des quartiers, via le CCAS,
- Renforcer l'action de Fil d'Ariane au sein des quartiers,
- Réaliser des partenariats avec l'accorderie de Cusset,
- Développer des actions avec le REAPP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- Développer un partenariat avec une épicerie sociale/solidaire déjà existante (Vichy ou Cusset),
- Contractualiser des actions de bénévolat (apprentis, étudiants bénéficiaires d'une bourse),

### → en favorisant la réussite éducative

- Valoriser l'action du Programme de Réussite Educative, s'inscrire dans le dispositif pour permettre à nos jeunes en difficulté d'en bénéficier et maintenir des aides de bourses allouées par la commune aux écoliers,

### → en permettant une information sur les acteurs de santé

- Promouvoir le pôle santé publique (CCAS Vichy et CH Lacarin),
- Signature d'une convention CPAM / CCAS en 2015,
- Actions de sensibilisation à la pratique de sports par les bénévoles de Fil d'Ariane,
- Poursuite des actions de sensibilisation aux différents handicaps : semaine nationale des personnes handicapées, organisée par le CCAS (actions multipartenariales avec la participation des bénéficiaires du RSA – valorisation de leurs compétences)

### → en prévenant la délinquance

- Inclusion des quartiers des veilles dans le dispositif CISPD,
- Instauration de réunions régulières avec les bailleurs sociaux et l'ADSEA,
- Police municipale : contact avec les régisseurs des immeubles des quartiers, passage quotidien,

### → en favorisant la culture

- Prise en charge partielle des licences sportives et culturelles des jeunes jusqu'à 18 ans par le CCAS, sous conditions de ressources,
- Accompagnement des habitants des quartiers aux spectacles du Geyser dans le cadre du dispositif « Odyssées Nocturnes »,
- Politique tarifaire pour les demandeurs d'emploi : saison culturelle et bibliothèque,
- Accès à la billetterie de « Cultures du Cœur » : attribution des contremarques au CCAS.





---

## **Pilier 2 = CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN**

---

### **Amélioration du cadre de vie au sein de nos quartiers :**

- Travail de réflexion et d'actions collectives avec les habitants du quartier, le Conseil Citoyen et les bailleurs sociaux,
- Aménager les espaces extérieurs et de loisirs avec un financement participatif des bailleurs sociaux (exemple : installation des colonnes enterrées),
- Ouvrir les locaux mis à disposition par les bailleurs sociaux aux associations (conventions), permettre ainsi le développement d'ateliers (Exemple : de réparation de vélos récupérés en projet CCAS pour 2015),
- Rénover un local mis à disposition au Golf en partenariat avec l'ADSEA,
- Connecter les quartiers avec un projet prioritaire de relier le Golf à la coulée du Sarmon afin de favoriser des modes de transports doux, marche ou vélos, sur des liaisons sécurisées,
- Construire un préau multisports ouvert à tous au centre du quartier de veille.

---

## **Pilier 3 = DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

---

*Objectif : réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires (notamment pour les jeunes)*

*Taux de chômage : 24% sur les quartiers, contre 11,7% sur BSA dont 20% de jeunes*

### **Faciliter le retour à l'emploi :**

- Création en 2014 de FACIL'ECO par la municipalité, qui va permettre la mise en place de bourses de l'emploi : 3 ouvertes sur les chantiers en cours sur la commune, soit 185 emplois à pouvoir, sur 12 mois,
- Clause d'insertion dans les projets portés par la mairie : inclusion de salariés précaires autant que faire se peut,
- Mise en place d'atelier d'aide à la rédaction de CV et de préparation aux entretiens d'embauche avec les partenaires déjà en place (Mission Locale et Pôle Emploi),
- Favoriser l'embauche de jeunes pour les contrats temporaires d'été (20 à 25%),

### **Promouvoir l'entrepreneuriat endogène :**

- Favoriser un potentiel du quartier pour générer de l'emploi et de la réinsertion en lien avec les bailleurs sociaux, le Conseil Citoyen et FACIL'ECO,
- Par exemple : Création d'un bus solidaire d'épicerie géré par un ou des jeunes du quartier

### **Favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur la commune :**

- Par le biais de FACIL'ECO.





---

## ACTION TRANSVERSALE

---

- La jeunesse

- pratique du sport : préau multisports,
- prévention de la délinquance,
- lutte et informations sur les addictions,
- accès à l'information sur l'emploi,
- accès à l'emploi.





Signé à Cusset, le 2 octobre 2015

**Arnaud COCHET**  
*Préfet de l'Allier*

**Claude MALHURET**  
*Président*  
Vichy Val d'Allier

**Marie-Christine STEYER**  
*Adjointe au Maire*  
Ville de Vichy

**Jean-Sébastien LALOY**  
*Maire*  
Ville de Cusset

**Jérôme JOANNET**  
*Maire*  
Bellerive/Allier

**René SOUCHON**  
*Président*  
Région Auvergne

**Gérard DERIOT**  
*Président*  
Conseil Départemental 03

**Marie-Danièle CAMPION**  
*Rectrice*  
Rectorat/Académie de  
Clermont

**Eric MAZEAUD**  
*Procureur de la République*  
Cusset

**Christelle KISSANE**  
*Directrice*  
Caisse Allocations  
Familiales

**Jean SCHWEYER**  
*Délégué Territorial*  
Agence Régionale de  
Santé

**Murielle BLANDIN**  
*Directrice Territoriale*  
de l'Allier  
Pôle Emploi

**Philippe JUSSERAND**  
*Directeur régional*  
Caisse des Dépôts et  
Consignations

**Catherine CORTI**  
*Présidente*  
ALLIER HABITAT

**Frédéric AGUILERA**  
*Président*  
P/O SEMIV

**Laurent LORRILLARD**  
*Directeur Général*  
FRANCE LOIRE

**Denis FABREGUES**  
*Président*  
DOM'AULIM

Le Directeur Général  
Philippe BLETY







**CONTRAT DE VILLE**  
**de L'AGGLOMERATION de VICHY**  
**2015 – 2020**

**CONTRAT DE VEILLE ACTIVE**  
**des QUARTIERS DE BELLERIVE SUR**  
**ALLIER**

**Les ANNEXES**





## Sommaire

Principaux engagements pris dans le cadre des conventions intercommunales	p 106
PDUI	p 113
Convention relative au Programme de Réussite Educative	p 150
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	
Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance	p 156
Règlement intérieur	p 177
Charte déontologique de l'échange de l'information	p 188
Contrat Local de Santé de Vichy	p 193
Analyse des besoins sociaux (ABS)	
Vichy	p 218
Cusset	p 251
Projet Educatif Territorial de Cusset	p 263
Annexe financière	p 275





## ANNEXE

### Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles

Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	4 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive;</li><li>- Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires.</li></ul></li><li>• Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :<ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale;</li><li>- Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013).</li></ul></li><li>• Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :<ul style="list-style-type: none"><li>- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets);</li><li>- Soutenir les petites associations de proximité;</li><li>- Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.</li></ul></li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « JEUNESSE ET SPORTS » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
Ministère des affaires sociales et de la santé  Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie  Ministère délégué à la famille  Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion	19 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF), meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS).</li><li>• Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus.</li><li>• Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires.</li><li>• Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique.</li><li>• Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des CLS et de la dimension «santé» de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville).</li><li>• Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers.</li><li>• Lutter contre l'isolement des personnes âgées.</li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>





Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	25 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires: doublement de la part des bénéficiaires du dispositif «nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).</li><li>• Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification:<ul style="list-style-type: none"><li>- Par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;</li><li>- Par la mobilisation des dispositifs «de deuxième chance»: établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C);</li><li>- Par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme.</li></ul></li><li>• S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle:<ul style="list-style-type: none"><li>- Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS): objectif de 20% des jeunes des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012);</li><li>- Parrainage.</li></ul></li><li>• Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS (objectifs 2015):<ul style="list-style-type: none"><li>- Emplois d'avenir: 30% de bénéficiaires résidant en zones urbaines sensibles (20% en 2013, 25% en 2014);</li><li>- Contrat unique d'insertion: maintien de la part actuelle des résidents des ZUS pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012);</li><li>- Insertion par l'activité économique: objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic.</li></ul></li><li>• Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations.</li><li>• Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers:<ul style="list-style-type: none"><li>- Missions locales: prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'État entre les structures;</li><li>- Pôle emploi: signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de la présence physique de Pôle emploi et de l'adaptation de la qualité de service.</li></ul></li><li>• Mobiliser les moyens des services déconcentrés: coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des DIRECCTE, systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville.</li><li>• Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en ZUS diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.</li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « EMPLOI » : <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></b></p>
Ministère des droits des femmes	21 mai 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers:<ul style="list-style-type: none"><li>- Volet obligatoire «égalité entre les femmes et les hommes» dans les contrats de ville;</li><li>- Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers;</li><li>- Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes.</li></ul></li><li>• Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes:<ul style="list-style-type: none"><li>- Les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;</li><li>- Le programme «ABCD de l'égalité»;</li><li>- Le dispositif «téléphone grand danger».</li></ul></li><li>• Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers: mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF).</li><li>• S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes: meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).</li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « DROITS DES FEMMES » : <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></b></p>





Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche	7 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lancement du troisième appel à projets «transports collectifs et mobilité durable» hors Ile-de-France:<ul style="list-style-type: none"><li>- Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville;</li><li>- Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et de l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires.</li></ul></li><li>- Mobilisation renforcée des AOTU dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires.</li><li>- Intégration d'un volet «desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville» dans les plans de déplacements urbains.</li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « TRANSPORTS » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
Ministère de la justice	8 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>- Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires).</li><li>- Conforter la justice de proximité:<ul style="list-style-type: none"><li>- 100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville;</li><li>- MJD et PAD: implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés).</li></ul></li><li>- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville:<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une ZSP;</li><li>- Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions: stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre.</li></ul></li><li>- Prévenir la récidive:<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle;</li><li>- Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun;</li><li>- Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi);</li><li>- Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers.</li></ul></li><li>- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux CPI «égalité des chances» dans les écoles du ministère de la justice.</li><li>- Lutter contre les discriminations:<ul style="list-style-type: none"><li>- Partenariat avec le Défenseur des droits;</li><li>- Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.</li></ul></li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « JUSTICE » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>
Ministère de la défense Ministère délégué chargé des anciens combattants	15 juillet 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances:<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC);</li><li>- S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires: incitation au recensement et information sur la journée «Défense et citoyenneté», repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes au sein du ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc.</li></ul></li><li>- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles:<ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie;</li><li>- Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains;</li><li>- Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.</li></ul></li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « DÉFENSE » : <a href="#">CLIQUER ICI</a></b></p>





Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère de l'Intérieur	27 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance:<ul style="list-style-type: none"><li>- Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice: réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services;</li><li>- Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes: doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police;</li><li>- Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers: coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaires (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés;</li><li>- Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD): accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville;</li><li>- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés: lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants;</li><li>- Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville.</li></ul></li><li>• En matière d'intégration:<ul style="list-style-type: none"><li>- Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits);</li><li>- Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale: recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police.</li></ul></li><li>• Concernant l'administration territoriale de l'État:<ul style="list-style-type: none"><li>- Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires: mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région;</li><li>- Au niveau départemental:<ul style="list-style-type: none"><li>• Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement);</li><li>• Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats.</li></ul></li></ul></li><li>• Accompagner et former les services de l'État et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).</li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « INTÉRIEUR » :</b> <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>





Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation	27 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement:<ul style="list-style-type: none"><li>- Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires);</li><li>- Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers.</li></ul></li><li>▪ Créer de l'activité dans les quartiers par:<ul style="list-style-type: none"><li>- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE);</li><li>- La promotion et le développement du modèle coopératif: contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE);</li><li>- Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Ile-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.).</li></ul></li><li>▪ Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS:<ul style="list-style-type: none"><li>- Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir et contrats de génération notamment) afin de favoriser l'accès à ces mesures aux jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS;</li><li>- Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté.</li></ul></li><li>▪ Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers:<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser, en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers;</li><li>- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).</li></ul></li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » : <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></b></p>
Ministère de l'éducation nationale  Ministère délégué à la réussite éducative	7 octobre 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants (à horizon 2015-2016).</li><li>▪ Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école:<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires: développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers);</li><li>- « Plus de maîtres que de classes » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires);</li><li>- Pour lutter contre le décrochage (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans): création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs;</li><li>- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.</li></ul></li><li>▪ Faire des emplois d'avenir professeur (18000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes.</li><li>▪ Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école: développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir).</li><li>▪ Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative:<ul style="list-style-type: none"><li>- Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire;</li><li>- Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers;</li><li>- Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite.</li></ul></li><li>▪ Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville: signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.</li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « ÉDUCATION » : <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></b></p>





Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme	17 janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>- En matière d'artisanat:<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires:<ul style="list-style-type: none"><li>- Fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat (état des lieux initial à établir);</li><li>- Mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire;</li><li>- Sensibiliser les employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS.</li></ul></li><li>- Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise:<ul style="list-style-type: none"><li>- Fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées;</li><li>- Mise à disposition d'une offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.</li></ul></li><li>- Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.</li></ul></li><li>- En matière de commerce:<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds en faveur des quartiers (fixation du taux de progression du nombre de projets financés sur le FISAC);</li><li>- Développer et renforcer l'action de l'EPARECA: création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition et au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.</li></ul></li></ul> <p>Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie en faveur du développement de l'activité, de la formation et de l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dans les autres domaines d'intervention économique:<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances:<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville: VVV et partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques vacances;</li><li>- Mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude Buisson, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances.</li></ul></li><li>- Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.</li></ul></li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « ARTISANAT, COMMERCE ET TOURISME » : <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></b></p>





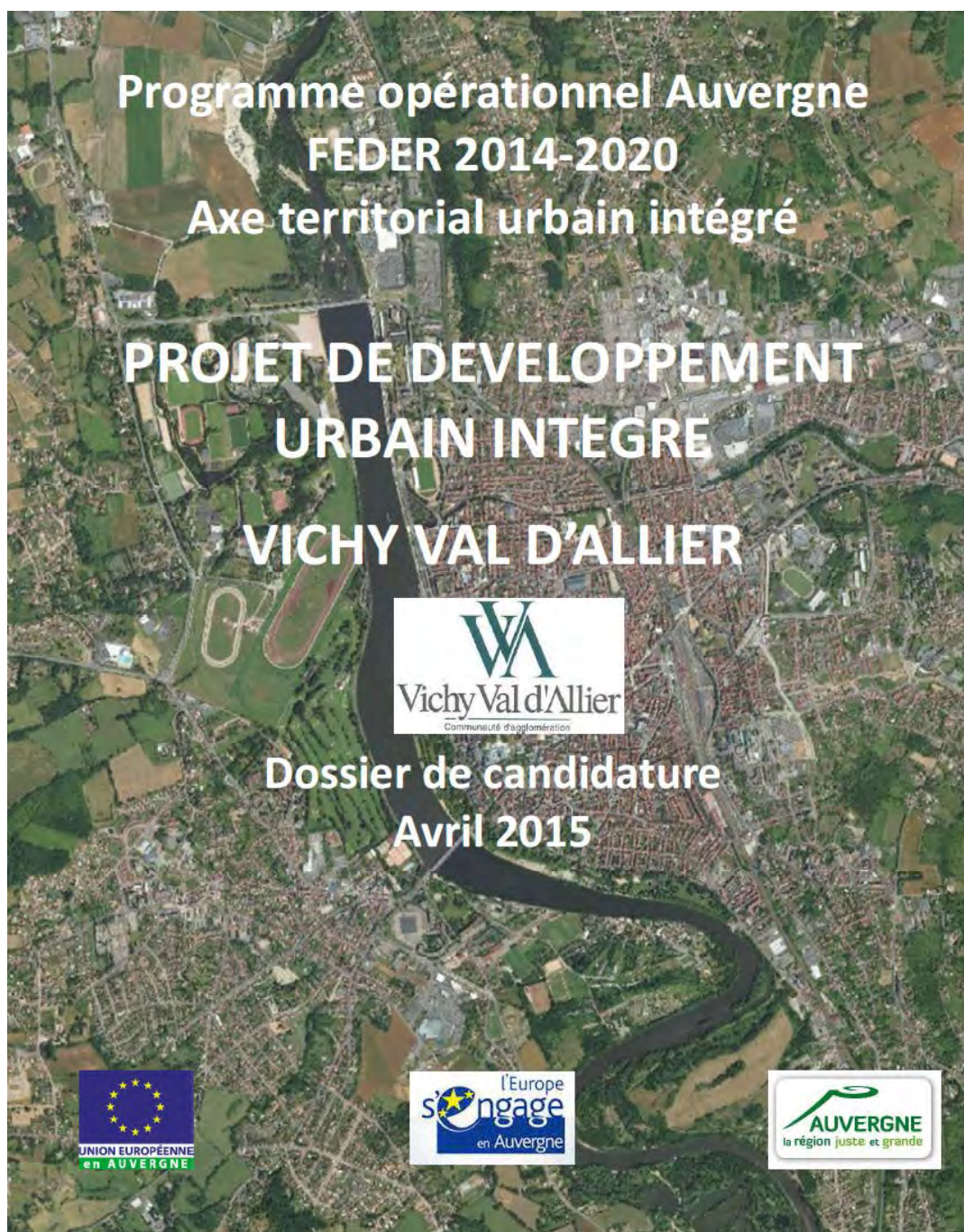


Pôle ministériel	Date de signature de la convention	Principaux engagements pris
Ministère de la culture et de la communication	5 mars 2014	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.</li><li>• Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;</li><li>• Consacrer au moins 30% des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;</li><li>• Développer l'éducation au multimédia ;</li><li>• Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles).</li></ul></li><li>- Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.</li></ul></li><li>• Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;</li><li>• Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).</li></ul> <p><b>POUR ACCÉDER À LA CONVENTION « CULTURE » :</b> <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>





**ANNEXE : le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI)**

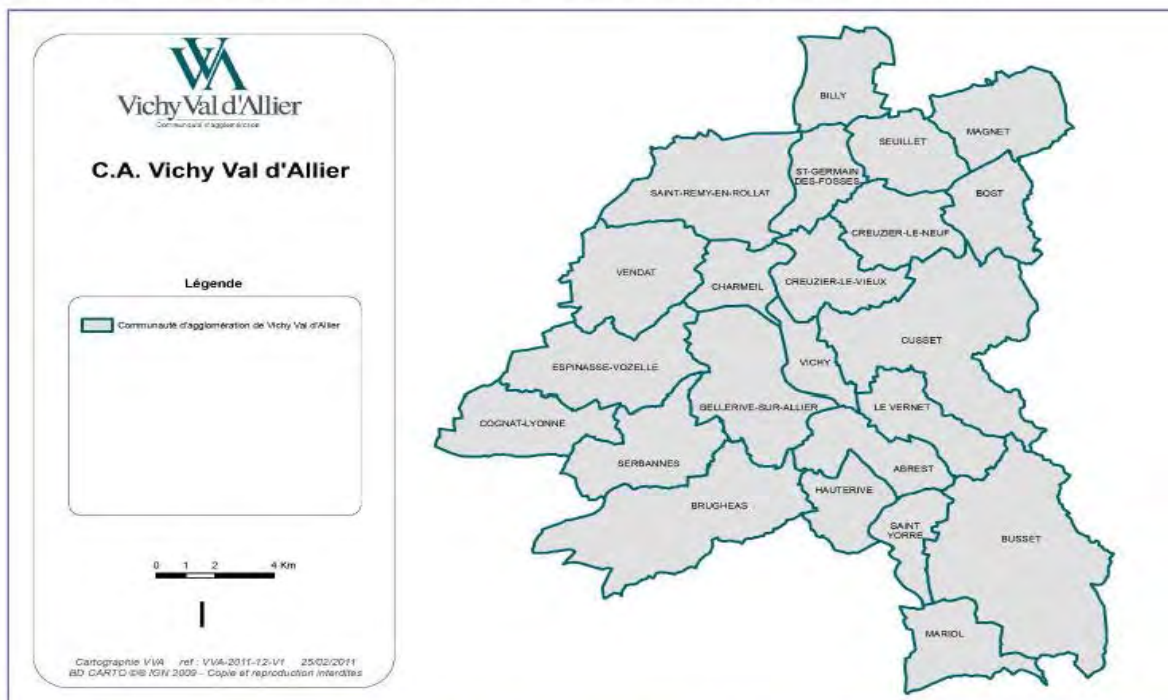




## 1 DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA SITUATION

### 1.1 CONTEXTE

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier compte, en 2012, 76 714 habitants répartis dans 23 communes, dont 70% concentrés sur le cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Abrest).



Après 20 ans de stagnation démographique, le défi majeur que s'est fixé le territoire, pour les 20 prochaines années, est double :

- **Attirer une partie de la croissance démographique projetée par l'INSEE à l'échelle de l'Auvergne**
- **Enrayer la tendance marquée au vieillissement de sa population.**

Par la mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale<sup>1</sup>, de son Plan Climat<sup>2</sup> et de son Projet d'agglomération (en cours d'élaboration), Vichy Val d'Allier fixe un cap ambitieux permettant l'accueil de quelques 6 200 habitants à l'horizon 2030, dans un cadre de vie de grande qualité particulièrement vertueux du point de vue environnemental. Cette croissance démographique, estimée à 8%, est envisageable à plusieurs conditions :

- **Activer les dynamiques de coopération au sein de la Métropole Clermont Vichy Auvergne**
- **Mettre en place une réelle politique d'attractivité notamment en matière économique, de cadre de vie et d'image du territoire.**
- **Faire valoir ses atouts et spécificités à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes**

Pour ce faire, 3 axes stratégiques, reprenant les piliers du développement durable, ont été définis et doivent être simultanément mobilisés.

<sup>1</sup> approuvé par le Conseil Communautaire du 18/07/2013

<sup>2</sup> approuvé par le Conseil Communautaire du 27/02/2014





### 1.1.1 Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise

La dynamique économique territoriale de Vichy Val d'Allier est caractérisée par différents facteurs :

- **Une tertiarisation forte et un ancrage industriel notable** qui se traduisent par une hausse de l'emploi avec une concentration forte sur le cœur d'agglomération. Le territoire bénéficie d'un taux de couverture de l'emploi de 0,94 supérieur aux moyennes départementales et régionales.
- **Une dispersion importante des zones d'activités communales et communautaires** générant une faible lisibilité de l'offre mais offrant un potentiel foncier notable (25 ha immédiatement disponibles) auquel il convient d'adjoindre le potentiel de nombreuses friches industrielles (SEDIVER et Frulact à St-Yorre (5 ha), site des Graves à Cusset (3 ha), site de Manurhin à Montpertuis communes de Bellerive-sur-Allier et Charmeil (124 ha)).
- **Une activité touristique importante dans l'économie de l'agglomération** avec une concentration importante des activités et lieux d'accueil sur Vichy, mais de forts enjeux sur l'évolution de l'activité thermale, la mise en réseau des sites et filières (tourisme culturel, vert, congrès ...) et la montée en puissance de la filière sportive, dans une dynamique de coopération métropolitaine.
- **Une offre commerciale qui rayonne au-delà des limites de l'agglomération** (128 M€ d'apports extérieurs) avec une hyper-concentration des commerces traditionnels sur Vichy et Cusset, mais une problématique majeure de déqualification des zones commerciales de périphérie.
- **Une activité agricole en recul** qui occupe toutefois près de la moitié de la surface du territoire (- 1 270 ha de SAU entre 2000 et 2010, soit 10% des SAU ; en revanche, hausse des SAU par exploitation : 41 à 53 ha), et des forêts orientées vers la production de bois d'œuvre résineux et de feuillus qui approvisionnent les scieries locales.

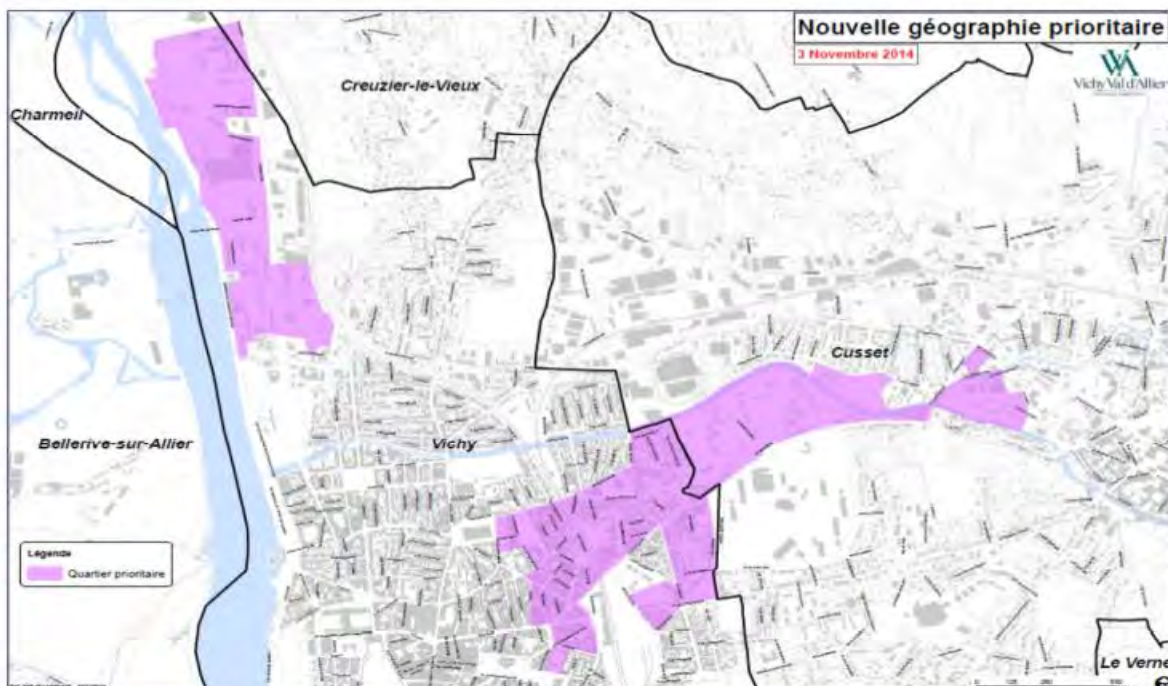
Il convient aujourd'hui d'agir dans l'ensemble de ces domaines en portant une attention plus particulière à ce qui fait ou fera l'excellence du territoire dans le contexte métropolitain et à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

### 1.1.2 Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales

Vichy Val d'Allier est marqué par :

- **Un solde migratoire positif sur la période récente** (+ 0.44%/an entre 2006 et 2011 ; taux de croissance annuel moyen des ménages similaire à celui relevé au niveau régional : +0.73%), qui compense le solde naturel déficitaire depuis 30 ans, mais n'enraye pas un phénomène de vieillissement (en 2011, les +65 ans représentaient 36% des ménages du cœur urbain, contre 30% au niveau régional).





- **Un niveau moyen des revenus des ménages faible** (30 387 € par ménage en 2011) et inférieur aux moyennes régionales et nationales. De plus, la répartition territoriale montre des écarts significatifs et qui ont tendance à se creuser avec notamment des poches de précarité infra-communales très concentrées en milieu urbain plus particulièrement dans les quartiers d'habitat social. **Deux vastes secteurs ont été identifiés comme « quartiers prioritaires » au titre du nouveau contrat de ville 2014-2020.** Il s'agit du quartier les Ailes-Port Charmeil à Vichy et d'un vaste secteur central à cheval sur les communes de Vichy et Cusset, allant du quartier gare au quartier Presles-Darcins. **A l'intérieur de ces périmètres, qui accueillent plus de 1 000 habitants, la moitié de la population vit avec moins de 11 250 € par an, soit 54% du revenu médian national.**
- **Une redistribution démographique qui s'effectue au détriment des communes les mieux équipées** éloignant les habitants des principaux commerces, services et équipements, mais aussi de l'emploi, et induisant un recours massif à la voiture. Entre 1990 et 2012, Vichy Val d'Allier a gagné 511 habitants, une croissance tirée par les pôles de proximité (+ 2 629 habitants) compensant la perte de population constatée dans le cœur urbain et les pôles d'équilibre (-2 118 hab). Depuis 2007, on note une augmentation de la population dans le cœur urbain (+ 271 habitants entre 2007 et 2012), attestant d'un potentiel de retournement de tendance.

Les questions qui se posent maintenant sont celles de la solidarité territoriale et de l'aptitude du territoire communautaire à se structurer pour promouvoir un modèle de développement répondant à une logique de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle des lieux de vie.

### 1.1.3 Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie

Le territoire communautaire bénéficie d'un contexte paysager et écologique diversifié et de grande qualité (coteaux du Val d'Allier à l'ouest, Val d'Allier au centre, Monts de la Madeleine à l'est) qui le rend attractif. **Mais les milieux naturels sont de plus en plus fractionnés et les paysages banalisés** sous l'effet de la pression foncière :

- Près de 400 ha de terres agricoles et naturelles ont été artificialisées entre 2001 et 2009, soit l'équivalent des 2/3 de la surface communale totale de Vichy.
- Sur 5 605 logements mis en chantier entre 2000 et 2014, 50,5% correspondent à de l'habitat individuel isolé représentant 86% de la consommation d'espace lié au développement résidentiel.





Si rien n'est fait pour enrayer cette tendance croissante à l'élargissement de la couronne périurbaine, par le développement d'un habitat diffus et la création de zones d'activités économiques, cet atout patrimonial sera durablement affecté. Dans ce cadre, les espaces en friches, bâtis et non bâtis, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière au regard de leur capacité à permettre l'accueil de nouveaux programmes bâtis et à renforcer la qualité du cadre de vie.

Ce contexte paysager est le support d'enjeux environnementaux majeurs notamment en lien avec la rivière Allier, l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe de l'Ouest, dont la dynamique fluviale reste pour l'heure préservée. **La rivière joue un rôle identitaire fort non seulement à l'échelle du territoire communautaire mais plus globalement à l'échelle métropolitaine.** En cœur d'agglomération, la rivière et ses affluents (le Sichon, le Jolan, le Sarmon et le Briandet) induisent également un enjeu majeur de réductions des vulnérabilités au risque inondation dans les espaces urbanisés.

Par ailleurs, Vichy Val d'Allier œuvre volontairement depuis de nombreuses années en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre rendue possible à la fois par la réduction des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables. La question des transports durables est ici particulièrement prégnante. La création récente du Pôle d'Echanges Intermodal constitue une action phare de la stratégie communautaire. Mais des améliorations sont encore à apporter en matière de développement des modes actifs (piétons et vélos) et de renforcement de l'offre de services collectifs de transport à l'intérieur du PTU (Périmètre de Transport Urbain), dont la fréquentation annuelle en 2014 est de 1 819 000 voyages.

**Ainsi, dans un contexte national et international qui met en exergue la nécessité absolue de repenser nos pratiques en matière d'aménagement du territoire et de développement économique pour répondre aux défis environnementaux qui s'imposent à nous, Vichy Val d'Allier est en mesure d'agir en faveur d'une forme de résilience et d'exemplarité environnementale gage de qualité de vie et d'attractivité du territoire.**

## 1.2 SENSIBILITES

### 1.2.1 Les atouts à conforter

Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise	<b><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'identité thermale et l'opportunité d'une montée en puissance du concept « Eau-Bien-être » (santé, beauté, forme)</li><li>▪ La présence d'un pôle d'enseignement supérieur significatif accueillant, notamment, des étudiants étrangers (CAVILAM)</li><li>▪ Des équipements culturels, sportifs, touristiques d'envergure nationale</li></ul>
	<b><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La diversité du tissu industriel</li><li>▪ Une agglomération attentive aux enjeux agricoles</li><li>▪ Une offre hôtelière classée importante sur l'agglomération</li><li>▪ Des activités touristiques variées, avec un panel d'équipements sportifs remarquables</li><li>▪ Une offre commerciale rayonnante</li><li>▪ Des flux d'échanges croissants entre les agglomérations vichyssoise et clermontoise</li><li>▪ Des unités de gestion forestière relativement importantes</li><li>▪ Des massifs forestiers intéressants d'un point de vue écologique</li></ul>
	<b><u>MOBILITE</u></b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une offre conséquente de liaisons ferroviaires vers Clermont-Ferrand, à conforter avec l'interopérabilité</li><li>▪ Une adresse autoroutière</li></ul>





<p>Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales</p>	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une agglomération affichant une croissance démographique depuis 1999, et récemment constatée au niveau de la ville centre</li></ul> <p><u>ECONOMIE ET EMPLOI</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des actions exemplaires en matière d'insertion et de développement comme la recyclerie de Cusset</li></ul> <p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une offre de services et d'équipements de proximité importante</li><li>▪ Une structuration performante et assumée du territoire de VVA entre le cœur urbain, les pôles d'équilibre et les pôles de proximité.</li></ul> <p><u>MOBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le succès des premières réalisations d'itinéraires cyclables en cœur urbain</li><li>▪ Une offre importante de liaisons ferroviaires entre Vichy et Clermont-Ferrand</li></ul> <p><u>CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le grand site central du lac d'Allier, ses abords et ses équipements: un espace fédérateur au potentiel de développement important</li><li>▪ Une grande qualité du cadre de vie liée notamment à une urbanisation resserrée favorables aux déplacements doux, à un haut niveau d'équipements et de services à la population et à l'omniprésence de la nature en ville.</li></ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La richesse naturelle liée à la proximité de la Montagne Bourbonnaise et à la présence de l'Allier, ainsi que la richesse patrimoniale liée à la cité thermale</li></ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un territoire de courtes distances favorable aux modes de déplacements alternatifs (bus, vélo, marche)</li></ul>

### 1.2.2 Les faiblesses à corriger

<p>Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise</p>	<p><u>ACCESSIBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'absence de liaisons LGV vers l'Auvergne</li><li>▪ Un enclavement encore marqué en l'absence de connexion avec la RN7 (non réalisation du contournement nord-ouest)</li></ul> <p><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le manque de lisibilité de l'action touristique et l'image désuète du thermalisme en région Auvergne</li><li>▪ La faiblesse de la dimension recherche et développement, en tant que moteur de développement économique local, en partenariat avec les entreprises locales</li></ul> <p><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des sièges industriels souvent à l'extérieur du territoire</li><li>▪ Une action économique peu lisible</li><li>▪ Une dispersion des zones d'activités et un déficit de structuration de l'offre foncière et de marketing</li><li>▪ Un recul des espaces agricoles plus prononcé que sur le reste du département</li></ul>
--	--





<p>Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales</p>	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une croissance démographique modérée, et à rééquilibrer entre les 3 polarités</li><li>▪ Une agglomération touchée par un vieillissement de sa population, et particulièrement significatif sur la commune centre</li><li>▪ Une forte représentation des bas revenus, en lien avec des taux de chômage importants</li><li>▪ Une paupérisation et une précarisation croissante des quartiers de la politique de la ville</li><li>▪ Une perte des revenus des actifs depuis une dizaine d'années</li><li>▪ Un niveau de qualification assez faible par rapport aux autres agglomérations départementales, un volume important de demandeurs d'emplois très éloignés du marché du travail</li><li>▪ Une faiblesse de la formation et de la qualification, notamment dans l'encadrement intermédiaire</li></ul> <p><u>LOGEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un vieillissement du parc de logements impliquant des actions de requalification</li><li>▪ Une vacance relativement importante constatée à la fois dans le parc public et dans le parc privé</li><li>▪ Un habitat diffus et trop souvent déconnecté des centralités : rapprocher le logement des services et des activités.</li></ul> <p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un développement de l'urbanisation dans les pôles de proximité, qui éloigne la population des services concentrés dans le cœur urbain et les pôles d'équilibre</li></ul> <p><u>MOBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un réseau de transports urbains encore essentiellement utilisé par les captifs</li><li>▪ Un fort taux de captivité des ménages en matière de mobilité impliquant le déploiement de services de mobilité innovants (près d'une personne sur deux n'a pas accès à l'automobile).</li><li>▪ Des zones d'activités mal desservies par l'offre de transport en commun</li></ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le caractère peu qualifié de certains secteurs stratégiques (ZA Vichy Rhue, avenues de Vichy à Bellerive et à Cusset)</li></ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une présence importante d'habitat et d'activités dans des secteurs fortement inondables</li><li>▪ La consommation foncière pour l'économie fortement dispersée</li><li>▪ La grande dépendance à la voiture due à une périurbanisation croissante</li><li>▪ Un cœur urbain encore trop encombré par la voiture</li><li>▪ Une lisibilité de l'offre 2 roues encore insuffisante (itinéraires et services)</li><li>▪ Une réduction des espaces agricoles dédiées aux jardins familiaux</li></ul>







<p>Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales</p>	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une croissance démographique modérée, et à rééquilibrer entre les 3 polarités</li><li>▪ Une agglomération touchée par un vieillissement de sa population, et particulièrement significatif sur la commune centre</li><li>▪ Une forte représentation des bas revenus, en lien avec des taux de chômage importants</li><li>▪ Une paupérisation et une précarisation croissante des quartiers de la politique de la ville</li><li>▪ Une perte des revenus des actifs depuis une dizaine d'années</li><li>▪ Un niveau de qualification assez faible par rapport aux autres agglomérations départementales, un volume important de demandeurs d'emplois très éloignés du marché du travail</li><li>▪ Une faiblesse de la formation et de la qualification, notamment dans l'encadrement intermédiaire</li></ul> <p><u>LOGEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un vieillissement du parc de logements impliquant des actions de requalification</li><li>▪ Une vacance relativement importante constatée à la fois dans le parc public et dans le parc privé</li><li>▪ Un habitat diffus et trop souvent déconnecté des centralités : rapprocher le logement des services et des activités.</li></ul> <p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un développement de l'urbanisation dans les pôles de proximité, qui éloigne la population des services concentrés dans le cœur urbain et les pôles d'équilibre</li></ul> <p><u>MOBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un réseau de transports urbains encore essentiellement utilisé par les captifs</li><li>▪ Un fort taux de captivité des ménages en matière de mobilité impliquant le déploiement de services de mobilité innovants (près d'une personne sur deux n'a pas accès à l'automobile).</li><li>▪ Des zones d'activités mal desservies par l'offre de transport en commun</li></ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le caractère peu qualifié de certains secteurs stratégiques (ZA Vichy Rhue, avenues de Vichy à Bellerive et à Cusset)</li></ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une présence importante d'habitat et d'activités dans des secteurs fortement inondables</li><li>▪ La consommation foncière pour l'économie fortement dispersée</li><li>▪ La grande dépendance à la voiture due à une périurbanisation croissante</li><li>▪ Un cœur urbain encore trop encombré par la voiture</li><li>▪ Une lisibilité de l'offre 2 roues encore insuffisante (itinéraires et services)</li><li>▪ Une réduction des espaces agricoles dédiées aux jardins familiaux</li></ul>





### 1.2.4 Les opportunités à privilégier

<p>Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise</p>	<p><u>ACCESSIBILITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>La fusion régionale comme accélérateur de la LGV</li></ul> <p><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Profiter d'un regain d'intérêt pour la balnéothérapie et les eaux thermales pour positionner Vichy sur le concept du bien-être/santé/forme</li><li>Conforter les filières sportives et du tourisme d'affaires dans leur dimension métropolitaine. Rechercher une spécialisation de l'économie sportive</li><li>Monter en puissance dans la réappropriation de l'axe Allier</li><li>Conforter les relations aux autres territoires qu'ils soient ceux du Pays ou du Grand Clermont, notamment sur la complémentarité des équipements et du tourisme</li></ul> <p><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Utiliser les potentiels de requalification très importants au sein des friches industrielles (Manurhin et SEDIVER)</li><li>Développer le projet industriel de Montpertuis dans le domaine de l'industrie verte</li><li>Une agriculture présente + un bassin de vie = un potentiel pour l'agriculture de proximité à explorer</li><li>Consolider le rayonnement commercial sur l'espace métropolitain grâce à l'ouverture dominicale</li></ul> <p><u>MARKETING</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Conforter le positionnement de Vichy, au nord de la plaque urbaine, dans une perspective de fusion des régions</li><li>Requalifier les axes d'entrées de ville en lien avec les futurs contournements routiers</li></ul>
<p>Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales</p>	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Conforter l'économie des services à la personne au regard de la structure par âges actuelle et à venir</li><li>Développer l'innovation et l'entrepreneuriat (pépinière, FabLab, imprimante 3 D...) dans les quartiers de la politique de la ville</li></ul> <p><u>LOGEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Poursuivre les actions sur le parc bâti existant</li><li>Produire, en cœur urbain, une offre de logements innovante, abordable et adaptée aux jeunes ménages, notamment avec enfants (EcoQuartier de Vichy, PRU de Presles)</li></ul> <p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Structurer l'offre de services en fonction de la hiérarchie des polarités</li></ul> <p><u>MOBILITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>L'intermodalité comme lien entre le cœur urbain, ses pôles d'équilibre et ses pôles de proximité</li><li>Développer l'intermodalité à l'entrée de Cusset, point d'entrée de la montagne Bourbonnaise.</li></ul>
<p>Pour un territoire décarboné, préservé et</p>	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Intégrer, aux conditions du transfert du domaine thermal, la rénovation du parc des Sources de Vichy</li></ul>





reconnu pour sa qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intensifier la nature en ville et conforter la proximité entre espaces urbains et espaces naturels</li></ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Valoriser les atouts environnementaux du territoire liés à l'eau (rivières, ressources, sources thermales) pour forger une identité et une image au territoire fondées sur le bien-être</li><li>▪ Préserver et mettre en avant les trames verte et bleue comme armature du cadre de vie</li><li>▪ Poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise des consommations énergétiques.</li><li>▪ Exploiter les potentiels de production d'énergies renouvelables, notamment géothermiques</li><li>▪ Mettre en œuvre un urbanisme de proximité favorisant notamment l'optimisation des déplacements</li><li>▪ Faire évoluer les modèles agricoles en lien avec les circuits courts</li><li>▪ Rendre une vocation naturelle, agricole ou sylvicole au foncier non urbanisé ou non commercialisé dans les zones d'activités péri-urbaines faiblement occupées</li><li>▪ Chercher à transformer les contraintes liées à la vulnérabilité aux inondations en atouts des projets urbains sur VVA</li></ul>
--------------------------------	--

### 1.2.5 Les menaces à écarter

Pour un territoire dynamique et ouvert : jouer un rôle dans le renforcement de la plaque urbaine clermontoise	<p><u>MOBILITES</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le report de la ligne LGV POCL</li></ul> <p><u>EXCELLENCE ET INNOVATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le maintien des filières universitaires interrogé dans la perspective de fusion des universités clermontoises</li><li>▪ Le vieillissement d'un patrimoine d'équipements sportifs remarquables</li></ul> <p><u>DYNAMIQUE ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une offre commerciale importante mais qui tend à devenir « commune » avec le développement des enseignes et des marques</li><li>▪ Une baisse d'attractivité économique liée notamment à la concurrence avec les territoires voisins, l'enclavement, la sous qualification de la main d'œuvre et l'absence de stratégie de réimplantation industrielle.</li><li>▪ Le vieillissement de la population qui peut remettre en cause le modèle économique actuel</li><li>▪ La vulnérabilité des activités du territoire aux inondations</li></ul>
Pour un territoire structuré et solidaire : améliorer le cadre de vie des habitants en privilégiant la solidarité et la proximité territoriales	<p><u>SOCIO-DEMOGRAPHIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un développement des fractures sociales et territoriales</li><li>▪ L'affaiblissement de l'économie par une stagnation des actifs</li><li>▪ La hausse très importante du budget automobile des ménages</li><li>▪ Un accroissement de la précarité des actifs face à la tertiarisation des emplois</li><li>▪ Une absence de mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers de la politique de la ville.</li></ul>





	<p><u>ORGANISATION TERRITORIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>La poursuite de la périurbanisation au dépend des services à la population en termes de proximité et de déplacements, ainsi qu'au détriment de l'agriculture</li></ul>
Pour un territoire décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie	<p><u>PATRIMOINE, PAYSAGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>L'émergence de nouveaux points noirs paysagers, avec la réalisation des contournements routiers</li><li>Le développement urbain mal maîtrisé qui fragmente les paysages, les corridors écologiques, et qui repousse les entrées de villes et les coupures d'urbanisation</li><li>La banalisation des sites urbains et paysagers</li></ul> <p><u>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>La dégradation de la qualité de la ressource en eau</li><li>La mutation des systèmes agricoles conduisant à des déprises ou au développement d'une agriculture intensive</li><li>La vulnérabilité au risque inondation sur l'Allier, le Sichon et le Jolan</li></ul>

### 1.3 ENJEUX PRIORITAIRES

Pour renforcer et renouveler son attractivité et ainsi atteindre son objectif de croissance démographique (+ 6 200 habitants à échéance 2030), la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a identifié différentes natures d'enjeux prioritaires.

#### 1.3.1 Des enjeux d'ouverture territoriale

- ▶ En matière de développement économique :
  - **Cibler des filières économiques porteuses d'avenir et singulières** notamment dans le domaine du tourisme, du thermalisme et du sport (filière « beauté-santé-forme ») et dans le domaine de l'économie « verte » (greentechs). Prendre appui sur la stratégie de spécialisation intelligente (dite « S3 » pour Smart Spécialization Strategy) de la région Auvergne.
  - **Maintenir la « place commerciale » de l'agglomération à l'échelle métropolitaine**, tout en s'adaptant aux nouvelles formes de commerce et à la structure de la population ;
  - **Organiser le développement économique** en donnant la priorité à la valorisation des zones d'activités existantes et à la reconversion des friches ;
  - **Faire de l'agriculture de proximité un levier de développement** en organisant la filière et en protégeant le potentiel agronomique ;
  - **Structurer l'économie résidentielle** au regard du vieillissement de la population et du produit « Vichy » à mettre en valeur.
- ▶ En matière d'organisation de l'espace et des coopérations :
  - **Construire une armature territoriale adaptée** par l'affirmation des relations entre les deux rives de l'Allier, le maintien d'un centre urbain moteur (Vichy-Cusset-Bellerive-sur-Allier), une réflexion sur les pôles d'équilibre que constituent Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés ;
  - **Développer une communication touristique** à l'échelle de l'agglomération et du Pays Vichy-Auvergne ; Rechercher une complémentarité ;
  - **Inventer des modes de coopération élargie** à l'échelle de la Métropole Clermont Vichy Auvergne et affirmer ses singularités dans la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, en exploitant le potentiel particulier de VVA.





### 1.3.2 Des enjeux de solidarité territoriale

- ▶ En matière de démographie et de cadre de vie :
  - **Répartir la croissance démographique de manière plus équilibrée** entre les centralités et les villages ;
  - **Travailler à la fois sur l'intergénérationnel et le renouvellement démographique** en menant d'une part, des actions relatives à l'intégration des seniors, et d'autre part, des actions favorables au rajeunissement des populations (accueil d'actifs) ;
  - **Promouvoir des formes d'habitat diversifiées** sur l'ensemble du territoire pour favoriser les différents parcours résidentiels ;
  - **Structurer un territoire des courtes distances** permettant une accessibilité des équipements pour tous et une proximité de l'offre de services, dans un territoire mêlant les atouts de l'urbain et du rural ;
  - **Définir des mesures permettant de renouveler et moderniser l'image du territoire communautaire.**
- ▶ En matière de mobilité :
  - **Accompagner les nouveaux projets d'infrastructures** dans une logique de diffusion interne et de rayonnement régional et national
  - **Optimiser les déplacements** et mettre en œuvre un urbanisme de proximité
  - **Développer les modes alternatifs à l'automobile** en améliorant l'efficacité des bus urbains et en créant des axes cyclables et piétonniers structurants.

### 1.3.3 Des enjeux de préservation du territoire

- ▶ En matière d'environnement et de paysages :
  - **Mettre en valeur la qualité et la diversité des paysages**, vecteurs d'attractivité du territoire ;
  - **Préserver et restaurer les continuités écologiques** en limitant la diffusion périphérique de l'urbanisation et en travaillant sur la nature en ville ;
  - **Définir une stratégie autour de la rivière Allier et ses affluents** qui constituent un atout majeur de développement pour l'agglomération non seulement pour sa valeur écologique et la ressource en eau, mais aussi pour ses fonctions récréatives et pédagogiques et son rôle essentiel en matière de développement de l'économie touristique et sportive ;
  - **Faire de la vulnérabilité au risque inondation un atout du projet de développement** par la définition de mesures innovantes en matière d'aménagement ;
  - **Mener des actions concrètes de limitations des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.**
  - **Privilégier une haute qualité des productions agricoles**, très liée à l'évolution des modes de consommation et à la proximité des grands marchés métropolitains, de plus en plus en attente qualitative.
- ▶ En matière d'urbanisme et de consommation foncière :
  - **Promouvoir un urbanisme cohérent et précautionneux**, soucieux de la maîtrise des impacts environnementaux et paysagers qu'il génère (limitation de l'étalement urbain, préservation des continuités économiques, maîtrise des risques et pollutions, valorisation du patrimoine paysager et architectural, lutte contre la banalisation paysagère...);
  - **Poursuivre les efforts de coordination des politiques publiques et des acteurs (publics et privés)**, afin d'améliorer l'efficacité des actions d'aménagement du point de vue social, économique et environnemental ;
  - **Optimiser les ressources foncières en zone urbanisée** notamment le potentiel de requalification des friches industrielles ;
  - **Permettre une plus grande proximité entre lieux d'emplois et d'habitat** d'une part pour faciliter l'accès à l'emploi des populations précarisées et d'autre part pour favoriser le recours à des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.





## 2 PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE

### 2.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

#### 2.1.1 Une ambition territoriale clairement exprimée dans le SCoT

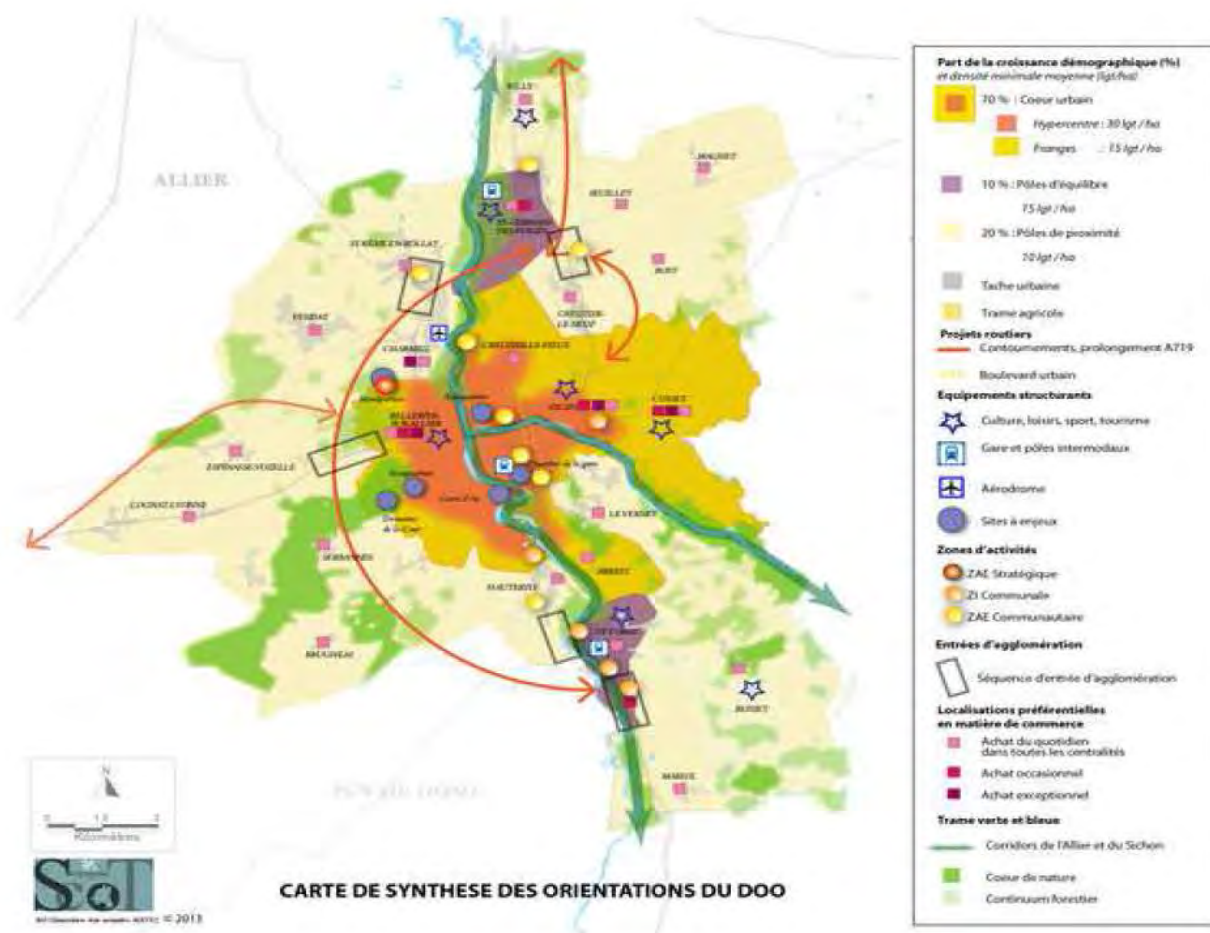
Vichy Val d'Allier fait le pari d'une croissance durable, d'une qualité de vie renforcée, d'une dynamique économique et sociale renouvelée et pour ce faire, se donne les moyens d'œuvrer dans le socle d'un urbanisme durable par le biais d'orientations et d'objectifs réalistes qui dessinent à l'échéance 2030 :

- Une armature territoriale lisible et reconnue,
- Un développement par polarité, chacune avec ses propres spécificités,
- Une hiérarchie des espaces économiques,
- Des projets d'envergure et une inscription métropolitaine
- Un dialogue permanent entre espaces urbains et ruraux, patrimoine architectural et naturel
- Un respect de l'environnement et une préservation de la ressource
- Un territoire de proximité et de service aux habitants.

Pour atteindre ces objectifs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Vichy Val d'Allier, qui poursuit une ambition de croissance démographique de 8% à l'horizon 2030, définit plusieurs mesures phares :

- L'accueil de 6 200 habitants supplémentaires bénéficiant de la proximité des services et équipements ; ils seront répartis selon une structure territoriale renforcée autour de 3 types de polarités :
  - un cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier, Abrest, Creuzier-le-Vieux) qui assure des fonctions supérieures de niveau d'agglomération (université, lycées, hôpital, PEI, opéra, théâtre, stade aquatique, ZAE...) et concentre les projets stratégiques ; il accueillera 70% de la croissance démographique ;
  - deux pôles d'équilibres (Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre) qui assurent des fonctions intermédiaires de niveau supra-communal (collège, piscine, crèche, centre de loisirs, supermarché, transports en commun...) ; ils accueilleront 10% de la croissance démographique ;
  - seize pôles de proximité assurant des fonctions de niveau communal (boulangerie, superette, tabac-presse...) ; ils recevront 20% de la croissance démographique.
- La mise à disposition de 8 400 logements, dont 1/3 produits dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, de récupération de vacance, de construction en dents creuses, etc...
- Une réduction de 40% de la consommation foncière liée à la production de logements
- Une structuration de l'offre foncière dans les zones économiques et commerciale
- Une offre de mobilité alternative à la voiture particulière organisée sur la base de la structure territoriale tripolaire





### 2.1.2 Un projet d'agglomération co-construit avec les communes, à mettre en œuvre avec les citoyens et la société civile

C'est sur la base du SCoT de Vichy-Val-d'Allier que les élus du territoire communautaire travaillent à l'élaboration du nouveau projet d'agglomération, dont découle le présent PDUI.

Dès le mois de mai 2014 avec l'arrivée d'un nouvel exécutif et l'installation du nouveau conseil communautaire, Vichy Val d'Allier s'est saisi de l'enjeu fort qui réside dans l'élaboration d'un projet de territoire à la fois ambitieux, prospectif et pragmatique. Pour cela, une méthodologie de concertation de toutes les communes du territoire a été mise en œuvre au second semestre 2014 et au premier semestre 2015, avec pour corolaire un pilotage par un COPIL composé de 7 Vice-Présidents de l'EPCI :

- **La concertation avec les communes :**

5 réunions ont été organisées par groupes de communes constitués autour des pôles de centralité et associant les communes extérieures à la communauté d'agglomération directement concernées.

Elles avaient pour objectif la déclinaison des orientations stratégiques de l'Agglomération en fonction des spécificités de chacun de ses grands secteurs et l'identification des axes de confortement des polarités et de renforcement des relations entre pôles de proximité, pôles d'équilibre et cœur urbain.

- **Les comités de pilotages :**

2 COPIL réunissant techniciens et élus ont été organisés. Ils ont permis, grâce à une méthode d'animation innovante autour d'un jeu stratégique de fabrication des territoires durables :





- de réinterroger les orientations stratégiques du SCoT et de définir des priorités d'actions ;
- d'identifier les zones d'intervention prioritaires retenues dans le cadre du PDUI et de partager un niveau d'ambition.

Tout au long de ces réflexions, les modalités d'association de la société civile ont été abordées avec pour volonté affichée de créer les moyens d'une concertation simple et efficace. C'est ainsi que deux postulats ont été retenus en matière d'association des citoyens et de la société civile aux projets de l'agglomération :

- **Un conseil de développement** resserré en nombre d'élus a émergé en janvier 2015 afin de sortir de la logique de collèges qui a prévalu depuis la création de l'agglomération, concourant à l'échec des précédents conseils de développement. Dans ce cadre, le conseil communautaire, le 9 avril 2015, a proposé une liste de 30 noms représentant exclusivement des personnalités qualifiées et non des organismes publics ou privés. L'objectif consiste à saisir le conseil de développement de manière réactive, à être à ses côtés pour approfondir des thèmes précis ainsi qu'à laisser la possibilité à ses membres de s'organiser en commissions ou non. Parmi les membres du nouveau conseil de développement, quelques-uns font également partie de celui du Pays Vichy-Auvergne, mais aussi du Pays du Grand-Clermont, ou encore d'autres territoires de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes ;
- En outre, notre territoire est engagé dans l'élaboration d'un contrat de ville avec l'Etat au titre de ses quartiers prioritaires générant la création de **4 conseils citoyens**. Ces instances, obligatoires dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville, visent à valoriser l'expertise d'usage des habitants, leur créativité, leur capacité à agir, ainsi que celles des associations et acteurs qui y mènent des actions au quotidien. Ils contribuent, conjointement avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, à la définition et la co-construction des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier. Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part et à part égale, des représentants d'associations et acteurs locaux. Le collège « habitants » devra respecter la parité femmes/hommes.

Vichy Val d'Allier compte 2 quartiers prioritaires et 4 conseils citoyens (constitués d'ici fin avril 2015) :

- un pour le quartier des Ailes-Port-Charmeil,
- deux pour le quartier cœur d'agglomération situé à la fois sur Vichy et Cusset,
- un pour les quartiers de Bellerive/Allier (sortis de la géographie prioritaire et placés en veille active).

Une formation à la démocratie participative, (co-financement Etat-VVA 2014) va démarrer pour les 2 conseils citoyens de Vichy pour mieux comprendre les enjeux de la participation des habitants et acquérir des techniques et des méthodes pour susciter et animer les temps de participation (1er temps de formation : soirée du 13 avril 2015)

Enfin, la publication, sur le site Internet de l'agglomération, de documents de réflexion et supports d'analyse à l'attention du plus grand nombre, est à l'étude (projet d'agglomération sur son volet territorial, principaux axes du PDUI...) avec pour objet l'élargissement de la participation citoyenne aux principaux projets de l'agglomération. Les modalités seront à préciser dans le cadre du futur site Internet de VVA en cours de refonte (déploiement espéré courant 2016).

### 2.1.3 Les grandes orientations du PDUI

Ce projet de territoire, appuyé sur les trois axes stratégiques du SCoT, est traduit ici par entrées thématiques. Les actions à mener satisferont un ou plusieurs objectifs thématiques et participeront à la mise en œuvre d'une stratégie globale permettant de faire de Vichy Val d'Allier un **territoire dynamique et ouvert** (axe 1), **structuré et solidaire** (axe 2), **décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie** (axe 3). Ces 3 axes seront mobilisés simultanément à travers différentes natures d'actions (animation, planification, aménagement...) à différentes échelles (quartier, ville, agglomération, métropole).







Le tableau suivant identifie les objectifs stratégiques issus du SCoT, déclinés en actions, permettant de répondre aux enjeux de développement de Vichy Val d'Allier à l'horizon 2030.

THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Structurer des filières économiques porteuses d'avenir et singulières : sport et santé, agroalimentaire, silver économie, éco-industries (greentechs).</li> <li>→ Articuler l'enseignement supérieur et la recherche avec le tissu de PME-PMI.</li> </ul>
<i>Affirmer la vocation économique du territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organiser le développement sur le potentiel foncier existant (ZA communales et intercommunales = 80ha de foncier disponible) et les friches.</li> <li>→ Hiérarchiser et spécifier la vocation des zones d'activités pour plus de lisibilité de l'offre.</li> <li>→ Miser sur la qualité des aménagements et des services proposés pour être attractifs.</li> <li>→ Réaliser des opérations d'envergure métropolitaine, notamment sur le secteur de la gare de Vichy et sur le site de Montpertuis.</li> </ul>
<i>Consolider l'offre commerciale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer une stratégie d'équilibre et de complémentarité entre les différents pôles du territoire (centralités des communes pour les petits commerces d'achats du quotidien, cœur urbain et pôles d'équilibre pour les achats quotidiens ou occasionnels légers, zones d'aménagement commercial pour les achats occasionnels lourds et exceptionnels).</li> </ul>





THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Améliorer la performance ferroviaire</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Améliorer la liaison ferroviaire avec Lyon.</li><li>→ Soutenir le projet LGV POCL.</li><li>→ Valoriser l'infrastructure ferroviaire par le biais d'aménagements qui favorisent la mixité des fonctions urbaines.</li></ul>
<i>Qualifier au mieux la desserte routière</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Reconsidérer l'organisation territoriale de la rive gauche et connecter les sites économiques (prolongement de l'A719, réalisation des contournements sud-ouest, nord-ouest et de la desserte nord de l'agglomération).</li><li>→ Permettre un aménagement plus urbain des axes routiers de cœur d'agglomération, déchargés du trafic de transit (boulevard urbain).</li><li>→ Aménager les voiries existantes en traversée de certains bourgs.</li></ul>
<i>Favoriser l'accessibilité au territoire et aux services publics par des modes de déplacement alternatifs (marche, vélo, bus)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Renforcer l'offre TC sur l'hyper-centre.</li><li>→ Promouvoir l'offre existante sur les pôles d'équilibre.</li><li>→ Organiser le rabattement depuis les pôles de proximité.</li><li>→ Renforcer l'intermodalité autour des gares de Saint-Yorre et de Saint-Germain.</li><li>→ Développer les modes doux sur l'ensemble du territoire (vélos, piétons) par des aménagements dédiés.</li><li>→ Mener des actions d'accompagnement pour aider au changement de comportement.</li></ul>

THEMATIQUE « OFFRE D'HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Conforter le cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive, Abrest, Creuzier-le-Vieux) en tant que locomotive du développement (70 % de la progression démographique).</li><li>→ Consolider les pôles d'équilibre de Saint-Yorre et de Saint-Germain (10 % de la progression démographique).</li><li>→ Renforcer les pôles de proximité (20 % de la progression démographique).</li></ul>
<i>Promouvoir un urbanisme de proximité et construire une agglomération des courtes distances</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Limiter l'étalement urbain et réguler le développement linéaire de l'urbanisation le long des routes.</li><li>→ Rapprocher l'habitat des services, des commerces, des équipements.</li><li>→ Assurer un bon niveau d'accessibilité des lieux d'emploi.</li><li>→ Renforcer le lien social et la solidarité.</li></ul>
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics et à la diversité territoriale</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Réorienter la politique de l'habitat vers des produits capables d'intéresser les jeunes ménages</li><li>→ Revaloriser les centres-bourgs par des opérations d'acquisition-amélioration.</li><li>→ Maintenir une mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers.</li><li>→ Mener des actions volontaires dans les quartiers de la politique de la ville.</li></ul>





THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Articuler développement de l'urbanisation et mise à disposition d'une offre de mobilité alternative à la voiture particulière, principale émettrice de gaz à effet de serre.</li> <li>→ Proposer un développement résidentiel resserré.</li> <li>→ Conforter les trames vertes dans leur fonction de puit de carbone.</li> </ul>
<i>Renforcer le niveau de performance énergétique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mener des actions de rénovation thermique du bâti ancien.</li> <li>→ Rechercher la performance des constructions neuves et des aménagements (démarches HQE, bâtiments passifs, bâtiments à énergie positive, éco-quartiers, éco-constructions, gestions de l'éclairage public).</li> </ul>
<i>Promouvoir la production d'énergie renouvelable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rechercher l'exemplarité en matière de production d'énergies renouvelables (méthanisation, géothermie très basse énergie, récupération des calories des eaux de thermes).</li> </ul>
<i>Faire évoluer les pratiques politiques, managériales, professionnelles et les comportements individuels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en place des actions de formation, sensibilisation aux éco-gestes à destination des différents publics (élus, agents, entreprises, habitants...).</li> <li>→ Poursuivre les actions incitatives (concours national « défi familles à énergie positive », accompagnement technique et financier...)</li> </ul>
THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Préserver et valoriser les grands espaces naturels du territoire au nom de leurs fonctions écologiques et paysagères garantes du cadre de vie (le val d'Allier, les coteaux, les Monts de la Madeleine, la plaine de Limagne)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier, protéger et restaurer les trames vertes et bleues.</li> <li>→ Contenir l'urbanisation.</li> </ul>
<i>Réduire la vulnérabilité au risque inondation sur l'Allier et ses affluents</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préserver, voire restaurer les champs d'expansion de crues, adapter les constructions, limiter les surfaces imperméabilisées...</li> </ul>
<i>Préserver la ressource en eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tendre vers une gestion économe de l'eau.</li> <li>→ Protéger les sources et les espaces de captage.</li> <li>→ Améliorer l'efficacité des réseaux.</li> </ul>
<i>Réduire les nuisances et pollutions</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer les filières de recyclage.</li> <li>→ Prendre en compte les nuisances sonores dans les choix de développement de l'urbanisation.</li> <li>→ Promouvoir les modes de déplacements « doux » pour maintenir une bonne qualité de l'air...</li> <li>→ Prendre en compte les risques de mouvements de terrain et les risques technologiques (maîtrise de l'urbanisation et mesure de prévention, de protection et de sauvegarde).</li> </ul>
PAYSAGE ET PATRIMOINE	
OBJECTIFS	MOYENS
<i>Embellir les entrées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Concevoir des projets d'aménagement d'ensemble, qualifier les voiries,</li> </ul>





<i>d'agglomération</i>	régler la publicité, harmoniser la signalétique...
<i>Renforcer la qualité urbaine en intégrant la nature en ville et en développant des espaces publics de qualité</i>	→ Identifier une « infrastructure verte » qui articule les différentes parties de la ville et les zones naturelles proches (espaces publics stratégiques, réaménagement des berges des cours d'eau, restauration des continuités écologiques, cheminements verts...).
<i>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</i>	→ Mettre en valeur le patrimoine bâti et notamment le patrimoine thermal en raison de sa valeur identitaire et de son caractère singulier. → Qualifier les espaces publics. → Conserver des limites franches entre urbanisation et espaces naturels. → Eviter les continuums urbains le long des axes de circulation en dehors du cœur urbain. → Proposer un développement urbain respectueux de l'architecture locale.





## 2.2 LE PERIMETRE DU PROJET

Le projet de développement urbain intégré constitue une pièce de la stratégie territoriale définie à l'échelle communautaire. Il se concentre sur le cœur urbain constitué par les 3 communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier. Il comprend deux axes territoriaux (Val d'Allier, Val du Sichon – Cœurs de ville) et 8 secteurs stratégiques répondants à divers enjeux thématiques et multiscales.





#### ► Axe Val du Sichon / Cœurs de ville

Le Sichon est le principal affluent de l'Allier dans l'agglomération. Très naturelle dans sa partie amont, la vallée du Sichon se termine à Cusset, puis Vichy dans une section très urbanisée et artificialisée. La vallée est ici perçue comme un espace contraint et en perte de vitesse, accueillant des populations fragiles particulièrement concentrées dans le quartier Presles-Darcins, reconnu « quartiers prioritaires » au titre du nouveau contrat de ville 2014-2020. Cet axe constitue un espace majeur de mutation urbaine où la restauration écologique du cours d'eau, le renforcement des liaisons douces et l'amélioration du cadre de vie permettront de renforcer le lien territorial entre Cusset et Vichy et, au-delà entre l'axe Allier et la montagne bourbonnaise.



Source : Etude Axe Saône

#### ▪ Cusset, porte de la Montagne Bourbonnaise

Le centre historique de Cusset, dont le niveau de connexion au Lac d'Allier et au cœur de Vichy est à renforcer par la création d'un axe piétonnier et cyclable le long du Sichon, est appelé à affirmer son identité de porte d'entrée de la Montagne Bourbonnaise. Il s'agira pour cela d'accroître la qualité d'accueil, de service et d'animation de son plateau piétonnier et de ses cours, qui jouent un rôle de plaque tournante entre le cœur urbain et les communes de l'est-vichyssois. Les aménagements à réaliser devront permettre de conforter le cadre de vie pour les habitants et de limiter les déplacements automobiles par une organisation performante de l'intermodalité.



#### ▪ Renouvellement urbain du quartier « cœur d'agglomération »

Voir chapitre 2.3 relatif aux zones d'intervention prioritaire.

#### ▪ EcoQuartier des Rives d'Allier

Le projet d'urbanisation des *Rives d'Allier*, à Vichy, porte sur le secteur de 23 ha du stade Darragon et du quartier des Ailes et Beauséjour. Primé comme « projet d'avenir » au concours national 2009, ce futur EcoQuartier s'affirme comme le prolongement contemporain du centre historique, en termes de densité urbaine, de qualité architecturale et d'espaces publics, avec une place essentielle donnée aux modes de déplacement doux, à la gestion de l'eau et aux relations avec l'Allier et le Sichon. Après la création de l'Esplanade le long de la rivière et la rénovation des 600 logements sociaux des Ailes, qui en ont constitué les premiers actes, les 500 nouveaux logements de l'EcoQuartier offriront des conditions d'habitat favorables à l'installation de nouveaux ménages en



Source: Etude Axe Saône





cœur urbain, dans la perspective du développement métropolitain.

- Quartier gare

La gare de Vichy a été transformée avec succès en un véritable Pôle d'Echange Intermodal. L'émergence de la métropole, la fusion des régions et la perspective de desserte par LGV du bipôle Clermont-Vichy, imposent de considérer le potentiel de développement du quartier de la gare et de ses friches. La transformation de l'ancienne usine d'embouteillage en pépinière d'entreprises a représenté un premier pas dans ce sens et le projet actuel d'installation sur la friche des anciens Docks de Blois d'un Institut régional de formation aux métiers de la rééducation fonctionnelle s'inscrit dans la même optique. La reconversion de la partie est du faisceau ferroviaire permettra de développer un quartier actif stratégiquement situé, en connexion directe avec le P.E.I. et l'hypercentre de la cité, directement accessible depuis l'extérieur par le nouveau boulevard urbain.



©4vents



- ▶ **Axe Val d'Allier**

Rivière sauvage emblématique, structurant le paysage de l'agglomération, l'Allier constitue un axe de projet fédérateur non seulement à l'échelle de Vichy Val d'Allier, mais aussi à l'échelle métropolitaine. Elle joue un rôle essentiel en cœur urbain notamment dans ses fonctions qualifiantes du point de vue du cadre de vie, mais aussi en tant que levier économique dans les domaines résidentiel, touristique et sportif. Elle a déjà fait l'objet d'importantes actions de valorisation qui doivent se poursuivre. Elle est le support d'enjeux majeurs d'aménagement urbain sur lesquels des attentes fortes sont formulées en matière de réduction de la vulnérabilité des espaces bâtis au risque inondation, de préservation et de restauration des continuités écologiques, de développement des mobilités douces, et de qualification paysagère.

- Parc naturel urbain de Port Charmeil

La reconversion en parc naturel urbain des 120 ha de terrains inondables situés en rive gauche, à l'aval du parc omnisport, vise à agrandir l'espace naturel de la rivière au contact direct de la ville, à accroître la capacité du champ d'expansion des crues, à protéger la nappe alluviale et à offrir aux habitants et visiteurs un site de loisirs et de sensibilisation au milieu naturel, en relation avec une éventuelle Maison de l'Allier créée sur le site voisin de l'Observatoire des poissons migrateurs. Son élargissement à la rive droite consistera à renaturer la berge et à restaurer sa ripisylve, en y intégrant la voie verte régionale de découverte de l'Allier, pour constituer un parc en front du quartier d'habitat social et d'activités de Port Charmeil, tout en réduisant la vulnérabilité aux crues.





- Parc Omnisport

Equipement phare du plateau d'économie sportive de Vichy, le centre omnisport des années 60 nécessite une rénovation importante de ses 160 ha de parc et d'équipements variés. Mais, c'est en réalité le formidable ensemble formé avec le Lac d'Allier, l'hippodrome, le golf et le sporting, le CREPS, le stade hippique, le stade nautique, l'aérodrome, etc, qu'il s'agit de reconsidérer et de développer comme pôle d'accueil sportif d'excellence pour la future métropole. C'est avec cet objectif, favorisé par la capacité d'accueil et la notoriété de la ville, que le centre omnisport mérite d'être réhabilité et modernisé, mais aussi d'être relié à la ville et à ses lieux de développement futur: EcoQuartier des Rives d'Allier, parc de la Boucle des Isles, parc naturel urbain, éco-parc industriel de Montpertuis.

Source : Etude Axe Saône



©4vents

- Boucle des Isles / Têtes de pont

Voir chapitre 2.3 relatif aux zones d'intervention prioritaire.

- Trois boucles

Les deux boucles de l'Allier situées en amont de la boucle des Isles forment avec celle-ci un ensemble dont il s'agit de renforcer l'intérêt écologique tout y en développant des formes de loisirs compatibles avec la préservation de ses richesses naturelles. Anciennes gravières dédiées à la pêche sur Hauterive, zone de captage protégée de la Croix-St-Martin et parc des Isles de Bellerive, ces trois boucles constitueront, en cœur d'agglomération, un grand parc propice à la découverte du milieu naturel fluvial et traversé par la voie verte régionale de découverte de l'Allier.



Source : Etude Axe Saône



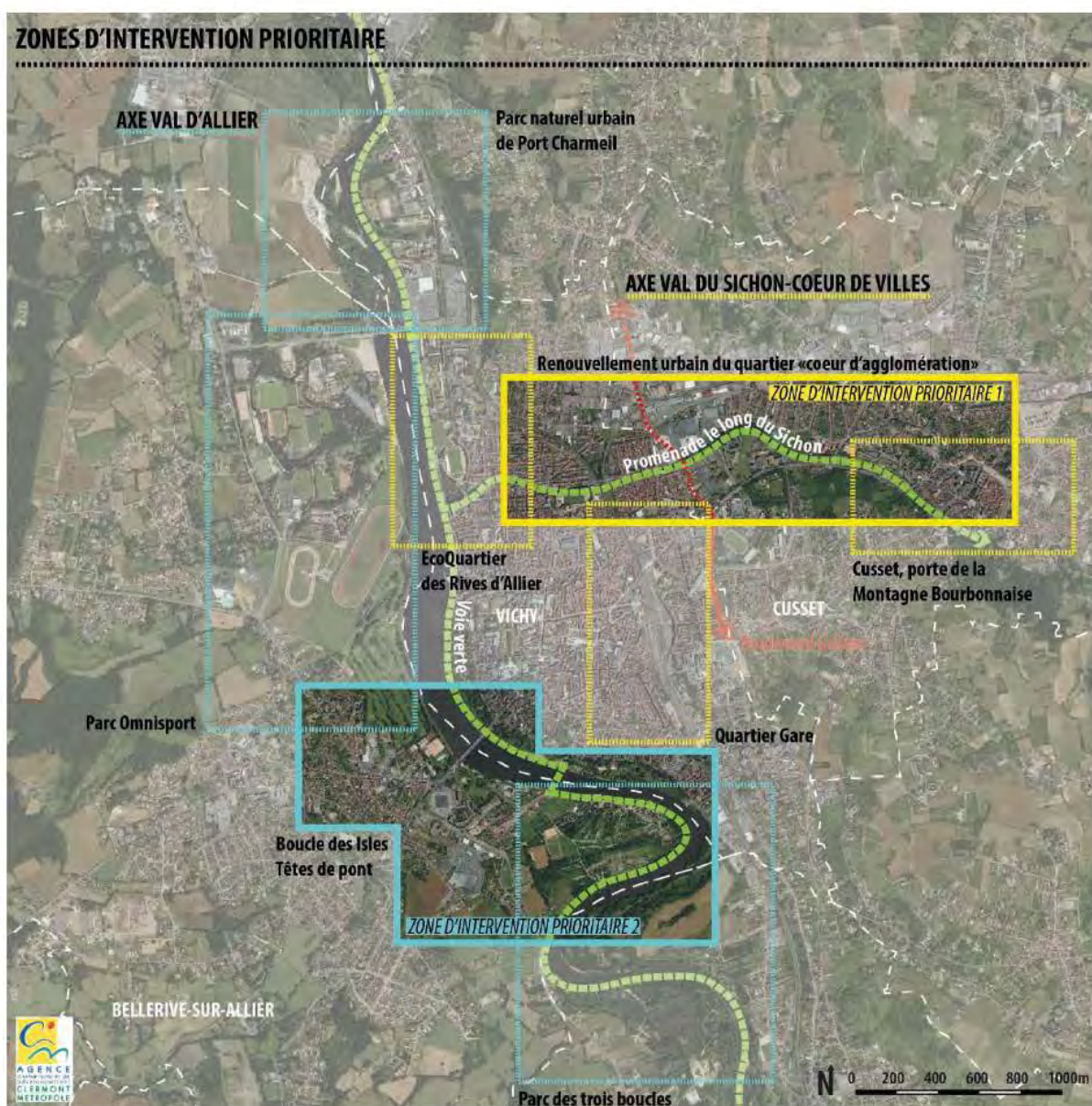




## 2.3 LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE

Deux zones d'intervention prioritaires ont été retenues dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020. Cinq critères ont conduit à leur sélection :

- La maturité des projets : état d'avancement des réflexions permettant d'engager des actions dans le cadre de la programmation 2014-2020.
- Le caractère mutable des emprises foncières
- Un potentiel de concentration géographique des actions renforçant leur effet levier.
- Le caractère transversal des actions à mener : croisement des dimensions environnementale, économique et sociale.
- L'effet levier des projets dans le cadre de la stratégie communautaire.

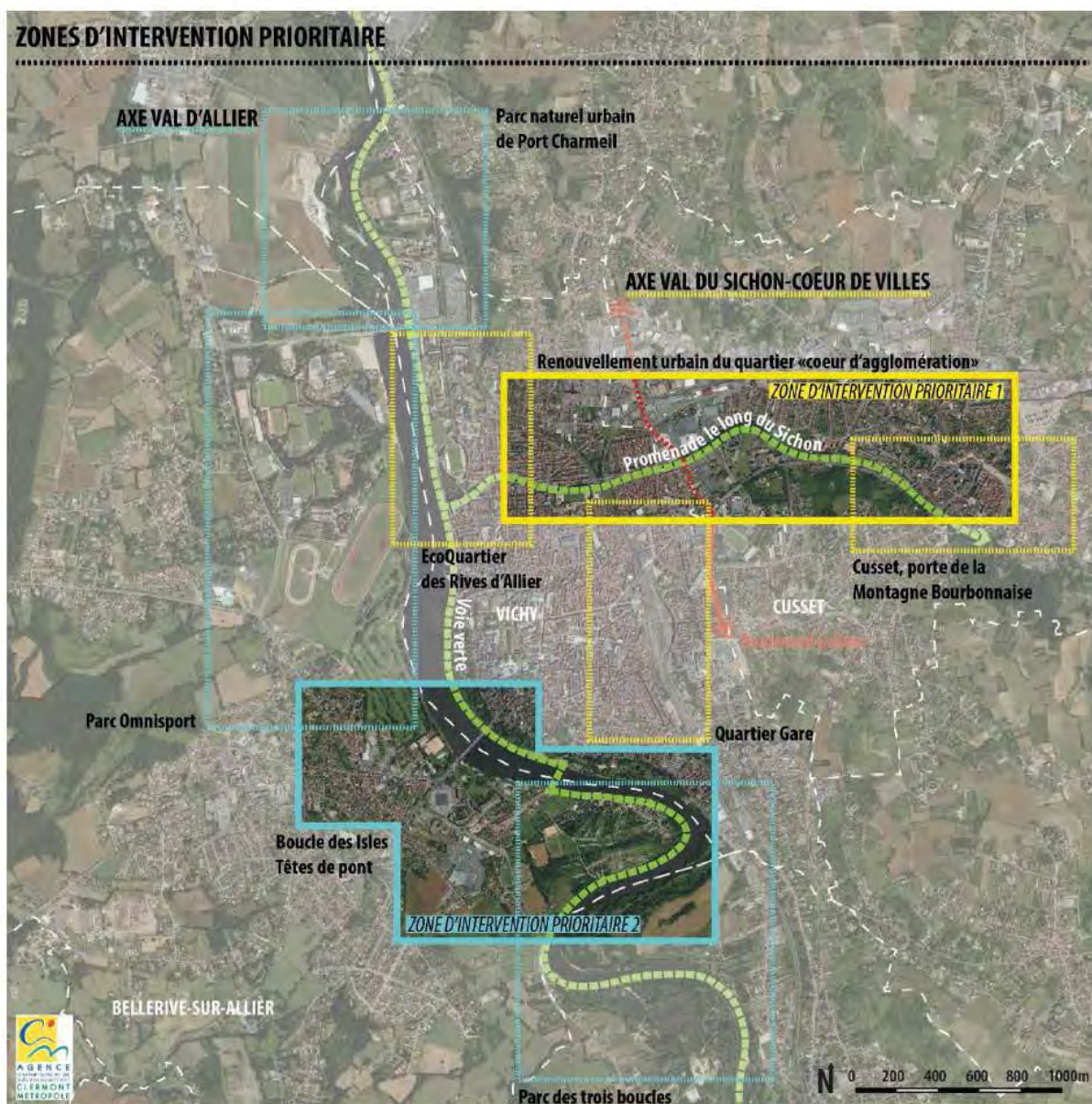




## 2.3 LES ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE

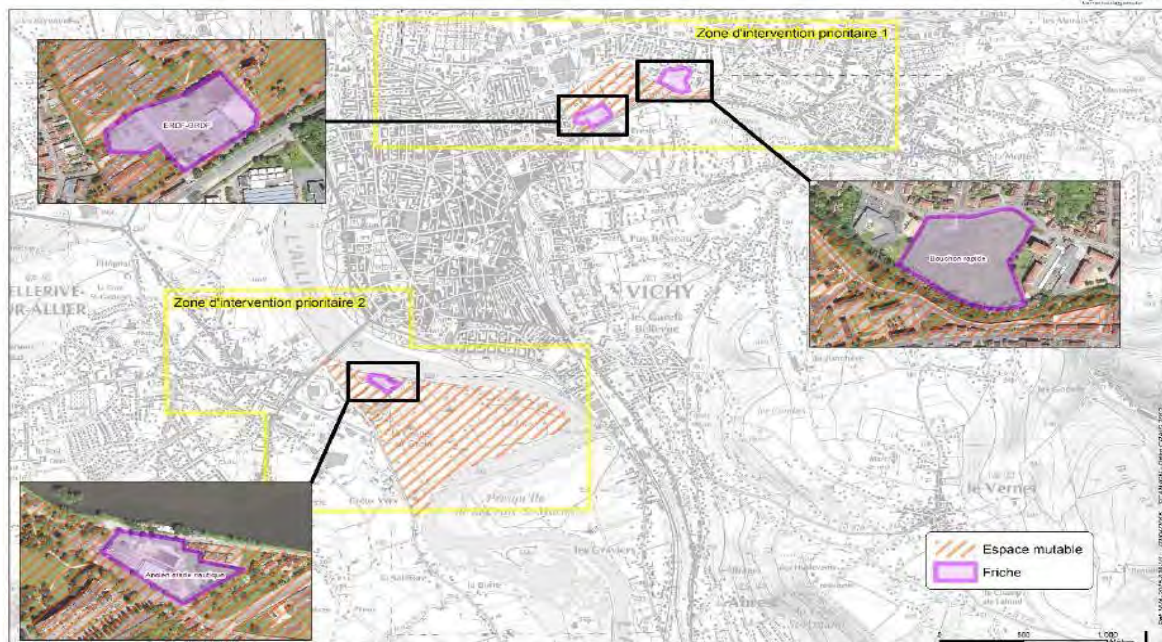
Deux zones d'intervention prioritaires ont été retenues dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020. Cinq critères ont conduit à leur sélection :

- La maturité des projets : état d'avancement des réflexions permettant d'engager des actions dans le cadre de la programmation 2014-2020.
- Le caractère mutable des emprises foncières
- Un potentiel de concentration géographique des actions renforçant leur effet levier.
- Le caractère transversal des actions à mener : croisement des dimensions environnementale, économique et sociale.
- L'effet levier des projets dans le cadre de la stratégie communautaire.





## Fiches et espaces mutables au sein des zones d'interventions prioritaires



### 2.3.1 Le projet communautaire de renouvellement urbain du quartier « cœur d'agglomération »

Identifié comme quartier prioritaire au sens de la politique de la ville, le quartier « Presles-Darcins » est marqué par la présence d'un ensemble d'habitat social (442 logements), constitué de barres et de tours construites dans les années 60, et appelant aujourd'hui une lourde réhabilitation. Malgré sa position privilégiée entre le centre de Cusset et le centre de Vichy, à proximité du lycée, d'une grande zone commerciale et non loin de la gare et de l'hôpital de Vichy, le quartier pâtit d'une situation d'enclavement entre la rivière Sichon et le principal axe est/ouest du cœur urbain (l'avenue de Vichy). Les transports urbains ne pénètrent pas dans le quartier, et les arrêts sont difficiles d'accès. De plus, les liaisons piétonnes vers les équipements ne sont pas adaptées aux usages des habitants. Le quartier est aujourd'hui replié sur lui-même. Son affectation quasi-exclusive à l'habitat social et son isolement ont engendré des difficultés sociales importantes avec une forte proportion de population en situation de précarité. 65% des locataires sont bénéficiaires de l'APL.

Les études engagées par Vichy Val d'Allier et notamment l'étude de définition d'un PRU, menée en 2012, a permis d'identifier un fort potentiel de renouvellement du quartier, rendu possible notamment grâce aux disponibilités foncières présentes sur les secteurs. Par ailleurs, la création du boulevard urbain, qui constituera un nouvel axe structurant nord/sud, représente une opportunité à exploiter pour le désenclaver, tout comme la création d'une promenade pour piétons et cyclistes entre le centre de Cusset et le Lac d'Allier via de Sichon. Le cours d'eau, ici totalement canalisé, doit également faire l'objet d'actions de mise en valeur paysagère et environnementale permettant non seulement de renforcer la qualité du cadre de vie, mais aussi de restaurer



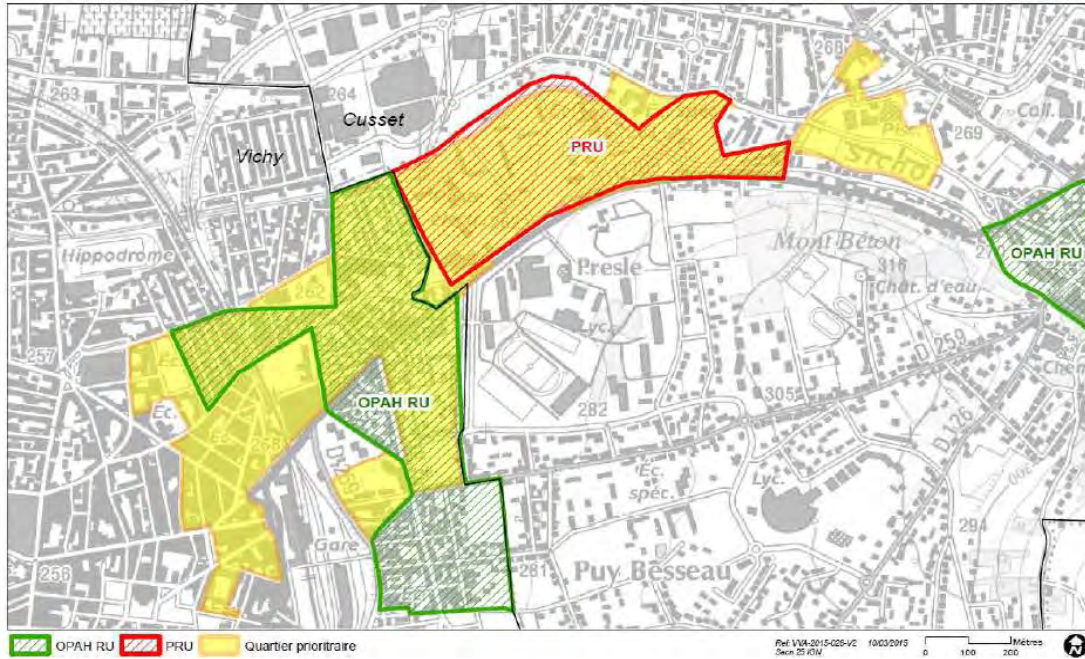
©4vents





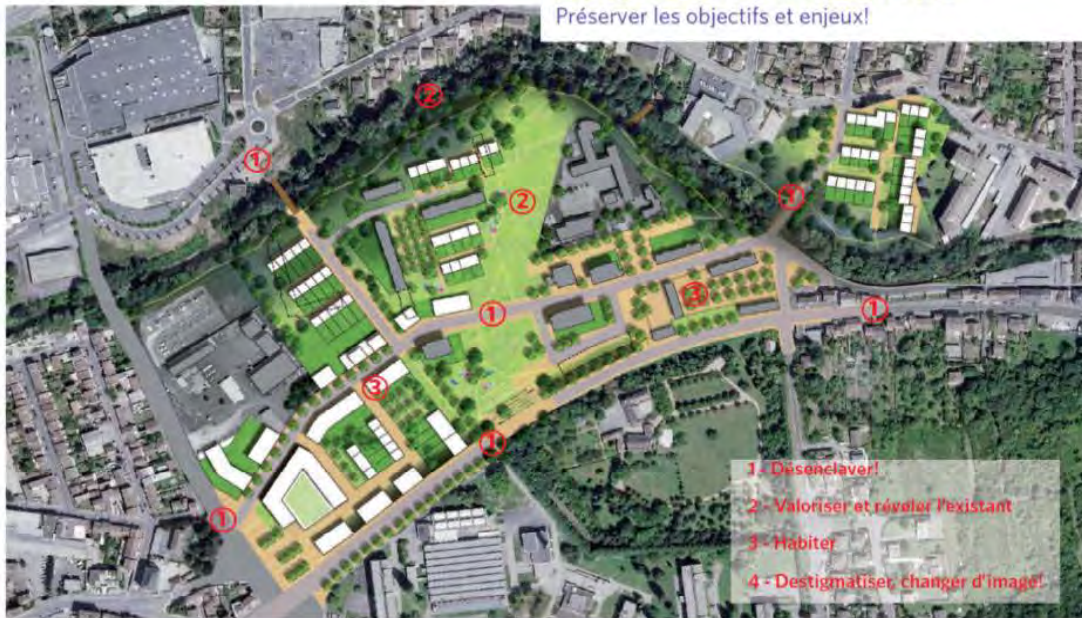
les fonctions écologiques et de limiter la vulnérabilité du secteur au risque inondation.

## PRU DE PRESLES - CUSSET



### LES ENJEUX FONDAMENTAUX

Préserver les objectifs et enjeux!





Le tableau ci-après identifie, par entrée thématique et en partant des objectifs stratégiques issus du projet de territoire, les pistes d'actions envisagées sur la zone d'intervention prioritaire Presles-Darcins.

Ces pistes d'actions sont susceptibles de relever de l'ensemble des axes du PO FEDER FSE, notamment en matière de rénovation énergétique (Axe 4).

THEMATIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	→ Aménager un circuit de découverte (piétons, vélos) du Val du Sichon permettant au secteur de jouer un rôle actif dans la logique de développement de la filière tourisme, sport et bien-être.
<i>Favoriser la mixité fonctionnelle</i>	→ Construire des locaux (bureaux, commerces de proximité, services) dans le quartier, facilitant le développement d'activités économiques.
<i>Permettre l'innovation</i>	→ Programmer un lieu dédié aux usages numériques (espace de coworking, espace de formation, fab lab...).

THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Désenclaver le quartier en le positionnant au cœur d'un axe «Vichy/Cusset» favorable aux modes doux et alternatifs (report modal)</i>	→ Desservir finement le quartier par un service de bus attractif à haut niveau de qualité (fréquences de passages, vitesse commerciale et accès aisé aux quais). → Créer un axe structurant « deux roues » vers les cœurs de Vichy et Cusset (direct, continu et sécurisé). Aménager des solutions de stationnement sécurisées et faciles d'accès. → Accompagner les initiatives solidaires (auto partage, garage solidaire, location de deux roues motorisés)
<i>Parfaire la connexion du quartier à son environnement immédiat</i>	→ Faciliter le franchissement du Sichon par une liaison piétonne aisée entre les deux rives (zone commerciale). → Retenir un parti d'aménagement urbain créant une ouverture physique du quartier sur l'Avenue de Vichy et le Bd de la Liberté
<i>Connecter l'Est du site prioritaire aux territoires voisins</i>	→ Créer une zone d'échange intermodale au cœur de Cusset favorisant le report modal dans les liaisons entre la Montagne Bourbonnaise et le cœur de l'Agglomération.

THEMATIQUE « HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Mixité fonctionnelle</i>	→ Réserver un espace pour accueillir un équipement structurant à l'échelle de l'agglomération. → Installer de nouveaux services publics dans le quartier, comme la Mission Locale (proximité du Lycée)
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics</i>	→ Rechercher une mixité des populations dans le quartier de Presles par le développement d'une offre d'habitat diversifiée en termes de produits (accession/location,public/privé) et de typologies (individuel/intermédiaire/collectif).
<i>Agir en faveur de la cohésion sociale</i>	→ Réhabiliter le patrimoine de logements sociaux existants. → Développer la résidentialisation (privatiser les entrées et les rez-de-chaussée des immeubles, aménager des jardins privés). → Créer des jardins partagés.





THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</i>	→ Compléter le maillage de liaisons douces (piétons, vélos, bus) vers les commerces, services et équipements. Renforcer la densité végétale en ville.
<i>Renforcer le niveau de performance énergétique</i>	→ Lancer un programme de rénovation énergétique du parc social (AXE 4) → Intensifier les actions d'accompagnement des résidents et des propriétaires (formation-information, subventions...) en matière de rénovation énergétique et de maîtrise des consommations énergétiques.
<i>Promouvoir la production d'énergies renouvelables</i>	→ Etudier l'opportunité de création d'un réseau de chaleur à l'échelle du quartier en appui sur la chaufferie bois de la cité scolaire Albert Londres. → Approfondir les études relatives au développement de la géothermie basse énergie sur le secteur (nappe alluviale du Sichon).

THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Préserver et/ou restaurer les trames vertes et bleues</i>	→ Mener des actions de restauration des milieux naturels relatifs au Sichon et au Jolan (cours d'eau et berges).
<i>Réduire la vulnérabilité</i>	→ Intégrer, dans les projets d'aménagement, des dispositifs permettant de réduire la vulnérabilité au risque inondation (possibles champs d'expansion de crues au niveau du Bouchon Rapide).
<i>Réduire les nuisances et pollutions</i>	→ Envisager des actions innovantes (traitement des pollutions industrielles par phytoremédiation, gestion des espaces verts avec un objectif « o phyto »...).

THEMATIQUE « PAYSAGE ET PATRIMOINE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Mener des actions d'intégration urbaine et paysagère du quartier</i>	→ Composer des silhouettes urbaines qualifiées depuis les voiries existantes ou programmées (avenue de Gramont, avenue de Vichy et Bd Est) en prêtant une attention particulière aux espaces d'articulation inter-quartiers (aménagement des espaces publics, implantation des constructions, hauteurs, typologies).
<i>Affirmer l'identité locale</i>	→ Prendre appui sur la valorisation du Sichon pour donner une nouvelle image du quartier. → Profiter des opportunités foncières et des servitudes existantes pour aménager un parc naturel urbain permettant une appropriation collective du quartier par les habitants du cœur d'agglomération. → Mettre en valeur les sources.
<i>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</i>	→ Renforcer le maillage d'espaces publics. → Travailler sur la lisibilité et l'attractivité des cheminements doux (piétons et vélos). → Intensifier la présence végétale.

#### Nature des études et actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 6e

- Requalification paysagère des berges du Sichon et restauration des trames vertes et bleues qui lui sont liées.





- Réinvestissement des friches bâties et non bâties dans le cadre d'actions temporaires ou de projets d'aménagement pérennes.
- Amélioration de l'environnement urbain (résidentialisation des immeubles) et des paysages (aménagement d'un parc paysagé).
- Sensibilisation et concertation permettant le renforcement de l'action citoyenne en matière de résilience environnementale.

#### **Nature des actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 4e**

- Amélioration de l'attractivité des transports en commun.
- Déploiement des modes actifs (piétons et vélos), notamment par l'amélioration des connexions inter-quartiers (franchissement du Sichon, sécurisation et qualification des voiries structurantes en long et en traversée, aménagement de liaisons dédiées aux piétons et aux vélos, créations d'espaces de stationnement sécurisés pour les vélos...).
- Mise en œuvre de contrats d'axe (développement de l'urbanisation et mise à disposition d'une offre de mobilité douce).
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur des modes doux et mise en place de mesures incitatives.

### **2.3.2 Le projet communautaire sur le secteur « Boucle des Isles / Tête de pont »**

Situé dans le cœur urbain, le secteur occupe un rôle fonctionnel central notamment du point de vue de la mobilité au regard des nombreux flux qui s'y concentrent, résultant d'une cohabitation entre activités économiques et commerciales, habitat individuel et collectif. La fonctionnalité de part et d'autre du pont de Bellerive devra être améliorée en rive gauche, comme en rive droite. Ce secteur soulève, également, des enjeux économiques et touristiques autour d'un lac d'Allier qui met en scène une nature aménagée porteuse d'une image positive, durable et paisible, mais qui cache un fort niveau d'exposition au risque inondation.

Traditionnellement dédiée aux jardins familiaux, aux activités sportives extérieures, à l'hébergement estival de plein air et aux guinguettes de bord d'Allier, la Boucle des Isles devra faire l'objet d'actions de mise en valeur permettant d'une part de réduire la vulnérabilité de son habitat et de ses activités au risque inondation, et d'autre part d'aménager un parc relié à Vichy par une passerelle.



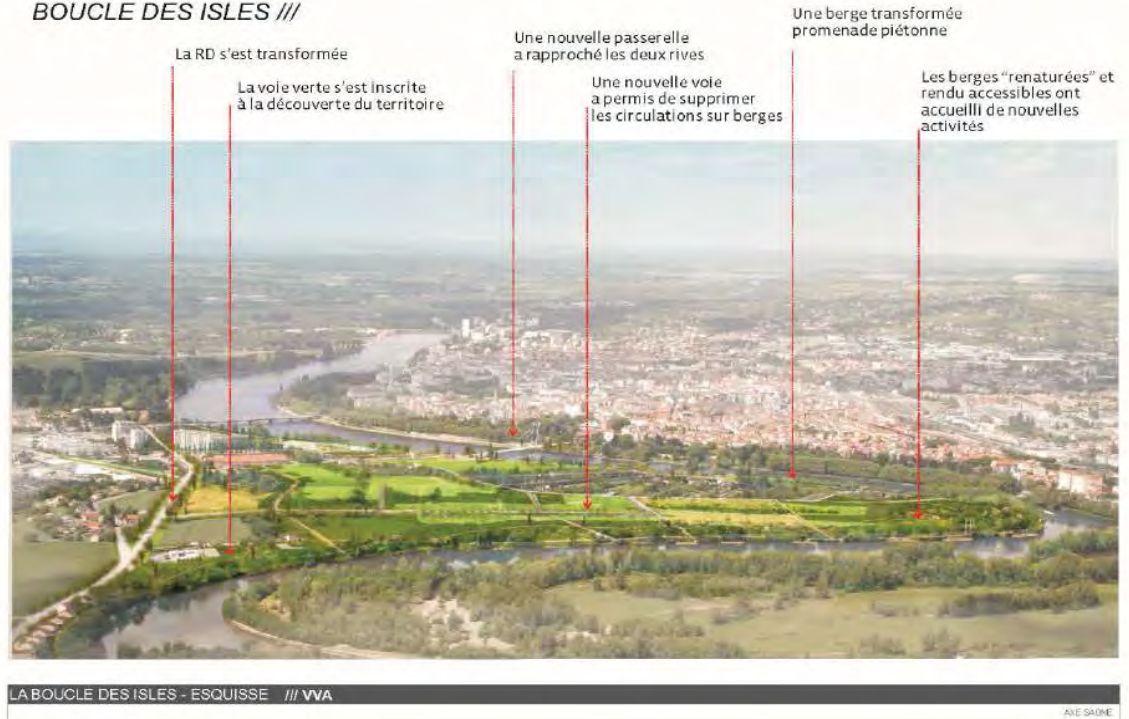
Crue 2003

Le niveau d'enjeux, la maturité des réflexions et la maîtrise foncière bien engagée ont permis d'arrêter des orientations et une intervention prioritaire sur ce secteur pour développer une mobilité plus durable et favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle, restaurer les espaces naturels et urbains dégradés, notamment pour améliorer le fonctionnement écologique, favoriser une meilleure adaptation au risque inondation, en particulier pour les habitants et les entreprises du secteur





### BOUCLE DES ISLES ///



### BOUCLE DES ISLES /// Plan masse



Source des illustrations : Stratégie pour une recomposition de la Boucle des Isles, Axe Saône, 2010.







Le tableau ci-après identifie, par entrée thématique et en partant des objectifs stratégiques issus du projet d'agglomération, les pistes d'actions envisagées sur la zone d'intervention prioritaire « Boucle des Isles / Tête de pont ».

Ces pistes d'actions sont susceptibles de relever de l'ensemble des axes du PO FEDER FSE, notamment en matière de rénovation énergétique (Axe 4).

THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Cultiver l'excellence et l'innovation</i>	→ Affirmer le positionnement métropolitain de Vichy sur la filière tourisme et sports (beauté-santé-forme) en définissant un projet d'aménagement ambitieux pour la Boucle des Isles : reconversion de l'ancienne piscine, valorisation des équipements sportifs, création de la passerelle, aménagement des promenades, rénovation des guinguettes, développement et ouverture des campings sur les berges, accueil des camping-cars...
<i>Consolider l'offre commerciale</i>	→ Définir une stratégie de renouvellement et de renforcement du pôle commercial prenant en compte les enjeux liés au risque inondation et à la qualification des entrées de ville.
<i>Développer l'agriculture de proximité</i>	→ Permettre le développement de filières d'agriculture traditionnelle en cœur d'agglomération (circuits courts).

THEMATIQUE « GESTION DES MOBILITES »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Améliorer l'accessibilité au cœur d'agglomération</i>	→ Repenser l'organisation fonctionnelle des accès au pont Aristide Briand pour les différents modes de déplacements, dans un esprit de mobilité durable, en favorisant le report modal sur les modes les plus vertueux (mise en sécurité des cycles et vitesse commerciale des bus). → Renforcer et organiser l'offre de stationnement pour faciliter l'intermodalité → Améliorer les connexions douces entre le cœur de Bellerive et le cœur de Cusset.
<i>Améliorer les conditions de desserte inter-quartiers</i>	→ Définir un nouveau plan de circulation dans le secteur Carré d'As / Boucle des Isles permettant, d'une part d'améliorer les conditions de desserte de la zone commerciale, et d'autre part de hiérarchiser les différents flux (voitures, vélos, piétons) sur l'ensemble des secteurs. → Libérer les berges d'Allier des flux automobiles.
<i>Renforcer les liaisons douces</i>	→ Etudier la faisabilité du prolongement de la voie verte en rive gauche et la création d'un franchissement piétonnier et vélos permettant une connexion rapide et qualifiante des deux rives.

THEMATIQUE « HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service</i>	→ Favoriser l'implantation de nouveaux équipements et services aux populations, compatibles avec la réduction de la vulnérabilité aux inondations.
<i>Adapter l'offre de logements aux besoins de tous les publics</i>	→ Réhabiliter les copropriétés dégradées. → Développer le logement social par voie d'acquisition-amélioration dans le secteur de la source intermittente.





<i>Agir en faveur de la cohésion sociale</i>	→ Définir des actions permettant d'apporter des solutions d'habitat et d'accueil pour les gens du voyage installés en zone inondable.
--	---

THEMATIQUE « CLIMAT ENERGIE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Favoriser un développement urbain permettant de lutter contre le changement climatique</i>	→ Compléter le maillage de liaisons douces (piétons, vélos, bus) vers les commerces, services et équipements. Renforcer la densité végétale en ville.
<i>Renforcer le niveau de performance énergétique</i>	→ Etudier la faisabilité d'un recours à la géothermie basse énergie (nappe alluviale de l'Allier), par exemple dans le cadre du projet de reconversion de la piscine.

THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »	
<i>Préserver et/ou restaurer les trames vertes et bleues</i>	→ Engager des actions de restauration des milieux naturels (renaturation de la berge de l'Allier en rive gauche, réhabilitation des fonctions naturelles du Sarmon)
<i>Réduire la vulnérabilité</i>	→ Intégrer, dans les projets d'aménagement, des dispositifs permettant de réduire la vulnérabilité au risque inondation de l'habitat et des activités et d'améliorer le temps de retour à la normale.
<i>Réduire les nuisances et pollutions</i>	→ Identifier des actions permettant de concilier la valorisation de cette partie du territoire communautaire avec la protection de la ressource en eau

THEMATIQUE « PAYSAGE ET PATRIMOINE »	
OBJECTIFS	PISTES D' ACTIONS
<i>Mener des actions d'intégration urbaine et paysagère du quartier</i>	→ Valoriser l'entrée de ville et la liaison entre les deux rives (qualification des voiries et des espaces de parking, réhabilitation des constructions, règlementation de la publicité...).
	→ Qualifier le front urbain de rive gauche.
<i>Affirmer l'identité locale</i>	→ Préserver, mettre en valeur et prévoir le développement des jardins familiaux sur la Boucle des Isles en tant qu'élément de développement social et de valorisation des terres inondables.
<i>Poursuivre les actions de valorisation du cadre de vie des habitants</i>	→ Qualifier les berges de l'Allier et créer un parc naturel urbain des Trois Boucles, dont la Boucle des Isles.

#### Nature des études et actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 6e

- Requalification paysagère des berges de l'Allier et restauration des trames vertes et bleues qui lui sont liées.
- Réinvestissement des friches bâties et non bâties dans le cadre d'actions temporaires ou de projets d'aménagement pérennes.
- Amélioration de l'environnement urbain et des paysages.
- Sensibilisation et concertation permettant le renforcement de l'action citoyenne en matière de résilience environnementale.

#### Nature des actions susceptibles d'être retenues dans le cadre de la priorité d'investissement 4e

- Amélioration de l'attractivité des transports en commun.





- Déploiement des modes actifs (piétons et vélos) notamment par l'amélioration des connexions inter-quartiers (franchissement de l'Allier, sécurisation et qualification des voiries structurantes en long et en traversée, aménagement de liaisons dédiées aux piétons et aux vélos, ...).
- Amélioration des conditions d'intermodalité en entrée d'agglomération.
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en faveur des modes doux et mise en place de mesures incitatives.

### 2.3.3 Les indicateurs de réalisation

Au titre de la priorité d'investissement 6e, Vichy Val d'Allier se fixe les valeurs cibles suivantes :

Indicateur de réalisation proposé par l'Autorité de Gestion	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible pour 2023
Développement urbain - espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	1 000 m <sup>2</sup>	2 000 m <sup>2</sup>
Développement urbain - Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	400 m <sup>2</sup>	800 m <sup>2</sup>

Au titre de la priorité d'investissement 4<sup>e</sup>, Vichy Val d'Allier se fixe les valeurs cibles suivantes :

Indicateur de réalisation proposé par l'Autorité de Gestion	Valeur cible pour 2023
Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en œuvre grâce au programme	2
Développement urbain : Population vivant dans les zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (cœur urbain)	53 900 habitants soit 400 habitants de plus qu'en 2012

## 2.4 BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS

Sont notamment identifiés comme bénéficiaires :

- Vichy-Val-d'Allier
- Ville de Vichy
- Ville de Cusset
- Ville de Bellerive-sur-Allier
- Allier Habitat
- Les établissements publics présents sur le territoire
- Les associations

## 2.5 CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Le projet de développement urbain intégré, tel que défini dans le présent document, se veut un cadre pour faire émerger et soutenir jusqu'en 2020 des projets répondant aux enjeux et à la stratégie définis précédemment. Un travail conséquent d'animation du partenariat doit permettre d'accompagner les différentes initiatives. Les zones d'intervention prioritaire ont été retenues en fonction de leurs opportunités mais également en fonction de la maturité des projets concernés.





Elles constitueront des éléments structurants de la programmation pour la période 2014-2020 et donc elles sont inscrites au projet d'agglomération de VVA voté prochainement.  
La liste d'opérations proposées n'est donc pas exhaustive et d'autres projets de tailles et natures diverses viendront la compléter.

**Calendrier prévisionnel**

	2014/2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses par année	67 025 €	500 000 €	1 200 000 €	1 800 000 €	1 600 000 €	600 000 €	5 767 025 €
FEDER Axe 8 par année	53 620 €	300 000 €	720 000 €	1 080 000 €	960 000 €	306 380 €	3 420 000 €

FEDER axe 8 programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 2 153 620 €  
Soit 63%

**3 PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF**

DEPENSES				RECETTES							
		Coût global HT	FEDER Axe 8 (80%)	Soit par priorité	CRA	CG03	Etat	Agences de l'Etat	Autres	Total des cofinancements	Soit en % de cofinancement
Soutien préparatoire											
4e Mobilités		26 065	20 852	20 852						20 852 €	80%
6e Rénovation urbaine		40 960	32 768	32 768						32 768 €	80%
<b>TOTAL soutien préparatoire</b>		<b>67 025 €</b>	<b>53 620 €</b>	<b>53 620 €</b>						<b>53 620 €</b>	<b>80%</b>
<b>Secteur prioritaire 1 : Cœur d'agglomération</b>				<b>FEDER Axe 8 (60%)</b>	<b>Soit par priorité</b>						
4e Mobilités	Pôle Est - PRU Presles (Cusset)	Infrastructure type passerelle piétonne	720 000 €	411 148 €	657 148 €	144 000 €				555 148 €	77%
		Etude type mise en cohérence mode doux	80 000 €	48 000 €				16 000 €	64 000 €	80%	
	Pôle Est - Entre 2 villes (Vichy-Cusset)	Investissements pour le développement des modes doux, type installations de recharges de véhicules électriques (IRVE)	80 000 €	48 000 €				16 000 €	64 000 €	80%	
		Pôle d'échange intermodal secondaire de Cusset	250 000 €	150 000 €			50 000 €	200 000 €	80%		
	6e Rénovation urbaine	Pôle Est - Parc du Sichon	Aménagements paysagers	800 000 €		447 232 €	1 227 232 €	160 000 €			607 232 €
	Désenclavement du quartier - Av. de la liberté	Valorisation paysagère	1 300 000 €	780 000 €		200 000 €			980 000 €	75%	
<b>TOTAL secteur prioritaire 1</b>		<b>3 230 000 €</b>	<b>1 884 380 €</b>	<b>1 884 380 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>394 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 470 380 €</b>	<b>76%</b>
<b>Secteur prioritaire 2 : Boucle des Isles</b>				<b>FEDER Axe 8 (60%)</b>	<b>Soit par priorité</b>						
4e Mobilités	Pôle Ouest	Pôle d'échange intermodal secondaire - Tête de Pont (Bellevue/Allier)	250 000 €	150 000 €	642 000 €	50 000 €				200 000 €	80%
		Voie d'Allier - rives droite et gauche	820 000 €	492 000 €				164 000 €	656 000 €	80%	
6e Cadre urbain	Pôle Ouest	Secteur boucle des Isles / Tête de Pont	1 400 000 €	840 000 €	840 000 €	280 000 €				1 120 000 €	80%
<b>TOTAL secteur prioritaire 2</b>		<b>2 470 000 €</b>	<b>1 482 000 €</b>	<b>1 482 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>494 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 976 000 €</b>	<b>80%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 767 025 €</b>	<b>3 420 000 €</b>	<b>3 420 000 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>888 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 500 000 €</b>	<b>78,03%</b>

Par simplicité, l'enveloppe du soutien préparatoire a été retenue sur la première opération de chaque priorité (4e et 6e) du secteur 1.

REPARTITION Axe 8 par priorités (4e et 6e)		Après retenue au titre du Soutien préparatoire
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 420 000 €</b>	<b>3 366 380 €</b>
Dont 4e	1 299 148 €	1 278 296 €
Dont 6e	2 067 232 €	2 034 464 €
Reste	53 620 €	

Pour mémoire	Enveloppes maxis
1 330 000 €	38,89%
2 090 000 €	61,11%





## 4 ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE

Vichy Val d'Allier est engagée activement (ou est en voie d'engagement) dans plusieurs dispositifs contractuels européens, nationaux et locaux :

### ► Fonds européens :

- **FEDER-FSE** : VVA sollicitera le FEDER sur plusieurs axes, notamment au titre de la S3, du volet transition écologique et énergétique. Sur le FSE, notre établissement répond ou participe avec ses partenaires institutionnels locaux, aux appels à projets lancés sur le champ notamment de l'insertion professionnelle des jeunes
- **FEADER – dispositif LEADER** : VVA va déposer, ainsi que ses communes membres et partenaires privés et associatifs, plusieurs projets à ce titre s'insérant dans la stratégie globale du Pays Vichy-Auvergne en cours de validation par la région Auvergne

### ► Etat :

- **CPER 2015-2020** : le projet de réindustrialisation de l'ancien site Giat de Montpertuis-Palazol sur les communes de Bellerive/Allier et Charmeil constitue l'un des axes forts de ce contrat de plan. De nombreux autres projets pourront être soutenus, notamment au titre du volet transition écologique et énergétique tout au long de la période 2015-2020 dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt que l'ADEME et les agences de l'eau produiront.
- **CPIER Loire 2015-2020** : VVA a déjà proposé plusieurs actions au titre de la prévention des risques et de la préservation des milieux naturels.
- **Politique de la ville** :
  - **PRU** : VVA souhaite réaliser, en partenariat étroit avec la commune de Cusset et le bailleur social Allier Habitat, un programme de renouvellement urbain d'envergure sur le quartier de Presles. L'enjeu est essentiel pour ce secteur stratégique de l'agglomération aux problématiques sociales et économiques majeures et avec pour défis le désenclavement du quartier dans le cadre d'une rénovation intégrale du parc de logements.
  - **Contrat de ville** : VVA a la volonté de contractualiser avec l'Etat et les 3 communes directement concernées (Vichy, Cusset et Bellerive/Allier) afin de soutenir des actions d'insertion sociale et économique, mais aussi et surtout afin de redynamiser les quartiers d'habitat social par un programme d'investissements significatif au bénéfice direct des habitants de ces quartiers.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : VVA a été présélectionnée au niveau national en obtenant ce label. Parmi les axes forts envisagés à court/moyen termes, figurent une opération d'isolation des combles des bâtiments publics (COCON), une étude sur une unité de méthanisation, des expertises sur le potentiel de géothermie, un réseau de chaleur spécifique sur le quartier des Alles à Vichy...
- **CTMA (contrat territorial milieux aquatiques)** : 1 CTMA Allier affluents piloté par VVA et une participation active aux réflexions et travaux sur le CTMA Allier de portage régional. Les enjeux environnementaux sont importants spécifiquement sur le volet renaturation des berges / préservation des milieux naturels. L'effort budgétaire de l'agglomération va être important sur le CTMA Allier affluents, mais aussi sur celui de l'Allier.

### ► Région Auvergne :

- **Contrat Auvergne+ 2015-2017** : VVA souhaite bénéficier de l'appui de la région Auvergne au titre de plusieurs réalisations et/ou études stratégiques ou concourant à l'attractivité du territoire, à hauteur de près d'1.5M€ d'aide du conseil régional sur ce dispositif. Les discussions sont en cours avec la région.

### ► Département de l'Allier 2015-2017 :

- **Contrat d'agglomération** : 2.4M€ sont prévus de la part du département de l'Allier pour épauler chacune des 3 agglomérations du département s'agissant d'actions d'envergure pour le territoire communautaire. Les discussions vont être engagées avant l'été avec le conseil départemental.





## 5 PLUS-VALUES

L'objectif de l'agglomération VVA, de s'inscrire dans une ambition de ville durable, se traduit aujourd'hui dans la démarche volontariste de PDUI qui apporte une plus-value tant en terme de définition stratégique qu'en terme de modalités de concertation.

D'une part, cette approche innovante liée à l'esprit intrinsèque du PDUI nous amène à aborder l'avenir des zones identifiées à enjeux prioritaires sous un nouveau prisme. Le PDUI est un outil qui ouvre des possibilités d'expérimentation/exploration, qui oblige à appréhender l'inscription de ces sites dans un souci de transversalité et de leur fonctionnement futur au sein de l'écosystème communautaire.

De plus, un volet plus participatif va se concrétiser par un changement de culture territoriale dans l'appréhension des projets. En effet, de nouveaux mécanismes attendus de co-construction dans les différentes phases du projet et de concertation vont être mis en place ayant pour objectif principal une reconquête urbaine au bénéfice d'un plus grand nombre de partenaires et de citoyens.

« Penser la ville ensemble » c'est-à-dire changer nos méthodes de travail, nos pratiques d'aménagement, réfléchir autrement nos projets de redynamisation de cœurs de ville, intégrer de nouveaux acteurs/collaborateurs ...nous conduisent à aborder avec un nouveau regard collectif sur la problématique de la réappropriation de nos quartiers en décrochage.

## 6 CONSTRUCTION ET MISE EN ŒUVRE DU PDUI

Vichy Val d'Allier est en cours d'élaboration d'une stratégie interne et d'une organisation de son processus de sélection des dossiers au titre de son PDUI. La création d'un comité de sélection interne au territoire est envisagée. L'idée principale consiste à positionner les acteurs de proximité dans le processus de sélection, sous le pilotage technique des services de l'agglomération. C'est ainsi qu'un partenariat avec les 3 communes de Vichy, Cusset et Bellerive/Allier sera défini afin de convenir des modalités de participation et d'expertise des 3 communes ainsi que de leurs structures annexes (CCAS, centres sociaux...). En outre, des experts seront conviés aux travaux d'analyse au sein du futur comité de sélection de VVA afin de représenter les milieux économiques (entreprises, agence de développement), sociaux (publics, associatifs, privés) et environnementaux. Ce processus sera décrit explicitement dans un document cadre détaillant le rôle de chacun des acteurs.

Coordonnateur administratif :

M. Mathieu BOCQ

☎ 04.70.96.57.51

m.bocq@vichy-valallier.fr





## ANNEXE : convention relative au Programme de Réussite Educative (PRE)

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE DES ECOLES DE CUSSET, LES VILLES DE CUSSET ET VICHY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY VAL D'ALLIER

#### Entre les soussignés

**La Caisse des écoles de Cusset**, dont le siège est situé à la Mairie de Cusset, Place Victor Hugo 03300 CUSSET, représentée par **Madame Josiane COGNET**, en sa qualité de Vice-Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération de la Caisse des Ecoles n°1 du 18 septembre 2015

ci-après désignée Caisse des écoles de Cusset,

et,

**La Ville de Cusset**, représentée par son Maire, **Monsieur Jean-Sébastien LALOY**, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal n°13 du 30 avril 2014

ci-après désignée Ville de Cusset,

et,

**La Ville de Vichy**, représentée par son Maire, **Monsieur Claude MALHURET**, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2015

ci-après désignée Ville de Vichy

et,

**La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier**, représentée par sa Vice-Présidente, déléguée à la cohésion sociale et à l'insertion, **Madame Isabelle DELUNEL**, dûment habilitée par une délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015

ci-après désignée communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier,





## **IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 conclu entre l'Agglomération Vichy Val d'Allier (VVA) et l'Etat, et en références aux circulaires ministérielles (circulaire 5729-SG du 30/07/2014, circulaire 2014-376 du 05/12/2014, instructions du 28/11/2014) le Programme de Réussite Educative (PRE) est redéployé sur l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération de Vichy Val d'Allier déterminés par l'Etat (quartier « les Ailes » à Vichy, quartier « Cœur d'agglomération » à Vichy et Cusset).

Compte tenu du bilan de l'action de l'équipe du PRE dans le cadre du précédent contrat de ville, et afin de permettre l'intervention du PRE sur le territoire de Cusset et Vichy dès septembre 2015, la Caisse des écoles de Cusset, les Villes de Cusset et Vichy et l'Agglomération de Vichy Val d'Allier ont souhaité conventionner pour permettre l'intervention du PRE au profit des habitants des quartiers prioritaires.

La Caisse des écoles de Cusset sera donc l'opérateur unique du PRE et aura à ce titre la charge de piloter le thème de la Réussite Educative contenu dans le Pilier 1 de ce Contrat de Ville.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place du PRE dans les quartiers prioritaires de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

### **ARTICLE 2 : Nature des interventions du PRE**

Le PRE intervient auprès des enfants et des adolescents âgés de 3 à 16 ans des quartiers prioritaires en situation de vulnérabilité, ainsi qu'auprès de leurs familles en référence au cahier des charges des PRE déterminé par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSé). La finalité des interventions du PRE concerne l'amélioration des conditions de la réussite éducative des enfants et des adolescents. L'intervention du PRE ne se substitue à aucun dispositif de droit commun (RASED, aide sociale à l'enfance, protection de l'enfance, prévention spécialisée, CMPP, PJJ etc.). Il est considéré comme un outil d'appui et de complément éventuel à ces dispositifs. Son champ d'intervention relève d'une démarche globale de prévention.

Les interventions, qui peuvent être de natures diverses (éducatif, santé, sportif, culturel, pédagogique...), ont obligatoirement un caractère individuel dans une logique d'accompagnement, et non de prise en charge, sur des temps non scolaires et sur une courte durée ne dépassant pas le temps d'une année scolaire. Les interventions sont décidées en amont par un travail de concertation avec les familles et l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS), qui réunit des acteurs professionnels agissant dans les quartiers prioritaires. Le PRE assure la coordination des accompagnements individuels, la mise en place effective des interventions ainsi que leur évaluation continue et finale.







### **ARTICLE 3 : Engagements de la Ville de Vichy**

3.1 Afin d'assurer la représentation de la Ville de Vichy au sein du comité de la Caisse des écoles de Cusset, organe légal d'administration de la Caisse des écoles de Cusset, le **Maire de Vichy devra désigner les personnes compétentes**, dans le cadre des statuts du comité de caisse qui prévoient : deux représentants élus et deux représentants des habitants des quartiers prioritaires (respectivement un pour le quartier « les Ailes » et un pour le quartier « Cœur d'Agglo »).

3.2 Afin de permettre à la Caisse des écoles de Cusset de réaliser efficacement le déploiement du PRE dans ses quartiers prioritaires, la Ville de Vichy **désigne comme référents PRE au sein des services municipaux** : les agents du service des affaires scolaires. Ils seront chargés de participer à l'animation des Equipes Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) qui seront créées sur les quartiers des « Ailes » et « Cœur d'agglo ». Les référents PRE participeront en outre aux rencontres de régulation assurées par la coordination du PRE.

3.3 Afin d'accroître la capacité d'intervention du PRE, la Ville de Vichy contribuera à son budget, au vu du bilan des actions réalisées l'année scolaire précédente et des projets de l'année scolaire à venir. Considérant qu'en 2015, l'intervention du PRE sur les quartiers prioritaires de Vichy n'a débuté qu'en septembre, **la Ville de Vichy décide d'accorder une somme de 3 000 € pour l'année 2015, qui sera versée au cours du dernier trimestre de l'année 2015.**

En 2016, la contribution prévisionnelle sera de 9 000 €. 75% de cette somme, soit 6 750 €, seront versés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Le solde sera versé sur présentation du bilan de l'année scolaire 2015 – 2016 et sera calculé au prorata du nombre des situations d'enfants des quartiers prioritaires de Vichy. Chaque année suivante, un avenant à la présente convention précisera la contribution prévisionnelle de la ville et les modalités de calcul.

3.4 La Ville de Vichy **autorise** la Caisse des écoles de Cusset à diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au PRE sur ses différents supports de communication internes et externes.

### **ARTICLE 4 : Engagements de la Ville de Cusset**

4.1 En vertu des statuts de la Caisse des écoles de Cusset la ville de Cusset est représentée au sein du comité de la Caisse, organe légal d'administration, par sept membres du Conseil Municipal en tant que membres de droit du Comité de la Caisse des Ecoles. Par ailleurs, les habitants du quartier prioritaire de Cusset « Cœur d'Agglo » pourront être représentés par deux d'entre eux sur proposition du Maire de Cusset.

4.2 Afin de permettre à la Caisse des écoles de Cusset de réaliser efficacement le déploiement du PRE dans ses quartiers prioritaires, la Ville de Cusset **désigne comme référents PRE au sein des services municipaux** : les agents du service Affaires Scolaires, Enfance, Citoyenneté et Centre Social La Passerelle. Ils seront chargés de participer à l'animation des Equipes Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) qui seront créées sur le quartier « Cœur d'agglo ». Les référents PRE participeront en outre aux rencontres de régulation assurées par la coordination du PRE.

4.3 Afin d'accroître la capacité d'intervention du PRE, la Ville de Cusset contribuera à son budget, au vu du bilan des actions réalisées l'année scolaire précédente et des projets de l'année scolaire à venir. **La Ville de Cusset décide d'accorder une somme de 5000€ pour l'année 2015, qui sera versée au cours du dernier trimestre de l'année 2015.**





En 2016, la contribution prévisionnelle sera aussi de 5 000 €. 75% de cette somme, soit 3 750 €, seront versés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Le solde sera versé sur présentation du bilan de l'année scolaire 2015 – 2016 et sera calculé au prorata du nombre des situations d'enfants des quartiers prioritaires de Cusset. Chaque année suivante, un avenant à la présente convention précisera la contribution prévisionnelle de la ville et les modalités de calcul.

4.4 La Ville de Cusset **autorise** la Caisse des écoles de Cusset à diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au PRE sur ses différents supports de communication internes et externes.

4.5 La Ville de Cusset mettra à disposition de la Caisse des écoles de Cusset, des locaux et matériels nécessaires à son fonctionnement, moyennant une participation d'environ 1 900 € (1 823,25€ facturés en 2014). Une convention sera spécifiquement conclue entre les parties pour définir les modalités de cette mise à disposition.

#### **ARTICLE 5 : Engagements de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier**

5.1 Afin d'assurer la représentation de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier au sein du comité de la Caisse des écoles de Cusset, organe légal d'administration de la Caisse des écoles de Cusset, le **Président de Vichy Val d'Allier devra désigner les personnes compétentes**, dans le cadre des statuts du comité de caisse qui prévoient : un représentant élu.

5.2 Afin de permettre à la Caisse des écoles de Cusset de réaliser efficacement le déploiement du PRE dans ses quartiers prioritaires, la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier **désigne comme référent PRE au sein des services communautaires** : la Directrice du service Cohésion sociale / Culture. Elle participera à la co-animation, avec le coordinateur du PRE, des rencontres de régulation avec les référents PRE des Villes de Cusset et de Vichy.

5.3 Afin d'accroître la capacité d'intervention du PRE, la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier contribuera à son budget, au vu du bilan des actions réalisées l'année précédente et des projets de l'année à venir. Compte tenu du délai nécessaire à la conclusion de la présente convention, la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier a conventionné directement avec plusieurs structures intervenant pour le compte du PRE sur les quartiers prioritaires, à hauteur de 10 000 €, pour la seule année 2015. A partir de 2016, les projets à caractère collectifs qui seront déposés à la suite de l'appel à projets annuel « Contrat de Ville / Réussite Educative » et expertisés par le PRE, participeront à déterminer le montant que Vichy Val d'Allier versera à la Caisse des écoles annuellement.

Un avenant à la présente convention précisera le montant annuel.

5.4 La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier **autorise** la Caisse des écoles de Cusset à diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention et différentes actualités relatives au PRE sur ses différents supports de communication internes et externes.

#### **ARTICLE 6 : Engagement de la Caisse des écoles de Cusset**

6.1 La Caisse des écoles de Cusset s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'identification des prestataires et partenaires susceptibles de faire face aux difficultés des enfants domiciliés sur les quartiers prioritaires de l'agglomération. Elle pourra pour cela mobiliser les crédits liés spécifiquement au dispositif PRE, mais aussi élaborer des dossiers pour des appels à projets et financements complémentaires. Le principe et les modalités de ces candidatures devront faire l'objet d'une validation par le comité de la Caisse des écoles de Cusset, et de l'accord préalable, le cas échéant, des signataires de la présente convention concernant leur éventuel cofinancement.





6.2 La Caisse des écoles de Cusset conserve l'entière responsabilité de la réalisation du PRE dans les quartiers prioritaires de l'agglomération ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

6.3 La Caisse des écoles de Cusset fournira chaque année aux signataires de la présente convention tout document justifiant l'utilisation des crédits PRE sur son territoire, conformément à l'objet du PRE ci-dessus décrit (documents de communication, bilan du projet ou de l'opération menée, rapport d'activité de l'exercice concerné...).

6.4 La Caisse des écoles de Cusset s'engage à faire état du partenariat avec les signataires de la présente convention dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le PRE. Elle apposera les logos des partenaires sur tous les documents matériels et immatériels liés au PRE.

#### **ARTICLE 7 : Durée de la Convention et avenants**

La présente convention est conclue pour une durée de 24 mois à compter de sa date de signature. Elle sera renouvelée tacitement par périodes de 12 mois, dans la limite de la durée du contrat de ville, soit au plus jusqu'en 2020.

La présente convention fera l'objet d'avenants notamment pour modifier les modalités de participation financières des partenaires aux actions du PRE, ou pour acter l'intégration de la ville de Bellerive-sur-Allier dans des dispositifs susceptibles de concerner les quartiers prioritaires et ceux placés en veille active.

#### **ARTICLE 8 : Evaluation du partenariat**

Au terme de chaque année, la Caisse des écoles de Cusset transmettra aux signataires un rapport, synthétisant le bilan des travaux menés sur la période et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

#### **ARTICLE 9 : Confidentialité et secret professionnel**

Les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations relevant des situations des enfants et des adolescents, ainsi que de leurs familles, que le PRE aura pu accompagner. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

#### **ARTICLE 10 : Résiliation - Révision**

10.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

10.2 La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention. De même, la création éventuelle d'une nouvelle entité juridique se substituant à la Caisse des écoles de Cusset pour porter le dispositif PRE, constituera un motif de résiliation automatique.

10.3 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties et par voie d'avenant signé par chacune des Parties.





### **ARTICLE 11 : Litiges**

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

### **ARTICLE 12 : Droit applicable – Attribution de compétence**

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

La présente convention comporte 6 pages.

Fait en cinq exemplaires originaux.

A Pour la Caisse des écoles de Cusset, la Vice-Présidente	, le Pour la Ville de Vichy, le Maire	Pour la Ville de Cusset, le Maire	Pour la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, la Vice-Présidente
--	---	--------------------------------------	--

**Josiane COGNET**

**Claude MALHURET**

**Jean-Sébastien LALOY**

**Isabelle DELUNEL**





**ANNEXE : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : orientations, règlement intérieur, charte déontologique d'échange de l'information**

# **Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier**

## **Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**





## Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

### Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance

##### Programme local d'actions

### Préambule

Articulation du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance avec le contrat de ville de l'agglomération de Vichy

**La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance constitue le volet « sécurité, prévention de la délinquance, prévention des incivilités et actions en faveur de la tranquillité publique » du contrat de ville 2015-2020** pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération de Vichy.

Définition et pilotage du plan local de sécurité et de prévention de la délinquance

Dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'agglomération de Vichy définit, met en œuvre et évalue les actions de sécurité et de prévention de la délinquance pour tout le territoire de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, en particulier pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.





## 1. Diagnostic local

### 1.1. Caractéristiques quantitatives et qualitatives de la délinquance sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier

#### 1.1.1. Caractéristiques de la délinquance / tranquillité publique sur le territoire des communes de VVA relevant de la zone « Gendarmerie » (18 communes)

*L'étude des statistiques permet de constater une baisse significative de la délinquance générale (-9.90%). Celle-ci porte sur une période du 01.01.2015 au 31.07.15, comparée avec celle du 01.01.2014 au 31.07.2014.*

*En terme de cambriolages ( locaux d'habitation principale / résidences secondaires ), une baisse de cette typologie d'infractions soit (- 28.21%). L'orientation des services génère une présence accrue des gendarmes voire des saturations du terrain, programmées par des commandants d'unité réactifs, contribue à cette diminution. Toutefois, nous sommes amenés à déplorer une exception liée aux vols commis au préjudice de professionnels ou associations. (+54.55%)*

*Les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes connaissent une importante croissance (+21.43%), coups et blessures sur mineurs de moins de 15 ans, mauvais traitements d'enfants (+ 300 % / 4 faits en 2015 contre 1 en 2014). Un des facteurs identifiés pourrait être lié aux fortes chaleurs de ces derniers mois qui ont modifié les comportements des gens. (+ alcool, et/ou stupéfiants).*

*Le vol d'accessoires sur automobiles connaît également une hausse importante (+ 111,11%), vols simple contre les particuliers (+ 83.33%), vol à l'étalage (+ 50%). Ces larcins sont pour la plupart commis par des personnes qui agissent sans se cacher donc facilement identifiées et interpellées, bien souvent sous couvert de réseaux.*

#### 1.1.2. Caractéristique de la délinquance / tranquillité publique sur le territoire des communes de VVA relevant de la zone « Police nationale » (5 communes)

*En 2014, le commissariat de police de Vichy a assuré 6759 interventions sur les 5 communes de son ressort (Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Cusset et Vichy) soit 19 interventions par jour. Sur les 6 premiers mois de l'année 2015, le volume d'interventions est en légère baisse à 17 interventions/J.*

*53 % des interventions recouvrent deux items : les différends (13 %) et les nuisances ou troubles à l'ordre public (40%). 21 % des interventions concernent les crimes et délits.*





*L'accueil du commissariat, ouvert 7J/7 et 24H/24, a reçu 7766 personnes en 2014, soit 647 personnes par mois. La fréquentation est en hausse en 2015 avec une moyenne mensuelle de 740 personnes.*

*3343 plaintes ont été recueillies et 6510 procédures judiciaires enregistrées en 2014. Le nombre de plaintes sur la période équivalente 2014 /2015 est stable.*

*La délinquance générale a baissé 6% en 2014 par rapport à 2013 à 2937 faits constatés. La délinquance de voie publique a diminué quant à elle de 18,34%. Sur les 6 premiers mois de 2015, cette délinquance souvent la plus visible et parfois très traumatisante pour les victimes, diminue de 33%.*

*Concernant les atteintes aux biens, la diminution observée depuis le début de l'année est de 15,41% (-14,01% en 2014), avec des résultats disparates selon les catégories d'infractions.*

*La hausse est nette pour les atteintes à l'intégrité physique sur les 6 premiers mois 2015 (22%), hausse observée dès le mois de janvier 2015. Elle concerne les violences volontaires entre majeurs ou à l'égard des mineurs. Les violences contre les personnes dépositaires de l'autorité publique ont fortement diminué, passant de 21 à 11.*

*Des phénomènes de regroupements d'individus, âgés de 16 à 25 ans sont actuellement observés sur deux secteurs : -à Cusset, avenue de l'Europe où un groupe identifié génère un sentiment et a dernièrement recherché la confrontation directe avec les forces de l'ordre.*

*-sur le secteur de l'Hôtel de ville de Vichy : les regroupements sont récents (juillet), sporadiques, sur des durées variables allant d'une demie-heure à plusieurs heures, notamment en soirée, pouvant aller jusqu'à une trentaine d'individus, le groupe comportant majoritairement des personnes originaires de Mayotte. Les unités de voie publique de nuit ont dû intervenir à plusieurs reprises pour faire cesser des nuisances sonores signalées par les riverains.*

1.1.3 Focus : caractéristiques de la délinquance / tranquillité publique sur les territoires relevant de la politique de la ville

Quartier des Ailes (Vichy) :

*Ce quartier représente 7% des interventions de la commune de Vichy. La très grande majorité des interventions sont liées à des différends de voisinages, des violences familiales (en hausse) ou des nuisances liées à la présence de quelques individus (moins d'une dizaine) déjà identifiés et stationnant sur un hall précis. Le partenariat étroit qui s'est instauré entre le bailleur et les services de police permet une réaction opérationnelle rapide. Les faits constatés y sont en baisse.*







Quartier Cœur d'agglo (Vichy – Cusset) :

*Le découpage de ce secteur dans le cadre de la politique de la ville ne correspond pas exactement au découpage géographique réalisé par la Police Nationale, plus étendu.*

*Les éléments statistiques recueillis sont donc plus approximatifs sauf pour le quartier de Presles-Darcin à Cusset. Ce dernier représente 24% des interventions de la Police Nationale sur cette commune. Là encore, ce sont majoritairement des différends de voisinages, des nuisances sonores et des stationnements de personnes issues du quartier sur certains points de fixation qui génèrent un appel 17. Le hall du bâtiment L3 n'attire plus l'attention de nos services. Un seul vol par effraction a été constaté depuis le début de l'année 2015, aucun vol avec violence, un seul incendie de véhicule (scooter) en périphérie du quartier.*

*Comme pour le quartier des Ailes avec la SEMIV, un partenariat efficace s'est instauré avec Allier-Habitat, une référente « quartier » faisant le lien entre les habitants et le bailleur.*

*Les quartiers de la gare et Mairie enregistrent une légère baisse des faits constatés sur les premiers mois de l'année, le quartier Epinat-Jeanne d'Arc une hausse de deux points liées à une augmentation des violences aux personnes.*

*Particularité du secteur de l'Hôtel de ville de Vichy évoquée au 1.1.2.*

Quartier du Golf (veille active – Bellerive-sur-Allier) :

*Ce quartier représente en 2015 6% des interventions de nos services sur la commune de Bellerive-sur-Allier, et 4,71% des faits constatés.*

Quartier Champ du Bois / Cité Clair Matin (veille active – Bellerive-sur-Allier)

*4% des interventions de la Police Nationale sur la commune concernée y sont réalisées. 2,80% des faits constatés y sont comptabilisés. A noter la récurrence des dégradations commises dans certains halls d'immeubles (interrupteurs, ampoules, vitres...)*

-----  
Quartiers en veille active :

*Sur ces deux secteurs, le partenariat avec les bailleurs jusqu'alors très peu développé sera conduit sur le modèle de celui déjà réalisé avec la SEMIV et ALLIER HABITAT.*





## 1.2. Territoires concernés

### 1.2.1. Les territoires de la politique de la ville

Rappel :

La géographie prioritaire de la politique de la ville de l'agglomération de Vichy comporte deux territoires-cibles :

- le quartier des Ailes (Vichy) ;
- le quartier Cœur d'agglomération (Vichy et Cusset).

Les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent soutenir les actions conduites en direction des habitants de ces deux territoires-cibles, en complément des crédits relevant du droit commun.

Deux quartiers de l'agglomération de Vichy sont placés en veille active, et, à ce titre, font l'objet d'une attention spécifique des partenaires, sans toutefois pouvoir être soutenus par les crédits spécifiques de la politique de la ville :

- le quartier du Golf (Bellerive-sur-Allier) ;
- le quartier Champ du Bois / Cité Clair Matin (Bellerive-sur-Allier).

### 1.2.2. Les autres territoires pouvant faire l'objet d'une attention particulière

Le règlement intérieur du CISPD de l'agglomération de Vichy prévoit la possibilité d'installer, à la demande des maires qui le souhaitent, pour un territoire identifié et sur la base d'un diagnostic partagé, un groupe opérationnel et un programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.





## 2. Mise en œuvre du programme local d'actions

### 2.1. Cadre général

La stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance est définie par le CISPD de l'agglomération de Vichy. Elle décline, en les adaptant au contexte local, la stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, conformément à l'article D.2215-1 du code général des collectivités territoriales (issu du décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007) :

*« Le plan de prévention de la délinquance dans le département fixe les priorités de l'État en matière de prévention de la délinquance, dans le respect des orientations nationales définies par le comité interministériel de prévention de la délinquance.*

*Il constitue le cadre de référence de l'État pour sa participation aux contrats locaux de sécurité.*

*Le plan est arrêté par le préfet après consultation du procureur de la République, puis du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes institué par l'article 10 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006.*

*Le préfet informe les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de prévention de la délinquance des priorités du plan de prévention de la délinquance dans le département. »*

Le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, approuvé par les membres de l'État-major départemental de sécurité, a été élaboré avec le concours des élus des principales communes du territoire (communautés d'agglomérations de Moulins, Montluçon et Vichy, communautés de communes de Gannat, du pays Saint-pourcinois, de Commentry et de Varennes-Forterre). Il s'appuie sur les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance définies en réunion interministérielle du 27 mai 2013 :

- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- Actions pour améliorer la tranquillité publique.





## 2.2. Les programmes d'actions et leur mise en œuvre opérationnelle

Les trois programmes d'actions définis par la stratégie nationale de prévention de la délinquance sont mis en œuvre par des groupes opérationnels dont la composition est définie par le CISPD de l'agglomération de Vichy. Les deux premiers programmes d'actions sont déclinés à l'échelle de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, avec une attention particulière en direction des quartiers prioritaires et des quartiers placés en veille active de la politique de la ville.

Ces programmes d'actions sont complétés, si le besoin est reconnu par les partenaires, par des actions de prévention de la radicalisation et des actions de prévention et de lutte contre l'insécurité routière.

### 2.2.1. Le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Groupe opérationnel travaillant à l'échelle de l'agglomération :

- réalisation d'un état des lieux des dispositifs et structures locales pouvant bénéficier aux jeunes exposés à la délinquance
- mise en œuvre, suivi, articulation des dispositifs et actions
- centralisation des éléments de repérage des jeunes susceptibles de bénéficier du programme d'actions
- suivi des jeunes concernés et inscription dans les différentes actions de prévention de la délinquance

Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance veillera, pour les actions mises en œuvre en direction des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à articuler celles-ci avec les autres actions conduites dans le cadre du contrat de ville, en particulier celles liées à la réussite éducative, la santé et l'emploi.

### 2.2.2. Le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Groupe opérationnel travaillant à l'échelle de l'agglomération :

- recensement des dispositifs et actions existants susceptibles d'être mobilisés à l'échelon intercommunal
- mise en œuvre, suivi, articulation des dispositifs et actions

Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes veillera à articuler les actions conduites avec celles mises en œuvre par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le conseil départemental.

Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes veillera également à développer un lien avec les actions conduites dans le cadre des actions menées à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et celles relatives à la tranquillité publique.





2.2.3. Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique (les groupes opérationnels travaillent à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la Ville\*) :

#### 2.2.4. La prévention de la radicalisation

La radicalisation relève d'un processus pouvant conduire à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent, mais pas exclusivement, des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables. Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible, mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

L'action préventive a vocation à se situer en amont afin de repérer les situations, d'anticiper et d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

Les actions conduites dans ce cadre se feront sous l'autorité du préfet, dans le cadre de la cellule départementale de suivi dédiée. Elles seront articulées avec les autres actions menées dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et celles liées à la politique de la ville.

#### 2.2.5. La sécurité routière

Des actions d'information et de prévention pourront être développées afin de lutter contre l'insécurité routière.

### **3. Financement**

Crédits de droit commun des partenaires

État :

Programmations annuelles des crédits du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance), du PDASR (Plan départemental d'actions de sécurité routière), de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives).

Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier :

Crédits d'animation de la politique de la ville pour les actions conduites en direction des habitants des quartiers prioritaires.





## Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

### Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Programme local d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

**Échelle d'intervention :** communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, avec une attention particulière en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ceux issus des quartiers placés en veille active.

#### État des lieux des dispositifs existants :

Éducation nationale :

- Atelier relais du bassin de Vichy (Collège des Célestins)
- Mission départementale de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) – repérage des élèves décrochés (CIO)
- Commission « SOS collégiens en difficulté »

Police nationale :

- référent sécurité école
- policier PFAD (formateur anti-drogue et addictions)

Gendarmerie :

- référent(s) sécurité école
- gendarmes N'Tech (dangers d'internet)
- gendarmes FRAD (formateur relais anti-drogue)

Partenaires associatifs :

Justice et citoyenneté 03 :

CIDFF 03 :

ADSEA 03 :

- équipe de prévention spécialisée

Mission locale – espace jeunes de Vichy et sa région :

- référent « jeunes sous main de justice »

Politique de la ville (quartiers prioritaires) :

PRE

#### Orientations stratégiques :





- **Prévenir le basculement dans la délinquance des jeunes**
- **Lutter contre la récidive**
- **Prévenir les violences scolaires et les différentes formes de harcèlement**
- **Lutter contre le décrochage scolaire**
- **Prévenir les conduites addictives**

### **Objectifs opérationnels :**

- Soutenir les actions menées par l'équipe de prévention spécialisée, en particulier les chantiers éducatifs
- Lutter contre le décrochage scolaire en confortant les dispositifs mis en œuvre sur le territoire et en favorisant l'émergence de dispositifs innovants
- Accompagner l'Éducation nationale dans la prévention des violences scolaires et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire
- Favoriser les actions de prévention de la récidive, en concertation étroite avec l'autorité judiciaire, le service pénitentiaire d'insertion et de probation et les services de la protection judiciaire de la jeunesse
- Développer les accompagnements en faveur des jeunes sous main de justice (16/25 ans)
- Favoriser les actions de prévention des conduites addictives
- Favoriser les actions de responsabilisation des parents
- Favoriser les actions de promotion de la citoyenneté

### **orientations pour 2015-2016 :**

- encourager la prévention des conduites addictives
- engager un travail partenarial autour des élèves exclus des différents établissements scolaires.





## Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

### Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Programme local d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

**Échelle d'intervention :** communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, avec une attention particulière en direction des habitants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ceux issus des quartiers placés en veille active.

#### État des lieux des dispositifs existants :

- Observatoire départemental des violences faites aux femmes (Conseil départemental)
- Justice et Citoyenneté 03
- Référent départemental sur les violences au sein du couple (CIDFF 03)
- Lieu d'écoute et d'accueil « A portée d'elles » (CIDFF 03)
- Espace famille (ADSEA 03)
- Dispositifs d'hébergement d'urgence (appartements du CCAS de Vichy, SIAO)

#### Orientations stratégiques :

- Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales
- Venir en aide aux victimes







### **Objectifs opérationnels :**

- Soutenir les actions de prévention des violences faites aux femmes au sein de la cellule familiale et dans l'espace public
- Soutenir les actions de prévention des violences conjugales et intrafamiliales
- Soutenir les actions en faveur de la responsabilisation des auteurs de violences
- Favoriser les actions visant à soutenir les victimes, en particulier les victimes d'infractions pénales
- Conforter les dispositifs d'accès aux droits
- Favoriser le recours à la médiation
- Améliorer la lisibilité, l'accessibilité, la cohérence et la complémentarité des interventions des différents partenaires





## Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

### Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Programme local d'actions de prévention de la radicalisation

**Échelle d'intervention :** communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, avec une attention particulière en direction des habitants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ceux issus des quartiers placés en veille active.

#### Orientations stratégiques :

- **Prévenir la radicalisation sur le territoire de l'agglomération de Vichy**
- **Prendre en charge les jeunes repérés**
- **Accompagner les familles concernées par le processus de radicalisation**

*Les actions conduites dans ce cadre se feront sous l'autorité du préfet, dans le cadre de la cellule départementale de suivi dédiée.*

#### Objectifs opérationnels :

- favoriser les actions de prévention afin d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents ;
- favoriser la détection des signes de radicalisation ;
- favoriser l'accès aux programmes de formation de prévention de la radicalisation des acteurs de terrain ;
- lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux sociaux ;
- favoriser l'établissement d'un partenariat avec les responsables religieux de confiance ;





- assurer la communication sur les outils mis en place par le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (Ministère de l'Intérieur) :
- numéro national d'assistance et d'orientation (0800 005 696)
- site internet dédié ([www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr))
- plaquette(s) dédiée(s) ;
  
- mobiliser les acteurs et les moyens prévus par le plan de prévention du décrochage scolaire et le programme local d'actions en direction des jeunes exposés à la délinquance afin de mettre en place des actions concrètes d'accompagnement des jeunes repérés (mise en place de parcours individualisés de réinsertion incluant notamment la désignation d'un référent issu du travail social, chantiers et séjours éducatifs, parcours citoyens, inscription dans un établissement public d'insertion de la Défense, etc.) ;
  
- mobiliser le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de l'Allier (Réseau Parents 03) pour soutenir les familles confrontées au processus de radicalisation, dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité ;
  
- mobiliser les associations d'aides aux victimes.





## Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

### Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Programme local d'actions pour améliorer la tranquillité publique

##### Schéma local de tranquillité publique

### Orientations stratégiques

Le schéma de tranquillité publique a pour objet de valoriser et de coordonner les dispositifs qui constituent une **réponse aux différentes formes de remise en cause de la tranquillité publique (incivilités, nuisances, dégradations, agressions, etc.) et qui alimentent le sentiment d'insécurité** au sein de la population.

Ces dispositifs sont deux natures :

- humains : forces de sécurité, policiers municipaux, médiateurs sociaux des collectivités et des bailleurs sociaux, équipes de prévention spécialisée mais également toute présence humaine apportant une contribution utile à la régulation et à la pacification de l'espace public (opérateurs de transports, centres commerciaux, centres sociaux, services publics de proximité, etc.) ;
- techniques (prévention situationnelle) : aménagements urbains (éclairage public en particulier), aménagements de sécurité aux abords de certains établissements (clôtures, haies, systèmes d'alarme, modalités techniques d'accès aux locaux, etc.) et vidéoprotection.

#### Public cible :

Le public cible est constitué des habitants et des usagers des territoires les plus soumis à des actes troublant la tranquillité publique.





### Objectifs opérationnels :

- renforcer l'articulation entre la prévention situationnelle et les moyens humains mobilisés afin de réguler l'espace public ;
- renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation, les travailleurs sociaux et la population afin de mieux répondre aux enjeux de tranquillité dans l'espace public ;
- renforcer l'articulation entre les actions qui visent à favoriser la tranquillité publique et celles qui relèvent de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ;
- réduire les phénomènes d'incivilité, d'actes de délinquance et de harcèlement ;
- développer le recours à la médiation sous toutes ses formes ;
- soutenir les actions menées par l'équipe de prévention spécialisée ;
- développer la « culture de l'appel 17 », en particulier dans le cadre de réunions animées par les référents sûreté (opération de sensibilisation des seniors et des commerçants pour lutter contre le cambriolage), mais également dans le cadre des rencontres entre forces de sécurité et habitants des quartiers prioritaires.

Le schéma de tranquillité publique comporte, pour chacun des territoires concernés, un diagnostic partagé et un plan d'actions. Le pilotage du schéma local de tranquillité publique est assuré par le groupe opérationnel associé à chacun des territoires. Celui-ci est composé par les représentants des membres du CISPD et peut être ouvert à des professionnels de l'espace public (services techniques, transporteurs, architectes, urbanistes...), aux commerçants et aux habitants (conseils citoyens, associations de locataires en particulier).





## Quartier prioritaire des Ailes (commune de Vichy)

### Diagnostic partagé

Dispositifs techniques :

- Vidéoprotection

Présence humaine :

- Police nationale : référent « quartiers prioritaires » du commissariat de Vichy ; référent sûreté
- Police municipale
- Centre social R. Barjavel / SEMIV (bailleur social) : médiateur de tranquillité publique (poste conventionné « adulte-relais » subventionné par l'État.
- ADSEA 03 : Educateur de prévention spécialisée
- SEMIV
- Allier habitat
- France Loire
- Dom'aulim

### Plan d'action

*Un tableau annuel de suivi est établi.*

Orientations pour l'année 2015-2016 :

- poursuite des réunions habitants – bailleur social (SEMIV) – partenaires institutionnels (Ville de Vichy, CCAS, associations) – forces de sécurité
- poursuite du travail de coordination des travailleurs sociaux du quartier (pilotage CCAS de Vichy).





## Quartier prioritaire Cœur d'agglomération – partie vichyssoise (commune de Vichy)

### Diagnostic partagé

Dispositifs techniques :

- Vidéoprotection

Présence humaine :

- Police nationale : référent « quartiers prioritaires » du commissariat de Vichy ; référent sûreté
- Police municipale
- ADSEA 03 : Éducateur de prévention spécialisée
- SEMIV
- Allier habitat
- France Loire
- Dom'aulim

Gare de Vichy :

Le secteur de la gare de Vichy fait l'objet d'une attention particulière des partenaires.

### Plan d'action

*Un tableau annuel de suivi est établi.*

Orientations pour l'année 2015-2016 :

- poursuite des réunions de veille au sujet du secteur de la gare de Vichy





## **Quartier prioritaire Cœur d'agglomération – Presles / Arcins (commune de Cusset)**

### Diagnostic partagé

Dispositifs techniques :

- projet de développement de la vidéoprotection

Présence humaine :

- Police nationale : référent « quartiers prioritaires » du commissariat de Vichy ; référent sûreté
- Police municipale
- ADSEA 03 : Éducateur de prévention spécialisée
- Allier habitat

### Plan d'action

*Un tableau annuel de suivi est établi.*

Orientations pour l'année 2015-2016 :

- poursuite des réunions habitants – bailleur social (Allier habitat) – partenaires institutionnels (Ville de Cusset, associations) – forces de sécurité
- maintenir la cellule de veille informelle







**Quartier du Golf / quartiers Champ du Bois – Cité Clair Matin (*quartiers placés en veille active, commune de Bellerive-sur-Allier*)**

Diagnostic partagé

Dispositifs techniques

Présence humaine :

- Police nationale : référent « quartiers prioritaires » du commissariat de Vichy ; référent sûreté
- Police municipale
- ADSEA 03 : Éducateur de prévention spécialisée
- Allier habitat :
- SCIC habitat Auvergne Bourbonnais :

Plan d'action

*Un tableau annuel de suivi est établi.*

Orientations pour l'année 2015-2016 :

- mise en place de réunions régulières habitants (via le conseil citoyen) – bailleurs sociaux – forces de sécurité.





## Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier

### Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

#### ANNEXE 1

### Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Règlement intérieur

##### Préambule

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

Vu les articles L132-1 à L132-7 du Code de la sécurité intérieure et notamment l'article L132-5

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

Vu l'arrêté du Président de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier du (*date*) fixant la composition du CISPD (*arrêté à rédiger*)

***I*** Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ci-dessous dénommé CISPD, constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.





**Le CISPD est le lieu unique au sein duquel s'organisent la réflexion et l'action conduites au titre de la stratégie locale de sécurité, de toute coopération en matière de lutte contre l'insécurité ou de la prévention de la délinquance.**

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;
- encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes ;
- mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ;
- mobilise des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive ;
- assure l'animation, le suivi, l'évaluation, l'ajustement du Plan local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le CISPD doit permettre la formalisation d'un partenariat actif par la mise en œuvre d'actions de sécurité et/ou de prévention coconstruites et par l'adoption de conventions et protocoles spécifiques.

Le CISPD vise également :

- à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité ;
- à apporter des solutions concrètes et partenariales a des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'action recentré, resserré et soumis à évaluation ;
- à accompagner la dynamique en s'appuyant sur des compétences techniques ;
- à évaluer l'efficacité des actions entreprises.





Enfin, le CISPD doit aussi :

- assurer et améliorer l'information spontanée et régulière des maires par les services de l'État sur les actes de la délinquance ;
- permettre d'impliquer les élus dans les questions de sécurité.

### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir et de préciser les modalités utiles au bon fonctionnement du CISPD de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.

### **Titre 1 : La formation plénière du CISPD**

*La réunion du CISPD en formation plénière permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance sur le territoire de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, faire le bilan des actions conduites, définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance et valider certaines orientations prises en groupes opérationnels.*

### **Article 2 : Composition et présidence de la formation plénière.**

Le CISPD est composé de membres de droit et de trois collègues représentant les élus locaux, les services de l'État et les professionnels partenaires dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Aucun de ces trois collègues à lui seul ne peut représenter plus de la moitié des effectifs du conseil.

#### Membres de droit :

- le Préfet ou son représentant
- le Procureur de la République ou son représentant





Collège des élus ou leurs représentants :

- le Président de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier
- le ou la conseiller(e) communautaire de Vichy Val d'Allier délégué(e) au CISPD
- le ou la Vice-président(e) de Vichy Val d'Allier délégué(e) à la politique de la ville
- les maires des communes signataires du contrat de ville et de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- 2 maires désignés par Vichy Val d'Allier pour représenter les communes périurbaines et rurales

Collège des représentants de l'État, désignés par le Préfet, ou leurs représentants

- le Directeur départemental de la sécurité publique
- le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier
- le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Allier
- le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- le Directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse

Collège de professionnels et associations, désignés par le président du CISPD ou leurs représentants

- le Président de l'ADSEA 03
- le Président de JEC 03
- le Président de la Mission locale – espace jeunes de Vichy et sa région
- le Président du CIDFF
- le Président de l'ANEF
- le représentant de la SNCF





### Présidence du CISPD

Le CISPD est présidé par le Président de la communauté d'agglomération Vichy Val d'allier ou son représentant.

### **Article 3 : La Coordination.**

Sur proposition du Président, le coordonnateur est désigné par les membres du Conseil.

Le coordonnateur propose au Président, organise et prépare toutes les réunions qui lui semblent nécessaire dans le cadre de cette mission. Il assure un dialogue permanent avec les organismes et associations intervenant dans le cadre de la prévention de la délinquance

Sous le contrôle du bureau du Conseil, il participe à l'animation des autres instances émanant du CISPD.

### **Article 4 : Le Bureau**

Émanation du CISPD, le bureau est composé comme suit :

- le Préfet ou son représentant
- le Procureur de la République ou son représentant
- le Président de Vichy Val d'Allier ou son représentant
- les Maires de 2 communes ou leur représentant
- Un membre du collège des fonctionnaires de l'Etat représentant la Police ou la Gendarmerie

Le coordonnateur assiste aux travaux du bureau.

### Présidence

Les réunions du bureau sont présidées par le Président du CISPD ou son représentant.

### Fréquence de réunion

Les réunions ont lieu une fois par semestre au minimum ou sur demande d'un membre





## Missions

Le Bureau prépare les réunions du CISPD.

Le Bureau propose au Conseil les appels à projet au titre de la prévention de la délinquance. Il examine et propose les dossiers répondant aux objectifs de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et susceptibles d'être financés dans le cadre du contrat de ville.

Le Bureau assure le suivi et l'évaluation des actions et propose au Conseil la révision des axes prioritaires en fonction des résultats de l'évaluation. Il proposera également, chaque année, au CISPD des objectifs prioritaires.

**Le Bureau peut être réuni en extrême urgence et sans délai, pour gérer une situation de crise. Il peut en outre selon le cas, s'adjoindre la participation de personnes qualifiées.**

## **2 Titre 2 – Fonctionnement du CISPD**

### **Article 5 : travaux préparatoires du CISPD**

#### Périodicité des séances

Le CISPD se réunit à l'initiative de son Président au moins une fois par an. Il se réunit en outre de droit à la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres dans un délai maximum de 30 jours.

#### Convocations

Les convocations sont envoyées par le Président 30 jours avant la date de la réunion.

#### Ordre du jour

Le Président arrête l'ordre du jour qui est annexé à la convocation. Toute question dont un membre demande l'inscription est inscrite à l'ordre du jour, à condition que la demande soit présentée, sauf cas exceptionnel, avec un préavis de 7 jours.

Le CISPD peut décider de débattre d'une question non-inscrite à l'ordre du jour ou au sujet de laquelle les documents de travail nécessaires ont été distribués tardivement.

Le CISPD peut décider d'ajourner une question inscrite à l'ordre du jour, pour complément d'information.





## **Article 6 : tenue des séances**

Le CISPDP ne peut valablement siéger et délibérer que si la moitié des effectifs est présente. Sauf décision contraire du CISPDP, les séances sont privées. Cependant, le Président peut, à la demande d'un membre, inviter des personnes qualifiées, à titre d'experts et de conseil, ou toute autre personne concernée par l'ordre du jour. Leur présence sera expressément mentionnée à l'ordre du jour.

### Présidence

Le Président ou, à défaut, son représentant, préside la séance du CISPDP.

Le Président ouvre les séances, assure l'application du présent règlement, dirige les débats, suspend s'il y a lieu la séance (et met fin à la suspension), met aux voix les propositions, proclame les résultats et prononce la clôture des séances.

### Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le coordonnateur, sous l'autorité du Président. Le compte-rendu de la séance est adressé dans un délai d'un mois aux membres du CISPDP.

## **Article 7 : organisation des débats et vote des délibérations**

### Déroulement de la séance

Le Compte rendu de chaque séance est soumis au Conseil lors de la séance suivante. Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour apporter une rectification au compte rendu, laquelle sera consignée au procès-verbal de la séance en cours.

### Vote

Le CISPDP procède à un vote à la demande de l'un de ses membres.

Chaque membre dispose d'une voix au sein du CISPDP.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, par vote à main levée.

Il est procédé à un vote à bulletin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame.

**En cas de partage égal des voix, sauf le cas de scrutin secret, la voix du Président et des membres de droit sont prépondérantes.**

Les personnes invitées ne peuvent prendre part au vote.







## **Article 8 : Bilan annuel.**

Le bilan annuel couvre l'année civile précédente, il contient des informations sur l'organisation de la vie interne du CISPD et sur ses activités proprement dites avec, en particulier, l'évaluation des actions menées.

Il comporte les productions fournies par les partenaires et a pour objectif de présenter le constat de la situation et de dégager des perspectives d'avenir.

Un projet de rapport annuel est préparé par le coordonnateur et soumis au Bureau.

Le rapport validé par le Bureau, est, dans la mesure du possible, adopté par le Conseil lors d'une Séance Plénière.

## **Article 9 : Informations échangées**

Conformément à la loi, seules des informations de nature générale (statistiques de la délinquance, description et bilans d'actions menées, problématiques générales rencontrées, objectifs fixés etc.) peuvent être échangées en formation plénière du CISPD.

## **Titre 3 : Les groupes opérationnels de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale et / ou thématique**

*Les groupes opérationnels du CISPD sont des groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale et / ou thématiques. Ils réunissent des praticiens locaux sur des problématiques concrètes et de proximité portant sur un territoire de l'intercommunalité ou une thématique particulière. Les groupes déterminent la fréquence de leurs réunions, déterminent les actions à conduire et assurent leur suivi.*

## **Article 10 : le groupe opérationnel consacré au programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance**

Ce groupe opérationnel travaille à l'échelle de l'agglomération :

- réalisation d'un état des lieux des dispositifs et structures locales pouvant bénéficier aux jeunes exposés à la délinquance
- mise en œuvre, suivi, articulation des dispositifs et actions
- centralisation des éléments de repérage des jeunes susceptibles de bénéficier du programme d'actions
- suivi des jeunes concernés et inscription dans les différentes actions de prévention de la délinquance





Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance veillera, pour les actions mises en œuvre en direction des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à articuler celles-ci avec les autres actions conduites dans le cadre du contrat de ville, en particulier celles liées à la réussite éducative, la santé et l'emploi.

Composition :

*Police nationale, Gendarmerie, Éducation nationale (services départementaux et représentants des établissements scolaires du territoire), DDCSPP, PJJ, Mission locale, PIJ, services intercommunaux et municipaux concernés, ADSEA 03, JEC 03, CIDFF 03, ANPAA 03, PRE, FJT, associations spécialisées.*

### **Article 11 : Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes**

Ce groupe opérationnel travaille à l'échelle de l'agglomération :

- recensement des dispositifs et actions existants susceptibles d'être mobilisés à l'échelon intercommunal
- mise en œuvre, suivi, articulation des dispositifs et actions

Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes veillera à articuler les actions conduites avec celles mises en œuvre par l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le conseil départemental.

Le groupe opérationnel consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes veillera également à développer un lien avec les actions conduites dans le cadre des actions menées à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et celles relatives à la tranquillité publique.

Composition :

*Police nationale, gendarmerie, DDCSPP, Observatoire départemental des violences faites aux femmes, CIDFF 03, JEC 03, CCAS des villes de Vichy, Cusset et Bellerive, services sociaux de l'Éducation nationale, UTAS Vichy aggro., CHRS.*





## **Article 12 : Les groupes opérationnels consacrés au programme d’actions pour améliorer la tranquillité publique**

Ces groupes opérationnels travaillent à l’échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville\* :

Composition :

- Quartier des Ailes :

*Ville de Vichy, Police nationale, police municipale, bailleurs sociaux, Centre social Barjavel, Éducation nationale (Collège Jules Ferry, écoles Pierre Coulon), ADSEA 03, CNL, Conseil citoyen, travailleurs sociaux, adultes-relais.*

- Quartier de Presles / Arcins :

*Ville de Cusset, Police nationale, police municipale, bailleurs sociaux, Centre social La Passerelle, Éducation nationale (Collège Constantin Weyer, écoles Lucie Aubrac et des Darcins), ADSEA 03, CNL, Amicale des locataires, Conseil citoyen, travailleurs sociaux, CADA, adultes-relais.*

- Quartier Coeur d’agglo (partie vichyssoise) :

*Ville de Vichy, Police nationale, police municipale, bailleurs sociaux, CCAS de Vichy, Éducation nationale (Collège des Célestins, écoles), ADSEA 03, SNCF, CNL, Conseil citoyen, travailleurs sociaux, adultes-relais.*

- Quartiers Champs du bois – Clair Matin – Golf :

*Ville de Bellerive/Allier, Police nationale, police municipale, bailleurs sociaux, CCAS de Bellerive, Éducation nationale (Collège, écoles), ADSEA 03, CNL, Conseil citoyen, travailleurs sociaux*

## **Titre 4 : La coordination**

### **Article 13 : Composition et attributions**

La coordination du CISPD est assurée par le service « Cohésion sociale » de la communauté d’agglomération Vichy Val d’Allier, en relation étroite avec le délégué du préfet pour la politique de la ville.

Ils organisent les réunions et assurent la rédaction des relevés de décisions ainsi que leur diffusion. Ils préparent les travaux du CISPD.





## **Titre 5 : Divers**

L'adoption du présent règlement intérieur relève de la compétence du CISPD.

Les propositions de modification du présent règlement peuvent émaner du Président ou d'au moins 2/3 des membres du CISPD.

Le règlement intérieur ayant vocation à reprendre ou à préciser les dispositions législatives et réglementaires, toute nouvelle modification de celles-ci est intégrée de plein droit et se substitue à la rédaction primitive du règlement intérieur sans qu'il soit obligé d'en débattre.

Le présent règlement intérieur pourra faire l'objet de modifications ultérieures adoptées par le CISPD à la majorité des 2/3 des membres présents.





## **Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier**

### **Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

#### **ANNEXE 2**

#### **Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance**

#### **Charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre du CISPD**

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance contient deux dispositions relatives à l'échange de l'information aux fins de prévention de la délinquance :

- l'article 1, qui concerne l'échange des faits et informations « à caractère confidentiel » entre les participants aux groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique constitués au sein des C.L.S.P.D.
- l'article 8, qui concerne le partage des informations « à caractère secret », entre les professionnels de l'action sociale, et l'autorisation donnée à ces derniers, par dérogation explicite à l'article 226-13 du code pénal relatif au secret professionnel, de révéler au maire et au président du Conseil Général les « informations confidentielles » strictement nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

La présente charte a pour objet de préciser les règles et le contenu des échanges dans le cadre de l'article 1 de la loi de prévention de la délinquance.

#### **L'échange des faits et informations à caractère confidentiel dans le cadre du CISPD**

##### Article 1 : cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L132-5 du code de la sécurité intérieure) : « Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ».

Selon l'article D 132-7 du code de la sécurité intérieure, « Il (le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et des organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ».





L'échange d'informations effectué dans les groupes à vocation territoriale ou thématique s'inscrit dans le cadre des attributions du maire en matière de prévention de la délinquance prévue par les articles L 132-1 à L 132-4 du code de la sécurité intérieure et de celles du Procureur de la République - qui aux termes de l'article 7 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article 39-2 du C.P.P) veille à la prévention des infractions à la loi pénale et coordonne dans le ressort du T.G.I. la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire.

## Article 2 : Composition des groupes thématiques

Les groupes de travail sont constitués par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ayant la compétence relative à la prévention de la délinquance en concertation avec les membres du C.I.S.P.D. concernés.

La composition de chaque groupe de travail et d'échange d'information fait l'objet d'une liste nominative. Représentant son service ou son institution, chaque personne y figurant, avec son accord, doit disposer d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des propositions aux problèmes exposés. La charte est signée, pour adhésion, par les institutions représentées.

A titre exceptionnel, les membres des groupes thématiques ont la faculté de convier ponctuellement des personnes ou de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation.

Les personnes ainsi entendues, avec leur accord, acceptent de se soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte. Elles apportent leur point de vue sur la situation examinée, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

## Article 3 : Nature des informations échangées et protection de la confidentialité

Les membres des groupes thématiques sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives.

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du code de la sécurité intérieure), l'échange porte sur « les faits et informations à caractère confidentiel », à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal. Ces faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre des groupes de travail ou d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique ne peuvent être communiqués à des tiers.

Il appartient à chacun des membres des groupes de travail de déterminer en conscience, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut être communiquée aux autres membres du groupe.





Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations factuelles et sûres.

Concernant les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales, seules sont communiquées, au cours des réunions des groupes de travail, celles qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique, à l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions. Toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée.

Ces échanges peuvent porter sur des situations collectives ou individuelles, l'information confidentielle n'ayant en tout état de cause pas vocation à être diffusée en dehors du groupe.

En revanche, un partage d'informations plus précises sur une situation individuelle (éléments de l'histoire personnelle ou familiale, détails du travail social et éducatif en cours, éléments sur les éventuelles procédures judiciaires en cours mettant en cause l'intéressé, etc.) est exclu à ce niveau et ne peut s'envisager que dans le cadre de l'article 8 de la loi du 5 mars 2007 (art. L.121-6-2 du code d'action sociale et des familles) ou au sein d'autres dispositifs distincts (notamment ceux du conseil général en matière de protection de l'enfance ou de l'autorité judiciaire en matière de suivi des mineurs multirécidivants).

#### Article 4 : Finalité de l'échange

Cet échange permet aux membres des groupes de signaler, dans le respect de l'article 3 ci-dessus, les situations difficiles, personnelles ou familiales au regard du risque de délinquance dont ils ont connaissance et de s'assurer qu'elles sont bien prises en compte par une des institutions concernées. Si tel n'est pas le cas, il convient de rechercher le ou les acteurs les mieux à même de traiter la situation identifiée.

Si l'un des acteurs déjà saisi estime que la situation évoquée concerne également un (ou plusieurs) autre(s) acteur(s), il veille à lui (leur) transmettre les informations nécessaires à son (leurs) intervention(s).

Les personnes intéressées sont informées de l'échange d'informations à caractère confidentiel les concernant.

#### Article 5 : Cadre de l'échange

L'échange des informations visées à l'article 3 est réalisé dans le cadre des réunions des groupes de travail à vocation territoriale ou thématique constitués au sein du C.I.S.P.D.

Ces groupes de travail assurent le suivi et l'animation du plan local de prévention de la délinquance et, à cette fin, la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions locales de prévention de la délinquance.

L'échange d'informations confidentielles ne doit, en aucun cas, avoir lieu au cours des réunions plénières du C.I.S.P.D.





### Article 6 : Animation des travaux

Le président de l'EPCI fait appel à un animateur pour les travaux des groupes de travail. Celui-ci est le garant du respect de la présente charte.

Il prépare les réunions et en fixe l'ordre du jour.

Les préconisations retenues par les différents partenaires peuvent faire l'objet d'un relevé de conclusions qui peut prendre la forme d'un tableau de bord.

L'animateur prend toutes les mesures de prudence et de sécurité qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers et soient traitées dans le cadre de l'article 9 de la présente charte.

### Article 7 : Obligation des membres

Chacun des membres des groupes de travail du C.I.S.P.D. a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

### Article 8 : Manquements aux devoirs de la charte

Tout manquement au respect de la charte entraîne de facto une exclusion des travaux du groupe.

### Article 9 : Constitution de traitements de données à caractère personnel

La constitution de traitements de données à caractère personnel, permettant le suivi des actions en direction des personnes ou des familles dans le cadre des groupes de travail, est soumise aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » assurant une protection proportionnée de la vie privée et des libertés individuelles des personnes concernées au regard des finalités de ce suivi.

Ces traitements sont constitués sous la responsabilité du président de l'EPCI et gérés par une personne délégataire garante du respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés ».

A cet égard, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a adopté une délibération portant autorisation de la création de tels traitements. Cette autorisation précise les règles à suivre (données traitées, durée de conservation, etc.) auxquelles les collectivités devront se conformer si elles veulent mettre en œuvre de tels traitements (cf. délibération de la CNIL du 26 juin 2014).







## Article 10 : Évaluation

Présenté de façon périodique en réunion plénière du C.I.S.P.D., un bilan est dressé par un membre du groupe préalablement désigné. *Un bilan annuel de l'application de la charte déontologique favorisant l'échange d'informations confidentielles est établi au niveau départemental et est exposé devant le Conseil départemental de prévention de la délinquance. (?)*

Les échanges d'information sont réalisés dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession, service ou institution, sous la responsabilité du président de l'EPCI et sous le contrôle du Procureur de la République.





## ANNEXE : Contrat Local de Santé (CLS) (document à joindre)



### Contrat Local de Santé De VICHY

ENTRE : L'Agence Régionale de Santé, représentée par Monsieur François DUMUIS, Directeur Général,

ET : Le Centre Communal d'Action Sociale de Vichy représenté par Monsieur Claude MALHURET, Président.

Le Centre Hospitalier Jacques Lacarin, représenté par Monsieur Thierry GEBEL, Directeur.

L'A.N.E.F., représenté par Monsieur François ROCHE, Président.

La Mutualité Française Auvergne représentée par Monsieur Marc AUBRY, Président.

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L1434-2, L1434-16, L1434-17, R1434-7 et L1435-1,

Vu le décret n°2010-514 du 18 mai 2010 relatif au projet régional de santé,

Vu le projet régional de santé d'Auvergne 2012-2016, adopté par arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé en date du 25 avril 2012,

Vu le programme territorial de santé de Vichy présenté à la conférence de territoire de l'Allier,

Vu la délibération en date du 13 janvier 2014, du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale autorisant le Président à signer le présent contrat,





## I – PRESENTATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le contrat local de santé répond aux deux principales finalités de la nouvelle politique régionale de santé qui sont de réduire les inégalités territoriales de santé et de décloisonner les réponses de santé. L'article L 1434-17 de la loi prévoit que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

Ce nouvel instrument doit permettre d'agir sur des problèmes ciblés par territoire, dans un cadre fixé par le projet régional de santé, avec des acteurs volontaires pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population. Sur la base du diagnostic propre au territoire concerné, les actions peuvent porter sur un ou plusieurs déterminants de santé, qu'il s'agisse de comportements, d'environnements, ou d'organisation des réponses de santé.

Le contrat local de santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé ; il a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux.

La loi HPST prévoit que le contrat local de santé porte sur la promotion de la santé, la prévention, dont les problématiques de santé environnement et de santé au travail, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social, et au besoin la surveillance sanitaire.

Le préalable à tout contrat local de santé est la production d'un diagnostic, réalisé sur la base des « portraits de santé », et complété par la connaissance locale des besoins et des réponses existantes. En effet, en fonction des besoins du territoire, les actions pourront porter sur un ou plusieurs des domaines visés par la loi.

Le contrat local de santé vise par des actions coordonnées de ses signataires à améliorer :

- des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent à plus ou moins long terme l'état de santé de la population (problème de pollution, enclavement et difficultés de transport...)
- l'accès des personnes aux services de santé dans toutes leurs composantes : prévention, soins, prise en charge médico-sociale.

### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le diagnostic santé mené dans le cadre du programme territorial de santé a permis de faire apparaître les caractéristiques suivantes du BSI de Vichy qui rejoignent en grande partie celles constatées au sein de la région Auvergne :

- Une densité de population très hétérogène entre les secteurs ruraux et urbains (71% de la population vit dans l'espace à dominante urbaine).
- Un vieillissement de la population : le pôle urbain de Vichy a la part des personnes de 75 ans et plus parmi les plus élevée des pôles urbains de France.
- Un isolement des personnes âgées (46% des 75 ans et plus vivent seuls)
- Une fragilité économique : près de 20% de la population du BSI vit avec un bas revenu.
- Des problèmes de santé : une mortalité prématurée supérieure à la moyenne régionale (35% des décès prématurés sont considérés évitables car liés à des facteurs de risques individuels), une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire, des problèmes d'obésité observés chez des jeunes enfants, des problèmes spécifiques de santé et d'accès aux soins pour les publics fragilisés.

- Page 2 sur 26 -





En ce qui concerne l'offre de premier recours : deux bassins de proximité Lapalisse et Chantelle classés en zone sont très fragile, un BSP le Mayet de Montagne classé en zone fragile et une part élevée de professionnels de santé âgés de plus de 55ans.

Une offre de prévention variée avec la présence de dispositifs spécifiques (Addictions, PASS, SASPP, maison des Adolescents, Equipe mobile de psychiatrie, Lits Halte-soins santé ....). Une articulation santé/social et une coordination des acteurs locaux à renforcer dans le cadre de parcours de soins.

L'offre d'hébergement pour personnes âgées est plus élevée que le taux d'équipement de la région mais avec un faible nombre de lits conventionnés aide sociale notamment sur l'agglomération de Vichy. Une diversification des réponses en cours, notamment pour les personnes atteintes d'Alzheimer (PASA, accueil temporaire, accueil de jour...), mise en place d'une MAIA.

En ce qui concerne l'offre médico-sociale pour enfants et adultes handicapés, la structuration au sein du territoire est bien engagée avec le groupement SAGES.

La ville de Vichy a retenu les thématiques suivantes :

**Prévention** : nutrition, lutte contre l'obésité, prévention bucco-dentaire, prévention des maladies cardio-vasculaire, la politique vaccination, le dépistage des cancers, la prévention et l'accès aux soins des publics fragiles.

#### **ARTICLE 1 : PERIMETRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le périmètre du contrat local de santé choisi concerne les dispositifs présents sur le territoire de la ville de Vichy en contact avec des publics fragiles. Il pourra, le cas échéant, être étendu par avenant à d'autres territoires.

#### **ARTICLE 2 : DEFINITION DE(S) L'ORIENTATION(S) STRATEGIQUE(S) (EN REFERENCE AU PTS)**

Le Contrat Local de Santé cible les orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer la couverture vaccinale
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des publics fragiles
- Promouvoir et décliner le plan national nutrition santé
- Renforcer les articulations entre le milieu du sport et la santé pour les patients atteints de maladies chroniques
- Promouvoir et développer les actions de prévention afin de lutter contre les maladies chroniques

Dans cette perspective, pour toute personne s'adressant aux dispositifs présents sur le territoire, il vise à :

- Améliorer l'accès aux dispositifs de prévention et d'accès aux soins, des jeunes en situation précaire par une meilleure coordination des acteurs.
- Promouvoir les comportements favorables à la santé : nutrition, activités physiques, couverture vaccinale, prévention des maladies chroniques.
- Impulser et organiser les coopérations et articulations entre le milieu du sport et la santé.

#### **ARTICLE 3 : DEFINITION DES ACTIONS PAR ORIENTATION**

Cette orientation stratégique majeure se décline en plusieurs actions : voir description en annexe.





#### **ORIENTATION STRATEGIQUE 1 Améliorer la couverture vaccinale.**

**Action 1** Optimiser l'action des dispositifs de prévention et d'accès aux soins présents sur la ville en vue de contribuer à la politique vaccinale.

**CONSTAT** : Activité en baisse du centre de vaccination.

**OBJECTIF** : Valoriser, créer du lien, rendre lisible les actions pour mieux atteindre les objectifs fixés dans le schéma prévention en matière de couverture vaccinale.

#### **ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des publics fragiles, promouvoir l'activité physique pour une meilleure hygiène de vie.**

**Action 1** : Contribuer à la création d'un pôle de santé publique par la mise en place d'un partenariat renforcé entre la PASS (CHJL), le SASPP (ANEF), le CCAS de la ville de Vichy.

**CONSTAT** : Des dispositifs sur la ville de Vichy pour les publics fragiles implantés sur des lieux différents, rendant les démarches plus difficiles pour les usagers et ne favorisant pas la mobilisation coordonnée des acteurs.

**OBJECTIFS** : Renforcer les articulations entre les dispositifs en vue de faciliter l'accès aux soins des publics en situation précaire par une meilleure coordination et un rapprochement des services.

**Action 2** : Création d'une consultation bucco-dentaire.

**CONSTAT** : Des besoins en soins bucco-dentaires non couverts pour les publics fragiles repérés par les dispositifs d'accès aux soins existants.

**OBJECTIFS** : Garantir l'accessibilité aux soins pour l'ensemble des publics, répondre aux besoins spécifiques des publics précaires, agir plus précocement, renforcer la prévention.

**Action 3** : Mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique vers une pratique régulière des activités physique et sportives pour les publics en situation précaire en lien avec les structures d'hébergement.

**CONSTAT** : Un public peu sensible aux actions de prévention, difficile à mobiliser sur des activités physiques pour améliorer leur hygiène de vie.

**OBJECTIFS** : Concevoir un programme adapté pour favoriser l'accès aux installations sportives municipales par la mise place d'ateliers.

#### **ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Promouvoir et décliner le plan national nutrition santé.**

**Action 1** Valoriser les actions de la ville dans le cadre du programme national nutrition santé, en particulier en faveur des populations fragilisées.

**CONSTAT** Identification de problèmes d'hygiène alimentaire, d'obésité.

**OBJECTIF** Mise en synergie des acteurs autour des actions en nutrition, signature de la charte « ville active PNSS », promotion d'une alimentation saine et équilibrée par le développement d'actions.

#### **ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Renforcer les articulations entre le milieu du sport et de la santé pour les patients atteints de maladies chroniques- Parcours de santé.**

**Action 1** Mise en place de programmes personnalisés au réentraînement physique dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS et les acteurs locaux (CHJL, médecins généralistes, réseaux...), ETAP Auvergne.

- Page 4 sur 26 -





**CONSTAT :** L'activité physique participe à la prévention et doit être mieux intégrée à la prise en charge des patients porteurs de maladies chroniques.

**OBJECTIF :** Réentraînement physique des personnes atteintes de maladies chroniques.

**Action 2 :** **Créer un réseau régional de professionnels de santé et du monde sportif pour une pratique de l'activité physique au bénéfice de porteur de maladies chroniques. EFFORMAUV.**

**CONSTAT :** Besoin de professionnalisation pour l'élaboration de programmes d'activité physique adaptés aux pathologies chroniques. Besoin d'acquérir une culture commune.

**OBJECTIF :** Former et créer un réseau régional de professionnels de santé et du sport pour une pratique de l'activité physique en toute sécurité au bénéfice des porteurs de pathologies chroniques.

**ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : Promouvoir et développer les actions de prévention afin de lutter contre les maladies chroniques. Actions multi-partenariales**

**Action 1 :** **Prévention des maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires et cancers).**

**Mise en place de journées d'information, de dépistages cardiovasculaires avec promotion de l'activité physique, dans un cadre multi-partenarial (Mutualité Française Auvergne – CPAM – Centre Hospitalier de Vichy – Réseau Vichy Diabète – DDCSPP et Associations sportives – CREPS – CCAS de Vichy), et organisation de journées de sensibilisation aux dépistages organisés des cancers (ABIDEC).**

- Au cours de ces journées de prévention des maladies cardiovasculaires, il sera proposé un parcours gratuit à destination du tout public afin de promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé en agissant sur les facteurs de risques (dépistages cholestérol – diabète – hypertension), conseils en matière de diététique et d'équilibre alimentaire, promotion de l'activité physique par le biais de tests et d'initiation à des séances de découverte.
- Seront également relayées les campagnes de dépistages organisés des cancers, en insistant sur les bénéfices du dépistage et en préconisant les tests.

**CONSTATS :** \*Nécessité de sensibiliser la population sur les facteurs de risques liés aux maladies cardio-vasculaires afin de les prévenir.

\* Détectés tôt, les cancers du sein et colorectal peuvent être guéris dans 9 cas sur 10, d'où l'intérêt de promouvoir leur dépistage.

**OBJECTIFS :** \*Promouvoir de bonnes pratiques pour éviter les risques cardio-vasculaires et favoriser une bonne hygiène de vie. Détecter les personnes à risques et proposer un suivi et des activités leur permettant d'agir sur leur santé. Mise en place d'ateliers cuisine et de conseils personnalisés par Mutualité Française Auvergne, le Réseau Vichy Diabète et le Centre Hospitalier de Vichy Informations générales délivrées par la CPAM de l'Allier : Sophia et ou santé active, le Réseau Vichy Diabète et le Centre Hospitalier de Vichy.

\*Organiser et mettre en place des journées de sensibilisations au dépistage des cancers lors de manifestations grand public ou au sein de structures accueillant des populations concernées par les tranches d'âge ciblées.





#### **ARTICLE 4 : LE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE :**

**1/Mise en place de responsable par thématique :** Chaque fiche action fait l'objet de la désignation d'un responsable chargé de l'animation et de la coordination des partenaires associés à la thématique retenue et porteurs d'actions. Il est chargé du suivi de l'action et de la présentation de bilans d'étapes réguliers au comité de suivi.

- **Fiche action n° 1-1 : Politique vaccinale.**  
Responsable : Mme Caul-Futy, CCAS.
- **Fiche action n° 2-1 : Accès aux soins des publics fragiles : création d'un pôle de santé.**  
Responsables : Mme Caul-Futy, CCAS, Mme Cesari, service social du CHJL, Mme Mazel, CHRS.
- **Fiche action n° 2-2 : Création d'une consultation bucco-dentaire.**  
Responsable : Mme Cesari, service social du CHJL.
- **Fiche action n° 2-3 : Mise en place d'un programme spécifique vers une pratique régulière des activités physique et sportives. Publics précaires.**  
Responsable : M. Bizet, DDCSPP.
- **Fiche action n°3-1 Promotion du programme national nutrition santé**  
Responsable : Mme Caul-Futy, CCAS.
- **Fiche action n°4-1: Partenariat santé/sport : ETAP Auvergne :** Education à visée thérapeutique sous la forme d'un programme de réentraînement à l'effort.  
Responsable : Mme Rance, CREPS.
- **Fiche action n°4-2 : Partenariat santé/sport : EFORMAUV,** Former et créer un réseau régional de professionnels de santé et du monde sportif pour une pratique de l'activité physique au bénéfice des porteurs de maladies chroniques.  
Responsable : Mme Rance CREPS.
- **Fiche action n°5-1 : Prévention des maladies chroniques. mise en place de journées d'information et de dépistages (maladies cardio-vasculaires et cancers).**  
Responsables : Mme Renoux Mutualité Française Auvergne, Mme Chassot CPAM, Mme Aguiléra UTEP-Réseau diabète (CHJL).

#### **2/ Le suivi de l'ensemble des actions du CLS**

Les responsables d'actions seront chargés d'élaborer des outils de suivi (tableaux de bord, recensement des données). Le CCAS sera chargé du secrétariat du comité de suivi.

La composition du comité de suivi est la suivante :

Un représentant du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Vichy

Un représentant de la Délégation territoriale de l'ARS de l'Allier

Les responsables d'actions

Les partenaires signataires

Les partenaires associés

Le comité de suivi se réunira dès lors qu'il conviendra d'établir le bilan annuel des actions menées. Il procédera à l'évaluation de ces actions et sera force de propositions pour les années suivantes en tenant compte des difficultés rencontrées et des inflexions qu'il pourrait être nécessaire d'engager.

Le comité se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires.

A l'initiative du comité de suivi, des groupes de travail pourront être formés afin de formuler des propositions.





### **3/ Comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, des présidents des partenaires signataires ou de leur représentant, et d'autres représentants des membres du comité de suivi en tant que besoin.

Le comité de pilotage examine les travaux du comité de suivi et prend les décisions de reconduction, et de réorientations des actions.

Il peut inviter des partenaires du contrat local de santé.

#### **ARTICLE 5 : LA DUREE DE VALIDITE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature pour la durée correspondant à la période de validité du PRS Auvergne (2012-2016).

Au cours de sa période de validité, le contrat local de santé peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

#### **ARTICLE 6 : LE FINANCEMENT**

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations et actions du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétence respectif.

Cette mobilisation de moyens se fait dans le respect des décisions prises par chaque autorité signataire, et dans le respect de leurs procédures respectives (autorisation, attribution de crédits...).

Chaque année, le comité de pilotage examine, sur présentation du comité de suivi, la programmation prévisionnelle pluriannuelle de mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

Cette programmation pluriannuelle doit notamment permettre aux différents partenaires d'élaborer la programmation concertée annuelle et pluriannuelle de leurs moyens, qui soit la mieux adaptée à la poursuite des objectifs du Contrat Local de Santé.

#### **ARTICLE 7 : L'EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Chaque année, un bilan annuel du Contrat Local de Santé est réalisé pour évaluer la mise en œuvre de ces objectifs.

Au cours de sa dernière année de validité, un état synthétique des bilans annuels est réalisé. Les résultats de cet état sont présentés au comité de pilotage au moins trois mois avant la date d'échéance du Contrat Local de Santé.

#### **ARTICLE 8 : LA PROROGATION – LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

En fonction des résultats de l'évaluation décrite à l'article 7 du présent contrat, le Contrat Local de Santé peut faire l'objet soit d'une prorogation soit d'un renouvellement en accord avec les parties.







Les signataires préciseront le cas échéant les modalités de prorogation ou de renouvellement du précédent contrat.

**ARTICLE 9 : LA RESILIATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le précédent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois à l'avance.

Fait à Vichy.

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de Santé,

François DUMUIS

Le Président du CCAS

Claude MALHURET

Le Directeur du  
Centre Hospitalier Jacques Lacarin,

Thierry GEBEL

Le Président de l'ANEF,

François ROCHE

Le Président de la Mutualité  
Française Auvergne,

Marc AUBRY





**ANNEXE 1**

**- FICHES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE VICHY**





## ORIENTATION STRATEGIQUE 1

### Fiche Action1- I : Promouvoir la vaccination

AXE D'INTERVENTION	Promouvoir une approche globale des déterminants de santé, contribuer à la politique vaccinale et améliorer la couverture vaccinale.
Intitulé de l'action	Optimiser l'action des dispositifs de prévention et d'accès aux soins présents sur la ville en vue de contribuer à la politique vaccinale. Promouvoir le centre de vaccination de Vichy.
Objectif de l'action	Améliorer la couverture vaccinale de la ville de Vichy et des communes rattachées au centre de vaccination de Vichy.
Action de l'agence	Convention d'objectif et de financement du centre de vaccination. Suivi de la mise en œuvre et Evaluation.
Action de la ville ou de la CPAM	Mise en œuvre de tout moyen pour relancer l'activité vaccination.
Public ciblé	Tout public. Le public prioritaire retenu dans la politique de couverture vaccinale (ROR). Les publics fragilisés.
Etapas de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>*Campagne de communication au centre de vaccination.</li><li>*Campagne de communication autour de celui-ci (affiches).</li><li>*Exposition sur la vaccination.</li><li>*Campagne de communication dans les journaux locaux et gratuits.</li><li>*Développement de partenariats (CPAM) pour intervention spécifique.</li><li>*Adaptation des plages d'accueil.</li><li>*Délocalisation des vaccinations dans certains quartiers (éloignés ou prioritaires).</li><li>*Mise en place d'actions d'information sur la vaccination (et vérification des carnets de vaccination) en direction des professionnels et des différents publics (Ex : associations, mission locale, FJT, CHRS, SASPP, ISBA, ...)</li><li>*Développement de ces actions pour les communes rattachées</li></ul>

- Page 10 sur 26 -





	au centre de vaccination de Vichy en partenariat avec les CCAS. *Participation à la semaine européenne de la vaccination.
Partenaires de l'action	CCAS, Médecine du travail, ISBA, Pôle médico-sportif, CPAM, SASPP, Mission locale,...
Moyens prévus pour l'action	-Contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens, convention de financement ARS du centre de vaccination -Subvention de l'ARS -Affiches, brochures, cartes de visite -Moyens humains
Indicateur d'évaluation de l'action	Nombre de personnes venues se faire vacciner sur N. Comparaison avec N-1. Nombre de personnes qui viennent se renseigner au Centre de Vaccination suite aux diverses actions. Nombre d'actions avec des partenaires. Nombre d'actions menées hors les murs.

**Responsable Fiche action :**

**Mme CAUL-FUTY**  
Directrice du CCAS

**Contact :**

**Melle WITTMANN Sabrina**  
Infirmière du centre de vaccination  
Tel : 04 70 97 18 55





## ORIENTATION STRATEGIQUE 2

### Fiche Action 2- 1 : Création d'un pôle de santé publique

AXE D'INTERVENTION	L'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics vulnérables par la mise en place d'actions coordonnées.
Intitulé de l'action	Mise en place d'un pôle de santé publique par la coordination, le rapprochement et la mutualisation des dispositifs existants.
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>*Identifier les acteurs des domaines sanitaires, social et médico - social en relation avec le public concerné.</li><li>*Renforcer les dispositifs existants par le biais d'une mutualisation des moyens.</li><li>*Simplifier et rendre accessible la démarche d'accès aux soins et de prévention.</li><li>*Renforcer la coordination des dispositifs existants.</li><li>*Elaborer un projet de santé commun.</li><li>*Contribuer à l'instauration d'un lieu de veille sanitaire et sociale.</li></ul>
Action de l'agence	<ul style="list-style-type: none"><li>-Animation territoriale</li><li>-Convention d'objectifs et de financement des dispositifs de prévention et de soins</li></ul>
Action des signataires du CLS	Contribuer à l'orientation et l'accompagnement vers le dispositif d'accès aux soins des publics fragiles, chacun dans son domaine de compétences.
Public ciblé	Population précaire, vulnérable. Population en rupture de soins.
Etapes de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>-Choix d'un lieu.</li><li>-Partenariat SASPP-PASS-centre de vaccinations.</li><li>-Création d'une M.I.G. P.A.S.S.</li><li>-Développement du réseau des acteurs en lien avec la précarité et création d'outils d'information.</li><li>-Réunion de travail avec tous les acteurs concernés par l'accès aux soins du public cible.</li><li>-Rédaction d'une charte du réseau de soins et formalisation de la participation des acteurs (conventions).</li><li>-Description des modalités concernant le dispositif et l'organisation du fonctionnement de la structure.</li><li>-Présentation du dispositif aux acteurs en contact avec la population ciblée.</li></ul>

- Page 12 sur 26 -





	<ul style="list-style-type: none"><li>-Mise en place des plages de consultations (médicales, bucco dentaires.....)</li><li>-Mise en œuvre de programmes (vaccination, conduites à risques, ouvertures de droits ...)</li><li>-Actions ponctuelles de partenaires (ateliers, séances d'information)</li><li>-Evaluation des actions et impact.</li></ul>
Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>*Professionnels du secteur social et médico-social : CG, CCAS, ANEF, mission locale, CADA, ADSEA, FJT.....</li><li>*Professionnels sanitaires : médecins chirurgiens dentistes, CH (PASS, EMP.....)</li><li>*Organismes : CPAM, ISBA, mutualité, CSAPA...</li></ul>
Moyens prévus pour l'action	<p>Moyens techniques et matériels : mise à disposition d'un local, de mobilier.</p> <p>Moyens humains : mise à disposition des professionnels (CH – ANEF-CCAS-ISBA.....).</p> <p>Moyens financiers : ARS (MIG PASS), la ville (CUCS), SASPP.</p>
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>-Mobilisation multi partenariale.</li><li>-Appropriation locale du projet.</li><li>-Identification d'un réseau de professionnel qui « se reconnaît ».</li><li>-Taux de fréquentation de la structure.</li><li>-Participation multi partenariale effective.</li><li>-Satisfaction des partenaires.</li><li>-Nombre et profil des personnes suivies intégrant le dispositif (âge, situation sociale, pathologies, problématiques médicales repérées.....).</li><li>-Origine des demandes.</li></ul>

**Responsables Fiche action:**

**Mme CAUL-FUTY,**  
Directrice du CCAS  
**Mme CESARI,**  
Cadre du service social Centre Hospitalier Jacques Lacarin  
**Mme MAZEL,**  
Cadre CHRS

**Contact :**

**Mme MAZEL,**  
Tel : 04 70 31 44 88





## ORIENTATION STRATEGIQUE 2

### Fiche Action2-2: Création d'une consultation bucco-dentaire

AXE D'INTERVENTION	Accès aux soins - Santé Bucco-dentaire
Intitulé de l'action	Améliorer la santé bucco dentaire des personnes en situation de précarité.
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>-Privilégier la prévention pour éviter des soins exclusivement curatifs.</li><li>-Garantir l'accessibilité aux soins pour l'ensemble des publics.</li><li>-Optimiser les pratiques pour dispenser l'acte le plus adapté à chaque patient.</li><li>-Adapter l'offre de santé et de soins pour les populations à besoins spécifiques.</li><li>-Accompagner ce public pour une insertion dans le parcours de soins de droit commun.</li></ul>
Action de l'agence	<ul style="list-style-type: none"><li>-Animation territoriale</li><li>-Convention d'objectifs et de financement des dispositifs de prévention et de soins</li></ul>
Action du CCAS, du CH, de l'ANEF	Contribuer à la mise en place d'une consultation bucco-dentaire, chacun dans son domaine de compétences.
Public ciblé	Population en situation de précarité et nécessitant des soins bucco-dentaires.
Etapas de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>*Inscription de cette consultation au titre de la PASS dans une structure repérée.</li><li>*Rédaction d'une convention entre les partenaires concernés et mobilisés.</li><li>*Délivrance des soins au sein de la structure.</li><li>*Accompagnement social des bénéficiaires des soins dans les démarches d'ouverture de droits (CMU, CMUC, AME...).</li><li>*Réorientation dans un second temps des personnes pouvant s'inscrire dans le droit commun.</li><li>*Présentation du dispositif aux acteurs en contact avec la population ciblée.</li><li>*Rencontres avec les mutuelles, assurance maladie...</li></ul>
	-Chirurgiens dentistes

- Page 14 sur 26 -





Partenaires de l'action	-Professionnels libéraux (Médecins, Infirmières...) -Professionnels du secteur social (UTAS, CCAS, CARSAT...) -CHV -SASPP et LHSS -CPAM -Mutuelles
Moyens prévus pour l'action	*Lieu repérable et repéré *Moyens humains : vacation de praticiens *Moyens matériels : fauteuil dentaire, fournitures de consommables ....
Indicateurs d'évaluation de l'action	-Nombre de dentistes libéraux sollicités et mobilisés -Nombre de personnes ayant bénéficié de soins bucco-dentaires -Nombre d'actes réalisés -Nombre de personnes réorientées vers le secteur libéral

**Responsables Fiche action:**

**Mme CAUL-FUTY,**  
Directrice du CCAS  
**Mme CESARI,**  
Cadre du service social Centre Hospitalier Jacques Lacarin  
**Mme MAZEL,**  
Cadre du CHRS

**Contact :**

**Mme CESARI,**  
Tel : 04 70 97 33 34







## ORIENTATION STRATEGIQUE 2

### Fiche Action2- 3 : Mise en place d'un D.A.H.L.I.R

AXE D'INTERVENTION	Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité à la pratique régulière des activités physiques et sportives (APS) dans un but d'inclusion sociale et pour une meilleure hygiène de vie.
Intitulé de l'action	<b>DAHLIR-insertion</b> (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers)
Objectif de l'action	<u>Objectif général</u> : Favoriser une pratique régulière et autonome des APS dans un but hygiénique, de prévention, de reconstruction identitaire, de ré-affiliation sociale et d'inclusion sociale.  <u>Objectifs opérationnels</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir et organiser une pratique régulière des APS sous forme d'ateliers au niveau de l'ANEF</li><li>- Favoriser une pratique autonome et régulière, individuelle ou encadrée en milieu associatif</li><li>- Sensibiliser (si nécessaire) les clubs sportifs locaux à l'intégration de publics touchés par les différents services de l'ANEF</li></ul>
Action de l'agence	Conventions d'objectifs et de financements du DAHLIR (action déjà soutenue au plan régional).
Action de la ville	Favoriser l'accès aux installations sportives municipales
Public ciblé	Publics âgés de 18 à 65 ans en situation précaire.
Étapes de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recrutement d'un éducateur sportif localement, salarié du DAHLIR ou mis à disposition par convention</li><li>- Réservation d'équipements sportifs</li><li>- Information et sensibilisation des publics de l'ANEF</li><li>- Organisation d'une pratique régulière des publics lors des ateliers, en les accompagnant progressivement vers une pratique autonome en milieu associatif</li></ul>
Partenaires de l'action	ARS, DRJSCS Auvergne, DDCSPP 03, ANEF
Moyens prévus pour l'action	Financement : ARS Auvergne, Centre National de Développement du Sport (CNDS) Encadrement : travailleur social de l'ANEF - référent du DAHLIR, éducateur sportif du DAHLIR Matériel : installations sportives de la collectivité (ville de Vichy, CREPS).





Indicateur d'évaluation de l'action	Nombre de bénéficiaires des services de l'ANEF fréquentant les ateliers d'APS Assiduité des personnes aux ateliers Nombre de personnes ayant une pratique sportive régulière et autonome, dont nombre de personnes ayant souscrit une licence en club sportif
---	---

**Responsable Fiche action:**

**DDCSPP 03.**

**Contact :**

**Mr BIZET Yvan**

Conseiller d'animation sportive  
Service Egalité des Chances, Jeunesse, Sport, Ville  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations de l'Allier

Tél. : 04 70 48 35 68





### ORIENTATION STRATEGIQUE 3

#### Fiche action3- 1 : Promotion des actions nutrition

AXE D'INTERVENTION	Promouvoir et développer des actions d'éducation à la santé par l'équilibre alimentaire et les activités physiques afin de prévenir l'obésité et lutter contre les maladies cardio-vasculaires.
Intitulé de l'action	Actions d'éducation alimentaire dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS).
Objectif de l'action	-Promotion d'une alimentation saine et équilibrée chez les publics en situation de précarité. -Lutte contre les maladies cardio-vasculaires. -Signature de la charte PNNS : objectif 2014 ou 2015.
Action de l'agence	Animation du volet régional PNNS. Relais d'information et de diffusion des appels à projets. Partenaire financier.
Action de la ville	Pilotage de l'action
Public cible	Public bénéficiaire de l'épicerie solidaire. Public bénéficiaire des associations caritatives ou relevant d'autres réseaux de partenaires. Public habitant les quartiers prioritaires.
Etapas de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'ateliers de pratique culinaire encadrés par une conseillère en économie sociale et familiale du CCAS.</li><li>• Edition de fiches recettes.</li><li>• Partage des préparations afin de favoriser l'échange et la convivialité.</li><li>• Sensibilisation sur les différentes catégories d'aliments et leurs apports : intervention d'une diététicienne.</li><li>• Lien entre une alimentation saine et équilibrée et la prévention des maladies chroniques. Intervention de l'infirmière du CCAS et d'autres partenaires.</li><li>• Ouverture sur l'importance des activités physiques comme facteur de bonne santé.</li><li>• Evaluation par quizz ludique.</li><li>• Formation de formateur PNNS de l'infirmière afin de développer le PNNS sur le bassin vichyssois.</li></ul>

- Page 18 sur 26 -





Partenaires de l'action	CCAS, CPAM, INPES, CAF, ARS, Diététicienne, Mutualité Française d'Auvergne, Réseau Vichy Diabète ... Puis partenariat à développer.
Moyens prévus pour l'action	*Cuisine équipée au centre Barjavel *Ingrédients fournis par l'épicerie solidaire
Indicateur d'évaluation de l'action	*Nombre de participants aux ateliers *Nombre d'ateliers effectués *Satisfaction des participants *Quizz ludique

**Responsable Fiche action:**

**Mme CAUL-FUTY**  
Directrice du CCAS

**Contact :**

**Melle WITTMANN Sabrina,**  
Infirmière au CCAS,  
Tel : 04 70 97 18 55

**Mme PERICHON Virginie,**  
CESF au CCAS,  
Tel : 04 70 97 18 73





## ORIENTATION STRATEGIQUE 4

### Fiche action4- 1 : ETAP AUVERGNE- Partenariat santé/sport

AXE D'INTERVENTION	Programme de prévention par les activités physiques et sportives Prévention des maladies cardio-vasculaires
Intitulé de l'action	ETAP Auvergne : Education à visée thérapeutique sous la forme d'un programme de réentraînement à l'effort
Objectif de l'action	Permettre, aux patients de devenir acteur de leur progression par des changements de comportements : reprise d'activité physique, réentraînement à l'effort, favoriser la poursuite de l'activité physique au terme du dispositif.
Action de l'agence	Animation territoriale, coordination, soutien à l'organisation du réseau de partenaires locaux. Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre d'appels à projets.
Action de la ville ou de la CPAM	Animation de réunion et de groupes de travail
Public cible	Personnes atteintes de maladies chroniques pouvant bénéficier du programme : personnes diabétiques, obèses et BPCO. Les cardiopathies et rétinopathies évolutives sont des facteurs d'exclusion stricts du programme.
Etapas de l'action	Construction du réseau de partenaires (CH J.Lacarin (UTEF), Réseau Vichy diabète...) Conventions de partenariat à établir avec les différents partenaires Information et sensibilisation du public Mise en œuvre du programme de réentraînement à l'activité physique sur 3 mois Bilan, évaluation, suivi, mise en relation avec des associations locales disposant d'un éducateur formé pour assurer la pérennité de l'activité.
Partenaires de l'action	CH J.Lacarin (UTEF), Réseau Vichy diabète, médecins généralistes, ARS, Mutualité, CPAM.

- Page 20 sur 26 -





Moyens prévus pour l'action	Equipe médico-sportive du pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne.
Indicateur d'évaluation de l'action	Nombre de conventions signées. Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action. Nombre de bénéficiaires poursuivant des activités sportives régulièrement en sortie du dispositif et dans la durée (suivi post programme).

**Responsable Fiche action:** Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne.

**Contact :** **Mme Mélanie RANCE**  
Responsable Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne  
Tel 04 70 59 53 39





#### ORIENTATION STRATEGIQUE 4

##### Fiche Action4 -2 : EFFORMAUV - Partenariat santé/sport

AXE D'INTERVENTION	Programme de prévention par les activités physiques et sportives. Parcours de santé. Prévention des maladies cardiovasculaires
Intitulé de l'action	<b>EFFORMAUV- Acquisition d'une culture commune-</b>
Objectif de l'action	Créer un réseau régional de professionnels de santé et du monde sportif pour une pratique de l'activité physique au bénéfice des porteurs de maladies chroniques.
Action de l'agence	Animation territoriale, coordination. Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre d'appels à projets.
Action de la ville,	Animation de réunions et de groupes de travail. Promotion du dispositif auprès des associations locales.
Public ciblé	Professionnels de santé Educateurs sportifs
Étapes de l'action	Elaborer le programme d'actions à partir de l'expérience menée en région Midi Pyrénées avec EFFORMIP. - Mobiliser les deux types de réseaux de professionnels (santé, sportifs) - Mettre en place des sessions de formation dans le domaine des activités physiques pour la santé. - Proposer un programme de formations « activité physique et santé » de type formation continue à l'attention des professionnels de santé et d'éducateurs sportifs diplômés sur deux territoires de la région : Allier et Haute-loire - Présentation et promotion des associations ayant des éducateurs formés auprès des patients du programme ETAP Auvergne..

- Page 22 sur 26 -





Partenaires de l'action	Comité Régional Olympique et Sportif, DDCSPP, Comités régionaux des Offices Municipaux des sports, Centre Médico-Sportifs de la région, Réseau Vichy diabète, Associations sportives locales...
Moyens prévus pour l'action	Financement du Programme de formation Budgets des opérateurs
Indicateur d'évaluation de l'action	Sur chaque territoire : Nombre de formations proposées Nombre de professionnels formés santé, éducateurs sportifs Nombre d'associations disposant de personnels formés.

**Responsable Fiche action:** Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne.

**Contact :** **Mme Mélanie RANCE**  
Responsable Pôle médical sportif du CREPS Vichy-Auvergne  
Tel 04 70 59 53 39







## ORIENTATION STRATEGIQUE 5

### Fiche Action5- 1 : Actions de prévention des maladies chroniques multi partenariales

AXE D'INTERVENTION	Promouvoir et développer des actions de prévention afin de lutter contre les maladies chroniques.
Intitulé de l'action	Déployer des actions de santé publique pour lutter contre les maladies chroniques
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir les actions de prévention et d'éducation à la santé favorisant l'adoption de comportements favorables en agissant sur les facteurs de risque : diabète – cholestérol – hypertension – sédentarité - surpoids</li><li>- Détecter les personnes à risques et proposer un suivi et des activités leur permettant d'agir sur leur santé.</li><li>- Sensibiliser sur l'importance de pratiquer une activité physique régulière et l'intérêt d'une alimentation équilibrée</li><li>- Informer les personnes sur l'importance des dépistages organisés des cancers</li></ul>
Action de l'agence	<ul style="list-style-type: none"><li>- Animation territoriale</li><li>- Contractualisation, Coordination, Appels à projets</li></ul>
Action de la ville et des opérateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer des actions communes de prévention ciblées sur les maladies chroniques</li><li>- Bilans, suivis et mise en relation avec les professionnels de santé et les structures adaptées</li></ul>
Public ciblé	Adultes et seniors
Etapes de l'action	Mise en place d'une journée le 5 avril 2014, sur la prévention des maladies cardio-vasculaires : Parcours à destination du tout public afin de promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé en agissant

- Page 24 sur 26 -





	<p>sur les facteurs de risques (dépistages gratuits cholestérol – diabète – hypertension), conseils en matière de diététique et d'équilibre alimentaire, conférences animées par des médecins, promotion de l'activité physique par le biais de tests et d'initiation à des séances de découverte..</p> <p>Dans un 1<sup>er</sup> temps, détecter les personnes à risques le 5.04.14 et selon le cas, dans un 2<sup>ème</sup> temps, leur proposer un suivi pluriannuel et des activités leur permettant d'agir sur leur santé (parcours santé déclinant plusieurs modules complémentaires afin de lutter contre les maladies chroniques). Proposition de mise en place d'ateliers cuisine et de conseils personnalisés. Inciter le public à pratiquer une activité physique etc...</p> <p>Relayer les campagnes de dépistages organisés des cancers. Organiser et mettre en place des journées de sensibilisation lors de manifestations grand public ou au sein de structures accueillant des populations concernées par les tranches d'âge ciblées. Un effort particulier doit être fait en direction des populations les plus vulnérables.</p>
Partenaires de l'action	Mutualité Française Auvergne – CPAM 03 – CH J.Lacarin (UTEP) – Réseau Vichy Diabète – CCAS Vichy – CREPS – DDCSPP et comités sportifs départementaux – ABIDEC – ANEF-IFSI.
Moyens prévus pour l'action	Budgets des opérateurs – ARS
Indicateur d'évaluation de l'action	Nombre de participants par action Nombre de personnes dépistées par type de manifestation et analyse des résultats Nombre de personnes intéressées par la mise en place d'un parcours santé en aval de la manifestation du 5 avril 2014 Evaluation du nombre d'inscriptions à des Associations sportives

**Responsables Fiche action :**

**Mme AGUILERA,**  
Réseau Vichy Diabète,  
**Mme CHASSOT,**  
CPAM, Service Prévention  
**Mme RENOUX,**  
Mutualité Française Auvergne

**Contact :**

**Mme RENOUX,**  
Tel : 04 70 46 39 34

- Page 25 sur 26 -





## ANNEXE : Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de Vichy



### *Analyse des Besoins Sociaux* **Diagnostic social du territoire**

*- Restitution du 26 mars 2015 -*



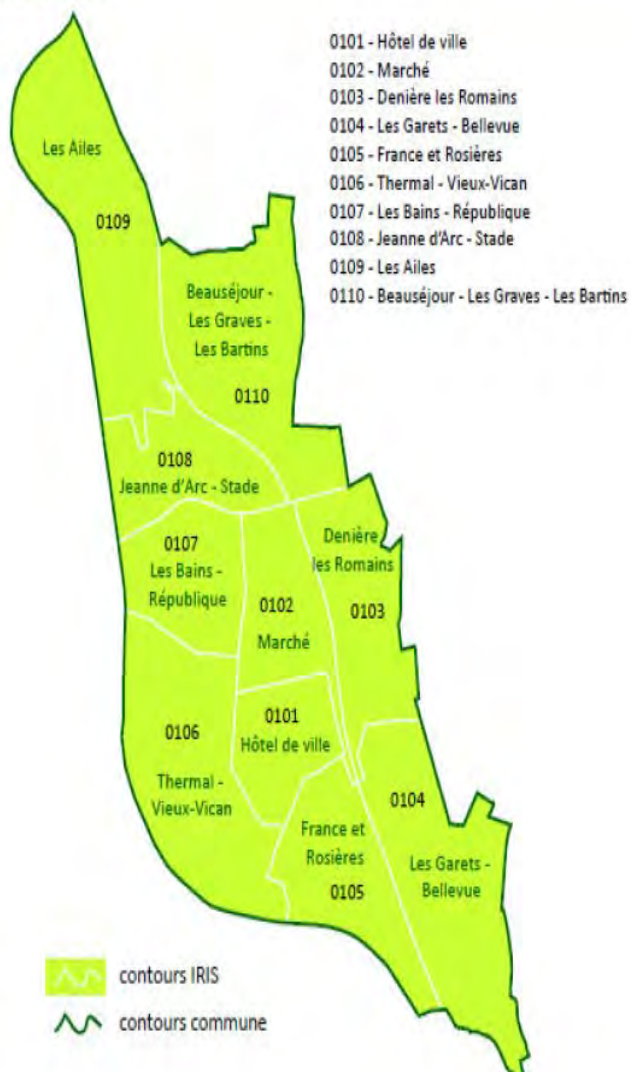
1





## Observation à l'échelle infra communale: 10 IRIS

### LES IRIS DE VICHY



2





## Vichy, ville-centre de la CA Vichy Val d'Allier (23 communes )

LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY VAL D'ALLIER



3





## **1- Dynamiques démographiques**

2- Ménages, Familles, enfance

3- Jeunes

4- Personnes âgées

5- Logement

6- Ressources des ménages

7- Activité, emploi, formation





## Décroissance démographique au bénéfice de l'agglomération

### Evolution des populations légales

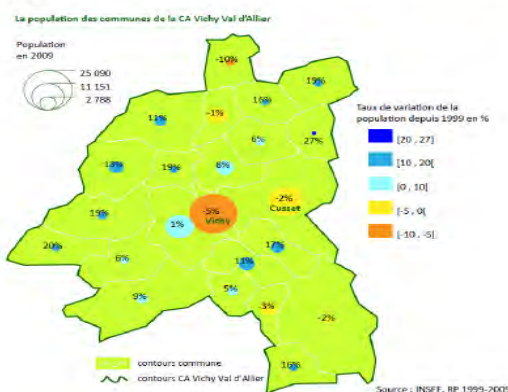
Populations légales	Population municipale 2009	Evolution de la population municipale 1999-2009*		Population totale 2009	Evolution de la population totale 1999-2009		Population comptée à part**	
		Effectifs	%		Effectifs	%	2009	1999
Vichy	25 090	-1 438	-5,4	25 585	-1 330	-4,9	495	387
Montluçon	38 978	-2 384	-5,8	40 290	-3 784	-8,6	1 312	2 712
Moulins	19 837	-2 055	-9,4	20 461	-2 206	-9,7	624	775
CA Vichy Val d'Allier	75 179	+376	+0,5	77 333	+526	+0,7	2 154	2 004
Allier (03)	343 046	-1 675	-0,5	353 362	-3 748	-1,0	10 316	12 389
France Métropolitaine	62 465 709	+3 947 314	+6,7	63 893 455	+3 942 020	+6,6	1 427 746	1 433 040

\*La population municipale de 2009 se compare à la population sans doubles comptes de 1999

Source : INSEE - RP

\*\*La population comptée à part de 2009 se compare aux doubles comptes de 1999

- ❖ Près de 25 100 ha en 2009
- ❖ 1 400 ha de moins en 10 ans soit une **perte de population de plus de 5%**
- ❖ **Au bénéfice de la CA**, en partie seulement car très légère augmentation de pop (+ 0.5%)
- ❖ = Phénomène de **péri-urbanisation**



## Entre 2006-2011, même tendance à la décroissance de population

territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
VICHY	33 506	32 117	30 527	27 714	26 501	26 108	24 992
VICHY VAL D ALLIER	73 456	75 148	76 897	76 203	74 774	75 494	76 106



❖ Vichy : pop. de 25 000 habitants en 2011, en diminution / 2006 : **1 100 habitants de moins** – évolution négative de **- 4%** entre 2006-2011

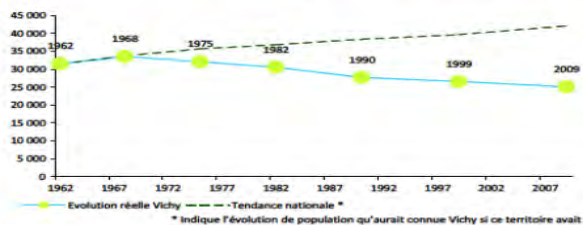
❖ // Pop en moyenne intercommunale en légère augmentation





## Facteurs : solde migratoire quasi nul / solde naturel très négatif

Evolution de la population sans double compte depuis 1962 - Vichy



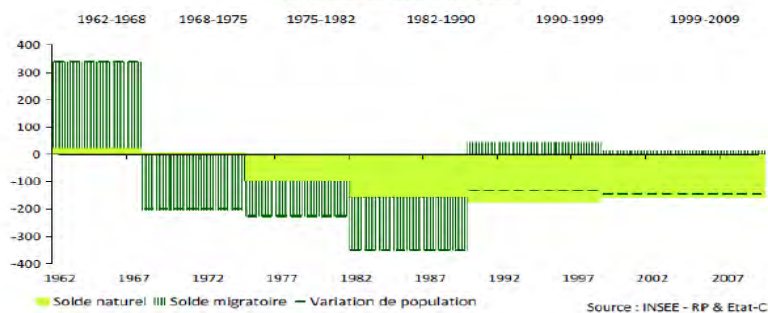
❖ Tendence continue à la baisse de pop depuis la fin des années 70

❖ Les facteurs de l'évolution démographique :

• Un **solde naturel fortement négatif** (mais moins que sur la décennie précédente) non compensé par...

• Un **solde migratoire très faiblement positif** (encore + faible que sur la décennie précédente)

Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercensitaire - moyennes annuelles - Vichy



7







## Cependant de forts mouvements de populations dans les 2 sens

### Migrations résidentielles 2003-2008

Vichy	Provenance des populations arrivées	Destination des populations parties	% Provenance des populations arrivées*	% Destination des populations parties**
Même commune*	16 940		70,0	
Autres communes de l'EPCI	1 230	1 040	5,1	4,2
Autres communes département	1 810	3 040	7,5	12,2
Autres départements	4 230	3 920	17,5	15,7
Populations migrantes	7 270	8 000	30,0	32,1

Source : INSEE, RP 2008, fichiers détails

\* % parmi les populations résidant sur Vichy en 2008

\*\* % parmi les populations résidant sur Vichy en 2003

- ❖ Près de 7 300 arrivants entre 2003 et 2008, soit **3 habitants sur 10 : taux élevé**
- ❖ 8 000 partants, soit **quasi 1 habitant sur 3 : taux élevé**
  
- ❖ Selon les caractéristiques des populations nouvelles, un impact des dynamiques démographiques sur l'évolution des besoins en services





## Attractivité pour jeunes et seniors, tendance au départ des familles

### Les migrations résidentielles entre 2003 et 2008 sur Vichy

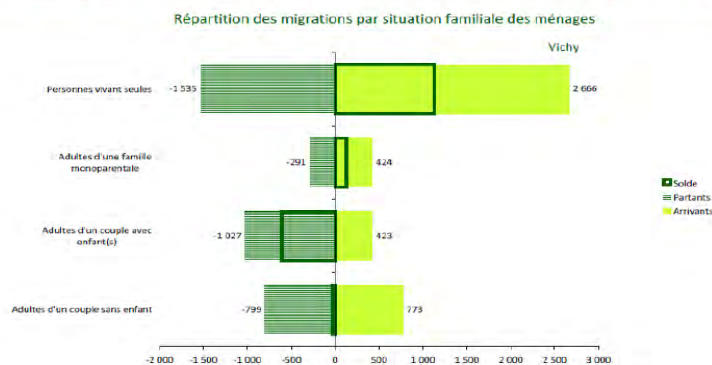
Age en 2008	générations	Population en 2008	Arrivées de populations (moyenne annuelle)	Départs de populations (moyenne annuelle)	Solde migratoire (moyenne annuelle)	population sédentaire
5-14 ans	1994-2003	1 970	140	200	-60	1 280
15-24 ans	1984-1993	3 320	400	270	+130	1 300
25-34 ans	1974-1983	2 820	290	480	-190	1 350
35-44 ans	1964-1973	2 740	180	270	-90	1 830
45-54 ans	1954-1963	2 560	110	140	-30	1 990
55-64 ans	1944-1953	3 200	130	100	+30	2 540
65-74 ans	1934-1943	2 870	80	50	+30	2 450
75 ans et plus	1933 et avant	4 720	110	80	+30	4 190
<b>5 ans et plus</b>	<b>2003 et avant</b>	<b>24 210</b>	<b>1 450</b>	<b>1 600</b>	<b>-150</b>	<b>16 940</b>

Source : INSEE, RP 2008, fichiers détails

- ❖ **Attractivité pour** (seuls soldes +) :
  - les **15-24 ans** = jeunes actifs ou étudiants, ou jeunes ados avec leurs familles
  - les **générations âgées** dans une moindre mesure : jeunes retraités et personnes très âgées
- ❖ **Tendance au départ pour** :
  - les **jeunes à partir de 25 ans**
  - les **ménages en âge d'avoir des enfants et familles avec enfants**
- ❖ **Provenance ou destination** : Agglo puis Clermont Ferrand

9

## Arrivées de personnes seules, départs de familles composées d'un couple



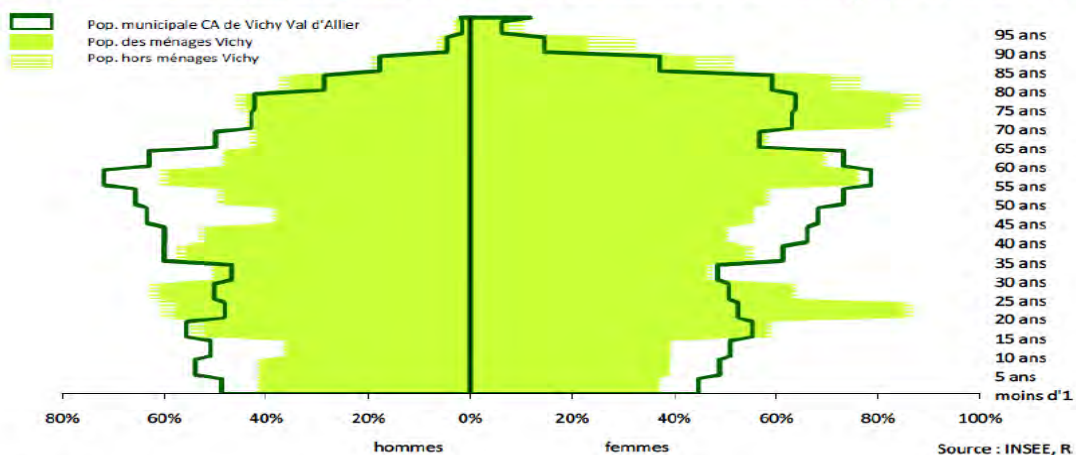
- ❖ **Vichy = ville-centre. Par conséquent** :
  - Arrivants : **personnes seules** (flux forts) - **familles monoparentales** (mais faibles flux)
  - Partants : **couples avec enfant(s)**





## Population plus âgée et moins familiale que sur l'agglo, mais plus de jeunes

Pyramide des âges en 2009 en % - comparaisons CA de Vichy Val d'Allier / V



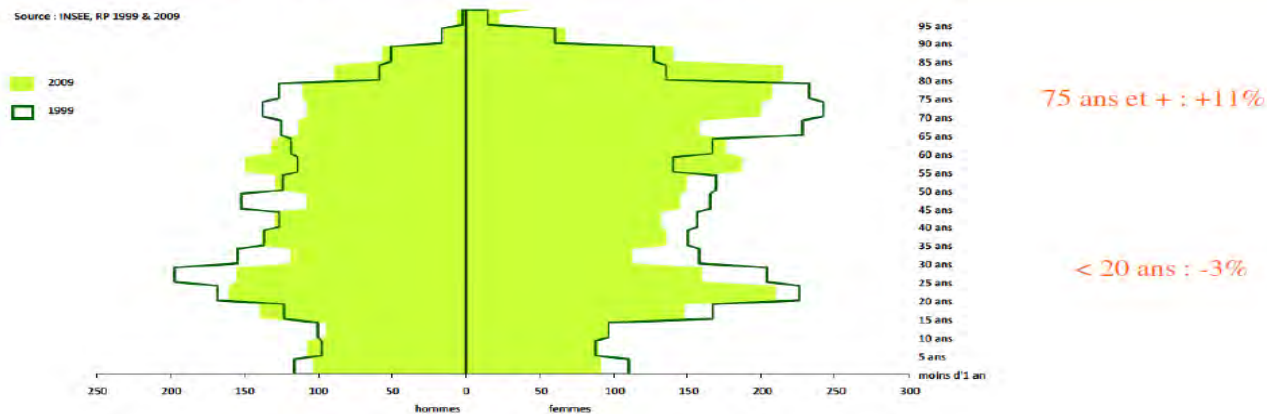
- ❖ **Pop plus âgée** que sur l'agglo en raison de :
  - **pop âgées**, notamment féminine
  - **beaucoup moins de ménages d'âge actif en âge d'avoir des enfants**, et donc moins d'enfants en dessous de 15 ans
- ❖ **Mais plus de jeunes**

11

## Une population vieillissante et à structure moins familiale

Pyramide des âges de la population totale - comparaison 1999-2009 - Vichy

Source : INSEE, RP 1999 & 2009



- ❖ **Vieillesse** : Pop de tous âges en diminution, excepté les seniors
- ❖ = Moins de générations d'âge actif et de jeunes enfants - Moins de jeunes
- ❖ **Donc très faible indice de jeunesse** : 0.48 contre 1.1 au national (rapport pop moins de 20 ans sur 60 ans et +)

12





## Enjeux

- L'adaptation des politiques publiques aux évolutions démographiques
- La mixité des populations pour un équilibre de peuplement (âge, type de ménages)
- Le « bien vivre « ensemble » et la cohésion sociale





1- Dynamiques démographiques

## **2- Ménages, Familles, enfance**

3- Jeunes

4- Personnes âgées

5- Logement

6- Ressources des ménages

7- Activité, emploi, formation





## Des ménages un peu plus nombreux mais de plus petite taille

Populations légales	Taille moyenne des ménages			Nombre de ménages		
	1990	1999	2009	1990	1999	2009
Vichy	1,91	1,77	1,65	14 211	14 558	14 677
Montluçon	2,15	1,97	1,85	19 998	20 396	20 147
Moulins	2,14	1,99	1,75	10 245	10 555	10 823
CA Vichy Val d'Allier	2,28	2,09	1,97	27 994	29 001	29 544
Allier (03)	2,41	2,22	2,08	145 035	151 173	159 601
France Métropolitaine	2,57	2,40	2,27	21 540 479	23 810 161	26 866 279

Source : INSEE - RP

❖ **Moins 5% de pop // gain de 120 ménages** depuis 1999

❖ Diminution continue de la taille des ménages, liée à : décohabitations, séparations, vieillissement

❖ **En 2009  $\leq$  2 personnes par ménage** en moyenne

❖ **Près de 6 ménages sur 10 = 1 personne**

❖ **Moins d'1 ménage sur 5 = familles**

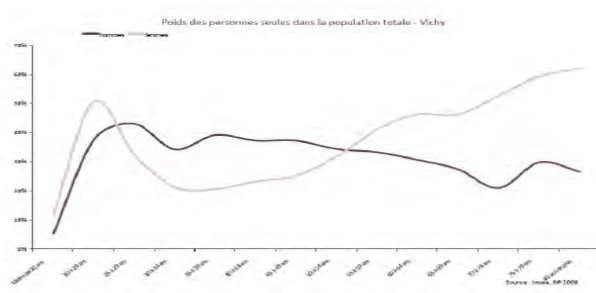
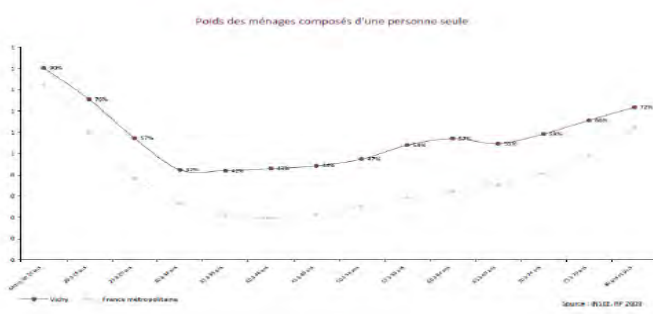
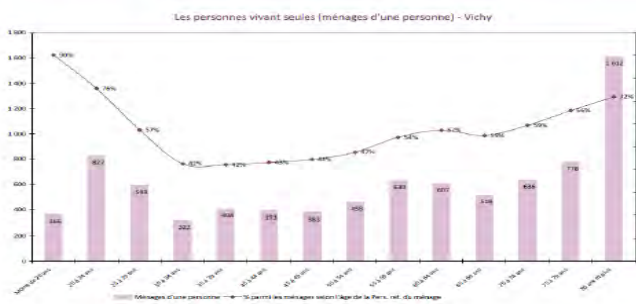
/100 ménages	Montluçon	Vichy
1 personne	49	<b>58</b>
Couple sans enfant	25	21
Couple avec enfant(s)	14	<b>9</b>
Familles monoparentales	7	<b>8</b>

15





## Vichy compte 8 500 personnes seules en 2009, d'âges et de sexes divers





Entre 2006-2011, la tendance à la baisse de la taille des ménages se poursuit

### Taille moyenne des ménages



❖ Diminution de leur taille // augmentation de leur nombre : gain de 120 ménages (de 14 900 à 15 020 ménages entre 2006 et 2011)







## Diminution des familles, mais seules celles composées d'un couple

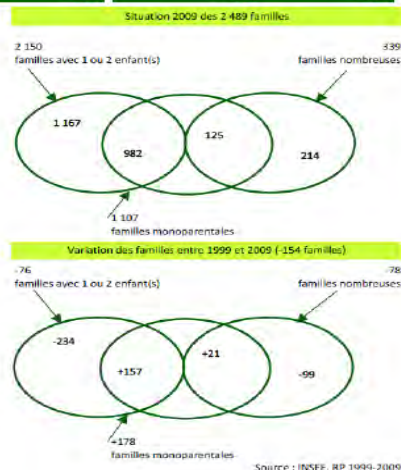
	Familles avec enfant(s) de moins de 25 ans				% des familles avec enfant(s) parmi les ménages	
	Effectifs		Evolution 1999-2009		1999	2009
	1999	2009	Effectifs	%		
Vichy	2 643	2 489	-154	-5,8	18,2	17,0
Montluçon	4 956	4 365	-591	-11,9	24,3	21,7
Moulins	2 740	2 091	-649	-23,7	26,0	19,3
CA Vichy Val d'Allier	9 525	9 084	-441	-4,6	27,4	24,6
Allier (03)	44 627	42 221	-2 406	-5,4	29,5	26,5
France Métropolitaine	8 604 450	8 934 451	+330 001	+3,8	36,1	33,3

❖ **Près de 2 500 Familles = 17 % des ménages** (25% sur l'agglo, 33% en France métropolitaine)

❖ **Diminution des familles en nombre (- 150) et en poids (18% en 1999) mais faible car déjà peu de familles en 1999**

❖ **Perte de 330 familles composées d'un couple parental**

❖ // **Gain de 180 familles monoparentales**





## Un territoire particulièrement concerné par la monoparentalité

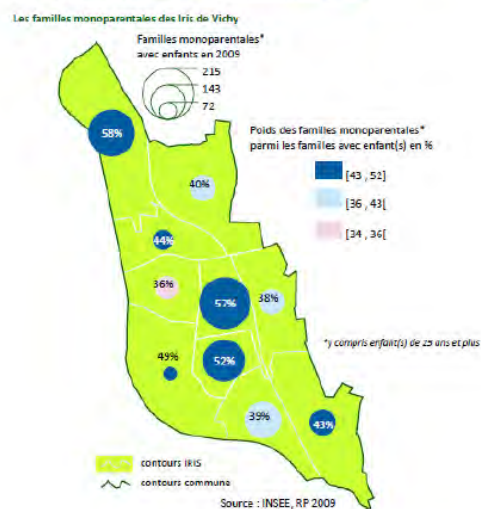
	% de familles monoparentales		Evolution 1999-2009	
	1999	2009	Effectifs	%
Vichy	35,1	44,5	+178	+19,2
Montluçon	27,8	33,8	+98	+7,1
Moulins	26,6	35,3	+8	+1,1
CA Vichy Val d'Allier	21,4	26,9	+400	+19,6
Allier (03)	17,0	21,9	+1 647	+21,7
France Métropolitaine	17,4	21,6	+431 885	+28,9

❖ 1 100 familles monoparentales (enfants – 25 ans) = **plus de 4 familles sur 10**

❖ De plus, **forte augmentation en poids** : près de 10 points en +

❖ **Taux de 46%**, enfants de 25 et + inclus, soit près d'1 famille sur 2

❖ A l'échelle infra : de 36% au plus bas (Les Bains République) à près de 60% (Les Ailes, Marché)



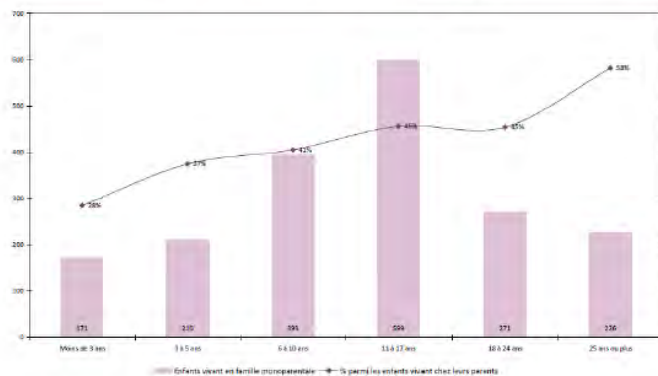


## Des enfants de tous âges, même adultes, concernés par la monoparentalité

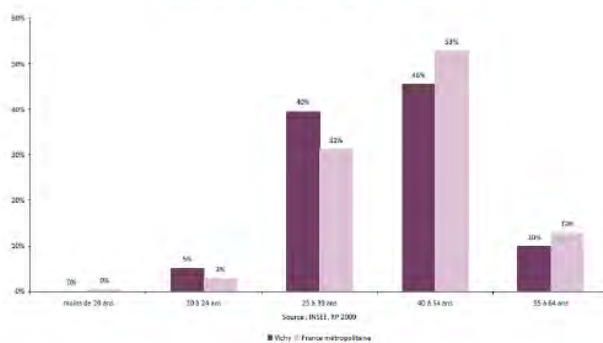
❖ Comme généralement, les adolescents sont davantage concernés = la moitié des 11-17 ans vivent au sein d'une famille monoparentale

❖ Mais les enfants de moins de 11 ans le sont aussi à Vichy : 4 enfants sur 10 de la tranche d'âge dans ce cas (plus 2 100 enfants)

Les enfants vivant au sein d'une famille monoparentale - Vichy



Répartition par âge des monoparents âgés de moins de 65 ans



❖ Près de la moitié des monoparents sont âgés de 40 à 54 ans





## Entre 2006-2011, une évolution similaire des familles

### Nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

territoire	01/01/1990	01/01/1999	01/01/2006	01/01/2011
VICHY	3 272	2 643	2 612	2 422
VICHY VAL D ALLIER	10 872	9 525	9 354	9 221



### Poids des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans en %

territoire	01/01/1990	01/01/1999	01/01/2006	01/01/2011
VICHY	29.3	35.1	38.1	44.6
VICHY VAL D ALLIER	17.4	21.4	23.3	28.1

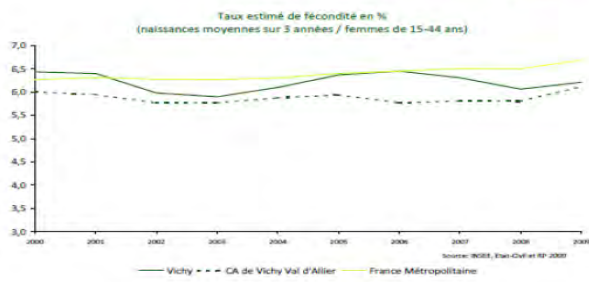
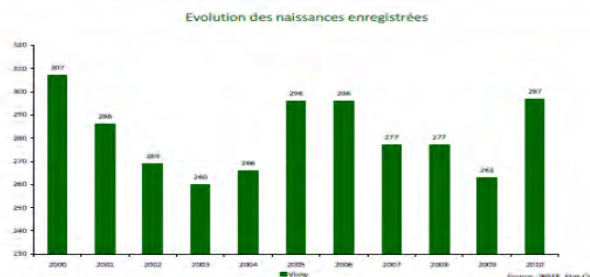




## Taux de natalité proche de la moyenne nationale

❖ **Taux de fécondité : +6%** (près de 7% en moyenne nationale)

❖ Soit près de **280 naissances par an** sur 2008-2010

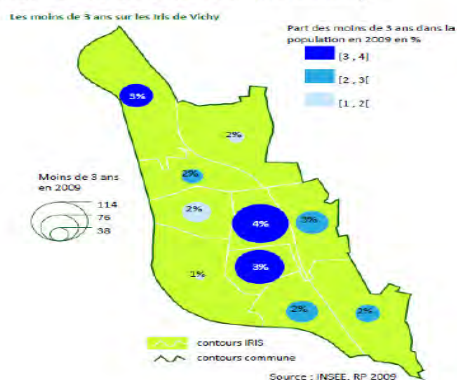


22

## Mais, en lien avec la tendance des familles au départ, Vichy compte moins de jeunes enfants

❖ 600 enfants de moins de 3 ans recensés au RP 2009

❖ Soit **15% de moins qu'en 1999** (une centaine d'enfants en moins)



Soldes migratoires des jeunes enfants

Confrontation des naissances domiciliées et des populations recensées	Moins de 3 ans		3-5 ans	
	Solde migratoire	% des naissances	Solde migratoire	% des naissances
Vichy	-237	-27,9	-251	-30,1
Montluçon	-194	-16,1	-179	-14,3
Moulins	-182	-25,8	-215	-30,0
CA Vichy Val d'Allier	-128	-5,9	+6	+0,3
Allier (03)	-297	-2,9	+512	+5,1

Source : INSEE Etat-Civil et RP 2008

❖ **Par confrontation entre naissances domiciliées (2006-2008 pour les moins de 3 ans – 2003-2005 pour les 3-5 ans) et ces populations en 2009 :**

- Près de 250 enfants de moins de 3 ans en moins
- Et 250 enfants de 3-5 ans en moins

23





## Seuls 46% des moins de 11 ans vivent au sein de foyers d'actifs occupés

### Répartition des enfants de moins de 11 ans selon l'activité des parents Vichy

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...			Total des enfants de 0-10 ans	Total des enfants de 0-10 ans %
	moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans		
monoparentales avec 1 actif occupé	42	80	221	342	16,0
monoparentales sans actif occupé	130	130	172	432	20,3
<b>monoparentales</b>	<b>171</b>	<b>210</b>	<b>393</b>	<b>774</b>	<b>36,3</b>
couples avec 2 actifs occupés	192	158	284	634	29,7
couples avec 1 seul actif occupé	185	145	230	560	26,3
couples sans actif occupé	53	47	64	165	7,7
<b>couples</b>	<b>430</b>	<b>351</b>	<b>577</b>	<b>1 358</b>	<b>63,7</b>
<b>total</b>	<b>601</b>	<b>560</b>	<b>971</b>	<b>2 133</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE - RP 2009

❖ **46% des enfants de moins de 11 ans ont tous leurs parents qui travaillent contre 65% au niveau national**

❖ = 39% des - de 3 ans, 42% des 3-5 ans et 52% des 6-10 ans

❖ = **Besoin impératif de services pour près d'1 millier de 0-10 ans** (accueil, péri-scolaire...)

❖ **Mais plus d'1 enfant sur 4 de moins de 11 ans n'a aucun de ses parents qui travaille** (près de 600 au total)

24

## Enjeux

- Prendre en compte le risque d'isolement / part élevée de personnes vivant seules
- Soutenir les familles fragiles, les parents isolés en particulier
- // Favoriser le maintien des familles sur le territoire par :
  - Du logement adapté
  - Une offre en matière de garde de la petite-enfance, en services scolaires et périscolaires

25





1- Dynamiques démographiques

2- Ménages, familles, enfance

### **3- Jeunes**

4- Personnes âgées

5- Logement

6- Ressources des ménages

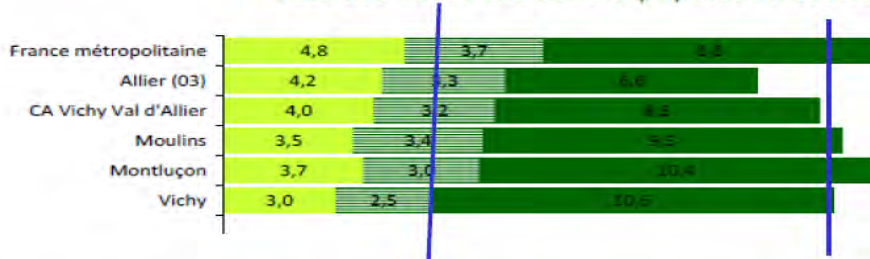
7- Activité, emploi, formation





## Poids des jeunes de 11-24 ans dans la norme, bien que diminution en effectif Sur représentation des jeunes de 18-24 ans par rapport aux 11-17 ans

Part des 11-24 ans dans la population totale en %



- ❖ 11-24 ans : **16%**, proche de la norme et poids en légère hausse par rapport à 1999
- ❖ // **baisse en effectifs** (près de 200 jeunes de 11-24 ans en moins)
- ❖ Plus de **jeunes de 18-24 ans** que d'adolescents de 11-17 ans = **66% des 11-24 ans**
- ❖ **Car évolution différente** selon les classes d'âge :
  - la pop des 11-17 ans diminue en effectif, surtout les 15-17 ans (- 200 jeunes),
  - tandis que celle des 18-24 ans reste stable

27

## Forte autonomie des jeunes, en lien avec l'attractivité de Vichy pour cette pop.

Mode de cohabitation	15-19 ans			20-24 ans		
	Effectifs	% Vichy	% CA de Vichy Val	Effectifs	% Vichy	% CA de Vichy Val
enfants d'une famille	827	57,3	76,3	338	18,3	36,5
vivants seuls	366	25,4	10,0	827	44,7	27,2
adultes d'un couple sans enfant	75	5,2	2,8	368	19,9	18,5
adultes d'une famille monoparentale	0	0,0	0,0	59	3,2	2,5
adultes d'un couple avec enfant(s)	11	0,7	0,5	90	4,9	6,7
vivant dans un autre type de ménage*	114	7,9	5,7	114	6,1	6,0
vivant hors ménage**	49	3,4	4,6	54	2,9	2,7
<b>Total des jeunes</b>	<b>1 442</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 850</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* y compris colocations

\*\* hors ménage = La population hors ménages comprend les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières et les sans-abris, les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, résidences universitaires, maisons de détention, ...)

Source : INSEE, RP 2009

❖ **57% des 15-19 ans, et seuls 18% des 20-24 ans vivent encore chez leurs parents**, contre respectivement 84% et 43% au niveau national

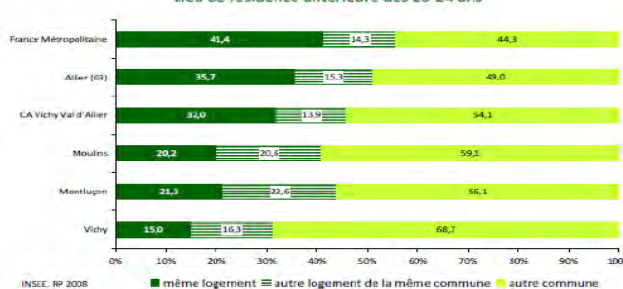
❖ 400 arrivants pour 270 départs par an

❖ **Proportions de jeunes qui n'habitaient pas Vichy 5 ans auparavant :**

- 1 sur 2 parmi les 15-19 ans
- Près de 7 sur 10 parmi les 20-24 ans

❖ **Provenance** : d'abord CA mais aussi Clermont, Paris, Lyon, et étrangers - **Destination** : idem mais davantage vers Clermont que CA Vichy, et Paris, Lyon

Lieu de résidence antérieure des 20-24 ans



INSEE, RP 2009

28







## Une part des jeunes en études dans la norme, mais ceux sortis du système scolaire sont moins diplômés qu'au niveau national

Vichy	jeunes scolarisés sur leur commune de résidence		jeunes scolarisés sur une autre commune		Ensemble des jeunes scolarisés
	Effectifs	%	Effectifs	%	
11-14 ans	600	80,7	143	19,3	743
15-17 ans	275	46,3	318	53,7	593
18-24 ans	833	60,0	556	40,0	1 388
<b>Total 11-24 ans</b>	<b>1 707</b>	<b>62,7</b>	<b>1 017</b>	<b>37,3</b>	<b>2 724</b>

Source : INSEE, RP 2009

### Niveaux de formation des jeunes

		jeunes non scolarisés	bas niveaux de formation		dont sortis sans qualification	hauts niveaux de formation	
			Effectifs	%		Effectifs	Effectifs
Vichy	15-19 ans	216	114	52,8	96	12	5,4
	20-24 ans	1 095	240	22,0	147	216	19,7
CA de Vichy Val d'Allier	15-19 ans	505	240	47,6	177	15	2,9
	20-24 ans	2 515	514	20,5	311	532	21,2
France métropolitaine	15-19 ans	429 627	204 336	47,6	154 825	5 029	1,2
	20-24 ans	2 300 807	487 199	21,2	328 849	556 718	24,2

Source : INSEE, RP 2009

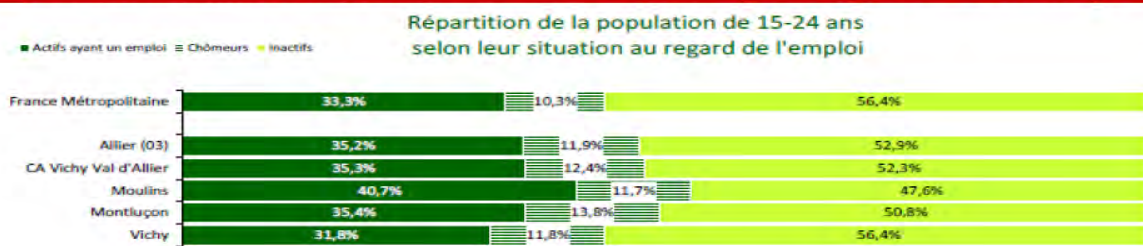
❖ **Près de 70% des jeunes de 11-24 ans sont scolarisés** : quasi totalité des 11-14 ans – 94% des 15-17 ans, encore **52% des 18-24 ans soit la moyenne nationale de 2011**

❖ **Part des bas niveaux** : plus forte qu'au niveau national chez les 15-19 ans - équivalente chez les 20-24 ans

❖ A contrario, **part des hauts niveaux plus faible** chez les 20-24 ans

29

## Poids des actifs dans la norme, mais des jeunes plus exposés au chômage

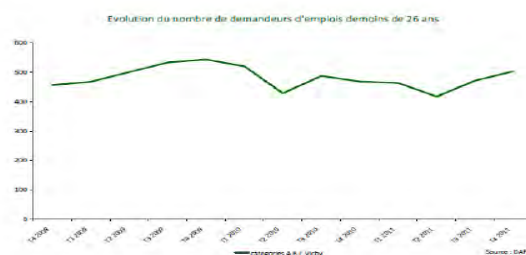


❖ **Même proportion d'actifs** parmi les 15-24 ans qu'au niveau national (44%)

❖ **Mais des actifs plus souvent au chômage**

❖ **27% contre + 23% au niveau national** (déclaratif)

❖ **Indice de chômage des DEFM catégorie A fin 2010 = 20%** des actifs de 15-24 ans



30





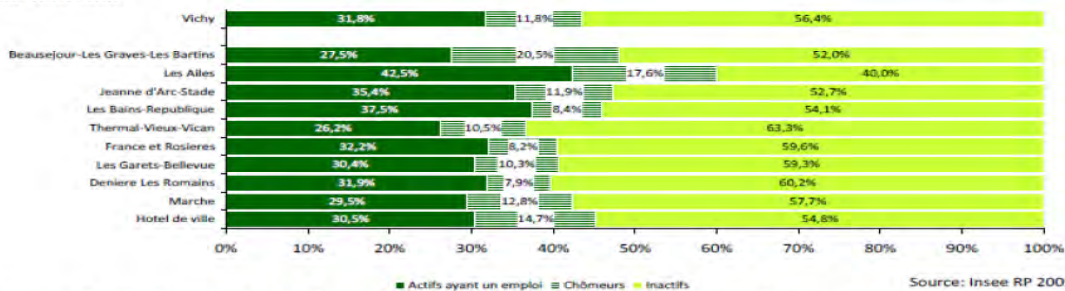
**...et plus souvent en emploi précaire, mais différentes catégories de jeunes**

		Actifs occupés	contrats précaires*		Temps partiel	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Vichy	15-24 ans	1 045	539	51,6	257	24,6
	25 ans et plus	6 974	898	12,9	1 206	17,3
CA de Vichy Val d'Allier	15-24 ans	2 507	1 306	52,1	579	23,1
	25 ans et plus	25 063	2 405	9,6	4 183	16,7
France métropolitaine	15-24 ans	2 589 571	1 260 756	48,7	707 416	27,3
	25 ans et plus	23 469 702	2 178 467	9,3	3 757 635	16,0

\*contrats précaires : contrats d'apprentissage, intérim, contrats de qualif, emplois aidés, stagiaires rémunérés, cdd

Source : INSEE RP 2009

❖ **Près de 52%** des jeunes de moins de 25 ans en emploi ont un contrat précaire, contre près de 49% au niveau national



❖ **Taux d'activité élevés sur tous les IRIS :** le + Les Ailles, le moins Thermal Vieux Vichy

❖ **Mais des contrastes / indice de chômage :** taux les plus élevés sur Beausejour Les Graves les Bartins et les Ailles (autour de 20% des 15-24 ans), le moins sur Denières les Romains 31

## Enjeux

- ➡ Inciter les jeunes à se former
- ➡ Aider les jeunes à s'autonomiser, notamment les plus fragiles d'entre eux
- ➡ Dans le soutien à apporter, prendre en compte la diversité des jeunes





1- Dynamiques démographiques

2- Ménages, familles, enfance

3- Jeunes

## 4- Personnes âgées

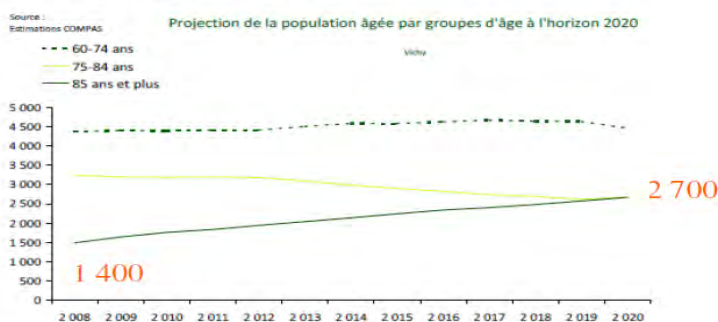
5- Logement

6- Ressources des ménages

7- Activité, emploi, formation

### Vieillesse moins rapide car déjà engagé, mais qui se poursuit

- ❖ **En 2009**, une population qui a déjà vieilli :
  - **36% de 60 ans et +** (9 100 personnes) contre 23% au niveau national
  - **19% de 75 ans et +** (4 700 personnes), contre 9% au niveau national
- ❖ **Donc un vieillissement plus modéré à l'avenir** : indice d'évolution < 1 contre 1.5 au niveau national
- ❖ Mais **d'ici 2020, 42% de 60 ans et +**
- ❖ **Les 85 ans et + vont quasi doubler** (poids de 11% et 2 700 personnes en 2020)
- ❖ La part des 60-74 ans va stagner et celle des 75-84 ans diminuer



34

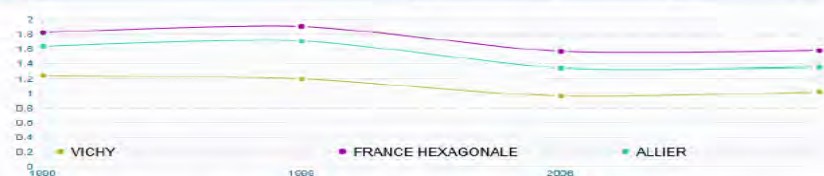




## Même tendance d'évolution entre 2006 et 2011

### Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus)

territoire	01/01/1990	01/01/1999	01/01/2006	01/01/2011
VICHY	1,2	1,2	1,0	1,0
FRANCE HEXAGONALE	1,8	1,9	1,6	1,6
ALLIER	1,6	1,7	1,3	1,4



### Répartition des personnes âgées par tranches d'âges

Tranches d'âges	Nombre	Taux par rapport à l'ensemble des personnes âgées (%)	Taux par rapport à l'ensemble de la population (%)
60-74 ans	4 676	50,6	18,7
75-84 ans	3 006	32,5	12,0
85 ans et plus	1 559	16,9	6,2
Ensemble des 60ans et plus	9 241		37,0
Ensemble de la population	24 992		

Insee, RP

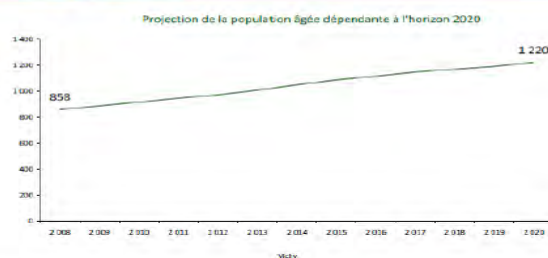
35





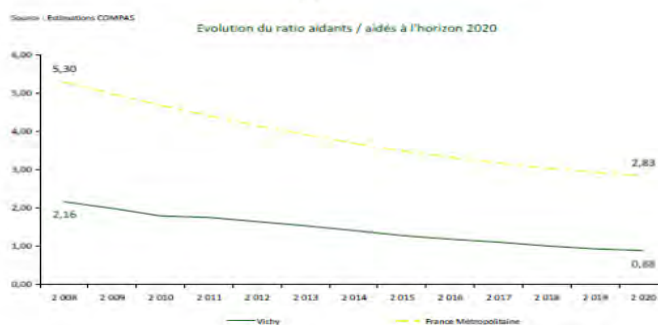
## Légère augmentation des personnes dépendantes // une aide informelle potentielle très faible et qui va diminuer...

❖ 860 personnes dépendantes en 2009 à plus de 930 à l'horizon 2020



❖ Diminution attendue comme ailleurs du nombre d'aidants potentiels (55-64 ans) par personne à aider (85 ans et plus) :

❖ Ratio de **plus de 2** en 2008 à **moins de 2** en 2020



36





## 9 sur 10 personnes âgées vivent à leur domicile, parmi elles 6 sur 10 sont seules

❖ 90% des 75 ans et + vivent à leur domicile (norme)

❖ 57% d'entre eux vivent seuls (2 400 personnes)

### Personnes âgées seules à domicile

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules	% Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile
Vichy	4 200	2 390	56,9
Montluçon	5 307	2 557	48,2
Moulins	2 461	1 406	57,1
CA Vichy Val d'Allier	9 409	4 639	49,3
Allier (03)	39 845	18 310	46,0
France Métropolitaine	4 989 016	2 138 399	42,9

Source: INSEE, RP 2009

❖ En établissement : 10% des 75 ans et +

❖ Soit près de 500 personnes

❖ // 396 places d'hébergement en 2011

### Equipement en hébergement pour personnes âgées

	Nombre de places d'hébergement pour personnes âgées
Hotel de ville	130
Marche	88
Deniere Les Romains	0
Les Garets-Bellevue	45
France et Rosieres	0
Thermal-Vieux-Vican	133
Les Bains-Republique	0
Jeanne d'Arc-Stade	0
Les Ailles	0
Beausejour-Les Graves-Les Bartins	0
Vichy	396
Montluçon	372
Moulins	584
CA Vichy Val d'Allier	442
Allier (03)	5 124
France Métropolitaine	660 614

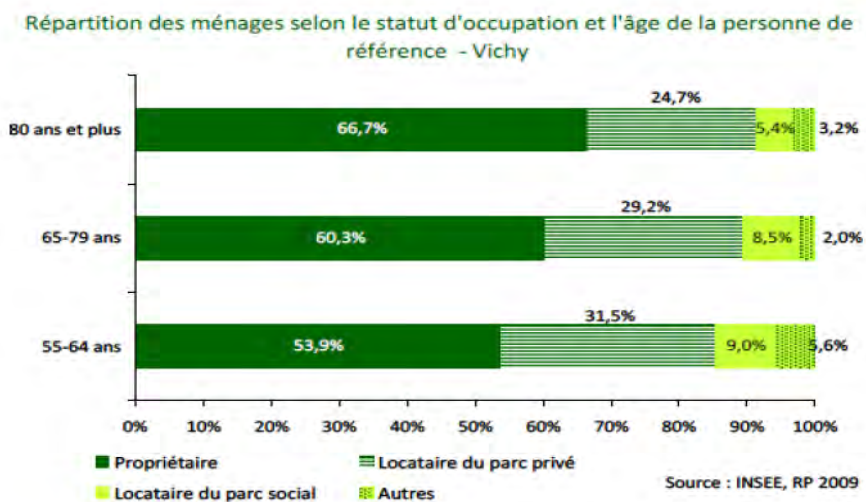
Source: INSEE, BPE 2011

37





## Une majorité de propriétaires mais un poids élevé de locataires sur le parc privé



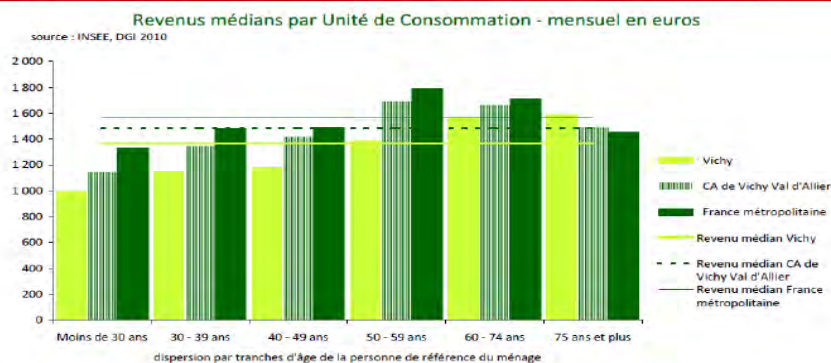
- ❖ 60% à 67% des ménages âgés de 65 ans et + sont des **propriétaires occupants**
- ❖ Mais un poids des locataires de 30 à 40%, locataires sur le parc privé en majorité

38





## Niveau de revenu supérieur aux autres générations, mais une possible difficulté pour une part des seniors de financer les services dont ils ont besoin



- ❖ Niveau de revenu des 60 ans et + supérieur autres générations vichyssoises
- ❖ Mais près de 20% des 60-74 ans sous le seuil de pauvreté (moins chez les 75 ans et +)
- ❖ Exemple de difficulté : plus de 80% des seniors de 75 ans et + n'ont pas accès à une maison de retraite d'un point de vue financier (à raison d'un coût mensuel moyen de 2 200 €)

39







## Enjeux

- La lutte contre l'isolement et le repérage des personnes vulnérables
- L'accès aux aides et aux droits
- Le développement et la diversification des services destinés aux personnes âgées vivant à domicile pour favoriser un maintien à domicile dans de bonnes conditions (adaptation du logement, aide à domicile...)
- Un accès à l'hébergement facilité, et le développement d'alternatives entre le domicile et l'hébergement





1- Dynamiques démographiques

2- Ménages, familles, enfance

3- Jeunes

4- Personnes âgées

## **5- Logement**

6- Ressources des ménages

7- Activité, emploi, formation





## L'évolution du parc de logements n'a pas favorisé la croissance démographique

catégorie de logement	1999		2009		Evolution 1999-2009	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Taux en %
Résidences principales	14 558	75,8	14 677	72,2	+119	+0,8
Résidences secondaires ou occasionnelles	1 338	7,0	1 234	6,1	-104	-7,8
Logements vacants	3 316	17,3	4 408	21,7	+1 092	+32,9
<b>Ensemble des logements</b>	<b>19 212</b>	<b>100,0</b>	<b>20 319</b>	<b>100,0</b>	<b>+1 107</b>	<b>+5,8</b>

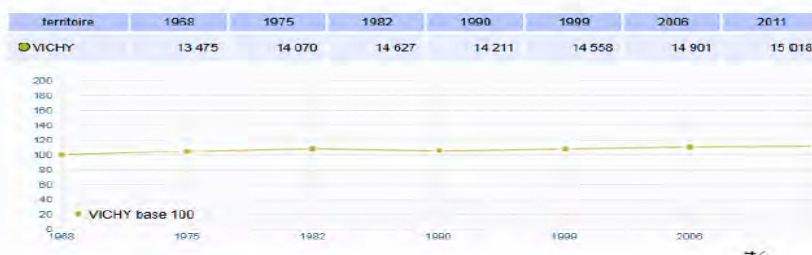
Source: INSEE RP 2009

- ❖ Entre 1999 et 2009, moins d'1% d'**augmentation du parc** des résidences principales
- ❖ // - 5% d'habitants
- ❖ **Mais une réserve de logements** : 22% de logements **vacants**, 33% de plus sur la période (+1 100)

### Nombre de résidences principales

❖ Entre **2006-2011**, évolution identique mais en **5 ans** du parc de résidences principales (+117 logements et +0,8% d'évolution)

❖ // Perte de pop. de -4%





**ANNEXE : Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de Cusset**



*CCAS de Cusset*

*Analyse des Besoins Sociaux*

*- VISUEL document final - juillet 2013 -*





## La démarche d'Analyse des besoins sociaux

❖ L'ABS, une obligation légale pour les CCAS

❖ Une démarche en 3 temps

- Comprendre les particularités de la population
- Dégager collectivement les enjeux sociaux du territoire

1- L'observation sociale

2- L'analyse partagée entre les 5 CCAS

3- La restitution accompagnée

2





## I. Le diagnostic social territorial

3

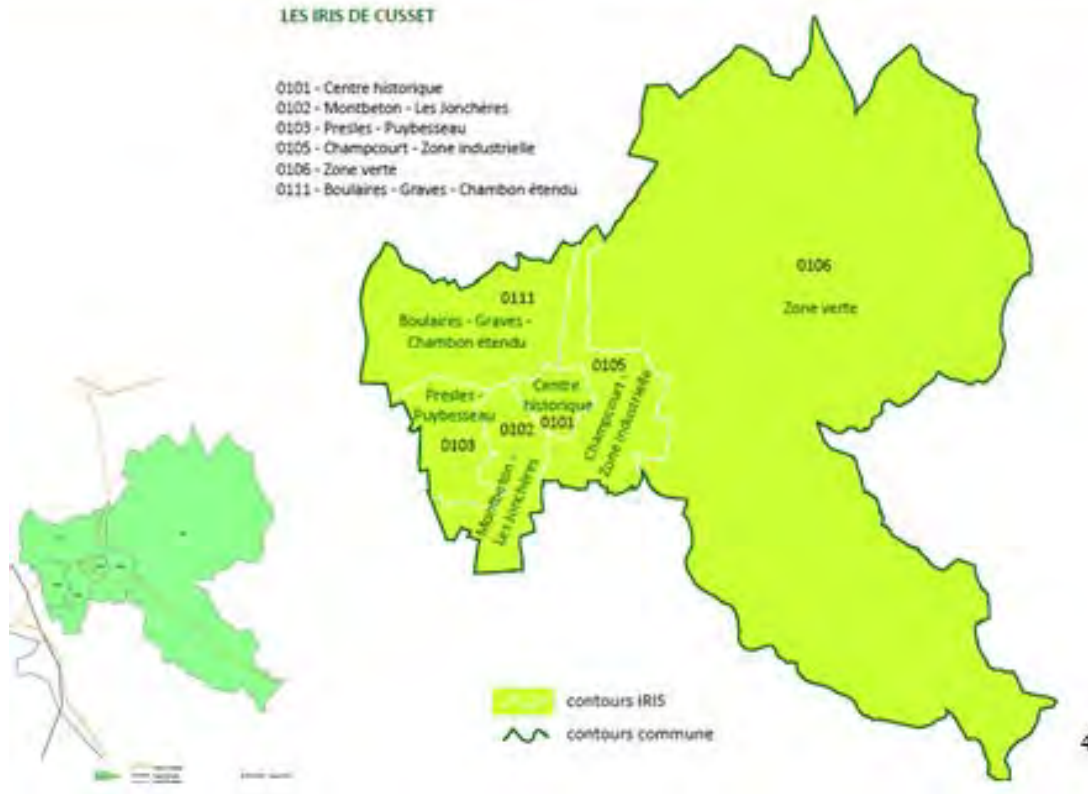




## Territoire d'observation : 6 IRIS à l'infra-communal

### LES IRIS DE CUSSET

- 0101 - Centre historique
- 0102 - Montbeton - Les Jonchères
- 0103 - Presles - Puybessieu
- 0105 - Champcour - Zone industrielle
- 0106 - Zone verte
- 0111 - Boulares - Graves - Chambon étendu



4





- 1- Dynamiques démographiques
- 2- Ménages, Familles, enfance
- 3- Jeunes
- 4- Personnes âgées
- 5- Logement
- 6- Ressources des ménages
- 7- Activité, emploi, formation







### Points de force et de vigilance

❖ Comptant près de 13 200 habitants en 2009, Cusset connaît une relative **stabilité démographique** (baisse de pop de 2%), qui s'explique par :

- Un solde naturel toujours négatif (encore plus que sur la décennie précédente)
- Mais un **solde migratoire devenu positif** : les nouveaux arrivants représentent 24% des habitants, et les partants 20% (poids dans la norme)

❖ Au regard des flux migratoires, il semblerait que Cusset soit une étape dans le parcours résidentiel des familles sur l'agglomération (renouvellement à solde nul des couples avec enfants)

❖ Caractéristiques de l'évolution démographique :

- **Net vieillissement** : populations en augmentation chez les quinquagénaires, jeunes retraités et seniors plus âgés
- **Génération d'âge actif en forte diminution (avec ou sans enfants)**
- **Augmentation des 15-20 ans**
- Par conséquent un **faible indice de jeunesse** : 0.67 contre 1.1 au niveau national (pop moins de 20 ans / 60 ans et +)

0





## Points de force et de vigilance

F  
A  
M  
I  
L  
L  
E  
S

E  
N  
F  
A  
N  
C  
E

- ❖ **Au regard de l'évolution dans la structure des ménages :**
  - La population des personnes vivant seules devient importante : près d'1 ménage sur 4
  - Les familles sont moins représentées : 1 ménage sur 4 (contre 1 sur 3 au niveau national)
- ❖ **Mais Cusset reste attractif pour les familles ou familles potentielles :**
  - De 6% le taux de fécondité est en nette remontée (7% au niveau national)
  - Les soldes migratoires sont positifs concernant les jeunes enfants
- ❖ **Cependant l'évolution des familles est caractérisée par la monoparentalité :**
  - Diminution des seules familles couples car une évolution à la hausse des familles monoparentales (29% des familles avec enfants de moins de 25 ans)
  - 26% des enfants de moins de 11 ans vivent au sein d'une famille monoparentale
- ❖ **Des besoins « théoriques » en matière de prise en charge des enfants :**
  - Car les parents des enfants de moins de 11 ans travaillent en majorité, bien que moins souvent qu'au niveau national (55% contre 65%)
  - Cependant près d'1/4 des de moins de 11 ans n'ont aucun de leurs parents qui travaillent

7





## Points de force et de vigilance

J  
E  
U  
N  
E  
S

1  
5  
/  
2  
4

A  
N  
S

❖ La représentation de la population des 11-24 ans est proche de la norme (16% contre 17%) et son évolution reste stable, grâce notamment à l'augmentation des 18-24 ans

❖ Des jeunes âgés de 15-24 ans plutôt dans la norme du point de vue de leur engagement dans la vie active, moins souvent à temps partiel lorsqu'ils travaillent, et plus diplômés qu'en moyenne nationale

❖ Par contre des actifs plus fortement concernés par l'emploi précaire et le chômage

❖ Deux catégories de jeunes peuvent être distingués selon leur âge :

- Tandis que les jeunes de 15-19 ans sont plus mobiles qu'au niveau national (près d'1/3 de nouveaux arrivants en 5 ans) et plus autonomes (24%) (une offre de formation particulière sur Cusset peut-elle l'expliquer ?)...

- ... les 20-24 ans montrent une mobilité en dessous de la norme et un niveau d'autonomie identique à la moyenne nationale (avec parmi les jeunes autonomes des couples en plus grande part, et même des couples avec enfants) : Cusset semble moins attractif pour cette génération, et l'engagement dans la vie adulte semble être leur 1er motif d'installation sur la commune.

- Toutefois les jeunes de 20-24 ans sédentaires semblent poursuivre leurs études pour une part, ce qui peut expliquer leur faible autonomie





## Points de force et de vigilance

- ❖ Un vieillissement démographique déjà à l'œuvre et qui va se poursuivre, en particulier sur la tranche des **85 ans et plus**
- ❖ Les personnes âgées vieillissent **en majorité à domicile, et vivent souvent seules** (près de la moitié d'entre elles)
- ❖ Mais Cusset compte une **part importante de personnes vivant en hébergement**
- ❖ Comme ailleurs, **la grande majorité des ménages âgés sont propriétaires, mais près du quart d'entre eux sont locataires**, se partageant entre les parcs privé et social
- ❖ Un **niveau de revenu plutôt moyen/faible, d'où un risque de fragilité pour une partie des seniors** : plus de 90% n'ont pas accès à l'hébergement sans apport personnel ou aide sociale
- ❖ Une **aide informelle déjà faible et peut-être moins importante encore à l'avenir**





## Points de force et de vigilance

- ❖ Le parc de logements s'est développé, mais sans permettre une croissance de la population, et la vacance se développe également
- ❖ Il y a **risque pour Cusset de poursuite de son vieillissement et d'une perte de population si le parc ne se développe pas**
- ❖ **Le parc de logements est assez récent** (// développement récent de Cusset)
- ❖ **Mais Cusset offre relativement peu de logements de petite taille** (alors que la commune attire notamment des ménages d'une personne)
- ❖ **La majorité des ménages sont propriétaires et leur part augmente**
- ❖ **Parmi les locataires, la part des locataires du privé est plus forte et augmente, et inversement pour les locataires du social**





## Points de force et de vigilance

❖ **Niveau de ressources des ménages plutôt moyen, mais une population assez homogène** : disparité de revenu entre les quartiers, mais écart entre les plus riches et les plus pauvres plus faible qu'ailleurs (sauf / département)

❖ De ce fait, une **vulnérabilité des ménages aux situations de rupture** (chômage, maladie...) et il semble **nécessaire d'avoir 2 sources de revenus dans le ménage**

❖ **Ainsi une part des ménages est fragile, voire pauvre :**

- **Près d'1 ménage sur 5** sous le seuil de pauvreté après prestations
- Revenu des **générations en dessous de 50 ans bien plus faible** que les plus âgées (impact des flux migratoires : les plus pauvres restent sur le territoire ?)
- Des propriétaires plus aisés comme ailleurs, mais des **locataires particulièrement pauvres sur le parc social**
- D'où l'**importance des prestations sociales pour une part des ménages** (plus de 10% des ménages sont dépendants à 50% des prestations CAF)

❖ **Des écarts de revenus qui s'accroissent dans le temps** entre les plus pauvres et les plus riches des **ménages**, entre les **territoires** et les **générations** (nette dégradation chez les moins de 50 ans, notamment les trentenaires)





## Points de force et de vigilance

- ❖ Des ressources en emploi sur le territoire, bien qu'en diminution du fait de la crise
- ❖ Et un territoire attractif en terme d'emploi : près de 70% des actifs qui travaillent sur la commune ne sont pas cussétois
- ❖ Cependant moins de 40% des actifs cussétois travaillent sur la commune, donc plus de 60% d'entre eux doivent se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail
- ❖ Ce qui induit des navettes domicile-travail croisées journalières et la nécessité d'être mobiles pour une part importante des Cussétois
- ❖ Des taux d'activité proches de la moyenne nationale si on considère les seuls 25-54 ans et les femmes (= nécessité d'avoir 2 salaires ?)
- ❖ Mais des actifs moins diplômés, et de fait, une sur représentation des ouvriers et employés, en particulier des employés, et a contrario une sous-représentation des CSP+
- ❖ Toutefois les actifs cussétois sont moins touchés que d'autres par la précarité dans l'emploi et le chômage (valeurs proches des taux nationaux), bien que le chômage soit en hausse comme ailleurs





## ANNEXE : PDET Cusset



# **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015 - 2017 (PEDT)**



---

**1** | *Projet Educatif Territorial  
Service Affaires Scolaires Enfance et Citoyenneté – Commune de Cusset*







## SOMMAIRE

<b>I. Diagnostic préalable à la définition du PEDT</b>	<b>3</b>
1. Territoire concerné	3
2. Nombre d'établissements concernés	3
3. Public concerné	3
4. Planning hebdomadaire	3
5. Activités périscolaires	4
6. Besoins répertoriés	5
7. Atouts du territoire	5
8. Contraintes du territoire	5
9. Dispositifs existants	5
<b>II. Définition du PEDT</b>	<b>6</b>
1. Public visé par le PEDT	6
2. Objectifs éducatifs du PEDT	6
3. Effets attendus	7
4. Objectifs opérationnels et activités proposées pour les TAP	7
5. Moyens mis en œuvre	9
6. Composition et fonctionnement des instances de pilotage – coordination du projet	10
7. Modalités d'évaluation du projet	11
8. Mode d'inscription aux activités proposées	11
9. Modalités d'information des familles	12
10. Identification des parents d'élèves	12
11. Partenaires du projet	12





## I. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

### 1. Territoire concerné

Commune de Cusset

### 2. Nombre d'établissements concernés

6 écoles publiques :

- Ecole primaire Lucie Aubrac ;
- Ecole primaire Chassignol ;
- Groupe scolaire Jean Giraudoux : maternelle et élémentaire des Darcins ;
- Ecole élémentaire Louis Liandon ;
- Ecole maternelle Jean Zay.

1 école privée :

- Ecole primaire Notre Dame.

Pour l'année scolaire 2014-2015, l'école primaire Notre Dame n'applique pas la réforme.

### 3. Public concerné

1000 enfants potentiellement concernés

### 4. Planning hebdomadaire. Organisation scolaire et périscolaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	
7h00-8h30 Accueils périscolaires Maisons de l'Enfance					
8h30-11h30 Temps scolaires					
		11h30-12h30 sans restauration		11h30-12h30 sans restauration	
11h30-13h30 pause méridienne /restaurants scolaires		11h30 Transport et Restauration pour les inscrits à Turgis		11h30-13h30 pause méridienne /restaurants scolaires	
13h30-16h30 Temps scolaires		13h30-18h30 Accueil de loisirs TURGIS		13h30-16h30 Temps scolaire	
16h30-18h00 CLAS / AE				16h30-18h00 CLAS / AE	
16h30-18h30 Accueils post-scolaires Maisons de l'Enfance		14h00-17h00 animation 6-12 ans au CSLP		13h30-16h30 TAP	
16h30-18h30 Accueils post-scolaires Maisons de l'Enfance		16h30-18h30 Accueils post-scolaires Maisons de l'Enfance		16h30-18h30 Accueils post-scolaires Maisons de l'Enfance	

3

Projet Educatif Territorial  
Service Affaires Scolaires Enfance et Citoyenneté – Commune de Cusset





Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et Accompagnement Educatif (AE) : uniquement pour les écoles en Réseau d'Education Prioritaire, à savoir Louis Liandon, Lucie Aubrac et Darcins. Les horaires varient selon les écoles entre 15 minutes et 30 minutes.

L'AE est encadré par des enseignants.

Le CLAS est encadré par des accompagnateurs et des enseignants. Le Programme de Réussite Educative finance la mise à disposition des enseignants.

Il convient d'ajouter à ce planning les heures d'Aide Pédagogique Complémentaire sous la responsabilité des enseignants. Ces dernières se déroulent selon les niveaux de classe et selon les écoles sur le temps méridien ou en soirée.

## 5. Activités périscolaires

### Activité inchangée :

- pause méridienne primaires (650 enfants) sur tous les sites de 11h30 à 13h30 sauf les mercredis.

### Activités modifiées :

- accueils pré et post scolaires primaires (280 enfants) dans les 4 Maisons de l'Enfance de la ville. Ces dernières sont dans et à proximité des écoles. Elles accueillent les enfants de 7h à 8h30, du lundi au vendredi et de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La modification porte sur l'ajout du mercredi matin.
- accueil de loisirs de Turgis du mercredi primaires (130 enfants) de 11h30 à 18h30. La modification consiste en l'annulation de l'accueil du mercredi matin.

**Les Maisons de l'Enfance et l'accueil de loisirs travaillent sur une thématique annuelle du Service Affaires Scolaires / Enfance / Citoyenneté de la Ville de Cusset.**

**Les coordonnateurs de ces accueils établissent respectivement un projet pédagogique.**

- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Il a été repositionné les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, selon les écoles et toujours uniquement pour les écoles en REP.

### Création d'activités :

- accueils dans les écoles des mercredis et vendredis de 11h30 à 12h30.
- animations Centre la Passerelle pour les 6-12 ans des quartiers Presles/Darcins (40 enfants).
- TAP : création des Temps d'Activités Périscolaires les vendredis de 13h30 à 16h30 dans toutes les écoles publiques.





#### 6. Besoins répertoriés pour la mise en place des T A P

- Transports pour activités ;
- Salles d'activités ;
- Entretien des locaux utilisés ;
- Sécurité par la Police Municipale pour la gestion des sorties supplémentaires du mercredi (11h30) et vendredi (11h30) ;
- Modification des plannings des personnels municipaux (ATSEM) ;
- Adaptation du planning des ETAPS ;
- Recrutement d'intervenants en plus des équipes d'animateurs existantes (15) ;
- Projets liés aux activités proposées ;
- Coordination des TAP ;
- Secrétariat adapté pour les inscriptions, les déclarations ;
- Matériel pédagogique ;
- Mobilier....

#### 7. Atouts du territoire

- Personnel motivé et dynamique ;
- Personnel qualifié et diplômé (BAFA, BAFD, enseignant, ETAPS, BP, CAP, BE, ATSEM,...) ;
- Monde associatif culturel et sportif riche ;
- Transversalité des Services Municipaux ;
- Complexes sportifs conséquents (salles, stades,...) ;
- Maisons de l'Enfance ;
- Accueil de loisirs ;
- Transports municipaux (2 bus).

#### 8. Contraintes du territoire

- Manque de salles en Centre-Ville ;
- Cohabitation d'activités sur un même lieu ;
- Coût à supporter par la commune ;
- Transport : difficulté d'organisation, de disponibilité de chauffeur, de disponibilité des véhicules ;
- Recrutement ;
- Salles sportives réservées aux TAP (baisse des recettes de locations) ;
- Réorganisation des services municipaux ;
- Précarité des emplois : les animateurs recrutés sont non titulaires, comme auparavant. Les contrats vont de vacances scolaires à vacances scolaires. Difficulté de recrutement des personnels qualifiés pour une durée hebdomadaire courte.
- Communication parents, école, mairie à améliorer concernant la gestion des présences et donc des activités.

#### 9. Dispositifs existants

- Centre La Passerelle (Contrat de Ville / CAF) ;
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ;
- Conseil Communal d'Enfants (CCE) puis Conseil Communal de Jeunes avec tranche d'âge élargie (CCJ) ;
- Programme de Réussite Educative (PRE).





## II. Définition du PEDT

- ✿ Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire
- ✿ Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant : organisation des activités, lieux, intervenants, coûts, transports, ...

### 1. Public visé par le PEDT

Les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de Cusset dont les écoles Louis Liandon, Lucie Aubrac et Darcins (Groupe scolaire Jean Giraudoux) en zone prioritaire ZEP-REP.

Le PEDT concerne 1020 enfants répartis comme suit :

Moins de 3 ans	35
Niveau maternelle : entre 3 et 5 ans	343
Niveau élémentaire	642

### 2. Objectifs éducatifs du PEDT

Tenant compte des dispositifs existants et de l'organisation hebdomadaire liée à la Réforme des Rythmes Scolaires (TAP), le PEDT vise à :

- ✓ Construire un Projet Educatif à l'échelle du territoire ;
- ✓ Rechercher la meilleure adéquation Rythmes de Vie / Rythmes scolaires, péri et extrascolaires ;
- ✓ Conforter la cohérence éducative à l'échelle du Territoire ;
- ✓ Diversifier les modes d'apprentissage et asseoir la complémentarité des approches pédagogiques ;
- ✓ Conforter le partenariat avec les acteurs de la Vie Associative et la Communauté Educative ;
- ✓ Permettre la Réussite Educative.

Dans le cadre plus particulier des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et pour renforcer l'accès de tous aux activités socio-éducatives et culturelles :

- ✓ Favoriser l'épanouissement des enfants par les activités physiques et sportives ;
- ✓ Favoriser l'épanouissement des enfants par les activités culturelles ;
- ✓ Sensibiliser les jeunes aux nouvelles technologies ;
- ✓ Sensibiliser les jeunes à la découverte interculturelle ;
- ✓ Sensibiliser à l'environnement ;
- ✓ Sensibiliser à la Citoyenneté.

6

Projet Educatif Territorial  
Service Affaires Scolaires Enfance et Citoyenneté – Commune de Cusset





### 3. Effets attendus

Pour tous dispositifs existants confondus : CLAS ; CCE-CCJ ; Accueils Périscolaires ; Pause Méridienne ; Accueils de Loisirs du Mercredi ; Animations du mercredi CSLP ; Programme de Réussite Educative (PRE) :

- ✓ Amélioration de l'offre éducative durant la Pause méridienne ;
- ✓ Diversification des pratiques socio-éducatives, sportives et Culturelles sur les temps périscolaires ;
- ✓ Création de lieux d'écoute et d'échange ;
- ✓ Soutien aux Projets Jeunes ;
- ✓ Aide à la construction d'une Citoyenneté active ;
- ✓ Aide à l'amélioration des résultats scolaires et des comportements ;
- ✓ Implication des Enfants et des Jeunes dans les actions communales.

Plus particulièrement pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

- ✓ Le choix de la fin de semaine est fait en fonction de l'alternance entre temps d'enseignements et d'activités périscolaires. La fin de semaine, les enfants nous paraissent plus fatigués et donc certainement plus aptes à des activités de découverte afin d'ouvrir leur imaginaire sur le weekend avec leur famille ;
- ✓ Il offre de plus la possibilité aux dispositifs qui le souhaitent de se repositionner sur le mercredi perdu et de ne pas rajouter des temps d'activité en fin de journée ;
- ✓ Il permet aux parents qui le peuvent et qui le souhaitent de partager un repas et un temps plus long avec leur enfant ;
- ✓ Il permet un temps d'animation plus long, permettant des déplacements vers des structures d'accueil et auprès de différents partenaires ;
- ✓ Il conforte la ville dans son savoir-faire en matière d'animation, avec des personnels formés et compétents ;
- ✓ Implication des clubs sportifs et associations culturelles ;
- ✓ Valorisation de l'activité des clubs existants.

### 4. Objectifs opérationnels et activités proposées pour les TAP

- ✓ Proposer la meilleure diversité d'activités accessibles à tous.
- ✓ Optimiser l'utilisation des structures et espaces disponibles.
- ✓ Impliquer les partenaires éducatifs dans la conception et la mise en vie des cycles d'activité.

Les activités doivent favoriser :

- Le développement personnel des enfants
- Leur épanouissement et leur implication dans la vie en collectivité
- La prise en compte de l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.

Dans le cadre des TAP, elles sont gratuites et doivent être accessibles à tous. Activités Physiques et Sportives (découverte, initiation), Activités Culturelles, Citoyenneté, Découvertes Interculturelles, Environnement, Nouvelles Technologies et toutes activités de découverte socio-éducatives. Les activités proposées se veulent en articulation avec les différentes personnes œuvrant pour le bien être de l'enfant.





#### **Favoriser l'épanouissement des enfants par les activités physiques et sportives :**

- Cycle sportif : co-organisé avec le service des sports de la ville et les associations sportives disponibles et volontaire (Gymnastique, trampoline, tennis, tir, boule...)
- Activités nouvelles : balles et ballons (kin Ball, Tchouk ball et balle au tambourin)
- Activités de lancer : dominante athlétisme-initiation et découverte (javelot, poids, disques, flèches polynésiennes et vortex)
- Jeux d'adresse et de précision (golf, pétanque, boules molles, boules lyonnaises, boules carrées, palets vendéens, sarbacanes, tir à l'arc, fléchettes, tir CAC CL, Arbalète)
- Jeux traditionnels (molkí, grands jeux, kubb)
- Jeux d'opposition (lutte, sports de combat)
- Jeux collectifs à dominante sportive (cross canadienne, hockey, base ball, foot américain, SCGT, SCPT)
- Activités de plein air et pleine nature (escalade, randonnée pédestre, vélo, course d'orientation)

#### **Favoriser l'épanouissement des enfants par les Activités Culturelles :**

- Cycle Développement Culturel : co-organisé avec le service culturel de la ville :
- Bibliothèque : lecture à voix haute, le conte, raconter des histoires, ateliers d'illustration, ateliers d'écriture, emprunt de livres et découverte de la Bibliothèque municipale, fabrication d'un livre :
- Théâtre et expression : jeux d'expression, marionnettes, kamishibaï, relaxation :
- Structure « théâtre » : découverte du théâtre (loges, coulisses, régies son et lumières) :
- Activités musicales : école et professeurs de musique, création d'un CD, Cupsong et chant chorale :
- Arts plastiques : expression graphique (dessin, peinture, collage, modelage) :
- Musée et patrimoine : Cusset au Moyen Age, la Ville et son évolution, photomontage, fêtes et traditions, danses traditionnelles :
- Archives : les personnages célèbres de Cusset, calligraphie, recherche sur le patronyme :
- Autour du cirque : découverte de la structure du cirque.

#### **Découvertes Interculturelles :**

- Découvrir d'autres cultures : cuisine, langues, jeux, comité de jumelage, traditions, rencontres/échanges, culture artistique du pays, musées, cavilam, parents d'origines étrangères.

#### **Apprentissage à l'environnement :**

- Jardinage : semences, plantations, cultures et observation aux Jardins de la Contrée de Gauvin :
- Gaspillage alimentaire, récupération et gestion des déchets : compostage, équilibre alimentaire, de la terre à l'assiette :
- L'eau dans tous ses états :
- Activités scientifiques. La faune et la flore urbaine : bricolage (nichoirs, agrainoirs, observation jumelles), arboretum.

#### **Apprentissage à la citoyenneté :**

- Sécurité routière, code de la route, gestes de premiers secours, découvrir et connaître sa ville, sensibilisation aux situations de handicaps (Makaton, handisport), vivre ensemble, un citoyen c'est quoi ? , état civil, identité, Education à la Santé.





**Favoriser l'épanouissement des enfants par les activités physiques et sportives :**

- Cycle sportif : co-organisé avec le service des sports de la ville et les associations sportives disponibles et volontaire (Gymnastique, trampoline, tennis, tir, boule...)
- Activités nouvelles : balles et ballons (kin Ball, Tchouk ball et balle au tambourin)
- Activités de lancer : dominante athlétisme-initiation et découverte (javelot, poids, disques, flèches polynésiennes et vortex)
- Jeux d'adresse et de précision (golf, pétanque, boules molles, boules Lyonnaises, boules carrées, palets vendéens, sarbacanes, tir à l'arc, fléchettes, tir CAC CL, Arbalète)
- Jeux traditionnels (molki, grands jeux, kubb)
- Jeux d'opposition (lutte, sports de combat)
- Jeux collectifs à dominante sportive (cross canadienne, hockey, base ball, foot américain, SCGT, SCPT)
- Activités de plein air et pleine nature (escalade, randonnée pédestre, vélo, course d'orientation)

**Favoriser l'épanouissement des enfants par les Activités Culturelles :**

- Cycle Développement Culturel : co-organisé avec le service culturel de la ville :
- Bibliothèque : lecture à voix haute, le conte, raconter des histoires, ateliers d'illustration, ateliers d'écriture, emprunt de livres et découverte de la Bibliothèque municipale, fabrication d'un livre :
- Théâtre et expression : jeux d'expression, marionnettes, kamishibai, relaxation :
- Structure « théâtre » : découverte du théâtre (loges, coulisses, régies son et lumières) :
- Activités musicales : école et professeurs de musique, création d'un CD, Cupsong et chant chorale :
- Arts plastiques : expression graphique (dessin, peinture, collage, modelage) :
- Musée et patrimoine : Cusset au Moyen Age, la Ville et son évolution, photomontage, fêtes et traditions, danses traditionnelles :
- Archives : les personnages célèbres de Cusset, calligraphie, recherche sur le patronyme :
- Autour du cirque : découverte de la structure du cirque.

**Découvertes Interculturelles :**

- Découvrir d'autres cultures : cuisine, langues, jeux, comité de jumelage, traditions, rencontres/échanges, culture artistique du pays, musées, cavilam, parents d'origines étrangères.

**Apprentissage à l'environnement :**

- Jardinage : semences, plantations, cultures et observation aux Jardins de la Contrée de Gauvin :
- Gaspillage alimentaire, récupération et gestion des déchets : compostage, équilibre alimentaire, de la terre à l'assiette :
- L'eau dans tous ses états :
- Activités scientifiques. La faune et la flore urbaine : bricolage (nichoirs, agraires, observation jumelles), arboretum.

**Apprentissage à la citoyenneté :**

- Sécurité routière, code de la route, gestes de premiers secours, découvrir et connaître sa ville, sensibilisation aux situations de handicaps (Makaton, handisport), vivre ensemble, un citoyen c'est quoi ? , état civil, identité, Education à la Santé.







#### **Favoriser l'épanouissement des enfants par les activités physiques et sportives :**

- Cyclé sportif : co-organisé avec le service des sports de la ville et les associations sportives disponibles et volontaire (Gymnastique, trampoline, tennis, tir, boule...)
- Activités nouvelles : balles et ballons (kin Ball, Tchouk ball et balle au tambourin)
- Activités de lancer : dominante athlétisme-initiation et découverte (javelot, poids, disques, flèches polynésiennes et vortex)
- Jeux d'adresse et de précision (golf, pétanque, boules molles, boules lyonnaises, boules carrées, palets vendéens, sarbacanes, tir à l'arc, fléchettes, tir CAC CL, Arbalète)
- Jeux traditionnels (molki, grands jeux, kubb)
- Jeux d'opposition (lutte, sports de combat)
- Jeux collectifs à dominante sportive (cross canadienne, hockey, base ball, foot américain, SCGT, SCPT)
- Activités de plein air et pleine nature (escalade, randonnée pédestre, vélo, course d'orientation)

#### **Favoriser l'épanouissement des enfants par les Activités Culturelles :**

- Cycle Développement Culturel : co-organisé avec le service culturel de la ville :
- Bibliothèque : lecture à voix haute, le conte, raconter des histoires, ateliers d'illustration, ateliers d'écriture, emprunt de livres et découverte de la Bibliothèque municipale, fabrication d'un livre :
- Théâtre et expression : jeux d'expression, marionnettes, kamishibai, relaxation :
- Structure « théâtre » : découverte du théâtre (loges, coulisses, régies son et lumières) :
- Activités musicales : école et professeurs de musique, création d'un CD, Cupsong et chant chorale :
- Arts plastiques : expression graphique (dessin, peinture, collage, modelage) :
- Musée et patrimoine : Cusset au Moyen Age, la Ville et son évolution, photomontage, fêtes et traditions, danses traditionnelles :
- Archives : les personnages célèbres de Cusset, calligraphie, recherche sur le patronyme :
- Autour du cirque : découverte de la structure du cirque.

#### **Découvertes Interculturelles :**

- Découvrir d'autres cultures : cuisine, langues, jeux, comité de jumelage, traditions, rencontres/échanges, culture artistique du pays, musées, cavilam, parents d'origines étrangères.

#### **Apprentissage à l'environnement :**

- Jardinage : semences, plantations, cultures et observation aux Jardins de la Contrée de Gauvin :
- Gaspillage alimentaire, récupération et gestion des déchets : compostage, équilibre alimentaire, de la terre à l'assiette :
- L'eau dans tous ses états :
- Activités scientifiques. La faune et la flore urbaine : bricolage (nichoirs, agrainoirs, observation jumelles), arboretum.

#### **Apprentissage à la citoyenneté :**

- Sécurité routière, code de la route, gestes de premiers secours, découvrir et connaître sa ville, sensibilisation aux situations de handicaps (Makaton, handisport), vivre ensemble, un citoyen c'est quoi ? , état civil, identité, Education à la Santé.

8

Projet Educatif Territorial  
Service Affaires Scolaires Enfance et Citoyenneté – Commune de Cusset





Attentes vis-à-vis du Comité de Pilotage et de Suivi :

- ✿ Validation du PEDT
- ✿ Observer les animations proposées durant les TAP
- ✿ Etre attentif aux rythmes de l'Enfant (sur les différents temps)
- ✿ Evaluer les raisons d'éventuels dysfonctionnements
- ✿ Etre à l'écoute du ressenti des enfants et des familles
- ✿ Faire régulièrement le point sur la fréquentation des TAP
- ✿ Etre en mesure de proposer aux élus, au DASEN, à la DDCSPP, à la CAF et aux familles (courant avril) un bilan constructif de cette 1<sup>ère</sup> année.

## 7. Modalités d'évaluation du projet

Par site, une fois par semaine lors de la préparation du vendredi suivant, sous la responsabilité des Coordonnateurs de chaque site.

*Indicateurs retenus :*

Respect des différents moments de la journée pour le respect du rythme de l'enfant (maternels et élémentaires)  
Eveil et découverte d'activité  
Aborder l'éducation dans sa globalité avec l'ensemble des partenaires concernés  
Articuler au mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

*Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :*

Répondre aux besoins de l'enfant ;  
Répondre aux besoins et attentes des familles ;  
Satisfaction des participants.

*Indicateurs qualitatifs :*

Le nombre d'enfants qui viennent s'inscrire et qui maintiennent leur inscription aux TAP en cours d'année.

## 8. Mode d'inscription aux activités proposées

Les parents inscrivent les enfants aux Temps d'Activités Périscolaires par le biais de la fiche de renseignements au Service Affaires Scolaires, Enfance et Citoyenneté. Tous les enfants des écoles publiques de Cusset peuvent s'inscrire aux TAP pour l'année scolaire. Toute modification doit être signalée au secrétariat du Service Enfance le mercredi qui précède le vendredi choisi au plus tard.





#### 9. Modalités d'information des familles

Information des dates d'inscription aux activités périscolaires, mercredi, TAP, CLAS, Pause méridienne sur fiche unique de renseignement.

#### 10. Identification des Parents d'Elèves

Une information sera affichée dans chaque école afin de communiquer sur le représentant de parents d'élèves positionné sur le Comité de Pilotage du PEDT.

#### 11. Partenaires du projet

Elus, Inspecteur des Services de l'Education Nationale, Enseignants, Atsem, Animateurs, Représentants des Services Municipaux, Parents d'élèves, Représentants des Associations locales et des Clubs sportifs, DDEN, Caisse d'Allocations Familiales, MSA, Ligue de l'Enseignement (Lire et Faire Lire), OCCE.

Le présent Projet Educatif Territorial est établi en 3 exemplaires, valable pour une durée de 3 ans.

A Cusset, le 8 janvier 2014

M. Jean-Sébastien LALOY, Maire de Cusset	M. Arnaud COCHET, Préfet de l'Allier	M. Jean-René LOUVET, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Signature :	Signature :	Signature :





## ANNEXE financière





**ANNEXE : convention pluriannuelle de renouvellement urbain régional  
du quartier de Presles**

Sera intégrée ultérieurement

**ANNEXE : convention intercommunale (objectifs de mixité sociale,  
modalités de relogement et d'accompagnement social, ...)**

Sera intégrée ultérieurement

**ANNEXE : convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière  
sur les Propriétés Bâties**

Sera intégrée ultérieurement

**ANNEXE : conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)**

Sera intégrée ultérieurement

**ANNEXE : PDET Vichy**

Sera intégrée ultérieurement



